

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 29 MAI 2013

VOLUME 102

Jean Larose
Sténographe officiel

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue St-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU,
Me ISABELLE GILLES

INTERVENANTS :

Me SIMON LAROSE pour le Procureur général du Québec
Me STÉPHANIE DESROSIERS pour Dessau
Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN pour Ville de Laval
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du Québec
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la construction du Québec
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec
Me PAUL ROY pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales
Me MARIE-CLAUDE SARRAZIN pour le Parti Québécois

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	6
PIERRE ALLARD	10
INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU	10
CONTRE-INTERROGÉ PAR JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :	77
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DANIEL ROCHEFORT :	79
REPRÉSENTATIONS PAR Me PAUL ROY	85
DÉCISION	87
DISCUSSION DE PART ET D'AUTRE	89
RONNIE MERGL	92
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	92

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
66P-727 : Rapports de vérification et d'ouverture des soumissions pour le projet MOP 21663 préparé par Filiatrault, McNeil & Associés inc. pour la Ville de Laval.	47
62P-690.1 : Liste des appels d'offres sur invitation où Plante et Associés Inc./Équation Groupe Conseil ont été invitées Ville de Laval janvier 2002 à juin 2007, page 2.	90
67P-728 : Soumissions de travaux d'ingénierie obtenues par la firme Nepcon inc. à la Ville de Laval entre 1996 et 2012	228
67P-729 : Tableau des montants des soumissions déposées par les entrepreneurs lors d'appels d'offres pour la Ville de Laval - Ouvertures de soumissions du 4 décembre 2007	251

67P-730 : Données du Directeur général des élections du Québec (DGE) concernant les dons faits par René Mergl et sa conjointe aux partis politiques provinciaux

331

67P-731 : Données du Directeur général des élections du Québec (DGE) concernant les dons faits par René Mergl aux partis politiques municipaux.

333

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-neuvième (29ième)
2 jour du mois de mai,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Alors, est-ce que les avocats
8 peuvent s'identifier?

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

10 Bon matin, Madame la Présidente. Cainnech Lussiaà-
11 Berdou pour la Commission.

12 Me ISABELLE GILLES :

13 Bon matin. Isabelle Gilles pour la Commission.

14 Me SIMON LAROSE :

15 Bon matin. Simon Larose pour le Procureur général
16 du Québec.

17 Me STÉPHANIE DESROSIERS :

18 Bonjour. Stéphanie Desrosiers pour Dessau.

19 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

20 Bonjour. Jean-François Longtin, Ville de Laval.

21 M. YURI TREMBLAY :

22 Bonjour à tous. Yuri Tremblay pour l'Union des
23 municipalités du Québec.

24 Me DANIEL ROCHEFORT :

25 Bonjour. Daniel Rochefort pour l'Association de la

1 construction du Québec.

2 Me DENIS HOULE :

3 Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle pour
4 l'Association des constructeurs de routes et grands
5 travaux du Québec.

6 Me SIMON LAPLANTE :

7 Alors, bonjour à vous. Simon Laplante pour
8 l'Association des constructeurs de routes et grands
9 travaux du Québec.

10 Me GASTON GAUTHIER :

11 Bonjour. Gaston Gauthier, Barreau du Québec.

12 Me PAUL ROY :

13 Bonjour. Paul Roy pour le Directeur des poursuites
14 criminelles et pénales.

15 Me PIERRE POULIN :

16 Bonjour. Pierre Poulin, également pour le Directeur
17 des poursuites criminelles et pénales.

18 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

19 Alors, Madame la Présidente, Monsieur le
20 Commissaire, le prochain témoin, monsieur Pierre
21 Allard, est prêt à être assermenté. Cependant, je
22 pense que mon collègue maître Roy du DPCP aurait
23 une requête à déposer avant que nous entamions le
24 témoignage de monsieur Allard. Je lui cède donc...

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Venez déposer, Maître Roy. Alors, je présume que
2 tant le contenu que la requête sera déposé sous
3 scellés.

4 (09:33:42)

5 Me PAUL ROY :

6 Oui, c'est la première des requêtes. J'ai trois
7 exemplaires que j'ai remis à la greffière il y a
8 quelques instants.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Alors, les requêtes concernent...

11 Me PAUL ROY :

12 Ce sont...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 ... le témoignage de monsieur Allard?

15 Me PAUL ROY :

16 Exactement. Il s'agit donc de requêtes du... avec
17 les mêmes conclusions qui s'enlignent sur votre
18 décision, la décision de la Commission du treize
19 (13) mai dernier.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui.

22 Me PAUL ROY :

23 Donc... et il reste donc, selon les conclusions, à
24 débattre du moment où les portions identifiées des
25 témoignages seraient retirées du domaine public.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait. Donc, pour l'instant, les requêtes, tant
3 la requête que le contenu de la requête demeurent
4 sous scellés, en ce qui concerne le témoignage de
5 monsieur Allard.

6 Me PAUL ROY :

7 Bien. Merci beaucoup.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Parfait.

10 LA GREFFIÈRE :

11 Si vous voulez vous lever debout pour être
12 assermenté.

13

14

15

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-neuvième (29ième)
2 jour du mois de mai,

3

4 A COMPARU :

5

6 PIERRE ALLARD,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

11 Q. **[1]** Merci, Madame la Greffière. Bon matin, Monsieur
12 Allard.

13 R. Bonjour.

14 Q. **[2]** Vous allez bien?

15 R. Oui.

16 Q. **[3]** On va entrer dans le vif du sujet rapidement.

17 R. Excellent.

18 Q. **[4]** Vous êtes entrepreneur, vous venez de nous le
19 dire, depuis combien de temps?

20 R. En fait, je suis entrepreneur depuis mil neuf cent
21 quatre-vingt-sept (1987) au moment de
22 l'incorporation de la compagnie.

23 Q. **[5]** D'accord. Et avant ça, est-ce que vous faisiez
24 autre chose?

25 R. Oui, j'étais aux études, j'ai étudié au Collège

1 McDonald de l'Université McGill pour obtenir un bac
2 en agronomie.

3 Q. **[6]** D'accord. Donc, il y a eu une conversion de
4 carrière, enfin, un changement de carrière en cours
5 de route.

6 R. Oui. En fait, j'étais un choyé, j'avais la
7 possibilité d'aller dans une carrière
8 professionnelle en agronomie ou de reprendre la
9 relève de l'entreprise familiale que mon père a
10 commencé en mil neuf cent soixante-six (1966).

11 Q. **[7]** Et c'est ce que vous faites, c'est-à-dire c'est
12 ce que vous avez fait?

13 R. C'est le choix que j'ai fait après les études.

14 Q. **[8]** D'accord. Quand vous dites qu'en dix-neuf cent
15 quatre-vingt-sept (1987), votre entreprise a été
16 incorporée, c'est ce que vous venez de nous dire.

17 R. Exactement, oui.

18 Q. **[9]** Donc, l'entreprise existait déjà là.

19 R. Oui. Ensuite, l'entreprise a débuté en mil neuf
20 cent soixante-six (1966) et j'avais la possibilité
21 de m'associer avec mes parents, avec mon père et ma
22 mère, pour poursuivre l'entreprise, mais, bon, j'ai
23 fait le choix de faire des études. Puis en mil neuf
24 cent quatre-vingt-sept (1987), pour faciliter le
25 transfert de l'entreprise, on a incorporé

1 l'entreprise.

2 Q. **[10]** D'accord. Je vous suis. Donc, aujourd'hui,
3 l'entreprise s'appelle?

4 R. Excavation S. Allard Incorporée.

5 Q. **[11]** Parfait. Et ça compte combien d'employés?

6 R. Une quinzaine d'employés.

7 Q. **[12]** Parfait. Des équipements?

8 R. Des équipements, pelles mécaniques, cinq pelles
9 mécaniques, des camions, pépines.

10 Q. **[13]** Et vous opérez partout au Québec?

11 R. Non. Surtout sur la couronne Nord de Montréal et
12 depuis peut-être deux ou trois ans, sur l'Île de
13 Montréal aussi.

14 Q. **[14]** Parfait. Et la spécialisation d'Excavation
15 Allard, c'est quoi?

16 R. Bien, en fait, dans les premières années de la
17 compagnie, on oeuvrait surtout au niveau
18 résidentiel, donc encore une fois sur la couronne
19 Nord, Mascouche, Terrebonne, La Plaine. La majorité
20 de notre clientèle était des autoconstructeurs, et
21 on s'est diversifié tranquillement pas vite, on est
22 allé chercher quelques entrepreneurs généraux, mais
23 toujours dans le domaine résidentiel. De temps en
24 temps, des petits contrats commerciaux,
25 institutionnels pour la commission scolaire, des

1 choses comme ça.

2 Q. **[15]** Parfait. Et, depuis peu, est-ce que vous avez
3 étendu le spectre de votre secteur d'activité?

4 R. Oui, exactement. Comme je suis un gars de défi, on
5 a étendu un peu nos activités dans le génie civil
6 pour, justement, des contrats de plus grosse
7 envergure. Quand je dis plus grosse envergure,
8 c'est toujours à la hauteur de notre expérience et
9 de la grosseur de notre compagnie, mais on a touché
10 un peu plus de commercial, et là on tombait dans le
11 multifamilial, du multilogement.

12 Q. **[16]** O.K. Et est-ce que vous vous occupez aussi de
13 routes et de canalisations?

14 R. Jusqu'à maintenant, pas vraiment. Un peu, quelques
15 contrats privés, mais pas dans le domaine public.

16 Q. **[17]** Parfait. Tout à l'heure vous nous avez dit que
17 vous opériez essentiellement sur la couronne nord.
18 Est-ce que ça a toujours été le cas?

19 R. Pendant de nombreuses années, oui, mais évidemment,
20 en développant une clientèle au niveau des
21 entrepreneurs généraux, quand mon client, exemple,
22 s'éloignait de la couronne nord, allait sur l'île
23 de Laval ou à Montréal, bien là je prenais la
24 décision de le suivre ou de le laisser aller, mais
25 souvent, avec mes bons clients, je suivais, donc on

1 a étendu un petit peu notre... Notre secteur
2 d'activité s'est agrandi pour aller sur Laval et
3 Montréal.

4 Q. **[18]** Est-ce que vous faites uniquement du privé, ou
5 vous faites aussi du public?

6 R. On fait, je dirais, à très grande proportion, on
7 fait du privé. Public, en appel d'offres sur
8 invitation, oui, de temps en temps.

9 Q. **[19]** D'accord. Donc, vous dites que vous suivez vos
10 clients quand ils se déplacent. Est-ce que vous
11 avez eu l'occasion, donc, de suivre un client comme
12 ça à Laval?

13 R. Oui, exactement. Je dirais, si ma mémoire ne me
14 fait pas défaut, autour de deux mille trois (2003),
15 deux mille quatre (2004), j'ai une cliente, une
16 madame Michelle Bergeron, qui m'a demandé si
17 j'étais intéressé d'aller creuser des triplex à
18 Laval pour sa compagnie qu'elle venait de fonder
19 avec son beau-frère, Habitations Bergeron et
20 Léveillé. J'ai hésité un peu, parce qu'à ce moment-
21 là il y avait tellement de travail sur la couronne
22 nord, Mascouche, Terrebonne, ça ne me tentait pas
23 vraiment d'aller à Laval, mais bon. Pour les
24 raisons que j'ai dites tantôt, quand on a des bons
25 clients, bien, des fois on veut les suivre, et puis

1 je me suis présenté, là, à Pont Viau, à Laval, pour
2 voir qu'est-ce qu'il en était, puis quand j'ai vu
3 l'ampleur du projet, ça m'a intéressé. On parlait
4 de quarante-deux (42) triplex. En fait, c'était
5 sept unités de six triplex. Et on m'a donné la
6 possibilité, l'opportunité de travailler sur ce
7 chantier-là.

8 Q. **[20]** O.K. Juste, je vous rappelle de vous adresser
9 au banc quand vous répondez aux questions. Donc,
10 vous avez cette offre-là. Est-ce que vous avez
11 accepté, donc, ce contrat?

12 R. Bien, au moment de la rencontre... Avant la
13 rencontre, je n'étais pas certain d'accepter ou
14 pas. Mais après discussion avec madame Bergeron et
15 monsieur Léveillé, j'ai décidé de tenter
16 l'expérience. Quand je dis tenter l'expérience, en
17 fait, c'est que ce n'était pas acquis que j'étais
18 pour avoir le mandat des travaux en général.

19 J'étais en compétition avec un autre entrepreneur,
20 et eux, la méthode qu'ils avaient décidé de
21 choisir, c'était de nous faire travailler sur leur
22 chantier, puis de faire leur choix suite aux
23 travaux qu'on faisait.

24 Q. **[21]** D'accord. Donc vous avez, disons, fait votre
25 essai?

1 R. Oui.

2 Q. **[22]** Et ça s'est révélé concluant?

3 R. Ça a bien été.

4 Q. **[23]** Et est-ce que vous avez été sélectionné
5 pour...

6 R. Bien, pour la suite des travaux, pour cette partie-
7 là de construction des triplex, oui, j'ai été
8 sélectionné, donc on a fait appel à mes services
9 sur une période d'environ trois ans. Donc, on
10 faisait l'excavation, le raccordement aux services
11 municipaux et stationnements, tous ces trucs-là,
12 pour Habitations Bergeron et Léveillé.

13 Q. **[24]** Et le raccordement aux services municipaux que
14 vous venez de mentionner, est-ce que ça faisait
15 partie du même contrat?

16 R. En fait, c'était... Quand on dit contrat, c'est que
17 c'était plutôt une entente verbale qu'on avait.
18 Eux, ce qu'ils faisaient, c'est qu'ils
19 construisaient les triplex, ils se vendaient au fur
20 et à mesure, puis après ça ils passaient à une
21 phase II, une phase III, et caetera. Mais dans le
22 cours de ces travaux-là, évidemment, il fallait
23 raccorder aux services municipaux, égouts et
24 aqueducs, donc nécessairement, on devait aller dans
25 le domaine public pour faire le raccordement.

1 Q. **[25]** D'accord. Et quand vous dites dans le domaine
2 public, ça veut dire que c'était, donc, la Ville de
3 Laval qui devait octroyer le contrat?

4 R. Non, pas vraiment. En fait, c'est l'entrepreneur,
5 Habitations Bergeron et Léveillé, qui faisait une
6 demande de permis pour le raccordement. Les travaux
7 se faisaient, évidemment, dans l'emprise de rue,
8 pour aller sur les conduites maîtresses d'aqueduc
9 et d'égout. Et moi, comme entrepreneur, bien, je
10 faisais ma partie à moi, donc l'excavation,
11 l'étentionnement des tranchées et c'est les cols
12 bleus de Laval qui venaient faire le percement des
13 conduites. Mais on n'avait pas besoin d'aller en
14 appel d'offres à Ville de Laval, c'était
15 l'entrepreneur qui était responsable,
16 l'entrepreneur général, je dis, qui devait aller
17 chercher les permis auprès de la Ville de Laval.

18 Q. **[26]** D'accord. Et l'octroi de contrat pour, disons,
19 la partie excavation pour les raccordements, le
20 percement des conduites et tout ça, ça c'était
21 distinct des contrats d'excavation...

22 R. En fait, ça faisait partie d'un tout. Moi,
23 l'entente que j'avais avec eux c'était sur une base
24 de temps et matériel. Donc, il n'y avait pas de
25 montant forfaitaire, c'était le... on facturait le

1 nombre d'heures qu'on passait là et les matériaux
2 qu'on utilisait. Et, dans la réalisation d'un
3 mandat, exemple, d'une phase 2, bien, le
4 raccordement faisait partie du mandat.

5 Q. **[27]** D'accord. À ce moment-là, dans le cadre de ces
6 travaux-là, est-ce que vous avez eu l'occasion donc
7 de participer à ce qu'on appelle un contrat MOP?

8 R. En fait, après la réalisation ou la presque
9 réalisation de la construction des triplex, en fait
10 il restait une unité, madame Bergeron m'a demandé
11 si j'étais intéressé de soumissionner pour un
12 contrat de consolidation du réseau d'aqueduc et du
13 parachèvement des... en fait, ce qu'il faut
14 comprendre c'est que ces terrains-là, qui sont
15 situés sur le site de la Carrière Demix, à Laval,
16 c'est à l'angle de St-Martin et des Laurentides,
17 les rues, qui étaient quand même assez anciennes,
18 finissaient à la limite de propriété, l'ancienne
19 limite de propriété de Carrière Demix. Et là ce que
20 Laval demandait au promoteur c'était de faire une
21 mise à niveau aux normes du jour de ce secteur-là.

22 Donc, il y avait trois rues qui finissaient
23 en cul-de-sac à la limite de propriété à l'époque
24 et je devais faire le prolongement de ces rues-là
25 en faisant un rond-point, qui soit conforme pour

1 les autobus scolaires, pour tout le transport
2 routier en fait. Et chacune de ces rues-là, qui se
3 terminaient en cul-de-sac, l'aqueduc aussi se
4 finissait là avec un bouchon au bout du tuyau
5 d'aqueduc. Et ce qu'on devait faire c'était de
6 faire du réseautage. Donc, relier les réseaux
7 d'aqueduc un à l'autre, d'un cul-de-sac à l'autre.
8 Donc, ça c'était les exigences de Ville de Laval au
9 promoteur pour réaliser ce projet-là. Et c'est là
10 qu'on m'a offert de participer à la soumission de
11 ce contrat-là.

12 Q. **[28]** D'accord. Ce contrat-là donc, c'est une
13 proposition qu'on vous fait. Est-ce que c'est
14 quelque chose avec lequel vous êtes familier à ce
15 moment-là?

16 R. Bien, comme j'ai dit, j'ai déjà fait des... j'avais
17 fait, avant ça, des contrats, des petits contrats
18 pour le secteur privé, des gens qui avaient un
19 prolongement d'égout, d'aqueduc. Mais, pour moi,
20 c'était... comme grosseur de projet, c'était une
21 première. Je ne suis pas une grosse compagnie, on a
22 une expertise là-dedans, mais à ce niveau-là
23 c'était la première fois que... pour moi ça
24 représentait un beau défi.

1 Q. **[29]** Donc, vous étiez intéressé à...

2 R. J'étais très intéressé, exact.

3 Q. **[30]** Parfait. Jusqu'à maintenant, vous travaillez
4 exclusivement avec madame Bergeron?

5 R. Madame Bergeron, monsieur Léveillé. Habitations
6 Bergeron et Léveillé.

7 Q. **[31]** Est-ce que les choses changent à ce moment-là?

8 R. Bien, là ce qu'on me dit c'est que le promoteur,
9 qui est Gestion Nola, représentée par monsieur
10 Jean-Claude Tremblay, que j'ai rencontré à
11 plusieurs reprises parce que, dans le fond, c'était
12 lui qui était propriétaire des terrains sur
13 lesquels on travaillait. Donc, j'ai eu l'occasion
14 de le rencontrer plusieurs fois, j'ai fait
15 connaissance pendant les trois années où j'ai été
16 là. Mais là, à partir de ce moment-là, ce qu'on me
17 dit c'est que c'est avec Gestion Nola que ça va se
18 dérouler. Donc, je dois présenter un prix à Gestion
19 Nola, représentée par Jean-Claude Tremblay.

20 Q. **[32]** Parfait. Est-ce que monsieur Tremblay est le
21 seul intervenant avec lequel vous travaillez?

22 R. Non. En réalité, monsieur Tremblay a un... moi,
23 j'appelle un chargé de projet, qui est monsieur
24 Bruno Baker, donc c'est lui qui, dans le fond...

1 c'est plus avec lui que je vais discuter côté
2 technique, côté... tout ce qui est la paperasserie,
3 je pourrais dire, ou les contacts que j'ai à avoir
4 pour la soumission ou pour les informations dont
5 j'ai besoin, c'est plus avec monsieur Baker que je
6 parle.

7 Q. **[33]** À ce moment-là, quand vous arrivez pour...
8 bien, sur ce projet-là, est-ce que c'est votre
9 premier projet sur le territoire de la Ville de
10 Laval?

11 R. De ce genre-là, oui, c'est un MOP, là, une mise en
12 oeuvre privée. Et, oui, c'est la première fois.

13 Q. **[34]** Donc, c'est la première fois que vous avez,
14 disons, un lien, quoique indirect, avec la Ville de
15 Laval?

16 R. C'est exactement.

17 Q. **[35]** Parfait. Les firmes de consultants qui
18 travaillent sur les projets, sur le projet de
19 triplex, c'est qui?

20 R. Bon. En fait, sur la partie privée, sur le terrain
21 de Gestion Nola??, c'est MLC, la firme d'ingénieurs
22 qui est là, et sur la partie du domaine public,
23 c'est FMA.

24 Q. **[36]** D'accord. Est-ce que vous êtes au courant de

1 comment la sélection, pourquoi ce n'est pas la même
2 firme qui fait les deux?

3 R. Non. Je n'ai absolument aucune idée.

4 Q. **[37]** Et est-ce que vous savez comment on a procédé
5 pour sélectionner la firme pour la partie MOP?

6 R. Non. Ça, je n'ai pas participé à ces discussions-
7 là, puis je n'ai pas été informé de ça.

8 Q. **[38]** D'accord. Donc, on vous invite à participer à
9 l'appel d'offres, c'est donc ce qu'on appelle un
10 appel d'offres sur invitation?

11 R. Exact.

12 Q. **[39]** Est-ce que vous êtes le seul invité?

13 R. Non. Ce qu'on me dit, c'est qu'on va être cinq
14 entreprises à soumissionner.

15 Q. **[40]** Est-ce que ça, on vous dit ça dès le départ?

16 R. Oui. Bien, encore une fois, ces discussions-là,
17 c'est avec monsieur Baker. Je ne pourrais pas vous
18 dire, là, ça fait quand même quelques années, là,
19 mais ça n'a pas été assez... J'ai connu assez tôt
20 qu'on était pour être cinq entreprises. De toute
21 façon, je sais que si on va en soumission, je ne
22 suis pas le seul à soumissionner.

23 Q. **[41]** Non. Ça c'est logique, effectivement.

24 R. Ça c'est logique.

25 Q. **[42]** Donc, ces autres soumissionnaires-là, est-ce

1 que vous vous souvenez qui c'était?

2 R. Bien, à ce moment-là je n'avais absolument aucune
3 idée. Moi je sais que moi je suis invité. Qui est
4 invité à soumissionner, je n'en ai aucune espèce
5 d'idée.

6 Q. **[43]** Est-ce que vous savez... Parce que vous savez
7 que c'est monsieur Tremblay qui vous propose à vous
8 de soumissionner, si je vous comprends bien.

9 R. Oui. Exactement. Sur recommandation de madame
10 Bergeron et monsieur Léveillé.

11 Q. **[44]** Parfait. Est-ce que vous savez comment les
12 autres sont choisis, ou qui les choisit?

13 R. Bien, encore une fois, ce qu'on m'informe, c'est
14 que même si c'est un appel d'offres privé, mais
15 qu'on travaille dans le domaine public, on doit
16 respecter les normes de la Ville de Laval, et les
17 quatre autres entrepreneurs sont suggérés par la
18 Ville de Laval.

19 Q. **[45]** Par la Ville de Laval. Est-ce qu'on vous dit
20 que ce sont des entrepreneurs suggérés à partir
21 d'un bassin précis, ou...

22 R. Bien, ce que j'en sais c'est qu'on... Ce qu'on me
23 dit, c'est qu'il y a comme une banque de données
24 d'entrepreneurs qui sont comme autorisés sur le
25 territoire de Laval, et qu'il y a quatre

1 entrepreneurs qui sont sélectionnés parmi cette
2 banque de données-là. Là, la teneur de cette banque
3 de données, le nombre d'entrepreneurs, qui c'est
4 exactement, ça je ne le sais pas.

5 Q. **[46]** Est-ce que vous savez si cette banque de
6 données-là est quelque chose d'officiel, ou est-ce
7 que...

8 R. Je ne pourrais pas vous dire.

9 Q. **[47]** On vous présente des choses comme ça, mais
10 c'est tout.

11 R. Exactement.

12 Q. **[48]** Parfait. Et ça, ça vient, cette information-là
13 vient de?

14 R. De monsieur Baker.

15 Q. **[49]** De monsieur Baker.

16 R. Oui.

17 Q. **[50]** D'accord. Si je vous ai bien suivi, c'est un
18 défi pour vous de faire ça, vous n'avez pas
19 vraiment fait ça à cette échelle-là jusqu'à
20 maintenant. Comment vous approchez ça, l'idée de
21 travailler sur un projet de cette ampleur-là?

22 R. Bien, en fait, quand on m'a proposé la possibilité
23 de participer à ça, dans ma réflexion, ce qui a
24 fait pencher la balance en faveur d'y aller, c'est
25 que, comme j'ai dit, ça faisait trois ans que

1 j'étais sur ce terrain-là, je connaissais les gens
2 qui étaient là, monsieur Tremblay, madame Bergeron,
3 monsieur Léveillé, j'avais une bonne relation
4 d'affaires, c'était des bons clients pour moi.
5 Donc, de ce côté-là, j'allais en connaissance de
6 cause. Ce n'était pas des gens que je ne
7 connaissais pas du tout. Donc, ça, pour moi,
8 c'était rassurant. Et aussi, je pouvais compter sur
9 l'aide d'un ami qui, lui a sa compagnie en égouts
10 et aqueducs, une bonne expertise là-dedans, c'est
11 un ami d'enfance, puis quand je lui ai parlé s'il
12 était prêt à me donner un coup de main pour penser
13 le projet, monter la soumission, puis que si, en
14 cours de réalisation, il y avait des défis
15 techniques, s'il pouvait me donner un coup de main,
16 bien, par amitié il m'a dit, « Il n'y a aucun
17 problème. » Donc, considérant ces deux choses-là,
18 j'étais à l'aise d'aller vers ce défi-là.

19 Q. **[51]** Le nom de cet ami, c'est?

20 R. Michel. Michel Morin.

21 Q. **[52]** De quelle compagnie?

22 R. Compagnie Miabec.

23 Q. **[53]** Donc, une entreprise qui a une expérience...

24 R. Qui a une expérience, oui.

25 Q. **[54]** D'accord. Donc, vous discutez avec monsieur

1 Morin. Qu'est-ce qu'il vous... Quel genre de
2 conseils il vous donne, en partant?

3 R. Bien, lui, avec toute l'expertise qu'il a, en
4 regardant, il trouve que c'est un beau projet, il
5 dit, « Pour une première expérience pour toi, je
6 trouve que c'est... ça peut être intéressant. »
7 Puis il m'encourage à aller de l'avant dans le
8 processus.

9 Q. **[55]** Est-ce qu'il exprime une surprise à l'idée que
10 vous soyez invité à soumissionner sur un projet
11 comme ça?

12 R. Plus ou moins, parce qu'il savait que j'étais sur
13 le chantier depuis quand même trois ans, donc il
14 savait que c'était un peu comme la continuité de
15 tout ça, mais il était un peu étonné que j'aie été
16 invité, que j'aie réussi à être invité sur le
17 projet.

18 Q. **[56]** Et pourquoi il est étonné de ça?

19 R. Parce que, et c'est une mise en garde qu'il m'a
20 faite à ce moment-là, ce qu'il m'a dit, il dit,
21 « Bien, surprends-toi pas si on t'approche pour te
22 dire que tu n'as pas vraiment d'affaire dans ce
23 contrat-là, ou qu'on veuille te faire participer à
24 de la collusion, ou qu'on te suggère d'embarquer
25 dans un système qui est en place. Mais, il dit,

1 peut-être qu'avec la grosseur du contrat tu n'en
2 entendras pas parler, mais ça se pourrait que tu en
3 entendes parler. »

4 Q. **[57]** Et comment vous réagissez à ça?

5 R. Honnêtement, justement à cause probablement de mon
6 manque d'expérience, où je me frotte à un monde qui
7 n'était pas vraiment le mien à ce moment-là, je
8 prends ça avec un grain de sel en me disant que je
9 n'ai pas... je n'ai pas vraiment à craindre puis si
10 jamais ça arrive, bien, j'aviserais ce que je ferai
11 avec ça en temps et lieu.

12 Q. **[58]** Est-ce que vous demandez à monsieur Morin s'il
13 y a des risques, comment dire, plus sérieux par
14 rapport à ça?

15 R. Quand vous dites « plus sérieux », vous dites point
16 de vue physiquement ou...

17 Q. **[59]** Par exemple, oui.

18 R. Je ne me souviens pas qu'on ait abordé ça, non, je
19 ne pense pas.

20 Q. **[60]** D'accord. Est-ce que, monsieur Morin, quand il
21 vous parle de ça, il vous explique d'où vient sa
22 connaissance de...

23 R. Bien, c'est sûr que lui, étant dans le domaine, il
24 a lui-même personnellement à vivre des expériences

1 à Mascouche, dans d'autres endroits, il travaille
2 beaucoup à Blainville, Saint-Jérôme et il a fait
3 quelques contrats à Laval. Ça a été son expérience
4 mais lui non plus, là, il n'a pas eu à... à subir
5 de préjudices physiques ou quoi que ce soit. Mais,
6 bon, il en a entendu parler, il a été victime, à
7 l'extérieur de Laval, de ce genre de procédé là,
8 mais sans plus.

9 Q. **[61]** Donc, la notion de « ne viens pas jouer dans
10 ma cour », si on peut dire comme ça, ce n'est pas
11 seulement à Laval, ça semble...

12 R. Oui.

13 Q. **[62]** D'après monsieur Morin.

14 R. Dans le fond ce qu'il me dit c'est... il dit : « Tu
15 vas probablement risquer de déranger les gens à
16 Laval. »

17 Q. **[63]** Parfait. Donc, il vous dit : « Vous allez
18 probablement recevoir un appel. » Est-ce
19 qu'effectivement, vous recevez un appel?

20 R. Oui, en fait, ce qu'il faut dire c'est que
21 l'ouverture des soumissions, le processus d'appel
22 d'offres, c'était pour octobre deux mille six
23 (2006). Donc, dans le courant du mois de septembre
24 je monte ma soumission, je réfléchis à tout ça, je

1 vais en recherche de prix. Puis, à ce moment-là, on
2 est justement en train de se préparer pour faire
3 l'excavation de la dernière série de Triplex.
4 Alors, je me souviens de cette journée-là où
5 j'étais au chantier et je me préparais pour
6 l'excavation de la dernière série de sept triplex
7 puis, sur le chemin du retour à la maison, j'habite
8 à Mascouche, j'ai reçu un téléphone de monsieur
9 Normand Trudel, qui m'appelé sur mon téléphone
10 portable. Je connais monsieur Trudel depuis
11 longtemps, c'était des voisins de Mascouche, on est
12 des vieilles familles de Mascouche.

13 Et, bon, il commence par s'informer comment
14 ça va puis tout ça. Là j'étais un peu étonné
15 d'avoir de ses nouvelles parce que ça faisait pas
16 mal longtemps que je n'avais pas entendu parler de
17 lui. Puis il me mentionne qu'un de ses amis va
18 probablement m'appeler parce qu'il voudrait avoir
19 le contrat d'asphalte du prolongement, ce que je
20 parlais tantôt, les culs-de-sac qu'on doit terminer
21 en ronds-points. Il serait probablement intéressé
22 de faire l'asphalte pour ce contrat-là. Il me parle
23 de monsieur Patrick Lavallée de J. Dufresne
24 Asphalte. Ça fait que, moi, ce que je mentionne à
25 monsieur Trudel à ce moment-là, j'ai dit : « Bien,

1 c'est un peu tôt pour parler de ça parce que je
2 n'ai pas le contrat, je n'ai rien. Puis s'il veut
3 faire l'asphalte un coup que j'aurai le contrat,
4 bien, je le ferai soumissionner et si ça
5 m'intéresse, je ferai affaire avec lui. »

6 Q. **[64]** Donc, vous avez cette discussion-là, avec
7 monsieur Trudel, avec autant de détails ou c'est
8 une réflexion que vous faites intérieurement?

9 R. Bien, dans le fond, lui... ce que monsieur Trudel
10 me mentionne c'est que son ami, monsieur Lavallée,
11 va m'appeler parce qu'il serait intéressé d'avoir
12 le contrat d'asphalte.

13 Q. **[65]** Ça s'arrête là en ce qui concerne la
14 discussion?

15 R. Exactement.

16 Q. **[66]** Monsieur Trudel a une entreprise, il est
17 entrepreneur comme vous?

18 R. Oui, exactement, il avait Transport et Excavation
19 Mascouche, basée à Mascouche.

20 Q. **[67]** Parfait. C'est quelqu'un de connu ça à
21 Mascouche, monsieur Trudel?

22 R. Oui. De très connus, oui.

23 Q. **[68]** D'accord. Est-ce qu'il y a une suite à ça,
24 l'ami de monsieur Trudel, est-ce qu'il vous

1 téléphone?

2 R. Oui. Moi, pour ce qui est de monsieur Trudel, je
3 n'ai jamais reparlé à monsieur Trudel par rapport à
4 ce contrat-là. Mais, effectivement, quelques jours
5 après, je vous dirais, peut-être à deux ou trois
6 jours du dépôt des soumissions, j'ai effectivement
7 reçu un appel de monsieur Lavallée.

8 Q. **[69]** Et qu'est-ce qu'il vous dit monsieur Lavallée?

9 R. Bien, en fait, il me demande de me rencontrer, si
10 c'est possible qu'on se voie, il voudrait discuter
11 de ce fameux contrat là avec moi. Moi, ce que j'ai
12 en tête c'est qu'il a toujours... je veux vous
13 rappeler que je ne suis pas au courant de qui
14 soumissionne sur le contrat. Alors, moi, quand je
15 parle à monsieur Lavallée, de J. Dufresne Asphalte,
16 c'est encore pour la fameuse question de : « Si tu
17 as le contrat, je voudrais faire l'asphalte dans
18 les rues. »

19 Q. **[70]** Donc, c'est un sous-contractant potentiel?

20 R. Exactement, moi, je le vois comme ça à ce moment-
21 là.

22 Q. **[71]** Parfait. Donc, il demande à vous rencontrer.

23 Est-ce que... comme vous n'avez pas... vous l'avez
24 dit tout à l'heure, à ce stade-là vous n'avez

1 toujours pas le contrat. Quel est l'objectif de le
2 rencontrer?

3 R. Bien, en fait, quand il m'a appelé pour me demander
4 de me rencontrer, là c'est ça, il mentionne qu'il
5 serait intéressé de faire le contrat. Là, moi, dans
6 ma tête, c'est toujours de dire : « Je vais faire
7 le contrat d'asphalte. » Puis je lui dis : « Bien,
8 écoute, si jamais c'est moi est le plus bas
9 soumissionnaire, si jamais on m'octroi le contrat,
10 je te rappellerai. Il dit, non, non, moi, je suis
11 intéressé à faire la " job " au complet. » Ça fait
12 que là c'est là que je comprends que c'est un
13 compétiteur, d'une certaine manière. Puis là, ce
14 qui me vient en tête, c'est les paroles de mon
15 contact, de monsieur Morin, qui me dit : « Bien, ça
16 se peut que quelqu'un t'appelle pour te faire part
17 de comment ça fonctionne à Laval ».

18 Q. [72] Là ce qu'il vous dit à ce moment-là monsieur
19 Lavallée, c'est juste qu'il veut le contrat.

20 R. Bien, à ce moment-là, il ne me dit pas ça, il veut
21 me rencontrer pour discuter de cette soumission-là.

22 Q. [73] Et vous, vous comprenez que, bon, en tout cas,
23 de ce que vous nous dites ou des paroles de
24 monsieur Morin, qu'essentiellement c'est pour vous
25 aviser que le contrat... l'intérêt, c'est qu'il

1 souhaiterait que, vous, il ne vous intéresse plus.

2 R. Bien, en tout cas, c'est sûr qu'il manifeste son
3 intérêt par rapport à ce contrat-là et qu'il veut
4 me rencontrer pour qu'on en discute.

5 Q. [74] Donc, vous tirez une certaine conclusion quand
6 même à la discussion.

7 R. Exactement.

8 Q. [75] Mais, vous acceptez tout de même à le
9 rencontrer?

10 R. Bien, c'est sûr que sur le coup ça m'a un peu pris
11 par surprise, dans le sens que même si j'avais été
12 informé, ce n'est tellement pas mon monde ou ma
13 façon de faire les choses, ça fait que, oui, j'ai
14 décidé d'accepter son offre de le rencontrer.

15 Q. [76] Parfait. Est-ce qu'à ce moment-là vous avez...
16 vous ressentez une menace ou quoi que ce soit ou...

17 R. Non. Honnêtement, avant la rencontre, il m'a donné
18 un rendez-vous dans un resto-bar du boulevard
19 Saint-Martin à Laval. Et honnêtement, j'étais un
20 peu stressé d'aller le rencontrer, à savoir de...
21 stressé et surtout déçu, déçu de dire « bon,
22 finalement on est rendu là, puis ce que Michel
23 m'avait mis en garde, bien, c'est là qu'on est
24 rendu là ».

25 Q. [77] Ça marche. Donc, vous procédez à la rencontre.

1 R. Oui.

2 Q. **[78]** Elle a lieu où?

3 R. Comme je disais, c'est dans un resto-bar sur Saint-
4 Martin. Si ma mémoire ne me fait pas défaut, c'est
5 au coin du boulevard de l'Avenir aux Galeries
6 Laval.

7 Q. **[79]** Parfait. Monsieur Lavallée se présente.

8 R. Oui.

9 Q. **[80]** Vous le connaissez déjà à ce moment-là ou...

10 R. Pas du tout.

11 Q. **[81]** Est-ce que... Vous l'identifiez comment?

12 R. Bien, en réalité, honnêtement je détone un peu
13 parce que j'arrive justement du chantier. Ce qu'il
14 faut comprendre, c'est que je ne suis pas le genre
15 d'entrepreneur dans un bureau. Là j'ai une cravate
16 pour aujourd'hui, mais habituellement j'ai mes
17 bottines de travail. Ça fait que j'étais au
18 chantier, j'ai quitté, je me suis rendu à cet
19 endroit-là habillé en travailleur. Et lui, c'est
20 sûr qu'il m'a vu arriver, il était déjà sur place à
21 l'intérieur du resto-bar. Il m'a sûrement vu
22 arriver parce que j'avais ma camionnette identifiée
23 là au logo de ma compagnie. Et il est venu au
24 devant de moi, quand je suis entré à l'intérieur,
25 il est venu au devant de moi, puis il m'a invité à

1 m'asseoir là au bar.

2 Q. **[82]** D'accord. Donc, vous avez une discussion avec
3 lui. Ça se déroule comment cette discussion-là?

4 R. Bon. Au début, ne le connaissant pas du tout, bien,
5 on fait connaissance, il se présente. Puis là on
6 parle de la pluie et du beau temps. Et honnêtement,
7 ça ne me tente pas vraiment d'échanger sur les
8 mondanités. Ça fait que je lui dit : « Bien, on
9 peut-tu en venir au fait tout de suite? Pourquoi tu
10 veux me rencontrer? Qu'est-ce que t'as à me dire?
11 Pourquoi je suis venu ici? ».

12 Q. **[83]** Parfait. Et qu'est-ce qu'il vous explique?

13 R. Bien là, c'est là on a vraiment entré dans le vif
14 du sujet. Bien, il dit : « Écoute, il dit, la
15 raison de te rencontrer, il dit, on a été invité à
16 soumissionner sur ce projet-là, le MOP 21663, puis
17 quand j'ai vu la liste des soumissionnaires, j'ai
18 vu ton nom, Excavation S. Allard, puis je ne te
19 connais pas du tout ». Ça fait qu'il dit : « On
20 s'est renseigné, puis comme on voit que t'es une
21 entreprise de Mascouche, j'ai pensé tout de suite à
22 mon ami Normand Trudel qui est de Mascouche ». J'ai
23 dit Normand doit le connaître certainement et c'est
24 là le lien avec monsieur Trudel et... Ça fait que
25 là dans le fond, il dit : « On a voulu te

1 rencontrer. Il dit, j'ai voulu te rencontrer pour
2 t'expliquer comment ça fonctionne ici à Laval. Il
3 dit, l'octroi des contrats ici, c'est chacun notre
4 tour et, pour ce projet-là, c'est rendu à moi.
5 C'est moi qui dois avoir ce contrat-là. Et t'as pas
6 vraiment d'affaire dans le portrait. T'es un
7 peu... ». Moi, ce que je comprenais, c'est, moi,
8 j'étais le grain de sable dans l'engrenage et... Ça
9 fait qu'il dit : « Dans le fond, ce que je voudrais
10 savoir de toi, c'est on voudrait soit que tu te
11 retires ou que tu présentes une soumission
12 soumissionnaire montant qu'on va te dire de
13 rentrer. Donc, on te demande de rentrer finalement
14 dans ce système-là. Mais, ce qui est clair, t'es
15 pas chez-vous, t'es un gars de Mascouche pis t'as
16 pas d'affaire à venir travailler à Laval, c'est mon
17 territoire, c'est notre territoire, pis c'est rendu
18 à moi d'avoir ce contrat-là.

19 Q. **[84]** Vous dites que quand il... d'entrée de jeu il
20 vous dit que lui il sait qui... bien attendez, il a
21 connaissance de la liste des soumissionnaires.

22 R. Oui.

23 Q. **[85]** Vous, de votre côté, comme autre
24 soumissionnaire, avez-vous connaissance de la liste
25 de soumissionnaires autres que vous?

1 R. Non, moi jusqu'à ce moment-là, il y avait
2 Excavation S. Allard Inc., et quatre autres
3 entrepreneurs. Là, j'en rencontre un, J. Dufresne
4 Asphalte.

5 Q. **[86]** Puis lui, de toute évidence, connaît tout le
6 monde.

7 R. Lui il sait qui est là.

8 Q. **[87]** Parfait. Est-ce que vous savez si les autres
9 entrepreneurs de la liste ont aussi fait l'objet
10 d'une approche comme ça ? Est-ce que vous avez
11 discuté des autres joueurs ou c'est seulement J.
12 Dufresne et vous qui sont dans l'équation à ce
13 moment-là?

14 R. Bien, en fait, ce que monsieur Lavallée me
15 mentionne à ce moment-là, quand il me dit que, bon,
16 il y a un système qui est en place, ce qu'il me
17 dit, c'est qu'il y a trois autres entreprises qui
18 sont parties prenantes du processus, puis que les
19 trois autres entreprises attendent de savoir
20 qu'est-ce que moi je vais décider. Si je me retire,
21 ou si j'embarque dans le stratagème. Et ce qu'il me
22 dit à ce moment-là, c'est que, « Bon, bien, les
23 gars attendent de savoir qu'est-ce que tu décides
24 pour... Parce que nos prix sont déjà établis, on
25 sait à quel prix on va rentrer, puis on va te dire

1 à quel prix toi tu dois rentrer. Puis les autres
2 attendent de savoir qu'est-ce que tu vas décider. »

3 Q. **[88]** Est-ce que, à ce moment-là, il vous invite, ou
4 il vous informe de qui va vous indiquer quel prix?

5 R. Oui. Bien, c'est moi qui lui ai demandé, en
6 réalité.

7 Q. **[89]** Oui?

8 R. Parce que là je veux savoir à qui j'ai affaire.
9 Puis là il mentionne qu'il y a Carl Ladouceur
10 Excavation, Les Entreprises V.G., je crois, et
11 Desjardins Asphalte.

12 Q. **[90]** En plus de J. Dufresne et de vous.

13 R. Exactement.

14 Q. **[91]** Pour un total de cinq entreprises.

15 R. Exact.

16 Q. **[92]** On vous dit donc, vous avez deux choix : ou
17 vous ne déposez pas d'offre, ou vous déposez une
18 offre à un montant qu'on va vous préciser.

19 R. Exactement.

20 Q. **[93]** Est-ce qu'on vous précise tout de suite le
21 montant?

22 R. Non. Il n'y a pas, on ne parle pas de montant à ce
23 moment-là.

24 Q. **[94]** Est-ce qu'à un moment donné on vous a précisé
25 le montant?

1 R. Non, pas du tout.

2 Q. [95] Est-ce que vous savez qui devait vous aviser
3 du montant à déposer?

4 R. C'était lui-même, monsieur Lavallée, qui était pour
5 me dire à quel montant rentrer la soumission.

6 Q. [96] Donc, la personne qui doit remporter est celle
7 qui vous avise.

8 R. Exactement.

9 Q. [97] Parfait. Est-ce que vous avez discuté de la
10 troisième avenue possible, à savoir vous qui
11 refusez les deux offres?

12 R. Bien, en fait, là c'est sûr qu'à ce moment-là ça se
13 bouscule dans ma tête. Je me demande qu'est-ce que
14 je fais là, est-ce que je suis intéressé de
15 continuer... C'est sûr que moi j'ai toujours grandi
16 dans des valeurs d'honnêteté, et là je me retrouve
17 face à un système où on m'avait prévenu que ça se
18 pouvait que j'aie affaire à ce système-là. Alors,
19 là j'ai les deux pieds dedans, puis donc j'analyse
20 la situation, je suis tenté de dire, « Bien,
21 écoute, je me retire, on oublie tout ça, je déchire
22 tout ça », mais comme, pour moi, c'est une première
23 expérience pour moi d'arriver à deux jours de
24 l'ouverture des soumissions avec une soumission qui
25 a été réfléchi, qu'on a pris du temps... Cette

1 journée-là je devais aller chercher mon
2 cautionnement de soumission à ma compagnie
3 d'assurances, je suis prêt, tout est là. Ça ne me
4 tente pas de tourner les talons puis de fuir. On a
5 trop travaillé pour arriver là.

6 En même temps je me dis, le type qui est
7 devant moi, lui, il n'a aucune connaissance de ce
8 projet-là, il ne sait même pas qu'est-ce que ses
9 employés vont aller faire là, puis, dans le fond il
10 me dit, « Bien, tu me laisses ta place. » Ça c'est
11 ma première option. La deuxième, bien, d'arriver à
12 son prix à lui, ou la troisième, de dire, « Bien,
13 écoute, moi je continue mon chemin puis je fais ce
14 que j'ai à faire. »

15 Ça fait que, je voulais juste le faire
16 parler, je lui ai demandé, j'ai dit, « Écoute, dans
17 l'éventualité où j'embarque dans ce que tu me
18 demandes, dis-moi qu'est-ce que moi je retire de
19 ça. Tu sais, quel avantage que je vais avoir
20 d'embarquer dans ce que tu me proposes? »

21 Q. [98] Et sa réponse, c'est quoi, à ce moment-là?

22 R. Bien, sa réponse, c'est, « Inquiète-toi pas, je ne
23 t'oublierai pas, je vais te retourner l'ascenseur.
24 Mais, j'ai dit, peux-tu préciser c'est quoi,
25 retourner l'ascenseur? Tu sais, quel bénéfice je

1 vais retirer de ça? Ah bien on va utiliser ta
2 machinerie, puis on va faire appel à tes services,
3 puis... » Ça fait que, dans le fond, il essaie de
4 me convaincre qu'il va prendre soin de moi dans ça.

5 Moi, ce que je lui mentionne à ce moment-
6 là, c'est que mon analyse des choses fait que j'ai
7 tout à perdre d'embarquer dans ça, et, en
8 commençant par la confiance que les gens ont en
9 moi; monsieur Tremblay, qui me voit travailler sur
10 ses terrains depuis trois ans, s'il m'a demandé
11 d'être là, moi, dans mon livre à moi, c'est parce
12 qu'il a confiance en moi. Il a vu que j'étais
13 quelqu'un d'honnête. Puis là je lui mentionne, je
14 dis, « Moi je perds tout là-dedans, dans le fond.
15 Je perds un contrat qui m'intéresse, je vais perdre
16 de la crédibilité, puis honnêtement, moi, ma
17 conscience va m'accuser d'avoir fait quelque chose
18 de malhonnête. »

19 Q. **[99]** Est-ce qu'on vous offre, à quelque moment que
20 ce soit, disons, le contrat suivant, ou une
21 contrepartie pour votre coopération, disons, qui
22 viendrait sous forme d'une insertion, si on peut
23 dire, dans ce système-là?

24 R. Oui, je comprends. Non. Ça, ça n'a pas été
25 mentionné. Honnêtement, ce que je sens à ce moment-

1 là, que je suis de trop. Je n'ai pas d'affaire à
2 Laval, puis je suis de trop, puis ils ont une bonne
3 gang, ils ont une belle gang, ça roule bien, puis
4 je n'ai pas d'affaire là.

5 Q. **[100]** Et en dehors de la location d'équipement et
6 tout ça, il n'y a aucune autre contrepartie qui
7 vous est offerte?

8 R. Non.

9 Q. **[101]** Qui vous avantagerait financièrement et qui
10 pourrait vous inciter, vous, à vous retirer?

11 R. Non. Pas du tout.

12 Q. **[102]** On se limite uniquement à vous dire, « On va
13 louer votre équipement. »

14 R. « On va faire appel à tes services dans ce contrat-
15 là. »

16 Q. **[103]** Puis ce qui, d'un point de vue financier, est
17 considérablement moins profitable, disons, que de
18 faire le travail?

19 R. Exactement.

20 Q. **[104]** Parfait. Quand vous lui, bien, c'est-à-dire
21 « quand ». Est-ce que vous lui dites immédiatement
22 quel choix... vers où votre choix s'oriente,
23 disons?

24 R. Bien, c'est sûr que là ça roule beaucoup dans ma

1 tête. Je me demande qu'est-ce que je fais avec tout
2 ça. Puis, finalement, bien, moi, mon père m'a
3 toujours dit : « Si tu fais des choses que tu ne
4 veux pas que les gens sachent que tu es en train de
5 le faire c'est parce que tu es mieux de ne pas le
6 faire. » Et donc, c'est clair que, pour moi, je
7 n'embarque pas dans ce stratagème-là, ce n'est pas
8 moi et je ne serai pas à l'aise avec ça. Alors, là
9 les deux options qui restent c'est ou je m'en vais
10 ou je continue. Puis là, finalement, j'ai dit :
11 « Bien, écoute, ce que tu me présentes, je ne vois
12 aucun avantage pour moi. Puis, vois-tu, pour moi,
13 le processus d'appel d'offres, bien, c'est une
14 façon de dire " Après avoir réfléchi, j'arrive à ce
15 prix-là ". Puis, Patrick, si c'est toi qui es le
16 plus bas soumissionnaire parce que tu as vu la
17 " job " de la bonne façon ou d'une façon
18 différente, bien, je serai content pour toi, je te
19 donnerai la main puis je vais retourner à
20 Mascouche. Mais, si je l'ai, je ne veux pas me
21 faire achaler. Puis, j'ai dit, inquiète-toi pas, je
22 ne serai pas le genre d'entrepreneur qui va venir
23 soumissionner sur un contrat sur le boulevard St-
24 Martin, au coin de des Laurentides, ce n'est pas ça
25 que je vise. Puis quand tu me dis que je ne suis

1 pas dans les bonnes... sur le bon territoire, que
2 je viens dans vos plates-bandes, bien, honnêtement,
3 j'ai l'impression que c'est toi qui viens dans mes
4 plates-bandes parce que c'est un client avec lequel
5 je suis depuis trois ans, c'est un chantier que...
6 où je roule depuis trois ans puis c'est comme de
7 boucler la boucle de ce chantier-là. Puis j'ai de
8 l'intérêt pour ce projet-là. Puis, moi, écoute, tu
9 attends ma décision, bien, ma décision c'est que je
10 rentre mon prix au prix que j'ai décidé puis tu
11 fais la même chose puis celui qui sera le plus
12 soumissionnaire l'aura. »

13 Q. **[105]** Donc, vous vous sentez quand même obligé
14 d'argumenter un peu la raison pour laquelle vous
15 faites ce choix, avec lui?

16 R. Oui, exactement.

17 Q. **[106]** Mais vous l'informez que vous allez procéder
18 comme initialement prévu?

19 R. Oui. Bien, en fait, Madame la Présidente, à ce
20 moment-là, moi, j'ai une décision à prendre, si
21 j'embarque dans ce système-là ou si je n'embarque
22 pas dans ce système-là. Et je n'ai pas beaucoup de
23 temps pour réfléchir. Même si on m'avait mis en
24 garde qu'il existait quelque chose, je n'ai pas
25 beaucoup de temps pour réfléchir. Puis j'ai fait le

1 choix de ne pas participer à ça. Aujourd'hui, je
2 suis vraiment content d'avoir fait ce choix,
3 surtout quand on a vu les premières arrestations à
4 Mascouche, je reste juste à côté de l'Hôtel de
5 Ville, je voyais les policiers puis je me suis dit,
6 mon père m'a donné un bon conseil, de toujours
7 rester honnête. Ça fait que j'ai fait le choix
8 d'aller du côté honnête.

9 Q. **[107]** Donc, quand ce choix-là est fait et que vous
10 communiquez votre réponse à monsieur Lavallée, ça
11 réaction à lui c'est quoi?

12 R. Bien, je ne pourrais pas dire qu'il y a de colère
13 mais il y a beaucoup de déception. À deux, trois
14 reprises il me dit : « Ah! là il va falloir que
15 j'appelle les gars, les gars vont être bien déçus.
16 Tu es sûr? Il dit, écoute, fais-toi-en pas, tu
17 sais, on va te retourner l'ascenseur puis... À un
18 moment donné j'ai dit, écoute, moi, là, c'est fin
19 de la discussion. Tu m'as dit ce que tu avais à me
20 dire puis je refuse d'embarquer dans ça. Puis s'il
21 faut que tu appelles les gars, comme tu dis, pour
22 leur dire qu'Excavation S. Allard ne veut pas
23 embarquer dans ça, bien, tu les appelles, fais ce
24 que tu as à faire. »..

25 Q. **[108]** Comme tel, vous n'êtes victime à ce moment-

1 là... il y a une pression mais il n'y a pas
2 d'intimidation...

3 R. Non, non.

4 Q. **[109]** ... menaces physiques?

5 R. Honnêtement, jamais on ne m'a dit : « Bien, écoute,
6 si tu es là, tu vas avoir de la visite - ou - on va
7 faire casser tes machines », absolument pas.

8 Q. **[110]** D'accord. Est-ce que vous avez eu d'autres
9 nouvelles de monsieur Lavallée par la suite?

10 R. Non.

11 Q. **[111]** Est-ce que vous avez reçu des nouvelles de
12 qui que ce soit d'autre?

13 R. Absolument pas.

14 Q. **[112]** Donc, vous avez éventuellement déposé votre
15 soumission?

16 R. Exact. Oui.

17 Q. **[113]** Comme prévu. O.K. On va regarder...

18 Madame Blanchette, peut-être afficher le document
19 qui est dans la liste des pièces.

20 Ça, Monsieur Allard, c'est la communication, enfin,
21 la lettre envoyée par la firme de génie qui était
22 consultante sur ce MOP-là à la Ville de Laval pour
23 les informer du résultat de l'ouverture des

1 soumissions. Est-ce que c'est un document que vous
2 avez déjà vu?

3 R. Oui, exactement.

4 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

5 Est-ce qu'on peut descendre peut-être, Madame
6 Blanchette, un petit peu, jusqu'à la grille. Peut-
7 être que, tout simplement, Madame la Greffière, on
8 va coter tout de suite ce document-là. Si je ne
9 m'abuse on en est à 66P-727?

10

11 MADAME LA GREFFIÈRE :

12 C'est exact.

13

14 66P-727 : Rapports de vérification et
15 d'ouverture des soumissions pour le
16 projet MOP 21663 préparé par
17 Filiatrault, McNeil & Associés inc.
18 pour la Ville de Laval.

19

20 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

21 Q. **[114]** Donc, la grille fait état du résultat des
22 soumissions. Vous êtes donc rentré, selon votre
23 expression, là, à quatre cent vingt mille cinq cent
24 trente-cinq dollars (420 535 \$). Et J. Dufresne
25 Asphalte, lui, est soixante-quinze mille dollars

1 (75 000 \$) plus haut, et le plus haut
2 soumissionnaire, Carl Ladouceur, est à cinq cent
3 onze mille cinq cent cinquante-huit (511 558 \$).
4 Vous m'avez indiqué tout à l'heure qu'il devait y
5 avoir cinq entrepreneurs.

6 R. Oui.

7 Q. **[115]** Là ici, il en manque un.

8 R. Hum, hum.

9 Q. **[116]** Est-ce que vous pouvez m'expliquer pourquoi?

10 R. Bien, je présume, ça, c'est moi qui présume que
11 Asphalte Desjardins a décidé de ne pas présenter de
12 soumission. Pour quelle raison? Je l'ignore.

13 Q. **[117]** Est-ce que vous étiez présent au moment de
14 l'ouverture des soumissions?

15 R. Oui, c'est exact, j'étais présent.

16 Q. **[118]** Et comment ça s'est déroulé?

17 R. Bien, en fait, autour de la table il y a le
18 représentant de monsieur Tremblay, Bruno Baker qui
19 est là, moi comme entrepreneur, il y a un autre
20 aussi... un autre représentant de J. Dufresne
21 Asphalte qui est la seule entreprise qui est
22 représentée à part la mienne. Et évidemment
23 monsieur Alain Filiatrault qui représente la firme
24 d'ingénierie FMA.

25 Q. **[119]** Et est-ce qu'il y a... Ça se déroule où, en

1 fait, cette ouverture de soumissions-là?

2 R. Ça se déroule au bureau de FMA.

3 Q. **[120]** Et le représentant de J. Dufresne, ce n'est
4 pas monsieur Lavallée ou c'est monsieur Lavallée?

5 R. Non, ce n'est pas monsieur Lavallée, c'est un homme
6 que je ne connais pas.

7 Q. **[121]** Parfait. Donc, les soumissions sont ouvertes,
8 vous découvrez que vous emportez la mise...

9 R. Oui.

10 Q. **[122]** ... si on peut dire.

11 R. Oui.

12 Q. **[123]** Et ensuite de ça, est-ce que vous avez une
13 discussion... En fait, peut-être juste revenir en
14 arrière. Cette rencontre avec monsieur Lavallée,
15 est-ce que c'est quelque chose que vous avez
16 discuté avec soit avec le donneur d'ouvrage ou son
17 représentant ou même monsieur Tremblay là, le
18 promoteur?

19 R. O.K. Suite à la rencontre avec monsieur Lavallée,
20 je n'ai pas parlé de ça à personne à part mon ami
21 Michel Morin. J'ai dit : « Michel, t'avais
22 raison », mais je n'ai pas voulu parler de ça avec
23 mon client ou monsieur Baker. Je trouvais que ce
24 n'était pas nécessaire de le faire. Ça fait que,
25 dans le fond, j'ai gardé ça pour moi là jusqu'à

1 l'ouverture des soumissions.

2 Q. **[124]** Quand vous dites « jusqu'à l'ouverture des
3 soumissions », est-ce à dire que, par la suite,
4 vous en avez parlé avec eux?

5 R. Bon. Suite au dévoilement des soumissions, c'est un
6 mélange de joie et d'inquiétude. Je suis le plus
7 bas soumissionnaire, donc... puis je sais que ma
8 soumission est conforme, je m'attends à l'avoir.
9 Mais là, dans ma tête, je me dis « bon, dans quoi
10 on embarque ». Ça fait que les gens en présence ont
11 quitté la salle, moi aussi, puis je me suis ramassé
12 avec monsieur Baker dans la cage d'escalier pour
13 sortir du bâtiment. Puis, c'est ce moment-là que
14 j'ai choisi pour l'informer de ce qui s'était
15 produit là avec la fameuse rencontre puis la
16 demande de participation au processus de collusion.

17 Q. **[125]** Pourquoi à ce moment-là vous en parlez avec
18 lui si vous ne l'avez pas fait jusqu'à maintenant?
19 Qu'est-ce qui...

20 R. Bien, c'est qu'avant la soumission, je trouvais...
21 j'ai dit « si ce n'est pas moi qui suis le plus bas
22 soumissionnaire, bien, on ferme les livres, puis on
23 s'en va chez nous, puis on passe à autre chose ».
24 Maintenant, par souci de transparence puis...
25 j'aimais mieux informer mon client de ce qui

1 s'était produit. Peut-être un peu naïf en pensant
2 que je révélerais quelque chose de grand là. Mais,
3 ce que monsieur Baker me révèle à ce moment-là, en
4 me mettant la main sur l'épaule, il dit :
5 « Pourquoi tu penses que tu voulais... qu'on
6 voulait que tu sois là? ». Dans le fond, lui, il
7 est au courant de ce stratagème-là. Il me dit qu'il
8 est au courant et que c'est comme ça que ça
9 fonctionne. Puis le fait de me rentrer là, il y a
10 deux raisons, c'est premièrement parce que
11 justement je suis connu. Ils savent que je suis
12 honnête, que c'est... ils pensent que c'est un
13 contrat qui va bien se dérouler, mais que aussi ils
14 se sont un peu servis de moi pour faire baisser le
15 prix des soumissions.

16 Q. **[126]** Parce qu'on voit sur le tableau là que vous
17 êtes bien un quinze pour cent (15 %) là ou à peu
18 près en dessous de la moyenne arithmétique des
19 soumissions.

20 R. Oui.

21 Q. **[127]** Est-ce que vous avez une information ou est-
22 ce que votre expérience vous permet de conclure que
23 les chiffres qui ont été rentrés par les autres
24 soumissionnaires auraient été les mêmes si vous
25 aviez joué...

1 R. Bien, moi, ce que je peux dire, c'est que monsieur
2 Baker m'a dit, il dit : « Sur un projet comme ça,
3 il dit, c'est sûr que tu viens de faire sauver à
4 mon client facilement entre cent et deux cent mille
5 (100 000 \$-200 000 \$) ». Ce qu'on me dit après par
6 exemple, c'est que monsieur Tremblay qui est
7 finalement le donneur d'ouvrage, si ça avait été le
8 cas, il n'aurait juste pas accepté le processus de
9 soumission, il serait retourné en soumission,
10 sachant que la juste valeur de ce contrat-là serait
11 largement dépassée.

12 Puis juste à noter aussi, on avait
13 l'estimation de FMA, l'estimation préliminaire.
14 Mais, moi, j'étais content de la soumission que
15 j'avais rentrée parce que, dans le fond, on avait
16 dix-huit mille dollars (18 000 \$) de différence
17 entre ce qu'il avait estimé et ce que, moi, j'avais
18 estimé. Donc, mon prix était réaliste, mon prix
19 était juste selon le marché. Mais, ce que monsieur
20 Baker me dit, c'est que si, moi, je ne suis pas là,
21 probablement que les soumissions auraient été un
22 cent à cent cinquante (100 000 \$-150 000 \$), peut-
23 être même deux cent mille (200 000 \$) plus élevé
24 que ce qu'on voit au tableau.

25 Q. [128] Donc, considérablement supérieur à l'estimé.

1 R. Exact.

2 Q. **[129]** Parfait. Est-ce que vous avez eu l'occasion
3 de rediscuter de ça avec monsieur Baker et monsieur
4 Tremblay?

5 R. De ça particulièrement, non. On s'est quitté à ce
6 moment-là. Là on est au mois de novembre deux mille
7 six (2006). Donc, moi, je quitte... je quitte
8 l'édifice en me disant que bon, bien, j'ai eu un
9 contrat intéressant qui, pour moi ça va être une
10 belle expérience. Mais là il y a toutes les
11 démarches administratives, faire les demandes
12 d'autorisation au ministère de l'Environnement
13 pour, finalement, commencer le contrat, qui devait
14 commencer à l'automne deux mille six (2006).

15 Q. **[130]** Parfait. Est-ce que vous avez, avec monsieur
16 Baker, discuté de, disons, d'une éventuelle suite
17 à, disons, cette première approche par monsieur
18 Lavallée dans le contexte de l'exécution du contrat
19 qui allait venir, là? Est-ce que vous avez exprimé
20 des inquiétudes...

21 R. Oui.

22 Q. **[131]** ... sur ce qui se produirait par la suite?

23 R. Oui, effectivement, au moment de cette rencontre-là
24 à la sortie de l'ouverture des soumissions, j'ai
25 mentionné que ça m'inquiétait un peu de me faire

1 briser de la machinerie, ou de me faire intimider,
2 ou... Et sa réponse a été assez claire, il a dit,
3 « Si jamais il arrive quoi que ce soit, tu me le
4 dis, puis on va régler ça vite. »

5 Q. **[132]** Est-ce qu'il vous a expliqué comment il
6 comptait régler ça?

7 R. Bien, dans le fond, ce qu'il me disait, il dit,
8 « Je vais aller... Moi je vais aller parler à
9 l'administration, puis... » Quand on parle de
10 l'administration, je parle de l'administration de
11 la Ville. « Puis ça va se régler vite. Tu ne te
12 feras pas achaler. »

13 Q. **[133]** Donc, si je vous suis, monsieur Baker, qui
14 est... En fait, peut-être avant, monsieur Baker,
15 lui, dans votre perception, c'est quelqu'un qui
16 est, comment dire, familier avec les rouages
17 administratifs de Ville de Laval?

18 R. Exactement.

19 Q. **[134]** C'est quelqu'un qui est proche de
20 l'administration, ou...

21 R. Bien, j'en déduis que oui, il devait être proche de
22 l'administration, parce que... Pourquoi qu'il est
23 dans l'équipe de monsieur Tremblay? C'est que c'est
24 lui qui va tout s'occuper des détails de
25 l'obtention des permis, toutes les négociations

1 avec la Ville. Monsieur Tremblay, justement, à
2 cause de son projet, devait faire ces travaux-là.
3 Donc, c'est monsieur Baker qui dirigeait un peu ces
4 négociations-là avec la Ville, et oui, il connaît
5 l'administration. C'est clair.

6 Q. **[135]** Donc, si je vous comprends bien, quand vous
7 exprimez à monsieur Baker vos inquiétudes par
8 rapport à une situation qui implique des entités
9 privées, des entrepreneurs qui menacent, son
10 réflexe, c'est de vous dire, « Je vais aller
11 arranger ça avec la Ville. »

12 R. C'est ça.

13 Q. **[136]** Pas avec les entrepreneurs.

14 R. Non. Avec la Ville. Oui, il dit, « Inquiète-toi
15 pas, tu n'auras pas de problèmes. Puis si jamais tu
16 te fais inquiéter, ou tu te fais achaler, parle-
17 moi-s'en, je vais régler ça, ça ne sera pas long. »

18 Q. **[137]** Parfait. Est-ce que vous avez eu des
19 problèmes avec la suite des travaux?

20 R. Bien, ce que je disais tantôt c'est que dans le
21 fond, c'est ça, à l'automne deux mille six (2006),
22 on est en attente de permis auprès du ministère de
23 l'Environnement, puis finalement, bien, le temps
24 file, l'automne arrive, l'hiver arrive, puis
25 finalement, les travaux sont reportés au printemps

1 deux mille sept (2007). Et là, en deux mille sept
2 (2007), j'ai une autre rencontre avec monsieur
3 Baker et monsieur Tremblay à la roulotte de
4 chantier de Habitations Bergeron et Léveillé, puis
5 là on veut rediscuter de ce mandat-là, de ce
6 contrat-là, à quel moment on va le commencer, de
7 quelle façon que ça va partir. On doit parler aussi
8 des permis qui, finalement, ont été émis et tout
9 ça.

10 Q. **[138]** O.K. Et dans ce contexte-là vous avez,
11 disons, des - comment dire ça - difficultés à
12 organiser vos travaux, ou est-ce que les choses...
13 Bien, je veux dire, là vous avez des discussions
14 avec monsieur Tremblay?

15 R. Oui, c'est ça. En fait, oui, il y a une difficulté,
16 mais ce n'est pas en rapport avec les entrepreneurs
17 ou quoi que ce soit. C'est que là, moi, ce que je
18 mentionne, c'est que si on veut commencer les
19 travaux à cette période-là de l'année, ce qu'il
20 faut comprendre, c'est que là on est au printemps
21 deux mille sept (2007). Pour moi, les travaux,
22 c'est différent un peu, on est en période de dégel,
23 tous les transports que j'ai à faire, c'est plus
24 coûteux pour moi. On est aussi expiré la date de
25 garantie de ma soumission, on a changé d'année,

1 tous les prix ont augmenté. Alors moi je veux
2 discuter de ça, si on peut réajuster. S'ils
3 voulaient commencer vraiment le contrat à ce
4 moment-là, bien, on va réajuster le prix en
5 fonction de la période de l'année où on se trouve à
6 ce moment-là, et là, c'est là, le tracas vient un
7 peu de là, c'est que là monsieur Baker me dit qu'on
8 reste au même prix, puis que si ça ne fait pas mon
9 affaire ils vont retourner en soumission, puis
10 qu'ils sont prêts à recommencer le processus. Il me
11 tend même une enveloppe pour dire, « Bien ça c'est
12 ton invitation pour la prochaine... le prochain
13 processus, mais on ne touche pas à ton contrat, il
14 n'y a pas de majoration possible. »

15 Ça fait que moi, c'est sûr que là je le
16 prends... Je le prends mal un peu, parce que je me
17 dis, bien, dans le fond ils se sont servi de moi,
18 d'une certaine manière, dans le processus, puis là
19 je me fais faire ce coup-là. Ça fait que, devant
20 lui, je prends l'enveloppe, je la déchire, puis je
21 lui dis que si on ne va pas avec le contrat comme
22 on a, puis si on ne le majore pas en tenant compte
23 qu'on est en période de dégel, qu'il m'oublie, je
24 ne suis plus intéressé, puis moi je ne ferai pas le
25 travail à ce moment-là.

1 Q. **[139]** Et ça, ça fonctionne?

2 R. Ça fonctionne, parce que là c'est monsieur Tremblay
3 qui prend la parole puis qui dit, « Bon, écoute,
4 Bruno, c'est correct. On avait choisi notre
5 entrepreneur, on est à l'aise puis... » Là il dit :
6 « Qu'est-ce qui ferait ton affaire pour qu'on
7 puisse rester au même prix? Bien, j'ai dit, moi, je
8 suis prêt à rester au même prix si vous attendez la
9 fin de la période du dégel, donc autour de la mi-
10 mai - de cette année-là - moi, je peux vous
11 garantir le même prix. Mais si vous voulez
12 commencer avant, j'ai de la gelée à briser, j'ai du
13 transport à faire en période de dégel, c'est
14 certain que ça ne m'intéresse pas. »

15 Q. **[140]** Parfait. Et là, à ce moment-là, la situation
16 se règle et les choses vont de l'avant?

17 R. Exactement.

18 Q. **[141]** Bon. Est-ce que vous pouvez conclure de ça
19 que l'idée de repasser à travers le processus, sans
20 votre aide, ça peut avoir des conséquences
21 financières, comme elles avaient été évoquées au
22 moment de l'ouverture, là, qui est un fort
23 incitatif à ne pas le faire?

24 R. Je ne suis pas sûr de saisir la question.

1 Q. **[142]** Ce que je veux dire c'est que quand vous
2 dites à monsieur Tremblay... je m'exprime peut-être
3 un petit peu de façon complexe pour rien, là. Mais
4 quand vous dites à monsieur Tremblay et à monsieur
5 Baker : « Moi, je ne retourne pas... si vous
6 retournez en soumission, moi, je ne participe
7 pas », ça veut dire que là ils vont se retrouver
8 dans un contexte où ils ne sont pas sûrs d'avoir un
9 entrepreneur honnête?

10 R. Bien... O.K., je comprends. Puis c'est un peu pour
11 ça aussi que j'ai réagi de cette façon-là. Sachant
12 que dans le premier processus que ça avait vraiment
13 fait leur affaire que je sois là, je pense qu'ils
14 n'ont pas intérêt à ce que je me retire. C'est ce
15 que je présume.

16 Q. **[143]** Et ça semble fonctionner?

17 R. Et ça fonctionne.

18 Q. **[144]** D'accord. Donc, là on est au moment du début
19 des travaux. Dans l'intervalle, évidemment, vous
20 avez dû préparer les plans... bien, en fait,
21 travailler sur les plans et devis avec la firme de
22 consultants. Là, moi, je voudrais discuter avec
23 vous de la question des produits spécifiques.

24 R. Oui.

1 Q. **[145]** Est-ce que certaines exigences de produits
2 spécifiques ont été... apparaissaient au niveau des
3 cahiers de charges, là, pour ce MOP-là?

4 R. Oui. Dans le cahier de charges, le devis spécifiait
5 que, pour les produits de béton, au niveau des
6 regards, des puisards, ce qui était mentionné dans
7 les coupes types c'était des produits de Lécuyer ou
8 équivalent. Ce qui est... règle générale, on voit
9 ça dans les devis, on nous propose un fournisseur
10 mais on nous donne la possibilité d'utiliser un
11 équivalent.

12 Q. **[146]** Et le processus par lequel on propose un
13 équivalent, c'est quoi?

14 R. Bien, dans le fond, avant de débiter les travaux,
15 moi, comme entrepreneur, je dois fournir des
16 dessins d'atelier qui doivent être approuvés par
17 l'ingénieur et, sur approbation de l'ingénieur, là
18 je fournis ça à mon fournisseur puis, à cette
19 condition-là, le fournisseur va mettre en
20 fabrication les produits qui sont spécifiques pour
21 ce projet-là.

22 Alors, moi, j'enclenche le processus, je
23 fournis les dessins d'atelier à monsieur
24 Filiatrault de F.M.A. Et là monsieur Filiatrault me

1 revient en me disant : « Bien, écoute, pour les
2 dessins, il n'y a pas de problème. La seule chose,
3 ton fournisseur c'est qui? -Bien, je dis, mon
4 fournisseur, je vais faire affaire avec les
5 produits de Casaubon. - Bien, il dit, écoute, ça,
6 ça ne passera pas, il dit, il faut que tu prennes
7 les produits de Lécuyer. »

8 Q. **[147]** Casaubon c'est une firme qui fait également
9 des produits de béton?

10 R. C'est un compétiteur à Lécuyer.

11 Q. **[148]** Un compétiteur de Lécuyer.

12 R. Oui. Oui.

13 Q. **[149]** Et donc, il vous dit : « Ça ne passera pas »,
14 il veut dire quoi quand il dit ça?

15 R. Bien, dans le fond, je lui demande de préciser,
16 j'ai dit : « Écoute, Alain, c'est écrit dans le
17 cahier de charges que j'ai le droit à des
18 équivalents. Casaubon, là, ce n'est pas une
19 compagnie qu'on sort d'en dessous de la couverture,
20 là, c'est des gens connus, c'est... Ça fait qu'il
21 me dit, écoute, je n'ai aucun problème avec le
22 produit Casaubon, tout ce que je veux dire c'est
23 que, sur le territoire de la Ville de Laval, tu
24 dois utiliser des produits de Lécuyer. »

1 Et là, moi, je... je ne sais pas si c'est
2 un esprit rebelle mais ça ne me tente pas de me
3 faire dicter où je dois prendre mes produits. Ça
4 fait je m'obstine un petit peu avec l'ingénieur
5 puis ce qu'il me dit finalement c'est : « Ça ne
6 donne rien de t'obstiner parce que si tu installes
7 du Casaubon dans la rue, dans les travaux que tu as
8 à faire, il y a des bonnes chances qu'ils vont te
9 demander de le retirer. Il va falloir que tu
10 enlèves le regard que tu as installé. Puis, moi, je
11 ne pourrai pas te l'approuver, de toute façon.
12 Mais, il dit, si tu veux utiliser du produit
13 Casaubon dans la partie privée... » parce que le
14 MOP c'était dans la partie publique, dans le
15 domaine public, mais il y avait une partie de mon
16 contrat aussi qui se faisait dans la partie privée,
17 j'avais un bassin de rétention à excaver, un réseau
18 d'égout pluvial à faire pour monsieur Tremblay. Il
19 dit : « Du côté privé, tu veux y aller avec
20 Casaubon ou qui tu voudras, ça c'est toi que ça
21 regarde. Mais dès que tu traverses la ligne, dans
22 le domaine public, ça prend des produits Lécuyer. »

23 Q. [150] Est-ce que vous savez qui s'occupe de faire
24 ces approbations-là ou quel service s'occupe de ça
25 au niveau de la Ville?

1 R. Bien, c'est le service d'ingénierie, mais qui
2 exactement, là, je ne pourrais pas dire.

3 Q. **[151]** Parfait. Donc, à ce moment-là ça veut dire
4 que quand les dessins d'atelier sont soumis,
5 monsieur Filiatrault, lui, peut autoriser
6 l'autorisation d'un équivalent?

7 R. Oui.

8 Q. **[152]** Ou, en fait, si je vous comprends bien, vous
9 pouvez carrément, vous, le faire, le test sera
10 ultérieur, on viendra vérifier ce que vous avez
11 fait puis là peut-être que vous vous ferez dire
12 « enlève-moi ça » et mets-moi autre chose.

13 R. Exactement. Exactement. Dans le fond, la conclusion
14 de cette discussion-là avec monsieur Filiatrault,
15 c'est que « moi, je ne peux pas t'empêcher de
16 prendre du Casaubon parce que c'est écrit dans le
17 devis, mais si tu l'installes, c'est à peu près
18 certain qu'ils vont te le faire enlever pour mettre
19 du Lecuyer ».

20 Q. **[153]** Dans la mesure où c'est prévu dans le devis
21 que ça peut être l'équivalent, sur quelle base est-
22 ce que la Ville peut venir ultimement vous dire
23 « non ».

24 R. Bien, moi, je lui ai posé la question parce que

1 honnêtement ça me révoltait un peu, puis j'ai dit :
2 « Bien, qu'est-ce que ça donne d'écrire dans ton
3 devis un équivalent approuvé si je ne peux pas
4 l'utiliser? Je n'enfreins aucune règle, aucune
5 norme, puis mon équivalent, il est approuvé, tu le
6 sais ». Bien, il dit : « Je le sais, mais je suis
7 obligé de l'écrire pour que mon devis soit
8 conforme ».

9 Q. **[154]** Quand vous dites qu'il est approuvé
10 l'équivalent, qu'est-ce que vous voulez dire? De ce
11 que je comprends, généralement il ne l'est pas là.

12 R. Oui. Bien, dans le fond, c'est que, oui, c'est à la
13 discrétion du consultant, mais il y a quand même
14 des normes du BNQ qui existe puis si un fabricant
15 respecte ces normes-là, normalement le consultant
16 est mal avisé de refuser le produit.

17 Q. **[155]** Parfait. Les différences entre les deux...
18 Parce que, vous, vous insistez pour utiliser
19 Casaubon. Qu'est-ce qui vous pousse vers Casaubon?

20 R. Bon. En fait, moi, je fais affaires... je faisais
21 affaires avec l'entreprise Casaubon par
22 l'intermédiaire d'un distributeur, monsieur Lortie,
23 Luc Lortie de Nivex. Lui, il s'approvisionnait chez
24 Casaubon, donc il distribuait des produits
25 Casaubon. Et bon, bien, à chaque fois que j'avais

1 des besoins à ce niveau-là, je faisais affaires
2 avec monsieur Lortie qui me fournissait des
3 produits Casaubon. Et j'ai tendance à être fidèle
4 quand j'ai un bon service, puis je vérifie mes prix
5 de temps en temps aussi là, mais j'avais et un bon
6 service et des bons prix, et c'est ce qui me motive
7 de faire affaires avec Casaubon.

8 Q. **[156]** En ce qui concerne la qualité des produits de
9 Lecuyer, est-ce que c'est problématique ou...

10 R. Non, les produits de Lecuyer sont très... de très
11 bonne qualité, je n'ai pas un mot à dire là-dessus.
12 La seule chose, c'est que le fait de m'obliger à
13 faire affaires avec Lecuyer, bien, dans mon
14 contrat, moi, ça m'a fait dépenser environ trois
15 mille dollars (3000 \$) de plus.

16 Q. **[157]** Donc, ils sont légèrement plus chers que ceux
17 de Casaubon.

18 R. Bien, ça, ça a été l'expérience que j'ai vécue à ce
19 moment-là. Je ne dis pas que règle générale ils
20 sont toujours plus chers, mais à ce moment-là, moi,
21 ça m'a... ça m'a coûté trois mille (3000 \$) de plus
22 pour faire affaires avec Lecuyer.

23 Q. **[158]** D'accord. Et Casaubon n'est pas
24 nécessairement moins bon que Lecuyer.

25 R. Absolument pas. Absolument pas.

1 Q. **[159]** De votre expérience...

2 R. Non.

3 Q. **[160]** ... c'est la même chose.

4 R. Parce que Casaubon est approuvée dans n'importe
5 quelle municipalité au Québec. Je peux rentrer dans
6 n'importe quelle ville, mais pas à Laval.

7 Q. **[161]** Est-ce que vous avez discuté de cette
8 situation-là avec Casaubon comme telle?

9 R. Non. Non.

10 Q. **[162]** Avec...

11 R. Pas avec Casaubon, mais avec monsieur Lortie qui
12 distribue...

13 Q. **[163]** Ah! Avec Nivex là.

14 R. Oui, avec Nivex. Je l'ai appelé pour lui dire :
15 « Bien, écoute, Luc, il semble que j'ai un problème
16 à Laval. Je ne pourrai pas utiliser tes produits
17 puis... » puis là il est parti à rire, il dit :
18 « Bien, ça ne m'étonne pas, il dit, ça me
19 surprenait que tu puisses rentrer mes produits à
20 Laval. Il dit, je le sais, je ne peux pas rentrer
21 rien à Laval ». Mais, j'ai dit : « Écoute, pour ce
22 qui est du côté privé, c'est sûr que je vais
23 prendre tes produits parce que ça me choque trop
24 d'être obligé de faire affaires avec un
25 fournisseur. Ça fait que là où je ne suis pas

1 obligé de faire affaires avec... puis ce n'est pas
2 parce que j'ai quelque chose contre Lecuyer là,
3 contre ses produits ou quoi que ce soit, mais
4 question de principe, je vais faire rentrer tes
5 produits pour le côté privé. Malheureusement, je
6 vais être obligé d'aller avec Lecuyer pour la
7 partie... la partie publique ». Puis monsieur
8 Lortie était au courant de ça.

9 Q. **[164]** D'accord. Et vous avez donc utilisé Casaubon
10 pour la moitié... bien « pour la moitié », pour une
11 part...

12 R. Exact.

13 Q. **[165]** ... et Lecuyer pour l'autre.

14 R. Exact.

15 Q. **[166]** Et il n'y a pas eu de problème ni d'un côté
16 ni de l'autre.

17 R. Ni d'un côté ni de l'autre. Puis, suite à ça, j'ai
18 eu un très bon service chez Lecuyer, un bon
19 produit, je n'ai eu aucun problème.

20 Q. **[167]** Parfait. Un dernier petit sujet. Tout à
21 l'heure, vous avez indiqué au début là qu'une fois
22 qu'une phase était terminée, il fallait faire des
23 raccords avec l'aqueduc...

24 R. Oui.

25 Q. **[168]** ... percer les conduites. Et aussi au niveau

1 de ce MOP-là, il a fallu faire des raccordements
2 avec le réseau d'aqueduc. Ça, est-ce que c'est vous
3 qui faites ça?

4 R. Oui. Au niveau du MOP, oui, c'est moi qui faisais
5 tous les raccordements. C'est sûr qu'il y avait une
6 surveillance du service d'ingénierie de la Ville de
7 Laval, mais c'est moi qui faisais les
8 raccordements. Donc, les cols bleus n'avaient pas à
9 intervenir dans le processus sinon pour l'opération
10 là des vannes pour fermer le réseau d'aqueduc,
11 l'ouvrir et tout ça. Ça, c'est la Ville qui fait
12 ça. Mais, le raccordement comme tel, en ce qui
13 concerne le MOP, c'est moi-même qui le faisais.

14 Q. **[169]** D'accord. Donc, est-ce que vous avez dû faire
15 intervenir des cols bleus à quelque moment que ce
16 soit dans l'ensemble de ce projet-là?

17 R. Oui. Dans l'ensemble du projet, comme je
18 mentionnais au début, quand on faisait l'excavation
19 pour les fameux triplex puis qu'on devait les
20 raccorder à l'égout et à l'aqueduc, la procédure -
21 puis même encore aujourd'hui, c'est comme ça - la
22 procédure, c'est justement, suite à l'émission du
23 permis, on fait la demande. Ça, c'est ma
24 coordination de chantier à moi. Bon. Donc, je dois
25 fournir un plan pour la signalisation, la gestion

1 de la circulation et je dois faire le suivi avec et
2 le Service d'ingénierie de Laval et les Travaux
3 publics pour, dans le fond, cédule la présence des
4 cols bleus. Hein, parce que quand on est dans la
5 rue, dans le domaine public, c'est les cols bleus
6 qui font le percement des conduites, c'est les cols
7 bleus qui installent les conduites jusqu'à la
8 limite de propriété, et moi je reprends de là, de
9 la limite de propriété jusqu'à l'intérieur du
10 bâtiment. Ça fait que donc, oui, les cols bleus ont
11 à intervenir dans des cas de raccordement comme ça,
12 c'est les cols bleus qui viennent faire les
13 raccordements.

14 Q. **[170]** Et à l'occasion de ce projet-là, est-ce que
15 vous avez eu des problèmes avec, justement, les
16 cols bleus qui ont dû venir...

17 R. Non.

18 Q. **[171]** ... faire certains de ces raccordements?

19 R. Dans le fond, comme je mentionnais tantôt, j'étais,
20 d'une façon informelle, un peu en compétition avec
21 un autre entrepreneur pour la suite de l'excavation
22 des fameux quarante-deux (42) triplex. Ça fait que
23 c'est sûr que, à la première intervention, je suis
24 intéressé d'impressionner, ou en tout cas de
25 satisfaire mes clients, qui sont Bergeron et

1 Léveillé, ça fait que toutes mes choses sont en
2 règle, tout va bien, je fais mes excavations dans
3 le domaine public, je fais mes téléphones, les cols
4 bleus viennent faire une première visite pour
5 s'assurer qu'on est vraiment sur place, bon, que
6 tout va bien, puis à ce moment-là toutes mes
7 tranchées sont conformes, tout est en place. Puis
8 après leur pose, les cols bleus font une deuxième
9 visite, puis moi je suis prêt à les recevoir dans
10 le sens que les conduites sont dégagées et sont
11 prêtes à percer, les conduites, tout est en place.

12 Q. **[172]** Vous êtes en stand-by, grosso modo.

13 R. Bien, moi je continue, dans le fond, mon excavation
14 vers le bâtiment, mais pour leur partie à eux, là,
15 le chantier est prêt pour leur intervention à eux.
16 Je suis probablement un peu naïf, là, certainement.
17 Quand on est honnête, on ne pense pas aux choses
18 malhonnêtes nécessairement. Mais là, bon, je vois
19 les deux cols bleus qui sont là, qui tournent un
20 peu en rond autour du trou, puis... Ça fait que je
21 vais les voir, voir s'il y a un problème, puis je
22 parle à un des deux, puis je lui demande, bon,
23 « Est-ce que tout est correct? » Puis là il me
24 mentionne, il dit, « Toi, tu descendrais-tu dans un
25 trou comme ça? Bien, j'ai dit, c'est parce que ça

1 fait comme une heure que je suis dans ce trou-là, à
2 préparer ça pour toi, là. Moi je n'ai aucun
3 problème à descendre dans... Je suis conforme avec
4 la CSST, tout est conforme. Bien, il dit, moi je ne
5 descendrai jamais dans un trou comme ça, puis
6 penses-y. » Puis là il retourne de bord, puis il
7 retourne dans son camion avec son coéquipier.

8 Ça fait que, comme je vous dis, je suis un
9 peu naïf, là, je me demande de quoi il veut parler,
10 jusqu'à tant que mon opérateur me dise, « Bien, tu
11 sais bien, Pierre, il veut que tu le paies. »
12 Puis... Ça fait que là, bien là... Là je comprends
13 dans quelle situation je suis. Ça fait que c'est
14 sûr que ça me choque bien gros d'être pris au
15 dépourvu comme ça.

16 Moi, ce que ça me tente de faire, c'est
17 dire, « Bien, si tu veux que je te paie, ce n'est
18 pas toi qui vas gagner, je vais renterrer mon trou
19 puis je reviendrai une autre fois », mais je décide
20 de ne pas faire ça parce que je suis là pour
21 impressionner mon client, puis, première
22 intervention, bien, il arrive un problème, ça ne me
23 tente pas que ça ne fonctionne pas bien sur ce
24 chantier-là pour le premier.

25 Ça fait que là je pile un petit peu sur mes

1 principes, puis je me dirige vers son camion, mais
2 ça ne fait pas vraiment mon affaire, mais je
3 retourne vers le camion, puis je mets la main dans
4 ma poche, je sors cinquante dollars (50 \$), puis là
5 je lui dis, « Le trou, il est-tu correct comme
6 ça? » Ça fait qu'il dit, « Bien, si tu m'en donnes
7 un autre il va être correct. » Ça fait que je lui
8 ai redonné d'autre argent. Je lui ai donné, en
9 fait, soixante dollars (60 \$), parce que je n'avais
10 pas de change, le dix dollars (10 \$) n'est pas
11 revenu, puis suite à ça, là, mon ami, ça a super
12 bien été, les gens ont descendu dans le trou. De la
13 façon qu'ils travaillaient, je les engagerais
14 n'importe quand, là, c'est... Ils étaient vraiment
15 efficaces. Mais, c'est ça, ils sont repartis après
16 ça.

17 Q. **[173]** D'accord. Et est-ce que vous avez donné suite
18 à cette intervention-là? Ça s'est reproduit?

19 R. Bien, en fait, sur le coup j'étais vraiment frustré
20 de ça. Même, honnêtement, gêné d'avoir dû payer...
21 (10:35:54)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[174]** Vous n'aviez pas suivi les conseils de votre
24 père, cette fois-là.

25 R. Non. Non. Vous avez raison, Madame la Présidente.

1 Puis... Mais sauf que j'en ai parlé à mes gars,
2 puis j'ai dit, « Tu avais raison... » À mon
3 opérateur, c'est André. J'ai dit, « Tu avais
4 raison, c'est ça qu'ils voulaient. Il dit, écoute,
5 c'était évident, là, c'était écrit. » Ça fait que
6 ce que j'ai fait, c'est que j'ai fait venir le
7 contremaître. De toute façon, je savais qu'il
8 devait venir faire une autre visite. Puis je l'ai
9 appelé pour m'assurer qu'il repasse au chantier,
10 là. Pendant ce temps-là, nous on était en train de
11 refermer la tranchée. Puis je l'ai pris à part,
12 puis j'ai dit, « Écoute, je vais te dire qu'est-ce
13 qui est arrivé. Tu as deux de tes employés... » À
14 ce moment-là, le mot que j'ai employé, j'ai dit,
15 « Tu as deux de tes clowns qui sont venus, puis
16 j'espère que je vais avoir d'autres coupes à faire
17 ici, mais je ne veux plus jamais les revoir ici.
18 Parce que j'ai été obligé de les payer pour les
19 faire travailler, puis ça c'est contre mes
20 principes, puis je l'ai fait là parce que j'étais
21 mal pris, je ne veux plus jamais avoir à refaire
22 ça. Ça fait que, si tu me les envoies, tu t'assures
23 qu'ils ne me demanderont pas ça, puis si c'est...
24 si tu as la possibilité, j'aimerais mieux avoir
25 d'autres employés municipaux. »

1 Et, suite à ça, je n'ai jamais plus... Je
2 n'ai jamais eu à revivre ça. Parce que, on a fait
3 quand même sept unités, puis à chaque raccordement,
4 à part celui-là, je n'ai pas eu à repayer.

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

6 Q. **[175]** Est-ce que, par contre, vous avez eu
7 l'occasion de discuter... Là vous avez dit avec
8 votre opérateur, qui lui ne semblait pas vraiment
9 surpris, là.

10 R. Oui.

11 Q. **[176]** Est-ce que vous avez discuté de ça avec
12 d'autres collègues dans le domaine ou...

13 R. Bien, oui, c'est sûr. Encore une fois, monsieur
14 Morin, Michel Morin. Là je lui ai raconté ma
15 mésaventure puis lui trouvait ça bien drôle parce
16 qu'il dit : « Écoute, c'est normal, il faut que tu
17 paies si tu veux que ça avance. Il dit, tu les
18 paies puis ça va superbien puis, il dit, tu mets ça
19 dans tes dépenses puis ça fait partie du... ça fait
20 partie de la " job ". »

21 Q. **[177]** Ça fait partie du système.

22 R. Ça fait partie du système.

23 Q. **[178]** Est-ce que ça vous est déjà arrivé ailleurs?
24 Parce que là, si j'ai bien compris... en tout cas,

1 au moins sur ce projet-là, ça ne s'est pas
2 reproduit?

3 R. Non.

4 Q. **[179]** Est-ce qu'à Laval, vous avez déjà eu une
5 expérience similaire par la suite?

6 R. On a fait quand même plusieurs coupes depuis ce
7 temps-là puis, honnêtement, ça ne s'est jamais
8 reproduit. J'en ai fait aussi sur l'île de
9 Montréal. Je pense que là j'étais comme un peu plus
10 allumé sur la possibilité de. Je pense que ça... il
11 y a déjà des employés qui auraient voulu mais, des
12 fois, des " jobs ", au lieu de les faire en une
13 journée, on est obligés d'en faire sur deux jours.
14 Mais je me suis dit que jamais plus je me ferais
15 reprendre.

16 Q. **[180]** Donc, vous avez laissé vos trous ouverts, des
17 fois...

18 R. C'est déjà arrivé.

19 Q. **[181]** ... jusqu'à ce que la personne se présente
20 pour faire le travail.

21 R. C'est déjà arrivé. Mais, honnêtement, Madame la
22 Présidente, ça ne s'est jamais reproduit que des
23 gens m'ont dit : « Bien, il faut que tu paies pour
24 qu'on fasse la " job ". »

1 Q. **[182]** Là on était en deux mille six (2006), deux
2 mille sept (2007), enfin, autour...

3 R. Deux mille sept (2007).

4 Q. **[183]** ... entre deux mille trois (2003), deux mille
5 sept (2007). Est-ce qu'aujourd'hui, vous avez
6 encore fréquemment l'impression que vous devez
7 tenir votre bout pour ne pas que ça se fasse ou...

8 R. Bien, je vous dirais que, suite à ça, je n'ai
9 pas... je n'ai jamais eu d'autres occasions où on
10 m'a offert d'embarquer dans un système de
11 collusion. J'ai décidé de dénoncer ça quand Marteau
12 a été formé, en deux mille neuf (2009), puis qu'on
13 disait : « Bien, si vous avez des choses à dire,
14 vous pouvez téléphoner à tel numéro, un enquêteur
15 va vous parler. » C'est sûr que, moi, ça me tentait
16 plus ou moins de parler de ça mais je me suis dit,
17 bon, après ça, on... on décrit un peu le système,
18 on sait que c'est là, on chiale, mais si on ne dit
19 rien, bien, on n'est peut-être pas aussi coupable
20 mais on ne règle rien. Ça fait que c'est là que
21 j'ai décidé de parler de ça. Mais, moi, je n'avais
22 jamais revécu une expérience semblable, ni avec
23 d'autres entrepreneurs dans un processus d'appel
24 d'offres ou ni avec des cols bleus sur le terrain.

1 Sauf que je les voyais venir puis peut-être que je
2 parais aux coups, je ne le sais pas. Mais c'est
3 clair que depuis tout ce qui se passe, la
4 Commission Charbonneau, tout ça, là c'est le
5 contraire, on... des fois, gentiment, on va
6 chercher du café pour la pause puis l'inspecteur ne
7 veut même pas prendre un café, là. Mais c'est
8 correct.

9 Q. **[184]** Ça marche. Je vous remercie, Monsieur Allard,
10 je n'ai pas d'autres questions pour vous.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Est-ce que les parties ont des questions pour
13 monsieur Allard? Oui, venez.

14 CONTRE-INTERROGÉ PAR JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

15 Q. **[185]** Bonjour, Monsieur Allard, je suis Jean-
16 François Longtin, je suis procureur de Ville de
17 Laval, l'institution, et vous allez voir, ça va
18 être très court. Est-ce que vous avez connaissance
19 du nom du col bleu à qui vous avez remis cent dix
20 dollars (110 \$) en argent comptant?

21 R. Non, malheureusement, je ne peux pas vous donner
22 cette information, je ne la connais pas.

23 Q. **[186]** Ça, je m'en doutais parce que la question ne
24 vous avait pas été posée, mais une fois parti je ne

1 pourrai pas vous la reposer.

2 R. Non.

3 Q. **[187]** Avez-vous l'identité, le nom du contremaître
4 à qui vous en avez parlé? Parce que j'ai compris
5 que vous avez en avez parlé à un contremaître des
6 Travaux publics de Ville de Laval?

7 R. Exact. Là je fais appel à mes souvenirs, même il me
8 semble que son prénom c'était Joël. C'est tout ce
9 que je peux vous dire.

10 Q. **[188]** Le prénom est Joël.

11 R. Oui.

12 Q. **[189]** Alors, ça laisse place à beaucoup de
13 spéculation. Je vous remercie, je n'ai pas d'autres
14 questions.

15 (10:40:55)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Ce n'est quand même pas un prénom très, très, très
18 commun.

19 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

20 Non, effectivement, c'est un...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 À Ville de Laval. Si vous refermez l'entonnoir vous
23 allez certainement finir par tomber dessus.

24

1 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

2 L'entonnoir, sans jeu de mots dans ce cas-ci.

3 Q. **[190]** Merci.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Maître Rochefort.

6 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DANIEL ROCHEFORT :

7 Q. **[191]** Ça sera très rapide aussi. Daniel Rochefort

8 pour l'Association de la construction du Québec.

9 Justement, je veux revenir sur la question du

10 contremaître. Lorsque vous avez mentionné au

11 contremaître ce qui s'était passé, quelle a été sa

12 réaction?

13 R. Je pense... j'essaie de me remémorer, là, quand on

14 a eu la discussion. Il ne me semblait pas surpris

15 mais il me semblait désolé de la situation. Puis

16 quand je lui ai dit que je ne voulais pas revoir

17 ces deux employés-là, ces deux cols bleus là sur

18 mon chantier à l'avenir, il était d'accord puis je

19 me souviens qu'il m'a répondu : « Ce n'est pas moi

20 qui décide mais, dans la mesure où je peux le

21 faire, je vais m'assurer qu'ils ne reviendront pas

22 sur ton chantier. »

23 Q. **[192]** Est-ce qu'il vous a demandé de faire une

24 plainte écrite?

1 R. Non, il ne m'a pas parlé de ça.

2 Q. **[193]** Il n'a pas parlé qu'il ouvrirait une enquête
3 disciplinaire, rien de ça?

4 R. Non plus.

5 Q. **[194]** O.K. J'aimerais revenir sur la rencontre que
6 vous avez eue avec monsieur Filiatrault, celle au
7 cours de laquelle il vous a indiqué que « sur le
8 territoire de Laval, tu dois prendre les produits
9 Lecuyer ».

10 R. Oui.

11 Q. **[195]** À quel endroit s'est faite cette rencontre?

12 R. En fait, ça s'est fait par téléphone. Nous, on a
13 fait parvenir les dessins d'atelier par
14 télécopieur. J'étais en attente justement d'une
15 réponse pour procéder à la fabrication. Et je pense
16 que c'est deux jours plus tard après avoir envoyé
17 les dessins d'atelier, c'est moi qui l'ai contacté
18 pour lui demander s'il avait pris le temps de
19 regarder tout ça. Puis c'est là qu'il m'a mentionné
20 qu'il avait regardé, que tout était correct au
21 niveau technique, mais que - c'est ça qu'il m'a dit
22 - à quel endroit est-ce que tu vas prendre tes
23 produits de béton? » parce que là il voyait bien
24 aussi que les dessins d'atelier étaient étampés de
25 Casaubon là, les formulaires étaient de Casaubon.

1 Puis finalement, bien, c'est là qu'il m'a mentionné
2 par téléphone que je devais faire affaires avec
3 Lecuyer.

4 Q. **[196]** Vous semblez un homme déterminé, votre père
5 vous a inculqué des valeurs. Pourquoi vous n'avez
6 pas fait à votre tête comme vous avez fait dans
7 d'autres occasions?

8 R. Bien, parce que quand il me mentionne, il dit :
9 « Écoute, je ne peux pas t'empêcher d'utiliser
10 d'autres produits que Lecuyer, mais il y a une
11 surveillance de Ville de Laval qui est là aussi ».
12 Dans le fond, ce chantier-là était surveillé par
13 FMA qui est le consultant et aussi par le Service
14 d'ingénierie de Laval parce que je suis sur le
15 territoire de la Ville de Laval. Puis quand il m'a
16 mentionné, il dit : « Écoute, si t'installes du
17 produit Casaubon, tu risques très fortement de te
18 le faire retirer » et c'est l'information que j'ai
19 validée aussi avec mon fournisseur, monsieur
20 Lortie, qui me fournissait les produits Casaubon.

21 Q. **[197]** Oui.

22 R. Puis il m'a dit : « Effectivement, j'ai eu une
23 expérience ou un de mes entrepreneurs a été obligé
24 de retirer ses produits ».

25 Q. **[198]** Est-ce que vous vous êtes obstiné avec

1 monsieur Filiatrault?

2 R. C'est certain. Quand je lui ai mentionné là que...
3 j'ai dit : « Ça donne quoi d'écrire que je peux
4 utiliser un équivalent approuvé si je ne peux pas
5 le faire? ». Ça, ça faisait partie de la
6 discussion, puis un peu de mon propos frustré. Puis
7 là c'est ça qu'il m'a dit, il dit : « Écoute, je le
8 mets là pour que mon devis soit conforme ».

9 Q. **[199]** Quand vous vous êtes obstiné avec monsieur
10 Filiatrault, est-ce qu'il insistait ou il disait
11 « fais comme tu veux, puis tu verras ce qui va
12 t'arriver »?

13 R. Bien, dans le fond, moi, mon rapport avec monsieur
14 Filiatrault a été très cordial. J'ai apprécié
15 travailler avec cet homme-là, ça a bien été tout le
16 long. Mais là, à ce moment-là, j'apprenais à le
17 connaître. Mais, déjà là il n'y avait pas de propos
18 menaçant ou quoi que ce soit. Mais, il m'informait
19 que si j'allais... je faisais à ma tête, puis que
20 je prenais du Casaubon, que les chances étaient
21 grandes que je sois obligé de le retirer. Puis
22 c'est là qu'il dit, mais il dit : « Du côté privé,
23 Pierre, si tu veux utiliser les produits Casaubon,
24 ça, il n'y a aucun problème ».

25 Q. **[200]** Dans ses propos, il semblait convaincu,

1 convaincant, il savait de quoi il parlait?

2 R. Ah! Oui, c'était clair que je n'avais pas le choix.

3 Q. [201] Vous n'avez jamais songé à faire une plainte
4 à l'Ordre des ingénieurs.

5 R. Non.

6 Q. [202] Est-ce qu'on peut comprendre qu'aujourd'hui,
7 selon votre expérience, la situation a changé à
8 Laval?

9 R. Comme je vous dis, je n'ai pas refait d'autre
10 contrat dans le domaine public qui me... qui me
11 permettrait de répondre à cette question-là
12 positivement. Je ne pourrais pas vous répondre,
13 honnêtement.

14 Q. [203] C'est bien. Merci beaucoup, Madame, Monsieur
15 le Commissaire.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 D'autres personnes, d'autres parties? Non. O.K.

18 Maître Lussiaà-Berdou, est-ce que vous allez
19 déposer le document auquel vous avez fait
20 référence? Il a été déposé!

21 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

22 Oui, si je ne m'abuse.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Alors, 66P-727. O.K.

25 Q. [204] Alors, Monsieur Allard...

1 R. Oui.

2 Q. **[205]** ... je veux vous dire que votre témoignage a
3 été rafraîchissant et réconfortant. Vous avez fait
4 preuve de courage, vous vous êtes tenu debout et je
5 vous remercie pour le témoignage que vous êtes venu
6 rendre ici aujourd'hui à la Commission.

7 R. J'apprécie beaucoup, Madame la Présidente.

8 Q. **[206]** Merci.

9 R. Merci.

10 Q. **[207]** Pour la suite des choses, Maître?

11 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

12 Je pense que le prochain témoin doit être en
13 attente.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Est-ce qu'on est prêt à le faire maintenant ou vous
16 désirez une pause entre les deux?

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

18 En ce qui me concerne, comme c'est mon collègue
19 maître...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Alors, comme...

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

23 ... Crépeau et comme il n'est pas là...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Alors, nous allons prendre la pause tout de suite

1 pour lui permettre...

2 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

3 ... je suggère...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 ... de faire le changement.

6 Merci beaucoup, Monsieur Allard. Bonne journée.

7 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

8 Merci.

9

10 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

11

12 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

13

14 REPRISE DE L'AUDIENCE

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Maître Crépeau.

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Je pense que mon collègue maître Roy a une requête

19 à vous présenter ce matin.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui.

22 REPRÉSENTATIONS PAR Me PAUL ROY :

23 Bonjour. Je crois comprendre que vous avez déjà

24 pris connaissance du contenu de la requête et des

25 conclusions. Il s'agit donc d'une requête semblable

1 aux autres, avec une légère modification sur les
2 conclusions qui demandent de réserver une ouverture
3 en cas de faits percutants révélés à l'occasion
4 d'un témoignage et qui nécessiterait la tenue d'un
5 débat de façon - puis-je m'exprimer ainsi - plus
6 accéléré pour vider des questions qui pourraient
7 avoir plus tard des répercussions.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Tout à fait.

10 Me PAUL ROY :

11 Alors, évidemment, il y a déjà la... la première
12 des conclusions, c'est à l'effet que tout...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Attendez, je n'ai pas... Attendez. Alors, il s'agit
15 donc de... Alors, il s'agit du prochain témoin.

16 Me PAUL ROY :

17 Oui, c'est ça.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Alors, je n'ai pas la requête avec moi, Maître Roy.
20 Est-ce qu'il vous serait possible...

21 Me PAUL ROY :

22 Alors, je vous... Vous pourriez peut-être me donner
23 la vôtre, votre copie et je vous la remettrai tout
24 de suite.

25

1 Me PAUL ROY :

2 Oui, bien sûr.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 C'est relativement... Alors, vous voulez que je
5 rende, d'abord, dans un premier temps, vous voulez
6 qu'elle soit en non-publication...

7 Me PAUL ROY :

8 Oui.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 ... tant le contenu de la requête que le nom de la
11 requête ou vous voulez que je me prononce
12 maintenant sur...

13 Me PAUL ROY :

14 C'est l'interdiction de publier, de diffuser de
15 quelque façon que ce soit le contenu de la requête
16 et de son audition, ainsi que toute information qui
17 y sera révélée. Alors, un, la requête, d'avance le
18 débat devrait être tenu en non-publication.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Bien, c'est tout à fait comme les autres.

21 Me PAUL ROY :

22 Tout à fait. Tout à fait.

23 DÉCISION

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Alors, il n'y a pas de problème. Alors, donc nous

1 ordonnons une interdiction de publier ou de
2 diffuser de quelque façon que ce soit le contenu de
3 la présente requête et son audition ainsi que toute
4 information qui y sera révélée. Et je comprends que
5 ces requêtes seront débattues un peu plus tard.

6 Me PAUL ROY :

7 C'est exact, ça reste à déterminer.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Et je comprends que les médias sont avisés de ces
10 requêtes qui sont présentées.

11 Me PAUL ROY :

12 Les médias nous ont informés qu'ils n'estimaient
13 pas nécessaire d'être présents à ce moment-ci...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 C'est ça.

16 Me PAUL ROY :

17 ... mais leur absence ne constitue pas une
18 acceptation...

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Une renonciation à leurs droits et j'en conviens.

21 Me PAUL ROY :

22 Tout à fait. Merci beaucoup. Bonne fin de journée.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parfait. Je vous remets votre... votre requête,

25 Maître Roy. Merci.

1 DISCUSSION DE PART ET D'AUTRE

2 Me PAUL CRÉPEAU :

3 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le
4 Commissaire.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Bonjour.

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Juste avant d'appeler mon premier témoin, lorsque
9 monsieur Jean Roberge a témoigné devant vous il y a
10 une semaine, à la suite des questions de maître
11 Houle, on nous a demandé de produire... je m'étais
12 engagé à produire un tableau complémentaire pour
13 compléter tous les contrats obtenus par Équation.
14 J'en ai parlé avec mon collègue et je serais prêt
15 à... en fait, j'ai déjà remis à madame la greffière
16 une pièce additionnelle. En fait, ce serait la page
17 2 du document qui est déjà coté sous 62P-690,
18 c'était la pièce. Alors, je vous suggère d'ajouter
19 l'autre page qui va être 62P-690.1, ça complétera
20 tous les tableaux que... le tableau complet des
21 contrats que Équation Groupe Conseil a obtenus
22 après le départ de monsieur Roberge de l'entreprise
23 jusqu'en deux mille onze (2011) et ce sera complet
24 de ce côté-là.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Merci.

5

6 62P-690.1 : Liste des appels d'offres sur
7 invitation où Plante et Associés
8 Inc./Équation Groupe Conseil ont été
9 invitées Ville de Laval janvier 2002 à
10 juin 2007, page 2.

11

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Est-ce qu'on peut appeler votre prochain témoin?

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Oui. Monsieur Ronnie Mergl, maître Filteau qui
16 l'accompagne.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Bienvenue parmi nous, Maître Filteau. Bonjour,
19 Monsieur Mergl.

20 LA GREFFIÈRE :

21 Si vous voulez rester debout pour être assermenté.

22 Me CHRISTIANE FILTEAU :

23 Pardon!

24 LA PRÉSIDENTE :

25 J'ai salué votre client.

1 Me CHRISTIANE FILTEAU :

2 Merci.

3

4

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt-neuvième (29ième)
2 jour du mois de mai,

3

4 A COMPARU :

5

6 RONNIE MERGL

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

11 Q. **[208]** Je vous remets le cahier des pièces.

12 R. Merci.

13 Q. **[209]** Monsieur Mergl, première des choses peut-être
14 la plus élémentaire, vous avez dit Ronnie, des fois
15 on entend René. Pouvez-vous établir votre nom qui
16 apparaît sur votre baptistère?

17 R. Sur le baptistère, c'est Ronnie Mergl.

18 Q. **[210]** Oui.

19 R. Et pour l'utilisation journalière, c'est René.

20 Q. **[211]** O.K. Vous avez fonctionné depuis des années
21 sous le nom de René.

22 R. Tout à fait.

23 Q. **[212]** O.K. Et deuxième des choses, je comprends que
24 vous désirez témoigner en français, bien que ce ne
25 soit pas votre langue maternelle.

1 R. Exact.

2 Q. **[213]** O.K. Alors, maître Filteau m'a avisé, et on
3 tentera d'aider, au besoin, le témoin, dans ces
4 cas-là. Monsieur Meragl, peut-être nous expliquer
5 brièvement votre parcours, vos études? Vous êtes né
6 où?

7 R. Bien, je suis né à Montréal.

8 Q. **[214]** O.K.?

9 R. Mil neuf cent quarante-huit (1948).

10 Q. **[215]** O.K. Et vos études supérieures?

11 R. Supérieures, ça a été à Thunder Bay.

12 Q. **[216]** Oui?

13 R. Sciences pures, dans les années soixante-dix (70).

14 Q. **[217]** Hum, hum?

15 R. Et aussi des cours du soir à McGill dans le
16 management.

17 Q. **[218]** O.K. Et vous avez terminé vos études à quel
18 moment?

19 R. Soixante-treize (73).

20 Q. **[219]** Soixante-treize (73).

21 R. Oui.

22 Q. **[220]** Peut-être en parlant en direction de madame
23 la Présidente et monsieur le Commissaire?

24 R. Excusez, Madame.

25 Q. **[221]** Peut-être nous dire qu'est-ce que vous avez

1 fait en soixante-treize (73) au point de vue
2 travail?

3 R. J'ai été employé par mon frère Anthony, son
4 entreprise, qui était Northern Excavation and
5 Paving à ce moment-là.

6 Q. **[222]** Oui?

7 R. Et qui a été francisée en soixante-seize (76),
8 lorsque c'était la Loi 1, pour faire une
9 abréviation plus courte. Alors, chaque lettre,
10 Nepcon, alors le N c'est pour Northern, le E pour
11 Excavation...

12 Q. **[223]** Excavation and Paving.

13 R. P, Paving, C-O-N, compagnie.

14 Q. **[224]** O.K. Cette compagnie-là, c'est Nepcon
15 aujourd'hui?

16 R. Aujourd'hui c'est Nepcon, présentement.

17 Q. **[225]** Et vous avez commencé à travailler pour
18 Nepcon, vous dites bien travailler pour
19 l'entreprise de votre frère?

20 R. Oui. Oui.

21 Q. **[226]** C'est votre frère Anthony, ça?

22 R. Oui. Étudiant.

23 Q. **[227]** O.K.?

24 R. Et puis permanent.

25 Q. **[228]** Qu'est-ce que, en mil neuf cent soixante-

1 treize (1973), quels genres de travaux fait Nepcon?

2 Je résume, là.

3 R. Résume...

4 Q. **[229]** J'ai dit Nepcon en soixante-treize (73), là,

5 mais...

6 R. Beaucoup de location d'équipement.

7 Q. **[230]** Oui?

8 R. Et par après on faisait de la sous-traitance pour

9 les entreprises qui oeuvraient dans les égouts

10 aqueducs, et on faisait du pavage sur les travaux

11 dans les villages de Saint-Esprit, Lachenaie,

12 Mascouche, toute la couronne nord.

13 Q. **[231]** O.K. Et à un certain moment donné, est-ce que

14 vous avez commencé à détenir des actions dans la

15 compagnie Nepcon?

16 R. Tout à fait. Les actions ont été offertes, je

17 présume, deux, trois ans après l'arrivée avec mon

18 frère dans l'entreprise.

19 Q. **[232]** O.K. Alors, deux, trois ans, on se place

20 autour de mil neuf cent soixante-seize (1976) à peu

21 près?

22 R. Peut-être un peu avant. Soixante-quatorze (74),

23 soixante-quinze (75).

24 Q. **[233]** O.K.

25 R. Ou tout près.

1 Q. **[234]** Vous avez acquis quel pourcentage...

2 R. Vingt pour cent (20 %).

3 Q. **[235]** Vingt pour cent (20 %). Et en date
4 d'aujourd'hui, on va sauter jusqu'à aujourd'hui,
5 l'entreprise Nepcon existe toujours?

6 R. Elle existe toujours, oui.

7 Q. **[236]** O.K. Détenez-vous encore un pourcentage dans
8 l'actionnariat de Nepcon?

9 R. Je présume que oui. Maintenant elle a été mise en
10 faillite, ou en concordat, alors le vingt pour cent
11 (20 %), il n'y a plus grand-chose dans le vingt
12 pour cent (20 %).

13 Q. **[237]** O.K. Mais dans l'actionnariat?

14 R. Dans l'actionnariat, tout à fait.

15 Q. **[238]** Il n'y a rien qui a changé?

16 R. Il n'y a rien qui a changé.

17 Q. **[239]** Alors qui sont, au cours... de mil neuf cent
18 soixante-quatorze (1974) à deux mille douze (2012),
19 les actionnaires de Nepcon? Il y a Anthony, à
20 quelle hauteur?

21 R. Anthony, à la hauteur de soixante-quinze pour cent
22 (75 %). Moi, René, à vingt pour cent (20 %).

23 Q. **[240]** Oui?

24 R. Et son épouse à cinq.

25 Q. **[241]** Son épouse, dont le prénom est?

1 R. Rose Mergl.

2 Q. **[242]** O.K. Et ça, ça n'a pas changé au cours des
3 années.

4 R. Non.

5 Q. **[243]** O.K. Au sein de l'entreprise, puis là on va
6 faire des grands sauts, là.

7 R. Oui.

8 Q. **[244]** De soixante-treize (73) jusqu'à aujourd'hui,
9 avez-vous occupé des postes particuliers?

10 R. C'était les opérations journalières.

11 Q. **[245]** Oui?

12 R. De façon... Orchestrer les contremaîtres, les
13 surintendants, d'exécuter les travaux,
14 principalement sur la couronne nord, et aussi sur
15 la couronne sud.

16 Q. **[246]** O.K. Quel a été, à travers toutes ces années-
17 là, peut-être le plus haut... le moment où vous
18 avez obtenu, où vous avez eu le plus grand nombre
19 d'employés chez Nepcon? Le maximum d'employés que
20 vous avez eus en même temps?

21 R. Vous dites entre soixante-seize (76)...

22 Q. **[247]** Treize (73) jusqu'à aujourd'hui, là.

23 R. Possiblement... Il y a eu les Jeux olympiques, on
24 était très occupé.

25 Q. **[248]** Oui?

1 R. Aussi, probablement après... On a eu des récessions
2 en quatre-vingts (80) et en quatre-vingt-dix (90),
3 alors c'était plus difficile.

4 Q. **[249]** On essaie de voir à peu près la grosseur de
5 l'entreprise, là.

6 R. On était une centaine d'employés. C'était autour de
7 quatre-vingt-quinze (95), ou une affaire semblable.

8 Q. **[250]** O.K. Bon. Et alors, vous avez travaillé au
9 sein de Nepcon. Est-ce que vous avez, au cours de
10 ces années-là, de soixante-treize (73) jusqu'à
11 aujourd'hui, occupé des emplois au sein d'autres
12 entreprises que Nepcon?

13 R. Du tout.

14 Q. **[251]** O.K. J'attire juste votre attention.

15 R. Oui.

16 Q. **[252]** Nepcon Transport, aujourd'hui, travaillez-
17 vous pour Nepcon Transport?

18 R. Tout à fait.

19 Q. **[253]** O.K. Alors on...

20 R. Ah, excusez. O.K.

21 Q. **[254]** O.K. Alors, j'ai attiré votre attention sur
22 celle-là. Et avez-vous toujours fait à peu près, au
23 travers ces années-là, le même genre d'emploi pour
24 Nepcon?

25 R. Tout à fait.

1 Q. **[255]** Superviser les opérations quotidiennes.

2 R. Oui. Oui.

3 Q. **[256]** Votre frère, Anthony, est âgé... à quel âge
4 aujourd'hui?

5 R. Soixante-dix-neuf (79). Bientôt quatre-vingts (80).

6 Q. **[257]** O.K. Est-ce qu'il s'occupe encore activement
7 de l'entreprise Nepcon?

8 R. Partiellement.

9 Q. **[258]** Bon. Outre l'entreprise Nepcon, est-ce que
10 vous avez déjà siégé ou participé, au sein
11 d'entreprises... au sein de conseils
12 d'administration reliés au domaine de la
13 construction?

14 R. L'Association de... effectivement.

15 Q. **[259]** Qui s'appelle?

16 R. Le AQEI.

17 Q. **[260]** Qui est quoi?

18 R. L'Association québécoise en infrastructure.

19 Q. **[261]** Des entrepreneurs en infrastructure?

20 R. Oui. Infrastructure, oui.

21 Q. **[262]** Avez-vous eu un rôle de dirigeant au sein de
22 cette entreprise-là?

23 R. J'étais sur le conseil.

1 Q. **[263]** Le conseil d'administration?

2 R. D'administration, oui.

3 Q. **[264]** De quelle année à quelle année, à peu près?

4 R. Oh! au moins d'une dizaine d'années. J'ai, il y a
5 pour un an que je me suis abstenu et on est venus
6 me rechercher à nouveau. C'est autour... peut-être
7 une quinzaine d'années.

8 Q. **[265]** Une quinzaine d'années, à peu près.

9 R. Quinze (15) ans, oui.

10 Q. **[266]** Jusqu'à quand? Êtes-vous encore au conseil
11 d'administration?

12 R. Non. Non, plus maintenant.

13 Q. **[267]** Quand est-ce que...

14 R. Ça a été lorsqu'on a eu le concordat, ça a été
15 lorsqu'on a arrêté les opérations de Nepcon inc.,
16 on s'est pris... j'ai pris la relâche d'être membre
17 à l'AQEI.

18 Q. **[268]** De l'AQEI.

19 R. Oui.

20 Q. **[269]** Et d'être membre ou d'être sur le conseil
21 d'administration?

22 R. Pas membre puis ni sur le conseil.

23 Q. **[270]** O.K.

1 R. Ni un ni l'autre.

2 Q. **[271]** Et ça vous placez ça avec le concordat de...

3 R. De Nepcon inc.

4 Q. **[272]** De Nepcon, qui est à peu près... qui est en
5 quelle année?

6 R. Deux mille douze (2012), je crois. Ça a été débuté
7 le deux mille douze (2012), janvier.

8 Q. **[273]** C'est assez précis ça.

9 R. Oui, c'est ça.

10 Q. **[274]** Au cours de deux mille douze (2012).

11 R. Douze (12), oui.

12 Q. **[275]** On va maintenant regarder... parce qu'il y a
13 une famille élargie, Mergl, à Laval. Êtes-vous...

14 R. Tout à fait.

15 Q. **[276]** ... capable de nous parler de votre fratrie,
16 là, les gens de votre famille, peut-être placer vos
17 frères et soeurs, vos parents.

18 R. Mes parents sont venus ici entre la Première et la
19 Deuxième Guerre mondiale.

20 Q. **[277]** O.K.

21 R. Ils se sont établis à Montréal et ils ont eu cinq
22 enfants : quatre garçons, une fille. Dans les
23 garçons nous avons Frank Mergl, qui est décédé,

1 aujourd'hui.

2 Q. **[278]** Qui serait le plus vieux?

3 R. Il serait le plus vieux.

4 Q. **[279]** O.K.

5 R. Le deuxième, Anthony.

6 Q. **[280]** Oui.

7 R. Qu'on mentionne, il a soixante-dix-neuf (79) ans.

8 J'ai mon autre frère, qui est Michael et j'ai ma
9 soeur, Margaret et moi-même, le dernier.

10 Q. **[281]** O.K. Alors, c'est les cinq enfants. Les

11 quatre enfants qui restent, êtes-vous tous dans la
12 région de Laval?

13 R. Tout à fait.

14 Q. **[282]** Êtes-vous capable de nous dire, parmi ces
15 cinq enfants-là, ceux qui se sont intéressés ou qui
16 ont été reliés au domaine de la construction? Est-
17 ce que Frank a été relié au domaine de la
18 construction?

19 R. Oui, à titre de sous-traitance.

20 Q. **[283]** O.K.

21 R. Pièces d'équipements, il travaillait pour nous,
22 soit pour mon frère... nous, René et Anthony, ou
23 Michael, mon autre frère, qui a l'autre entreprise.

1 Q. **[284]** Qui a une autre entreprise.

2 R. Une autre entreprise.

3 Q. **[285]** Bon. Anthony, on a vu.

4 R. Oui.

5 Q. **[286]** Anthony, vous-même, ça va. Votre frère
6 Michael, vous dites... vous me parlez d'une autre
7 entreprise?

8 R. Michael c'est Mergad.

9 Q. **[287]** Qui oeuvre dans quel secteur d'activité,
10 Mergad?

11 R. C'est dans les égouts, aqueducs.

12 Q. **[288]** Comme Nepcon?

13 R. Égouts, aqueducs. Nous, en plus, le pavage.

14 Q. **[289]** O.K. Votre soeur, est-ce que votre soeur
15 Margaret, elle est liée aux entreprises de
16 construction?

17 R. Aucunement. Ni dans un ni dans l'autre.

18 Q. **[290]** Et peut-être pour le préciser, votre soeur
19 Margaret est mariée avec?

20 R. Monsieur Jean-Jacques Beldié, qui est président de
21 la Société de transport de Laval.

22 Q. **[291]** Savez-vous si c'est aussi un conseiller
23 municipal?

1 R. Il est conseiller municipal, effectivement.

2 Q. **[292]** Alors, vous avez une famille élargie, là, qui
3 est bien implantée dans le milieu des affaires de
4 Laval?

5 R. Oui. De Laval, oui.

6 Q. **[293]** On parle maintenant de Nepcon incorporée, qui
7 a été... cette compagnie-là existe, à votre
8 connaissance, depuis quand?

9 R. Cinquante-neuf (59).

10 Q. **[294]** Et c'est votre frère Anthony... est-ce que
11 c'est votre frère qui l'a partie, la compagnie?

12 R. Oui, tout à fait.

13 Q. **[295]** Qui l'a fondée et qui...

14 R. C'est ça.

15 Q. **[296]** ... y est toujours?

16 R. Oui.

17 Q. **[297]** À votre connaissance, votre frère Mike, a-t-
18 il travaillé au sein de l'entreprise?

19 R. Oui, plus jeune. Et lorsqu'il a quitté l'entreprise
20 avec mon frère Anthony, il a débuté sa propre
21 entreprise.

22 Q. **[298]** Étiez-vous déjà, vous, rendu chez Nepcon à ce
23 moment-là?

24 R. Non. Non.

1 Q. **[299]** Vous êtes arrivé après?

2 R. Après.

3 Q. **[300]** O.K. Aujourd'hui vous nous dites que votre
4 frère Anthony est moins actif dans la compagnie?

5 R. Oui, moins actif, il voyage beaucoup.

6 Q. **[301]** Avant d'atteindre cet âge vénérable et de
7 prendre un genre de semi-retraite...

8 R. Oui.

9 Q. **[302]** ... quelles étaient ses fonctions au moment
10 où il était actif dans la compagnie?

11 R. Beaucoup sur les relations publiques.

12 Q. **[303]** O.K. Qu'est-ce que vous entendez par
13 relations publiques?

14 R. Bien, les clients. Que ce soit, je vais dire,
15 l'entreprise privée, ça pourrait être des villes,
16 des maires, des...

17 Q. **[304]** Ce que certains ont appelé le développement
18 des affaires, rencontrer des clients...

19 R. Exact.

20 Q. **[305]** ... chercher la clientèle?

21 R. Tout à fait.

22 Q. **[306]** O.K. Votre frère Anthony s'occupait de ça, et
23 vous, c'était les opérations quotidiennes?

24 R. Les opérations quotidiennes, oui.

25 Q. **[307]** Vous-même, avez-vous fait du développement

1 des affaires?

2 R. Très peu. On en faisait indirectement par des
3 tournois de golf, des soupers-bénéfices, des...
4 Beaucoup d'associations dans notre ville, alors on
5 était actif, collaborateur.

6 Q. **[308]** O.K. Il reste peut-être juste à régler, il
7 reste Rose, l'épouse d'Anthony?

8 R. Rose.

9 Q. **[309]** Est-ce qu'elle participe au sein de
10 l'entreprise? Est-ce qu'elle fait du travail?

11 R. Non. Non.

12 Q. **[310]** O.K. Quel est le... Quel a été, au travers
13 ces années-là, est-ce que le champ d'expertise ou
14 de travail fait par Nepcon a changé? Au début vous
15 nous avez parlé d'égouts, aqueducs et pavage.

16 R. Ça a toujours existé.

17 Q. **[311]** Oui?

18 R. Durant notre période présente, mais ça a progressé
19 lentement. Progressé lentement. On faisait des
20 projets, surtout sur la couronne nord. On en
21 faisait très peu à Laval, mais ça a changé avec le
22 temps.

23 Q. **[312]** O.K. Alors, couronne nord, lesquelles autres
24 mu...

25 R. Ah, bien, on avait été aussi sur la Rive-Sud. On en

1 faisait beaucoup dans la Ville de Saint-Hubert. On
2 en a fait à Greenfield Park. On en a fait à
3 Longueuil. Peut-être d'autres petites
4 municipalités. Mais un peu moins, mais beaucoup
5 plus sur le nord. À cause du trajet...

6 Q. **[313]** Des distances.

7 R. Des distances.

8 Q. **[314]** O.K. Alors, quand on parle d'égouts aqueducs,
9 on parle nécessairement de travaux municipaux?

10 R. Ça pouvait être privé également aussi.

11 Q. **[315]** Privé également.

12 R. Aussi, oui.

13 Q. **[316]** O.K. Pour des développeurs, des
14 entrepreneurs?

15 R. Développeurs, effec...

16 Q. **[317]** O.K.

17 R. Tout à fait.

18 Q. **[318]** On va juste peut-être terminer avec
19 l'entreprise. Vous nous avez dit tantôt qu'il y a
20 eu un concordat de faillite, là.

21 R. Oui.

22 Q. **[319]** Je comprends que l'entreprise Nepcon, il y a
23 un moment donné où les choses allaient moins bien.
24 Peut-être nous replacer ça dans le temps, on va
25 mettre des années là-dessus, là.

1 R. L'impôt a saisi les comptes de banque de tous nos
2 recevables des villes, d'autres entreprises, de
3 sorte que les opérations ont cessé drastiquement,
4 je crois que c'est le dix-huit (18) de janvier.

5 Q. **[320]** De quelle année?

6 R. De deux mille douze (2012).

7 Q. **[321]** Deux mille douze (2012).

8 R. Deux mille douze (2012).

9 Q. **[322]** Et...

10 R. Chabot a été... Il a réouvert le dossier, et on a
11 pu opérer, selon leur protection à eux, et on a pu
12 continuer nos opérations, à payer nos employés.

13 Q. **[323]** O.K.?

14 R. Tout était saisi. Et, quarante-huit (48) heures
15 après, nos opérations étaient concluantes.

16 Q. **[324]** Quand vous parlez, Chabot, parlez-vous de
17 Raymond Chabot Grant Thornton?

18 R. Raymond Chabot Thornton... C'est ça.

19 Q. **[325]** O.K. Qui ont agi comme syndic?

20 R. Syndic.

21 Q. **[326]** O.K. Et effectivement, il y a eu un concordat
22 qui a été fait?

23 R. Exact.

24 Q. **[327]** Avez les créanciers?

25 R. Et les créanciers.

1 Q. **[328]** Et ce concordat-là, est-ce qu'il s'est
2 réalisé? En fait, les engagements que vous avez
3 pris de rembourser, à quelle hauteur?

4 R. Oh! Je n'ai pas vraiment le montant.

5 Q. **[329]** O.K.

6 R. C'est eux qui ont tout géré.

7 Q. **[330]** O.K.

8 R. Tout est accordé, on a payé la TPS, TVQ, on a payé
9 également l'impôt provincial, fédéral, alors tout
10 ce qui concerne gouvernemental...

11 Q. **[331]** Oui?

12 R. Tout était acquitté.

13 Q. **[332]** O.K.

14 R. Selon Chabot.

15 Q. **[333]** Est-ce qu'actuellement, l'entreprise est
16 libérée de...

17 R. Oui.

18 Q. **[334]** O.K.

19 R. Elle est libérée, oui.

20 Q. **[335]** Et est-ce que l'entreprise fonctionne encore
21 actuellement, Nepcon Inc.?

22 R. La compagnie fonctionne présentement pour terminer
23 les contrats de longue durée. J'ai des contrats de
24 deux ans, de trois ans, qu'il nous reste.

25 Q. **[336]** Hum, hum?

1 R. Et c'est la compagnie Nepcon Transport qui exécute
2 les travaux.

3 Q. **[337]** O.K.

4 R. Pour compléter.

5 Q. **[338]** On va y arriver avec Nepcon Transport.

6 R. Oui.

7 Q. **[339]** Mais il y a toujours quelques contrats à
8 terminer chez Nepcon Inc.?

9 R. À terminer. Oui. Oui. Mais ça achève, là.

10 Q. **[340]** O.K. Des contrats de quelle nature?

11 R. Ah, déneigement.

12 Q. **[341]** Du déneigement. À quel endroit? Du
13 déneigement public, sur les rues?

14 R. Non, pas sur les rues. C'est des dépôts à neige.
15 Des dépôts à neige à Laval. Et dans les rues, dans
16 l'arrondissement Saint-Laurent.

17 Q. **[342]** O.K. Alors, des contrats municipaux?

18 R. Municipaux. Oui.

19 Q. **[343]** À terminer.

20 R. À terminer. Oui.

21 Q. **[344]** O.K. On revient maintenant à Nepcon. On va
22 regarder un petit peu l'évolution de Nepcon, là.
23 Quand vous dites, bon, « On a fait égouts,
24 aqueducs, pavage », est-ce qu'à un moment donné,
25 Nepcon a pris aussi une voie différente, a

1 diversifié ses marchés?

2 R. Ah, tout à fait. Dans les années quatre-vingt-dix
3 (90), lorsqu'on a eu la récession, Nepcon... Pas
4 seulement Nepcon, mais l'industrie, avec les taux
5 d'intérêt de dix-huit pour cent (18 %), le marché
6 était à terre. Et on a développé l'environnement.
7 Le transport des déchets. Et ceci a pu... a fait
8 survivre la compagnie Nepcon.

9 Q. **[345]** Parlez-nous donc un petit peu juste, là,
10 de... qu'est-ce que vous avez... transport de
11 déchets mais quel type de transport de déchets?

12 R. C'est une opération de centre de transbordement,
13 qu'on recueille tous les déchets par camion, les
14 petits qu'on voit dans nos rues, on est toujours
15 pris dans l'automobile. Ces camions, ils vont les
16 déverser au centre de transbordement, le terminus
17 de déchets. Et, nous, nous opérons le terminus de
18 déchets, à charger des tracteurs où il y a des
19 « walking floor ». Autrement dit, on peut mettre
20 trois, quatre voyages de petits dans une remorque.
21 Et cette remorque, une fois pleine, va déverser au
22 centre... au site d'enfouissement de déchets à
23 Québec. Dans notre région de Québec.

24 Q. **[346]** Dans votre région. Alors, vous faites le
25 transport longue distance...

1 R. Longue distance.

2 Q. **[347]** ... des déchets.

3 R. Oui.

4 Q. **[348]** Cette partie-là du travail... ça, ça a été
5 développé chez Nepcon?

6 R. Oui.

7 Q. **[349]** O.K. Et commençant, vous dites, dans les
8 années quatre-vingt-dix (90)?

9 R. Dix-sept (17).

10 Q. **[350]** Quatre-vingt-dix-sept (97).

11 R. Quatre-vingt-dix-sept (97).

12 Q. **[351]** On arrive, à peu près, en deux mille dix
13 (2010), quand vous avez commencé à avoir des
14 problèmes avec l'impôt...

15 R. Oui.

16 Q. **[352]** ... chez Nepcon.

17 R. Oui.

18 Q. **[353]** Ça représente, le transport des déchets, ça
19 représente à peu près quel pourcentage du chiffre
20 d'affaires de Nepcon?

21 R. Présentement ou avant ou après, là?

22 Q. **[354]** Bien, autour de deux mille dix (2010), avant
23 d'arriver avec le concordat de faillite?

1 R. Moi, je dis... en deux mille dix (2010), cinquante-
2 cinq (50), soixante (60), déchets, la balance ça
3 serait le municipal.

4 Q. **[355]** O.K. Municipal. Alors, là on va s'en tenir
5 maintenant aux contrats municipaux, égout, aqueduc,
6 pavage. Ça a été quand même une partie importante
7 du...

8 R. Oui.

9 Q. **[356]** ... travail de Nepcon au cours des années,
10 qui a variée avec les dernières années, avec le
11 transport de déchets?

12 R. Oui.

13 Q. **[357]** O.K. Êtes-vous capable de nous dire, si on se
14 met à travers les années... on va commencer peut-
15 être, le chiffre d'affaires de Nepcon incorporée,
16 si on prend, disons, quatre-vingt-dix (90), deux
17 mille (2000), deux mille dix (2010), à peu près,
18 là?

19 R. Quelle année encore, vous dites?

20 Q. **[358]** Quatre-vingt-dix (90). On va regarder
21 l'évolution de l'entreprise.

22 R. Quatre-vingt-dix (90), ça pourrait être autour de
23 dix, douze millions (10-12 M\$).

1 Q. **[359]** Oui.

2 R. Puis, plus on avançait, on pouvait attendre une
3 moyenne... on a un pic à vingt-deux millions
4 (22 M\$).

5 Q. **[360]** Oui.

6 R. Mais, la moyenne, ça peut osciller entre quinze et
7 dix-huit millions (15-18 M\$).

8 Q. **[361]** Puis le pic, là, l'année?

9 R. Le pic, c'est vingt-deux millions (22 M\$).

10 Q. **[362]** En quelle année vous avez eu ça?

11 R. C'est une année... deux mille sept (2007),
12 probablement, deux mille huit (2008).

13 Q. **[363]** Êtes-vous capable d'associer pourquoi cette
14 année... êtes-vous capable d'associer ça à un
15 événement particulier, pourquoi cette année-là...

16 R. Chaque fois qu'on a une année municipale... une
17 élection municipale.

18 Q. **[364]** Oui?

19 R. L'année qui... avant les élections et celui qui
20 précède, c'est toujours l'année où il y a beaucoup
21 plus d'activités.

22 Q. **[365]** Vous avez dit l'année avant et l'année...

23 R. Avant et après.

24 Q. **[366]** Avant et après, O.K.

25 R. Avant puis après.

1 Q. **[367]** Beaucoup d'activités municipales?

2 R. Municipales.

3 Q. **[368]** Ville de Laval, comme cliente, peut
4 représenter quel pourcentage du chiffre d'affaires
5 de Nepcon à travers ces années-là, si on commence
6 en quatre-vingt-dix (90), deux mille (2000) puis on
7 va aller jusqu'en deux mille dix (2010)?

8 R. Quelle est la moyenne?

9 Q. **[369]** Non, l'importance de Ville de Laval comme
10 cliente. Est-ce que c'est la cliente la plus
11 importante?

12 R. Bien, la cliente, c'est au-delà de vingt-cinq (25),
13 trente pour cent (30 %), comme moyenne de quatre-
14 vingt-dix (90) à aller jusqu'à aujourd'hui. Les
15 déchets, ça a été moins au début, en quatre-vingt-
16 dix-sept (97), j'avais... dans les « walking
17 floor », j'avais sept « walking floors »,
18 aujourd'hui j'en détiens trente-cinq (35). Clients,
19 d'autres villes et d'autres... d'autres clients.

20 Q. **[370]** Maintenant, les contrats de déchets, est-ce
21 que c'est des contrats tous obtenus du même client
22 ou ce sont des clients différents?

23 R. Différents.

24 Q. **[371]** Différents. Alors, votre client unique le

1 plus important chez Nepcon?

2 R. Présentement c'est RCI.

3 Q. **[372]** RCI.

4 R. RCI.

5 Q. **[373]** Puis si on remonte avant deux mille dix
6 (2010)?

7 R. Il y a eu... au tout début, le principal c'était
8 Waste Management.

9 Q. **[374]** Là vous parlez des déchets ou vous parlez...

10 R. Toujours des déchets.

11 Q. **[375]** Des déchets. Ah! O.K.

12 R. Des déchets.

13 Q. **[376]** Moi, je vous parle des affaires de Nepcon. Je
14 cherche la place de Ville de Laval...

15 R. Ah! de Ville de Laval.

16 Q. **[377]** ... dans Nepcon, l'importance? Vous avez dit
17 à peu près trente pour cent (30 %) du chiffre
18 d'affaires?

19 R. Trente pour cent (30 %), oui.

20 Q. **[378]** Est-ce que c'est votre plus gros client
21 individuel, là?

22 R. Bien, maintenant non. J'ai le déchet qui est
23 devenu...

1 Q. **[379]** O.K.

2 R. ... ça l'a surpassé.

3 Q. **[380]** O.K. Dans les dernières années deux mille
4 cinq (2005), deux mille dix (2010), vous nous avez
5 dit tantôt que vous avez fait affaires aussi avec
6 plusieurs municipalités sur la couronne nord.

7 R. Sur la couronne nord.

8 Q. **[381]** O.K. Deux mille cinq (2005), deux mille dix
9 (2010), faites-vous encore beaucoup d'affaires avec
10 les municipalités sur la couronne nord?

11 R. Moins, Sintra s'est établie une usine d'asphalte à
12 Lachenaie...

13 Q. **[382]** Hum, hum.

14 R. ... et une fois que s'est établie leur usine, notre
15 marché a changé drastiquement. On ne pouvait plus
16 être compétitif du fait que, nous, on
17 approvisionnait tout notre asphalte de la Carrière
18 Mathers de Saint-Eustache. Alors, de Saint-
19 Eustache, tout l'asphalte qu'on menait vers
20 Lachenaie, Mascouche, Terrebonne, c'était...
21 c'était non concluant. Alors Sintra a pris la
22 possession de ce territoire-là, principalement.

23 Q. **[383]** Est-ce que ça a eu pour effet de vous sortir
24 du pavage...

25 R. Tout à fait.

1 Q. **[384]** ... des municipalités?

2 R. Bien, de sortir de ce territoire-là.

3 Q. **[385]** O.K. Et là vous, votre... On va en parler du
4 pavage parce que vous en avez parlé beaucoup là.

5 Les usines de pavage, vous dites, bon, Sintra avait
6 son usine.

7 R. Dès que Sintra s'est établie à Lachenaie...

8 Q. **[386]** Oui.

9 R. ... tous nos clients que nous avons dans ce
10 territoire autour de Lachenaie...

11 Q. **[387]** Oui.

12 R. ... c'était impossible de les... de faire de la
13 concurrence.

14 Q. **[388]** Pourquoi? C'est quoi le problème?

15 R. Comme je vous ai dit tantôt, nous, il fallait
16 approvisionner notre asphalte sur la Carrière
17 Saint-Eustache, c'est à Saint-Eustache. Alors, le
18 trajet, ça nous rendait non compétitif, trop...
19 trop de transport.

20 Q. **[389]** Pourquoi vous ne vous approvisionnez pas chez
21 Sintra?

22 R. C'est leur produit. Ah! Ils pouvaient, mais ils
23 chargent cinq dollars, six dollars (5 \$-6 \$) de
24 plus. Qu'est-ce qu'ils chargent de plus, on n'a
25 plus l'efficacité monétaire d'exécuter ce genre de

1 travaux.

2 Q. [390] O.K. Alors...

3 R. Et on n'est pas le seul, hein! Il y en a d'autres
4 qui ont subi le même sort.

5 Q. [391] O.K. Ça vous coûte moins cher vous
6 approvisionner à Saint-Eustache. Ça, c'est la
7 Carrière Mathers?

8 R. Tout à fait. Mais, il faut être près, autour de
9 Mathers.

10 Q. [392] O.K. Parce que les coûts de transport, c'est
11 un élément important.

12 R. Tout à fait.

13 Q. [393] O.K. Mais, le coût aussi de la matière
14 première est un élément important.

15 R. Exact.

16 Q. [394] O.K. Alors, le coût de l'asphalte en tant que
17 tel, où est-ce que ça vous coûtait le moins cher?

18 R. Carrière Saint-Eustache.

19 Q. [395] O.K. Alors, je comprends bien que vous ne
20 vous êtes pas approvisionné souvent chez...
21 ailleurs que chez Mathers.

22 R. On pouvait s'approvisionner de temps et autre, mais
23 si on va à Laval, si on a des travaux près d'une
24 carrière ou de Demix ou de Sintra, même le
25 transport d'aller chez Mathers pour aller faire de

1 l'asphalte à côté de la carrière de Demix, Simard
2 et Beaudry, ce n'était plus rentable. Il fallait
3 s'approvisionner dans leur... dans leur site à eux.

4 Q. **[396]** O.K. Alors, c'est toujours... c'est
5 l'endroit...

6 R. Une question de distance, c'est toujours...

7 Q. **[397]** ... c'est le contrat versus l'endroit où se
8 trouve l'usine.

9 R. Tout à fait.

10 Q. **[398]** O.K. On a vu tantôt... Attendez, on va
11 continuer juste un petit peu. Tout à l'heure là
12 parce que j'ai fait un peu du coq à l'âne, on a vu,
13 l'Entreprise Nepcon. Il reste deux autres
14 entreprises dont j'aimerais vous parler
15 brièvement...

16 R. Oui.

17 Q. **[399]** ... qui sont enregistrées à votre... où votre
18 nom apparaît. Et Gestion Environnementale ARM,
19 connaissez-vous cette entreprise-là?

20 R. Tout à fait. Cette entreprise, elle a été formée au
21 cas où qu'on développe d'autres travaux dans
22 l'environnement.

23 Q. **[400]** Oui.

24 R. Et on est censé d'avoir fait d'autre chose, mais ça
25 ne s'est jamais réalisé, mais on garde la compagnie

1 quand même disponible.

2 Q. **[401]** Elle est active.

3 R. Elle est active.

4 Q. **[402]** Elle ne travaille pas?

5 R. Non opérationnelle.

6 Q. **[403]** O.K.

7 R. Non opérationnelle.

8 Q. **[404]** O.K. Et elle existe depuis?

9 R. Cinq ans, six ans, sept, huit ans, une dizaine
10 d'années.

11 Q. **[405]** O.K. Est-ce que, à part vous-même, je
12 comprends que votre frère Anthony aussi...

13 R. Hum, hum.

14 Q. **[406]** ... fait partie de cette entreprise-là. Est-
15 ce qu'il y a un troisième actionnaire?

16 R. Tout à fait.

17 Q. **[407]** Qui s'appelle?

18 R. Maurice Villeneuve.

19 Q. **[408]** Dites-nous qui est monsieur Villeneuve?

20 R. Maurice Villeneuve était à l'emploi de Waste
21 Management. Je crois qu'il a été au poste de
22 présidence de Waste Management.

23 Q. **[409]** En quelle année ça? Vous remontez à peu près?

24 R. Ah! Avant, dans les années quatre-vingt-dix (90).

25 Q. **[410]** O.K. Et comment se fait-il qu'il est chez...

1 avec Gestion Environnementale maintenant?

2 R. Lorsqu'ils ont eu une restructuration chez Waste
3 Management, lui, il est devenu disponible sur le
4 marché.

5 Q. **[411]** Oui.

6 R. Et le fait qu'il est devenu disponible, j'ai eu un
7 intérêt de l'engager pour voir à développer, et ce
8 qu'on a fait, ce qu'on a réalisé, et c'était pour
9 Nepcon Inc. Maintenant on avait d'autres projets en
10 vue, mais ça ne s'est jamais réalisé, mais on garde
11 toujours cette entreprise.

12 Q. **[412]** O.K. Alors, d'autres projets en vue.

13 R. Oui.

14 Q. **[413]** On a créé une compagnie...

15 R. Oui.

16 Q. **[414]** ... dans laquelle il est actionnaire?

17 R. Exact.

18 Q. **[415]** Mais est-ce qu'il travaille toujours au sein
19 de Nepcon Inc.?

20 R. Oui.

21 Q. **[416]** O.K. Dans le domaine des déchets?

22 R. Des déchets.

23 Q. **[417]** O.K. Et on a parlé d'une dernière entreprise
24 tout à l'heure, Nepcon Transport.

25 R. Exact.

1 Q. **[418]** Pouvez-vous nous dire quand est-ce que cette
2 compagnie-là a été créée?

3 R. Elle a été créée dans la turbulence de Nepcon Inc.,
4 et pour maintenir les opérations de déchets. De
5 sorte qu'on a sectionné, dans Nepcon Inc., le
6 transport, dont les trente-cinq (35) walk-in
7 floors...

8 Q. **[419]** Oui?

9 R. ... qu'on opère présentement.

10 Q. **[420]** Dans la compagnie de transport.

11 R. De transport.

12 Q. **[421]** Qui est actionnaire chez Nepcon Transport?

13 R. Nepcon Transport, je crois que c'est un holding qui
14 est détenu par mon frère Anthony à cent pour cent
15 (100 %).

16 Q. **[422]** O.K. Vous n'êtes pas actionnaire.

17 R. Pas du tout.

18 Q. **[423]** Alors, en date d'aujourd'hui, si je vous
19 demandais d'où vous tirez vos revenus, vos revenus
20 d'emploi?

21 R. Principalement de Nepcon Transport.

22 Q. **[424]** Nepcon Transport, et je comprends que vos
23 actions dans Nepcon Inc. n'ont virtuellement plus
24 de valeur.

25 R. Plus de valeur.

1 Q. **[425]** Et vous ne détenez aucune action dans Nepcon
2 Transport.

3 R. Tout à fait.

4 Q. **[426]** Êtes-vous lié à quelque autre compagnie de
5 construction?

6 R. Aucune.

7 Q. **[427]** O.K. On revient maintenant à Nepcon, parce
8 qu'on va continuer uniquement avec Nepcon. On a vu
9 un petit peu la progression, le type de travail que
10 vous avez fait. Dites-nous donc, pour commencer, à
11 quel moment vous avez commencé à obtenir pas mal de
12 contrats municipaux? Je vous laisse nous expliquer
13 ça. Des contrats municipaux à Ville de Laval,
14 excusez-moi.

15 R. À Ville de Laval. C'est dans les... Vers la fin de
16 quatre-vingt-dix (90).

17 Q. **[428]** O.K.?

18 R. Que ça débutait.

19 Q. **[429]** Ça débutait.

20 R. Oui.

21 Q. **[430]** Il n'y en a pas eu avant ça?

22 R. Ah, il pouvait y en avoir.

23 Q. **[431]** O.K.

24 R. Mais à petite échelle.

25 Q. **[432]** Si vous attachez ça avec des maires en

1 place...

2 R. Oh!

3 Q. **[433]** Monsieur Vaillancourt, vous en avez eu?

4 R. Oui.

5 Q. **[434]** Avant monsieur Vaillancourt?

6 R. Probablement avec Claude Ulysse Lefebvre.

7 Q. **[435]** O.K.

8 R. Oui.

9 Q. **[436]** Alors, et vous dites mais beaucoup plus sous
10 l'époque où monsieur Vaillancourt est le maire.

11 R. Tout à fait.

12 Q. **[437]** Fin des années quatre-vingt-dix (90).

13 R. Tout à fait.

14 Q. **[438]** Est-ce qu'il y a, à votre connaissance... À
15 quel moment, à votre connaissance, avez-vous été
16 confronté au phénomène de collusion? Avez-vous été
17 confronté au phénomène de collusion...

18 R. Oui. Oui.

19 Q. **[439]** ... des contrats à Laval?

20 R. Oui.

21 Q. **[440]** À quel moment en avez-vous pris connaissance?

22 R. Connaissance. C'est...

23 Q. **[441]** Le plus loin que vous pouvez remonter.

24 R. Quatre-vingt-... quatre-vingt-quinze (95), quatre-
25 vingt-seize (96). Il peut y avoir un peu d'avance,

1 mais pas que je sache.

2 Q. **[442]** O.K. Qui est maire à ce moment-là, en quatre-
3 vingt-quinze (95), quatre-vingt-seize (96)?

4 R. Claude Ulysse Lefebvre terminait son mandat, et je
5 crois qu'il y a eu un putsch, et le maire de Laval
6 a terminé cette portion du putsch. Ou il est tombé
7 malade, puis c'est... C'est le maire Gilles
8 Vaillancourt qui a terminé. Et d'après, c'est
9 toujours lui qui a été maire.

10 Q. **[443]** Toujours monsieur Vaillancourt.

11 R. Monsieur Vaillancourt.

12 Q. **[444]** Mais, c'est parce que vous nous associez ça
13 aussi avec l'idée de monsieur Claude Ulysse
14 Lefebvre. Savez-vous à quel moment monsieur...
15 jusqu'à quelle année monsieur Ulysse Lefebvre a été
16 maire à Laval?

17 R. Difficile. Dans les... Début de quatre-vingt-dix
18 (90)? Il a fait deux mandats. De huit ans. Quatre
19 plus quatre.

20 Q. **[445]** Au début des années quatre-vingt-dix (90).

21 R. Quatre-vingt-dix (90). À peu près.

22 Q. **[446]** À votre connaissance, à la période où
23 monsieur Claude Ulysse Lefebvre est maire, y a-t-il
24 des contrats qui sont arrangés ou collusionnés à
25 Ville de Laval?

1 R. Écoutez, c'est difficile de se souvenir s'il y
2 avait des contrats arrangés. Il faudrait que je
3 vérifie pour autant. Mais c'était beaucoup plus
4 dans l'époque de Gilles Vaillancourt.

5 Q. **[447]** Alors, quand vous dites beaucoup plus, est-ce
6 que ça veut dire qu'il y en avait?

7 R. Il y en avait possiblement.

8 Q. **[448]** O.K.

9 R. Parce... Oui.

10 (11:43:30)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 On peut peut-être s'en tenir à notre mandat?

13 Me PAUL CRÉPEAU :

14 Oui.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Qui commence en quatre-vingt-seize (96)?

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Oui.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci.

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 C'était l'entrée en la matière, Madame la
23 Présidente.

24 Q. **[449]** Alors, on va arriver avec monsieur le maire
25 Vaillancourt qui, vous dites, est là, à la place de

1 monsieur Ulysse Lefebvre?

2 R. Oui.

3 Q. **[450]** Quand vous arrivez à cette période-là, si je
4 vous parle de monsieur Gérard Jargaille, le
5 connaissez-vous?

6 R. Oui.

7 Q. **[451]** Qui était-il?

8 R. Lui, il était directeur de... service de génie.

9 Q. **[452]** Oui.

10 R. Pour, probablement deux termes. Il aurait pu
11 continuer mais il était atteint d'une maladie, le
12 cancer, il est décédé.

13 Q. **[453]** Il est décédé en quelle année?

14 R. Je crois qu'il était en position dans une
15 période... de Claude-Ulysse Lefebvre.

16 Q. **[454]** Il était en position mais vous souvenez-vous
17 en quelle année il est décédé?

18 R. Je n'ai aucune idée.

19 Q. **[455]** O.K.

20 R. Aucune idée.

21 Q. **[456]** On va le prendre autrement. Qui a remplacé
22 monsieur Jargaille?

23 R. Il y a eu Jacques Lahaie, temporairement, pour un

1 an, un an et demi.

2 Q. **[457]** Oui.

3 R. Et jusqu'à tant qu'ils trouvent le successeur de
4 Gérard Jargaille.

5 Q. **[458]** Qui a été?

6 R. Claude Deguise.

7 Q. **[459]** Claude Deguise. Savez-vous en quelle année
8 monsieur Deguise est devenu directeur du service du
9 génie à Laval?

10 R. Quatre-vingt-dix-sept (97), quatre-vingt-dix-huit
11 (98). Ou à peu près, là.

12 Q. **[460]** Puis si je vous dis mil neuf cent quatre-
13 vingt-dix-sept (1997), entrée en fonction de Claude
14 Deguise?

15 R. Très, très, très bien.

16 Q. **[461]** O.K. Monsieur Lahaie a été directeur du
17 génie, soit par intérim...

18 R. Par intérim.

19 Q. **[462]** Pendant combien de temps à peu près?

20 R. Je crois, un an, un an et demi.

21 Q. **[463]** Ça nous amène, ça, monsieur Jargaille...

22 R. Ah! O.K. Monsieur Jargaille...

23 Q. **[464]** Si je vous dis qu'il est décédé en mil neuf

1 cent quatre-vingt-seize (1996)?

2 R. Ça a du bon sens. Ça a du bon sens.

3 Q. **[465]** Et, au moment de son décès, il était toujours
4 directeur du service du génie?

5 R. Tout à fait.

6 Q. **[466]** Sous monsieur Jargaille, est-ce qu'il y a eu
7 des contrats collusionnés, à votre connaissance?

8 R. Je ne peux pas répondre, c'est trop loin
9 (inaudible).

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Puis si monsieur Jargaille est décédé en quatre-
12 vingt-seize (96), c'est nécessairement avant le
13 début du mandat.

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Notre mandat a commencé en mil neuf cent quatre-
16 vingt-seize (1996), il est décédé en mil neuf cent
17 quatre-vingt-seize (1996)...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Donc...

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 O.K.

22 Q. **[467]** On va le prendre à la suite de monsieur... on
23 va sauter monsieur Jargaille. Monsieur Jargaille

1 s'en va, monsieur Lahaie est là.

2 R. Oui.

3 Q. **[468]** O.K.? Sous monsieur Lahaie, est-ce qu'il y a
4 eu des contrats en collusion?

5 R. Non.

6 Q. **[469]** Savez-vous pourquoi il n'y en a pas eu? Non?

7 O.K.

8 R. Aucune idée.

9 Q. **[470]** O.K. On va commencer après monsieur Lahaie.

10 Alors, monsieur... son successeur c'est monsieur
11 Deguise?

12 R. Deguise.

13 Q. **[471]** Comment ça fonctionnait avec monsieur

14 Deguise, expliquez-nous... le connaissiez-vous au
15 moment où il est rentré en fonction?

16 R. Oui, il était employé chez Dessau.

17 Q. **[472]** Auparavant?

18 R. Auparavant.

19 Q. **[473]** Oui.

20 R. Peut-être une dizaine d'années. Et il a été...

21 lorsqu'ils ont eu fait des recherches pour le
22 remplacement pour Gérard Jargaille, je crois que ça
23 a été suggéré de l'engager. Alors, lorsqu'il a été

1 engagé, pour lui, être directeur, c'est quelque
2 chose qu'il n'a jamais fait de sa vie.

3 Q. **[474]** O.K.

4 R. Alors, il apprend sur le tas. C'est un métier
5 qui... oui, il est ingénieur mais comme directeur,
6 est-ce qu'il a toutes les connaissances?

7 Q. **[475]** Le connaissiez-vous personnellement, vous,
8 monsieur Deguise?

9 R. Je l'ai connu chez Dessau. C'est qu'il faisait des
10 travaux et on en a exécuté des travaux avec lui.

11 Q. **[476]** Alors, il agissait comme consultant?

12 R. Consultant chez Dessau.

13 Q. **[477]** Consultant pour Dessau. Et savez-vous s'il
14 était consultant dans des contrats municipaux?

15 R. Municipaux.

16 Q. **[478]** O.K.

17 R. Oui.

18 Q. **[479]** Alors, il arrive à titre de directeur du
19 service d'ingénierie.

20 R. Directeur, exact.

21 Q. **[480]** Et comment est-ce... dites-nous comment vous
22 prenez conscience, à ce moment-là, qu'il y a un
23 système de contrats qui sont arrangés?

1 R. Ça a débuté lentement, ça n'a pas débuté d'une
2 façon drastique. Parce que, lui-même, il apprenait
3 sur le tas le système. Alors, le système qui a été
4 mis en branle, ça a débuté... vous dites qu'il
5 était là en quelle année, quatre-vingt-dix-sept
6 (97)?

7 Q. **[481]** Oui.

8 R. Quatre-vingt-dix-sept (97). Ça a commencé
9 lentement.

10 Q. **[482]** Qu'est-ce qui a commencé? Expliquez comment
11 ça a fonctionné.

12 R. C'est que, lui, il avait le contrôle d'avoir les
13 noms des entreprises, de son bureau, ceux qui ont
14 fait cueillir les plans et devis, les plans et
15 devis qui sont cueillis par de multiples
16 entrepreneurs...

17 Q. **[483]** Oui.

18 R. ... qui prenaient possession. Et de là ils ont
19 parti un système et lentement, petit à petit, et il
20 a essayé de favoriser des entreprises
21 principalement locales. Locales, c'est que c'est
22 les payeurs de taxes et tous les maires auparavant,
23 ils aimaient avoir des entreprises qui payaient
24 leurs taxes. C'était... c'était leur façon, leur

1 mode depuis Jean-Noël Lavoie, depuis Tétreault,
2 depuis Paiement, puis c'était pour les encourager.

3 Q. **[484]** C'était pour les encourager.

4 R. Oui.

5 Q. **[485]** Donc, si vous le savez, c'est parce que vous
6 en aviez parlé avec des maires auparavant?

7 R. Pas moi parce que, moi, je les connais...

8 Q. **[486]** O.K.

9 R. ... je les connaissais pas, même Gilles
10 Vaillancourt, c'était plus sur le côté de mon
11 frère.

12 Q. **[487]** Alors, quand vous dites les maires
13 voulaient...

14 R. Oui.

15 Q. **[488]** ... favoriser les entreprises locales...

16 R. Oui, oui.

17 Q. **[489]** ... comment... vous le saviez de qui ça?

18 R. Par l'entremise de Claude Deguise.

19 Q. **[490]** De Claude Deguise. C'est lui qui vous a dit
20 ça?

21 R. Bah! C'est qu'est-ce que, lui, il percevait de
22 l'administration.

23 Q. **[491]** O.K. Alors, comment... Revenez maintenant au
24 système, quand il l'a mis en place, vous dites
25 lentement.

1 R. Hum, hum.

2 Q. **[492]** Vous me dites même qu'il a commencé sur le
3 tas. Qu'est-ce qui vous permet de dire que Claude
4 Deguise a commencé sur le tas? Est-ce que c'est lui
5 qui vous l'a dit?

6 R. C'est lui, c'est lui qui l'a dit.

7 Q. **[493]** Il vous a dit...

8 R. Il a dit « je connaissais rien dans ce domaine ».

9 Q. **[494]** O.K. Alors, quel système... Expliquez-nous ce
10 que monsieur Deguise vous a expliqué comme système
11 qu'il a mis en place.

12 R. C'était bien simple. Le système, c'est d'avoir
13 des... les appels d'offres qui sont offerts, puis
14 les noms d'entreprises principalement locales.
15 Alors, on pouvait avoir un choix, autrement dit, de
16 faire de la collusion pour faire ça partagé.

17 Q. **[495]** Moi, je veux juste comprendre quel était le
18 rôle de monsieur Deguise là-dedans, lui?

19 R. Oui. Oui.

20 Q. **[496]** À quel moment il intervient et il fait quoi,
21 monsieur Deguise dans ce système-là?

22 R. Quel moment! Bien, lequel moment? Bien, en fait
23 quatre-vingt-dix-sept (97), quatre-vingt-dix-huit
24 (98)...

25 Q. **[497]** Non, non. À quel moment dans le système il

1 intervient pour favoriser des entreprises locales
2 et comment il le fait?

3 R. Ça a été des rencontres, j'imagine, de un à un
4 parce qu'il en connaissait localement, il était
5 ingénieur pour chez Dessau. Alors, il prenait un à
6 un pour faire connaissance. Alors là, ça a été
7 parti pour avoir... faire des partages.

8 Q. **[498]** Des partages. Alors, ce que j'essaie de
9 savoir, nous expliquer, c'est comment est-ce que
10 c'était partagé? Sur quelle base? Est-ce que Nepcon
11 a bénéficié de contrats arrangés, des contrats
12 truqués à Laval?

13 R. Tout à fait.

14 Q. **[499]** O.K. En mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept
15 (1997) monsieur Claude Deguise?

16 R. Quatre-vingt-dix-sept (97), quatre-vingt-dix-huit
17 (98), oui.

18 Q. **[500]** O.K. Alors, dites-nous comment vous faisiez
19 pour obtenir chez Nepcon un contrat arrangé? À quel
20 moment vous étiez avisé que vous aviez gagné?

21 R. Bien...

22 Q. **[501]** Et en quoi était-il truqué?

23 R. Quand c'était proposé, c'est les choix puis aussi
24 Claude Deguise voyait nos compétences. On ne
25 pouvait pas avoir des collecteurs trente (30)

1 pieds, je n'ai aucune compétence de faire ce genre
2 d'ouvrage. Si on a des contrats qu'on pouvait
3 l'exécuter, il nous donnait ou nous offrait une
4 pièce de projet où on était possible de l'exécuter.

5 Q. **[502]** Alors, c'est...

6 R. Ça, c'est une façon que lui... lui nous mettait
7 dans son système.

8 Q. **[503]** Dans son système.

9 R. Dans son système.

10 (11:52:07)

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Q. **[504]** Excusez-moi. Excusez-moi. Pour avoir été
13 choisi là, est-ce que vous avez fait des démarches
14 particulières auprès de monsieur Deguise, auprès du
15 maire Vaillancourt...

16 R. Non.

17 Q. **[505]** ... pour finalement être appelé? Qu'est-ce
18 que... c'est venu par hasard?

19 R. Ça débutait... ça débutait avec Claude Deguise.
20 Probablement, lui, il a eu des démarches avec... en
21 fait, l'organisation, autrement dit, de la Ville de
22 Laval. Comment dire? Son patron, son patron avec le
23 maire, puis ils ont dit « mais, écoutez, on va
24 donner telle portion à une entreprise, l'autre
25 portion à une autre entreprise » et Claude Deguise,

1 il a pris ces informations et lui essayait de voir,
2 parmi toute cette famille, qui était d'une
3 possibilité de faire tel genre de travail.

4 Q. **[506]** Est-ce que votre frère Anthony a fait des
5 démarches auprès de monsieur Deguise? Est-ce que
6 vous savez...

7 R. Non. Non, non, pas du tout, pas du tout. Il n'avait
8 pas fait de démarche avec lui.

9 Q. **[507]** Ni auprès du maire.

10 R. Lui, auprès du maire, c'était juste un genre de...
11 amical et tout qu'est-ce qui se passe autour, en
12 dessous, les organisations, la distribution, il n'y
13 avait aucunement... il laissait le directeur de
14 faire ce choix-là puis les choix pour les autres
15 entreprises aussi.

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 Q. **[508]** Directeur, quand vous parlez du directeur, le
18 directeur du génie là.

19 R. Oui, oui.

20 Q. **[509]** ... monsieur Deguise.

21 R. Oui.

22 Q. **[510]** Alors, on revient à ce choix-là. Ce sont
23 des... Il y a beaucoup de ces contrats-là qui sont
24 d'une valeur de plus de cent mille dollars
25 (100 000 \$)?

1 R. Oui oui.

2 Q. **[511]** O.K. Alors c'est des contrats sur appel...
3 appel d'offres?

4 R. Appel d'offres.

5 Q. **[512]** Donc, il fallait avoir un système de
6 soumission, dans ces cas-là?

7 R. C'est... Cités et villes, c'est toute la province
8 de Québec.

9 Q. **[513]** O.K. Donc, il y avait des soumissions qui
10 devaient être préparées.

11 R. Oui.

12 Q. **[514]** Comment, s'il y a des soumissions qui sont
13 préparées, comment monsieur Deguise fait-il pour
14 choisir le gagnant?

15 R. Bien, lui, les ingénieurs-conseils préparent les
16 plans et devis.

17 Q. **[515]** Oui?

18 R. Il y a les choix qui sont proposés à lui, et il
19 voit le programme de plusieurs entreprises. Moi je
20 ne peux pas prendre une entreprise, un contrat de
21 vingt-cinq (25), trente millions (30 M). C'est hors
22 question. Alors, c'est du Simard-Beaudry, c'est du
23 Louisbourg...

24 Q. **[516]** O.K.

25 R. On ne peut pas. Alors lui, il va voir la capacité

1 de chacune des entreprises qui peut exécuter ce
2 genre de travail.

3 Q. **[517]** Mais ce n'est pas le plus bas soumissionnaire
4 qui est supposé de gagner?

5 R. Oh, tout à fait.

6 Q. **[518]** O.K. Alors, comment monsieur Deguise faisait
7 pour déterminer qui allait gagner? Monsieur
8 Deguise, est-ce qu'il intervient avant même que les
9 soumissions soient remplies par les entrepreneurs?

10 R. S'il intervient bien, bien oui, il donne... Il
11 donne le feu à une entreprise qui va être choisie.
12 Alors lui, il va faire sa soumission, il va la
13 présenter, sa soumission.

14 Q. **[519]** Alors, vous me dites monsieur Deguise
15 intervient, désigne le gagnant avant même que les
16 soumissions soient remplies par les entrepreneurs.

17 R. Oui.

18 Q. **[520]** O.K. Alors expliquez-nous, quand, chez
19 Nepcon, vous gagnez comme ça, monsieur Deguise vous
20 désigne comme gagnant, comment ça se passe? Comment
21 vous faites pour savoir que vous allez être un
22 gagnant d'une soumission à faire plus tard?

23 R. Lui il prépare une enveloppe des... Une enveloppe
24 des invités présents pour la soumission.

25 Q. **[521]** Oui?

1 R. Si on est quinze (15) entreprises, on est le
2 seizième, nous on est parmi, choisi dans les seize
3 (16).

4 Q. **[522]** O.K.

5 R. Et ça incombe à chaque entreprise eux-mêmes de
6 faire les démarches avec les quinze (15) autres.

7 Q. **[523]** Donc, c'est les entrepreneurs qui s'arrangent
8 entre eux autres?

9 R. Entre eux autres.

10 Q. **[524]** Alors monsieur... Je veux juste que vous
11 l'expliquiez clairement, là, mais monsieur Deguise
12 dit à une entreprise, avant même que les
13 soumissions soient remplies, « C'est toi qui vas le
14 gagner. »

15 R. Oui. Oui. Parce qu'il faut le travailler.

16 Q. **[525]** O.K.

17 R. Il faut... Il faut préparer.

18 Q. **[526]** Oui. Puis après ça, c'est les entrepreneurs
19 qui s'arrangent entre eux autres?

20 R. Entre eux.

21 Q. **[527]** Donc, ça nécessite que les entrepreneurs
22 soient tous de mèche?

23 R. Oui.

24 Q. **[528]** Est-ce que c'est ça que vous nous dites?

25 R. Oui.

1 Q. **[529]** Bon. O.K. Alors, quand monsieur Deguise vous
2 désigne d'avance, chez Nepcon, comme étant les
3 gagnants du prochain contrat - on prend un numéro
4 imaginaire, là - il vous dit, « Vous allez le
5 gagner. » Qu'est-ce qu'il vous dit d'autre,
6 monsieur Deguise, sur ce contrat-là que vous allez
7 gagner dans les prochaines semaines?

8 R. Lui il attend les résultats.

9 Q. **[530]** O.K. Est-ce qu'il vous donne d'autres
10 renseignements? Entre autres, spécifiquement
11 l'estimé des coûts de projet?

12 R. Ah, l'estimé est sorti au même moment qu'il nous
13 transmet les noms. C'est sur la fiche de la Ville.

14 Q. **[531]** La fiche de la Ville.

15 R. Oui.

16 Q. **[532]** Alors, il y a un document qui provient de la
17 Ville?

18 R. Le document, automatiquement, on connaît le
19 résultat.

20 Q. **[533]** Et cette fiche-là indique le coût estimé des
21 travaux?

22 R. Le coût estimé des travaux, qui est préparé par
23 l'ingénieur-conseil.

24 Q. **[534]** Et monsieur Deguise, à votre connaissance, il
25 avise qui dans le système des collusionnaires?

1 Quelle personne est avisée? Est-ce qu'il avise les
2 quinze (15) personnes, est-ce qu'il en avise une
3 seule?

4 R. Une seule. Les autres, la façon qu'ils faisaient
5 pour ne pas avoir de chicane entre les
6 entreprises...

7 Q. **[535]** Oui?

8 R. On recevait l'enveloppe qui nous concernait. Le
9 deuxième, et le troisième, le quatrième, et ainsi
10 de suite. Alors que chacun ne pouvait pas voir, si
11 jamais mon assiette est plus belle que l'autre,
12 bien, ça se grafigne comme des fous, tout le monde,
13 « Ah, non, mais c'est... Je veux la tienne, je veux
14 la mienne... » Il évitait tout ça par cette
15 discipline-là.

16 Q. **[536]** La discipline, c'était de remettre...

17 R. Discipline que lui dirigeait les enveloppes
18 seulement à ceux qui vont être gagnants.

19 Q. **[537]** Bon. Alors, pour éviter de la chicane, vous
20 dites, il y avait des enveloppes, il y avait une
21 deuxième, une troisième. Expliquez-nous
22 l'attribution des lots à Laval. Est-ce que souvent
23 c'était attribué par lot de contrats?

24 R. Ah... C'est sûr que pour pouvoir avoir une
25 harmonie, il faut qu'ils sortent plusieurs

1 contrats. Pour qu'on ait une harmonie. Si on en
2 sort deux ou trois sur quinze (15), c'est le
3 désastre.

4 Q. **[538]** Alors, pour avoir de l'harmonie, c'est mieux
5 de sortir plusieurs contrats en même temps.

6 R. Plusieurs contrats en même temps.

7 Q. **[539]** O.K. Puis quand on sort plusieurs contrats,
8 ça permet de faire quoi?

9 R. On plaît à tout le monde.

10 Q. **[540]** On plaît tout le monde...

11 R. On plaît...

12 Q. **[541]** ... parce qu'on donne des contrats...

13 R. Des contrats.

14 Q. **[542]** ... à tout le monde.

15 R. À tout le monde.

16 Q. **[543]** Est-ce que c'est à tout le monde, ou c'est à
17 tout le monde qui participe dans le système de
18 collusion?

19 R. Ils participent tous.

20 Q. **[544]** Tous?

21 R. Hum.

22 Q. **[545]** O.K. Alors, une fois qu'on vous remet une
23 enveloppe, tiens, chez Nepcon, vous, Monsieur
24 Mergl, vous avez gagné tel contrat. Est-ce que...

1 si c'est un contrat de plus de cent mille dollars
2 (100 000 \$) c'était ouvert en soumission publique,
3 il y avait d'autres personnes. Qu'est-ce que vous
4 avez à faire, vous, Monsieur Mergl, pour s'assurer
5 de l'harmonie?

6 R. J'avise les autres joueurs, qui sont présents sur
7 la liste, de produire des prix, un prix plus élevé
8 que la nôtre. Il y en a, ils n'ont pas besoin de se
9 déplacer, ils ont l'estimé, ils savent qu'ils
10 peuvent être au-dessus de l'estimé.

11 Q. **[546]** O.K. Au-dessus du vôtre. Maintenant, le
12 vôtre, le dévoilez-vous...

13 R. Non, jamais.

14 Q. **[547]** ... aux autres soumissionnaires?

15 R. Jamais. Jamais.

16 Q. **[548]** Jamais?

17 R. Jamais. Bien, enfin, les autres que je connais, ils
18 ne le font pas non plus.

19 Q. **[549]** Pourquoi?

20 R. Pour ne pas qu'il y ait des mélanges.

21 Q. **[550]** Qu'il n'y ait pas de mélanges. O.K. En fait,
22 que quelqu'un soumissionne en dessous de vous?

23 R. Les entreprises... en anglais, c'est du « rat

1 race ». Je ne sais pas comment dire en français,
2 là, mais...

3 Q. **[551]** Oui, on comprend.

4 R. ... c'est coriace, c'est... Quand tu as connu pour
5 avoir quelqu'un dans le groupe, il a fait une
6 erreur, j'ai été plus bas. Ce n'est pas toujours...
7 ça arrive.

8 Q. **[552]** Ça arrive.

9 R. Ça arrive.

10 Q. **[553]** Mais, normalement, si on veut avoir de
11 l'harmonie, le gagnant était avisé, il ne donne pas
12 son prix...

13 R. Non.

14 Q. **[554]** ... mais il dit aux autres...

15 R. Quel prix rentrer.

16 Q. **[555]** Quel prix rentrer. Et le prix rentré, la
17 limite c'est l'estimé?

18 R. Au-dessus de l'estimé. Il y en a que c'est en bas,
19 quelques fois, deux ou trois fois. Principalement,
20 ils sont au-dessus de l'estimé.

21 Q. **[556]** Alors, si on prend un prix imaginaire. Vous
22 allez soumissionner sur un contrat, l'estimé de la
23 Ville est à deux millions (2 M), par hasard.

1 R. Hum hum.

2 Q. **[557]** On prend un chiffre juste, là, c'est les
3 consultants de la Ville qui ont fixé ce prix-là.

4 R. Oui. Tout à fait.

5 Q. **[558]** Vous, vous êtes informé que la Ville prévoit
6 dépenser jusqu'à deux millions (2 M)...

7 R. Oui.

8 Q. **[559]** ... sur ce contrat-là?

9 R. Oui.

10 Q. **[560]** Quel prix Nepcon va-t-il fixer sur un montant
11 comme ça?

12 R. En bas de deux millions (2 M).

13 Q. **[561]** En bas de deux millions mais à quel...

14 R. On enlève peut-être... un pourcentage raisonnable
15 pour n'être peut-être pas trop près de l'estimé.

16 Q. **[562]** Pas trop près puis pas trop loin?

17 R. Oui.

18 Q. **[563]** Si on est trop loin, c'est quoi l'expression,
19 on laisse de l'argent sur la table?

20 R. On laisse de l'argent sur la table, oui.

21 Q. **[564]** O.K. Ça fait qu'on ne veut pas laisser trop
22 d'argent sur la table. Alors, vous allez
23 soumissionner en bas du montant estimé par la

1 Ville?

2 R. Tout à fait.

3 Q. **[565]** Maintenant, si vous ne voulez pas que les
4 autres collusionnaires soumissionnent en dessous de
5 vous...

6 R. On leur dit d'être au-dessus.

7 Q. **[566]** Au-dessus. Alors, est-ce que c'est une façon,
8 ça, d'identifier des contrats... des contrats
9 collusionnés, truqués, c'est en regardant l'écart
10 qu'il y a entre le plus bas soumissionnaire et les
11 autres par rapport à l'estimé de la Ville? Est-ce
12 que c'est une façon d'identifier...

13 R. J'ai perdu le...

14 Q. **[567]** O.K. Est-ce que c'est une façon d'identifier
15 les contrats qui ont été truqués à la Ville de
16 Laval, en regardant le prix du plus bas
17 soumissionnaire, qui devrait être, normalement, en
18 dessous de l'estimé?

19 R. Hum hum.

20 Q. **[568]** Et les autres...

21 R. Au-dessus.

22 Q. **[569]** Au-dessus. Maintenant, est-ce que cette
23 règle-là a toujours été respectée?

24 R. Je crois que oui. Je crois que oui. Ah! lorsqu'il y

1 a eu l'harmonie. Lorsque c'est... lorsque c'est
2 ouvert, mais là c'est... là on laisse l'argent sur
3 la table, c'est évident. Ce n'est pas toujours...
4 ce n'est pas toujours régulier qu'est-ce qu'on dit,
5 hein.

6 Q. **[570]** Alors, les contrats en harmonie, on va en
7 parler un petit peu. Savez-vous quel type de
8 contrats, à Ville de Laval, étaient en harmonie?

9 R. Ah! principalement les égouts, aqueducs,
10 réhabilitation d'aqueduc avec le pavage, trottoirs.
11 Ça, on en voit beaucoup plus à cause des programmes
12 d'infrastructure qui... qui est subventionné un
13 tiers, un tiers, fédéral, provincial, municipal.
14 Alors, si vous avez un contrat de trois millions
15 (3 M), bien, chaque palier gouvernemental va
16 déverser.

17 Q. **[571]** Alors...

18 (12:02:55)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[572]** Je m'excuse, Monsieur Meragl, mais si ce que
21 vous dites est exact, c'est-à-dire que la règle ou
22 la coutume, pour les collusionnaires, était de
23 toujours soumissionner légèrement plus bas que le
24 prix estimé?

1 R. Oui.

2 Q. **[573]** Ça ne devait pas être très difficile pour les
3 autres de savoir le prix que le gagnant...

4 R. Tout à fait.

5 Q. **[574]** ... était pour soumissionner?

6 R. Oui.

7 Q. **[575]** Donc, même si vous ne le disiez pas, le prix
8 auquel vous allez soumissionner, quand vous aviez
9 été choisi par monsieur Deguise ou par le directeur
10 de monsieur Deguise.

11 R. Par contre, les autres, il fallait les rassurer si
12 vous êtes le choisi. Il faut leur dire d'être plus
13 haut que l'estimé.

14 Q. **[576]** Oui, je comprends.

15 R. Oui.

16 Q. **[577]** Mais, tantôt on vous a demandé, on vous a dit
17 « mais, vous, est-ce que vous disiez le prix auquel
18 vous deviez rentrer, vous alliez rentrer votre
19 soumission »?

20 R. Je n'ai jamais, jamais dévoilé notre prix.

21 Q. **[578]** Non. Mais, à partir du moment où vous nous
22 dites que la soumission que vous rentrez...

23 R. Oui.

24 Q. **[579]** ... est légèrement plus basse que l'estimé de

1 la Ville...

2 R. Oui.

3 Q. **[580]** ... il ne faut pas être un grand devin
4 pour...

5 R. Ou que ce soit au-dessus. Mais, dans l'entreprise
6 privée où on est tous des compétiteurs, il y en a
7 qui font des erreurs. Autrement dit, il y en a qui
8 peuvent faire être en dessous « on a mal compris,
9 on a mal saisi ».

10 (12:04:20)

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Q. **[581]** Ce que vous nous dites, c'est qu'il est
13 arrivé des moments où le contrat devait être en
14 harmonie...

15 R. En harmonie, oui.

16 Q. **[582]** ... mais qu'il y a quelqu'un qui a fait, par
17 exemple, une erreur.

18 R. Une erreur, c'est ça.

19 Q. **[583]** Qu'il est arrivé en dessous du prix du
20 gagnant.

21 R. Exact.

22 Q. **[584]** Vous, est-ce que vous avez déjà fait des
23 erreurs comme ça ou vous avez subtilement...

24 R. J'en ai subi, j'en ai subi.

25 Q. **[585]** Vous en avez subi.

1 R. J'en ai subi, pas souvent.

2 Q. **[586]** Mais, est-ce que vous en avez fait?

3 R. Non.

4 Q. **[587]** Des contrats en collusion...

5 R. Si jamais...

6 Q. **[588]** ... qui finalement n'ont pas fonctionné.

7 R. Que ça n'a pas fonctionné, ça arrive, ça arrive.

8 Est-ce que je l'ai fait faire à d'autres, mettons
9 c'est l'autre qui a été choisi.

10 Q. **[589]** Oui.

11 R. Si je l'aborde en dessous, jamais une fois que ça
12 arrive, le système devient démantibulé.

13 Q. **[590]** Le système peut se permettre certaines...
14 certains faux pas, mais pas trop.

15 R. Il ne faut pas, mais pas trop, pas trop.

16 Q. **[591]** Sinon ça peut s'effondrer.

17 R. C'est ça, ça s'effondre, c'est très fragile.

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Q. **[592]** C'est fragile parce que ça dépend de la bonne
20 volonté des participants.

21 R. Tout à fait.

22 Q. **[593]** O.K. Alors...

23 R. Est-ce que c'est ça, Madame la Présidente?

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[594]** Oui. Ça va.

1 R. Oui. O.K.

2 Me PAUL CRÉPEAU :

3 Q. **[595]** Alors, à la question : si on avait un contrat
4 où la Ville avait estimé le coût à deux millions
5 (2 M\$), si vous ne dites pas le prix aux autres
6 compétiteurs...

7 R. Oui.

8 Q. **[596]** ... et des fois, il peut y avoir jusqu'à onze
9 (11), douze (12) entreprises qui vont
10 compétitionner.

11 R. Oui. Oui.

12 Q. **[597]** O.K. Alors, si vous ne dites pas le prix et
13 vous fixez le vôtre à un million neuf cent
14 cinquante mille (1 950 000 \$), il y a le risque que
15 quelqu'un, par erreur, aille à un million neuf cent
16 mille (1,9 M\$)...

17 R. Ah! Oui.

18 Q. **[598]** ... et vous tire le tapis en dessous des
19 pieds là.

20 R. Tout à fait.

21 Q. **[599]** Alors, c'était plus simple si tous les autres
22 allaient en haut de l'estimé.

23 R. Des fois, on laissait avoir d'autres qui viennent
24 en bas aussi. Si on avait une marge d'opération, on
25 pouvait leur baisser également aussi.

1 Q. **[600]** Mais, si vous laissiez les autres ou d'autres
2 venir en dessous...

3 R. Un ou deux.

4 Q. **[601]** ... de l'estimé, il fallait communiquer votre
5 prix à ce moment-là.

6 R. Non, mais il fallait être sûr que le prix en
7 dessous, qu'il soit connu.

8 Q. **[602]** O.K.

9 R. Qu'il soit très connu.

10 Q. **[603]** Vous alliez le demander à...

11 R. Oui.

12 Q. **[604]** O.K. Vous le demandiez à votre compétiteur.

13 R. Compétiteur.

14 Q. **[605]** Vous-même, est-ce que vous avez... je ne sais
15 pas. Est-ce que vous avez déjà rempli la soumission
16 pour un compétiteur pour être certain ou fixer le
17 prix de votre compétiteur?

18 R. C'est arrivé.

19 Q. **[606]** O.K. C'est une façon ça de...

20 R. C'est une façon de protection. Oui.

21 Q. **[607]** O.K. Alors, vous êtes avisé que vous êtes
22 l'entreprise gagnante. Vous appelez les
23 compétiteurs pour leur dire de soumissionner à un
24 prix arrangé.

25 R. Hum, hum.

1 Q. **[608]** Et... Bon. Alors, tous les compétiteurs, eux
2 autres, doivent faire justement un processus de
3 soumission.

4 R. Également là, la même chose.

5 Q. **[609]** O.K. Mais, on va rester dans un cas où vous
6 êtes gagnant. Vos compétiteurs doivent faire tout
7 le processus de soumission, même s'ils savent
8 qu'ils vont perdre.

9 R. Hum, hum. Oui.

10 Q. **[610]** Je comprends...

11 R. Comme moi, je peux le faire également.

12 Q. **[611]** ... chez Nepcon, quand vous n'avez pas
13 gagné...

14 R. Je le fais.

15 Q. **[612]** ... vous avez rempli des soumissions de
16 complaisance. Est-ce que c'est la façon de les
17 appeler?

18 R. Je crois que oui.

19 Q. **[613]** O.K. Des soumissions où vous savez très bien
20 que vous allez travailler, perdre du temps pour un
21 contrat que vous n'obtiendrez pas.

22 R. Tout à fait.

23 Q. **[614]** O.K. Est-ce qu'il y avait... Je vous ai
24 demandé tantôt si vous aviez déjà préparé la
25 soumission pour des compétiteurs. En avez-vous déjà

1 rempli ou aidé un compétiteur à remplir sa
2 soumission?

3 R. Ils sont tous physiquement organisés pour le faire.

4 Q. **[615]** Pour le faire.

5 R. Pour le faire.

6 Q. **[616]** C'est peut-être juste sur le prix...

7 R. Sur le prix.

8 Q. **[617]** ... que vous allez intervenir. O.K.

9 R. Oui.

10 Q. **[618]** Alors, après ça, bon, j'imagine, une fois que
11 vous envoyez votre soumission et, à un moment
12 donné, surprise vous avez gagné.

13 R. Tout à fait.

14 Q. **[619]** Il est arrivé des fois aussi où vous avez
15 perdu?

16 R. Hum, hum.

17 Q. **[620]** O.K. Alors, comment vous apprenez que vous
18 avez perdu sur un contrat arrangé?

19 R. Ah! C'est à l'ouverture de la soumission. Les
20 documents sont déposés vers onze heures (11 h 00)
21 l'avant-midi et à midi et cinq (12 h 05), les
22 résultats devant le conseil, c'est dévoilé.

23 Q. **[621]** Mais, ça, c'est la réponse officielle.

24 R. Officielle.

25 Q. **[622]** Mais, la vraie réponse, quand est-ce que vous

1 le savez que vous ne l'avez pas gagné?

2 R. Ah! À l'ouverture.

3 Q. **[623]** Claude Deguise, il avisait le gagnant?

4 R. Oui.

5 Q. **[624]** Si vous êtes perdant, est-ce que Claude
6 Deguise vous avise?

7 R. Ah, si je suis perdant je suis perdant.

8 Q. **[625]** Oui... Non mais qui vous dit que vous avez
9 perdu? Que vous...

10 R. Bien, à l'assemblée de conseil.

11 Q. **[626]** À l'assemblée du conseil. Ce n'est pas votre
12 compétiteur qui l'a gagné? Vous dites, tantôt,
13 quand vous avez gagné, vous avertissiez les
14 perdants.

15 R. Oui.

16 Q. **[627]** Si vous êtes un perdant, est-ce que...

17 R. Ah... Ah, bien on est perdant, on le sait à
18 l'ouverture qu'on est perdant.

19 Q. **[628]** À l'ouverture?

20 R. Oui.

21 Q. **[629]** Puis c'est... Mais le... Votre compétiteur,
22 qui lui était gagnant... Je vais prendre une autre
23 entreprise. Tiens, votre frère.

24 R. O.K. O.K.

25 Q. **[630]** Mergad.

1 R. Allez-y.

2 Q. **[631]** C'est votre frère, Mergad. Est-ce qu'il a
3 participé dans la régime de collusion?

4 R. Oui.

5 Q. **[632]** Bon. Votre frère, Mergad a gagné une
6 soumission. Monsieur Deguisse lui a dit. Est-ce que
7 votre frère vous avise?

8 R. Oui oui.

9 Q. **[633]** O.K.

10 R. Oui. C'est ça.

11 Q. **[634]** C'est ça.

12 R. Ah! O.K.

13 Q. **[635]** Vous nous disiez tantôt c'est le conseil qui
14 vous avise, là.

15 R. Ah, non. C'est parce que c'est le... Je croyais que
16 c'était l'ouverture de la soumission.

17 Q. **[636]** O.K.

18 R. Oui.

19 Q. **[637]** Alors, qui vous avise que vous avez perdu une
20 soumission arrangée? C'est l'entrepreneur gagnant?

21 R. L'entrepreneur gagnant. Effectivement.

22 Q. **[638]** Bon. O.K. Alors, quand il vous avise, est-ce
23 que les autres entrepreneurs, eux, vous donnaient
24 leur prix?

25 R. Oui.

1 Q. **[639]** Leur prix qu'ils allaient mettre dans leur
2 soumission? Vous nous avez dit que vous, vous ne
3 donnez pas votre prix.

4 R. Non. Eux autres non plus.

5 Q. **[640]** O.K.

6 R. Non. Eux autres non plus. Il n'y a aucun
7 entrepreneur gagnant qui dévoile le prix.

8 Q. **[641]** Alors, là vous remplissez une soumission que
9 vous allez envoyer, sachant très bien que vous
10 allez perdre.

11 R. Exact.

12 Q. **[642]** Est-ce que ça vous demandait de déposer de
13 l'argent avec une soumission?

14 R. Ah, c'est des cautionnements.

15 Q. **[643]** C'est des cautionnements.

16 R. Cautionnements.

17 Q. **[644]** O.K. Cautionnement, on va l'appeler de la
18 bonne façon, c'est un cautionnement de?

19 R. C'est une lettre de...

20 Q. **[645]** Une lettre de...

21 R. Cautionnement de soumission.

22 Q. **[646]** De soumission.

23 R. Oui. Puis à ça, vous avez le cautionnement
24 d'exécution.

25 Q. **[647]** Ça c'est lorsque vous avez gagné, vous allez

1 faire le contrat.

2 R. Lorsque le contrat est octroyé. Oui.

3 Q. **[648]** O.K. Alors, une fois que vous avez obtenu ce
4 contrat-là, quelles sont vos obligations qu'il vous
5 reste à remplir en fonction du fait d'avoir obtenu
6 un contrat en collusion? Avez-vous une obligation,
7 devez-vous quelque chose à quelqu'un?

8 R. Oui.

9 Q. **[649]** Quoi?

10 R. Deux pour cent (2 %).

11 Q. **[650]** Deux pour cent (2 %) de quoi?

12 R. De le montant provisoire, ou final, avant taxes,
13 avant contingence.

14 Q. **[651]** O.K. Et ce montant-là, vous le devez à qui?

15 R. Deux personnes. La première, c'était Marc Gendron.

16 Q. **[652]** Oui?

17 R. Et, dans quelle année, je ne m'en souviens plus,
18 là, et la relève c'était Roger Desbois.

19 Q. **[653]** O.K. Monsieur Gendron pour commencer.

20 R. Oui.

21 Q. **[654]** Qui était-il?

22 R. C'était le président de Gendron Lefebvre. Aussi,
23 ils ont vendu la compagnie Tecsalt, et la compagnie
24 Tecsalt a été revendue à Aecon.

25 Q. **[655]** O.K. Alors...

1 R. Ça c'est la... Ça c'est le trajet.

2 Q. **[656]** L'historique.

3 R. L'historique.

4 Q. **[657]** À l'époque, vous faites affaire avec monsieur
5 Gendron, la compagnie... Puis c'est une compagnie
6 d'ingénieurs?

7 R. D'ingénieurs-conseils.

8 Q. **[658]** Firme con...

9 R. Firme-conseil.

10 Q. **[659]** D'ingénieurs-conseils. Elle s'appelait
11 comment à cette époque-là?

12 R. Gendron Lefebvre.

13 Q. **[660]** O.K. Et vous... Alors vous devez ce deux pour
14 cent-là (2 %) à monsieur Gendron. Qui vous a
15 expliqué ça pour la première fois?

16 R. Que, le deux pour cent (2 %) ?

17 Q. **[661]** Oui, puis de le verser à monsieur Gendron?

18 R. Écoutez, oh... Bonne question. Je crois que c'est
19 Claude Deguise.

20 Q. **[662]** O.K. Et là, ce deux pour cent-là (2 %),
21 monsieur Deguise dit, « Vous allez payer le deux
22 pour cent (2 %) - il vous avait expliqué le calcul
23 - à monsieur Gendron. » En avez-vous versé, vous-
24 même, personnellement, à monsieur Gendron, des deux
25 pour cent (2 %) de contrats?

1 R. Oui.

2 Q. **[663]** O.K. À combien de reprises, à peu près?

3 R. Lorsqu'on était gagnant, évidemment, des projets,
4 dans une période donnée. Plus fréquemment lorsque
5 c'est les années d'élections. Beaucoup moins
6 fréquent lorsqu'il n'y a pas d'élections. Lorsqu'on
7 dit pas d'élections...

8 Q. **[664]** Oui?

9 R. Vous avez une élection, c'est... Supposons que
10 c'est deux mille sept (2007). Durant deux mille
11 sept (2007), il y a beaucoup d'activités, beaucoup
12 plus de projets, mais avant, c'est... Le marché est
13 ouvert. Le marché est ouvert, il n'est pas collusé.

14 Q. **[665]** Il n'est pas collusionné.

15 R. Pas collusionné.

16 Q. **[666]** On va y revenir tantôt.

17 R. Oui.

18 Q. **[667]** On va dire... Bon. À monsieur Gendron, vous
19 avez fait des paiements, mais j'essayais de savoir
20 peut-être le nombre de fois que vous avez fait des
21 paiements à monsieur Gendron.

22 R. On recule loin. Lui, de la façon qu'on le faisait,
23 c'est que lui il avait une façon différente.

24 Lorsque le projet était finalisé par l'ingénieur-
25 conseil, le final, je crois que Claude Deguise lui

1 remettait l'information des projets qui étaient
2 finalisés. Alors, lui il prenait possession, et là
3 lui nous contactait, puis, « Tel projet, tel projet,
4 vous nous le devez. »

5 Q. **[668]** O.K.

6 R. Puis ça, ça arrive normalement vers la fin de la
7 saison. Pour lui.

8 Q. **[669]** O.K. Fin de la saison...

9 R. Parce...

10 Q. **[670]** Et quand vous dites: « Tel projet, tel
11 projet », est-ce que monsieur Gendron regroupait
12 plusieurs projets, là...

13 R. Bien, qu'est-ce qu'il faisait c'est qu'on avait des
14 petits projets, il ne venait pas toutes les cinq
15 minutes pour collecter un petit projet de deux
16 cents (200), trois cent mille (300 000). Lui, le
17 regroupait puis il attendait vers la fin de la
18 saison. Lui aussi il voyageait beaucoup. Alors, il
19 me faisait une liste et je la regardais, je
20 l'analysais et je faisais mes remboursements.

21 Q. **[671]** Les remboursements, alors c'est l'équivalent
22 du deux pour cent (2 %) du coût contrat. Et où se
23 faisaient ces paiements-là avec monsieur Gendron?

24 R. Lui, il arrêtait à nos bureaux.

1 Q. **[672]** À vos bureaux.

2 R. Oui.

3 Q. **[673]** Quand vous avez fait des paiements à monsieur
4 Gendron, êtes-vous capable de dire l'ordre de
5 grandeur des paiements que vous pouviez faire?

6 R. Vingt-cinq (25), trente mille (30 000). À peu près.

7 Q. **[674]** Est-ce qu'à votre connaissance, il y a déjà
8 des montants... des plus gros montants que ça ou ça
9 a toujours été autour de vingt-cinq (25), trente
10 mille (30 000)?

11 R. Autour de vingt-cinq (25), trente mille (30 000).

12 Q. **[675]** O.K. Et, à votre connaissance, est-ce qu'il
13 arrivait... vous dites que c'est vers la fin de la
14 saison mais est-ce que c'était une fois par saison,
15 une fois par année?

16 R. Non, ça pourrait... lorsque Claude Deguise faisait
17 le final, eux, ils n'en donnaient pas de final
18 durant l'été, ils ont trop d'ouvrage. Alors, eux,
19 durant la période, ils fermaient les dossiers.
20 Alors, lorsqu'ils fermaient les dossiers...

21 (12:15:05)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[676]** « Eux », c'est qui ça?

24 R. Hein?

1 Q. **[677]** Quand vous dites : « Eux, ils fermaient leur
2 dossier »...

3 R. Ah! c'est Claude Deguise avec les ingénieurs
4 conseils se regroupaient pour faire les analyses
5 des quantités, longueurs, enfin, le bordereau comme
6 tel.

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Q. **[678]** Le bordereau qui accompagne l'appel d'offres?

9 R. Le bordereau. Oui. Il y a beaucoup d'items, alors
10 il faut... il faut s'asseoir puis il faut
11 s'entendre.

12 Q. **[679]** Alors, il faut que le consultant règle ça
13 avec la Ville...

14 R. Oui. Oui.

15 Q. **[680]** ... puis après ça il y a des paiements qui
16 vous sont faits?

17 R. Exact.

18 Q. **[681]** Alors, avec monsieur Gendron, est-ce que, les
19 montants qui ont été versés, ça a toujours été deux
20 pour cent (2 %) ?

21 R. Non, pas toujours. Pour... la raison c'est qu'il y
22 a certains projets où on est dans l'existant, on
23 peut avoir soit mal estimé, nous, mal estimé,
24 l'ingénieur conseil. Parfois c'était un pour cent

1 (1 %) et aussi, occasionnellement zéro. C'est une
2 entente... c'est comme un bon père de famille, il
3 ne voulait pas nous étouffer.

4 Q. **[682]** Quand vous dites « il », ça c'est?

5 R. Marc Gendron.

6 Q. **[683]** O.K. Puis c'est avec Marc Gendron que vous
7 négociez ça?

8 R. Tout à fait. Tout à fait.

9 Q. **[684]** O.K. Généralement deux (2), des fois un (1)
10 puis des fois zéro.

11 R. Zéro.

12 Q. **[685]** C'est arrivé souvent des zéro?

13 R. Pas souvent mais ça arrivait.

14 Q. **[686]** Mais est-ce que, plus souvent qu'autrement,
15 c'était le deux pour cent (2 %) normal prévu au
16 contrat?

17 R. Il y a du un pour cent (1 %) aussi, assez
18 régulièrement aussi.

19 Q. **[687]** O.K. Et ça c'est versé à monsieur Gendron.
20 Maintenant, avez-vous idée, le plus loin que vous
21 remontez, les premiers paiements avec monsieur
22 Gendron, êtes-vous capable de dire à quelle année
23 ça remonte?

24 R. Quatre-vingt-seize (96), quatre-vingt-dix-sept

1 (97), autour de cette période-là.

2 Q. **[688]** Avec monsieur Gendron, vous avez fait des
3 paiements comme ça jusqu'en quelle année?

4 R. Oh! jusqu'à tant de l'arrivée de Roger Desbois.

5 Q. **[689]** Êtes-vous capable de mettre une année là-
6 dessus?

7 R. Roger Desbois? Je ne sais pas quand est-ce Roger
8 Desbois a (inaudible).

9 Q. **[690]** Comment s'est faite l'arrivée de monsieur
10 Desbois? Alors, monsieur Desbois, qu'est-ce qu'il
11 vient faire dans le système?

12 R. Il continue le système.

13 Q. **[691]** Il continue le système. Donc, il prend la
14 place de monsieur Gendron?

15 R. Gendron.

16 Q. **[692]** Monsieur Desbois, le connaissiez-vous
17 avant... personnellement, avant que...

18 R. Oui.

19 Q. **[693]** ... qu'il devienne le collecteur?

20 R. Oui.

21 Q. **[694]** À quel titre?

22 R. Mais lui travaillait pour Tecsult, on avait des
23 contrats qu'on exécutait avec lui. Puis il était

1 consultant, où on faisait les travaux, au même
2 titre que chez Dessau, de CIMA et d'autres.

3 Q. **[695]** O.K. Alors, quand monsieur Desbois prend la
4 place de monsieur Gendron, d'abord, qui vous en
5 informe, que monsieur Desbois va prendre la place
6 maintenant?

7 R. Je crois que c'est lui-même. C'est lui-même, oui.

8 Q. **[696]** Vous souvenez-vous comment est-ce qu'il vous
9 a dit ça?

10 R. Lui, il dit que Marc Gendron prenait sa retraite et
11 que lui va reprendre les... la règle. Je sais que
12 Marc Gendron lui... il y avait encore quelques
13 dossiers que lui finissait, mais il n'y en avait
14 pas beaucoup. Une fois qu'il avait terminé, Roger
15 s'est implanté. Desbois.

16 Q. **[697]** Et les règles avec monsieur Desbois est-ce
17 que ça s'est produit de la même...

18 R. C'est plus serré, c'est plus coriace.

19 Q. **[698]** Expliquez-vous quand vous voulez dire plus
20 coriace.

21 R. Si on obtient un contrat avec lui, et puis le
22 montant, le contrat est désigné pour nous,
23 supposons de deux millions (2 M), et puis si
24 j'approchais le même geste que je faisais avec

1 son... personne antérieure, que ça n'a pas été
2 rentable comme ça pouvait l'être... « Non, il dit,
3 notre contrat c'est comme une dose. Il faut que tu
4 vives avec. Tu le paies, c'est à toi à assurer, à
5 vérifier, ou à refuser la prochaine fois si ça ne
6 te convient pas. » C'était vraiment rigide.

7 Q. **[699]** C'était deux pour cent (2 %).

8 R. Deux pour cent (2 %). Il n'y avait pas question de
9 faire autrement que ça.

10 Q. **[700]** O.K. Est-ce qu'il y a eu des un pour cent
11 (1 %) puis des zéro pour cent (0 %) avec
12 monsieur...

13 R. Bien, au moment donné, c'est que j'ai arrêté. Ça
14 n'a pas fait vraiment le bonheur total, nous deux,
15 et puis je n'étais pas prêt à emprunter pour payer
16 le deux pour cent (2 %).

17 Q. **[701]** O.K. Vous avez arrêté de payer?

18 R. De payer.

19 Q. **[702]** Ça, on y reviendra tout à l'heure. Alors,
20 mais au départ, lorsque monsieur Desbois a pris la
21 place, c'était les mêmes règles, la même façon de
22 fonctionner?

23 R. Oui. Oui.

24 Q. **[703]** Sauf, plus rigide.

25 R. Plus rigide.

1 Q. **[704]** O.K. Et les paiements à monsieur Desbois se
2 faisaient où?

3 R. Ah! À son bureau.

4 Q. **[705]** O.K. Vous-même, avez-vous tenu une
5 comptabilité des paiements que vous avez versés?

6 R. J'ai tenu celui de Marc Gendron. J'ai essayé celui
7 de Roger Desbois, j'étais toujours écarté. Je n'ai
8 jamais été capable. Pourquoi? C'est qu'il voulait
9 avoir les paiements au fur et à mesure que le
10 projet avançait.

11 Q. **[706]** Oui?

12 R. Bien, quand est-ce que un va arriver, puis quand
13 est-ce que l'autre va partir? C'était complexe.
14 Même pour lui, c'était complexe.

15 Q. **[707]** O.K. Quand vous dites il voulait être payé au
16 fur et à mesure que le projet avançait, mais vous-
17 même, comme entrepreneur, vous aviez des paiements
18 progressifs en cours de projet?

19 R. Oui.

20 Q. **[708]** O.K.

21 R. Si j'ai un projet de trente pour cent (30 %), il
22 fallait que je paie le trente pour cent (30 %), sa
23 cote.

24 Q. **[709]** Quand vous dites un projet... Dans un projet,
25 si on vous versait trente pour cent (30 %)...

1 R. Trente pour cent (30 %), mettons, j'ai un paiement
2 de trois cents (300) ou de cinq cents (500), bien,
3 il fallait que je paie la cote là. Au lieu...

4 Q. [710] On attendait-tu?

5 R. On n'attendait pas. Tandis qu'avec Marc Gendron,
6 lui comprenait que nous, avec les retenues de dix
7 pour cent (10 %), ça nous faisait mal de le faire.

8 Q. [711] O.K. La retenue de dix pour cent (10 %),
9 pouvez-vous juste peut-être l'expliquer? Ça
10 c'est...

11 R. Ah! La retenue? Vous avez un projet de trois
12 millions (3 M). Vous avez une... Mettons, si vous
13 exécutez les travaux, vous avez une retenue de dix
14 pour cent (10 %), alors c'est dix pour cent (10 %)
15 de trois millions (3 M), c'est trois cent mille
16 (300 000) que la Ville garde. Aussitôt que le
17 montant de dix pour cent (10 %) est libéré, là
18 c'est nous qu'on a notre argent pour qu'on puisse
19 le payer.

20 Marc Gendron, il attendait qu'on avait
21 notre dix pour cent (10 %). Tandis que l'autre,
22 non. L'autre il dit, « Moi j'ai besoin qu'on règle
23 ça au fur et à mesure. Même si votre dix pour cent
24 (10 %) n'est pas payé, vous me le payez quand
25 même. »

1 Q. **[712]** Sur le coût total du contrat.

2 R. Le coût total, mais progressivement.

3 Q. **[713]** O.K. Dans cette entrepri... Dans ce système-
4 là de collusion, vous avez dit tout à l'heure qu'il
5 était fragile, il fallait que tout le monde
6 respecte les règles. Vous y avez participé, en
7 fait, de combien de manières différentes? Comme
8 gagnant?

9 R. Comme gagnant, comme perdant.

10 Q. **[714]** Comme perdant, et avez-vous eu aussi un autre
11 rôle, à un moment donné?

12 R. Ah! Oui.

13 Q. **[715]** Oui? Au départ de monsieur Deguise?

14 R. Au départ de monsieur Deguise?

15 Q. **[716]** Oui?

16 R. Durant monsieur Deguise?

17 Q. **[717]** Durant monsieur Deguise?

18 R. Bien, je lui aidais, à sa demande, de redistribuer
19 des gagnants. Avec leurs listes. Avec leurs noms.

20 Q. **[718]** O.K. Alors expliquez-nous, là, pour qu'on
21 comprenne bien votre rôle, ce que vous avez fait
22 exactement, qu'est-ce qu'il vous deman... Qu'est-ce
23 qu'il vous a demandé, monsieur Deguise?

24 R. Pour éviter qu'il y ait trop d'achalandage à son
25 bureau, que tous les entrepreneurs venaient

1 cueillir leur enveloppe, leur dossier gagnant, il
2 m'en refilait trois, quatre, cinq.

3 Q. [719] O.K.

4 R. Les gens...

5 Q. [720] Oui?

6 R. Ils venaient à mon bureau, cueillir leur calepin.

7 Q. [721] O.K.

8 R. Mais scellé. Je ne savais même pas... Il était
9 gagnant, mais je ne savais pas quel projet.

10 Q. [722] O.K. Quand vous dites pour éviter
11 l'achalandage au bureau de monsieur Deguise, vous-
12 même, l'avez-vous déjà vu, cet achalandage-là au
13 bureau de monsieur Deguise?

14 R. Ah, définitivement. L'ingénieur-conseil,
15 l'entrepreneur.

16 Q. [723] Alors... Oui, expliquez-nous...

17 R. Mais, je ne sais pas... Mais...

18 Q. [724] Qualifiez-le, l'achalandage que vous voyiez
19 passer au bureau de monsieur Deguise.

20 R. Bien, il y avait, en dernier, lorsqu'ils
21 quittaient, là c'était le... c'était la folie.
22 C'était trop. J'ai dit à Claude, « Je ne peux pas
23 venir ici, là. On est tous ici dans le bureau ».

24 Q. [725] Quand vous dites « Jean »?

25 R. Claude...

1 Q. **[726]** À Claude.

2 R. Claude Deguise.

3 Q. **[727]** Oui.

4 R. « Claude, ça ne me tente plus de venir ici là. Ça
5 ne me tente plus. On a une attente d'une liste
6 d'ingénieurs-conseils. Après ça, on voit les
7 entrepreneurs, c'est fou ».

8 Q. **[728]** Ça, c'était fou. C'est à quel moment ça?

9 R. Vers la fin.

10 Q. **[729]** Vers la fin...

11 R. Vers la fin.

12 Q. **[730]** ... de...

13 R. De son mandat.

14 Q. **[731]** De son mandat.

15 R. Mandat.

16 Q. **[732]** Au moment où il va quitter?

17 R. Oui.

18 Q. **[733]** O.K. Mais, vous, les interventions que vous
19 avez faites d'agir de...

20 R. Courrier.

21 Q. **[734]** ... courrier.

22 R. Courrier.

23 Q. **[735]** O.K. De courrier là, c'est à quel moment dans
24 la période de monsieur Deguise vous avez fait ça?

25 R. Moi, je dis avant l'arrivée de Gaétan Turbide puis

1 l'arrivée de Gaétan Turbide, il y a eu deux
2 arrivées à un moment donné Gaétan Turbide.

3 Q. **[736]** Oui.

4 R. Il est arrivé, il est reparti, il est revenu. La
5 première arrivée... Lui, il a quitté en deux mille
6 sept (2007)?

7 Q. **[737]** À titre de directeur général?

8 R. Oui. Non, directeur de génie.

9 Q. **[738]** Monsieur Turbide n'a pas été au génie.

10 R. Ah! Pas Turbide, non. Je veux dire... Ah! Mettons
11 deux mille cinq (2005) pour Claude Deguise, que je
12 lui donnais de l'aide.

13 Q. **[739]** O.K.

14 R. Mais, ça, je l'ai pas fait longtemps, ça faisait
15 des jaloux. Parce qu'on a des jaloux. Moi, je suis
16 entrepreneur, puis c'est l'entrepreneur qui vient
17 chercher les documents, ce n'est pas une belle
18 relation. Moi, je n'aimerais pas ramasser mon
19 calepin chez le compétiteur.

20 Q. **[740]** Votre calepin, c'est-à-dire votre enveloppe
21 gagnante.

22 R. Mon enveloppe gagnante.

23 Q. **[741]** O.K.

24 R. Ça, ce n'est pas... ce n'était pas « jojo » pour
25 autant.

1 Q. **[742]** O.K. Et ce n'était pas « jojo » parce que
2 ça...

3 R. On se compliquait. On se compliquait la vie pour
4 rien.

5 Q. **[743]** O.K. Et est-ce que ça mettait en danger
6 l'harmonie du système?

7 R. Ah! Tout à fait.

8 Q. **[744]** O.K. Et ça, ça vous préoccupait, vous,
9 l'harmonie du système.

10 R. Je crois que oui. Parce que si... s'il n'y a pas
11 d'harmonie, il n'y a rien qui fonctionne.

12 Q. **[745]** O.K. Alors, vous avez fait ça. Êtes-vous
13 capable de nous dire combien de fois ou pendant
14 quelle longue... quelle période à peu près vous
15 avez fait ça agir comme messenger?

16 R. Comme messenger, peut-être un an ou deux ans, mais à
17 un moment donné c'était... j'en pouvais plus.

18 Q. **[746]** O.K.

19 R. J'en pouvais plus. J'ai dit à Claude : « Il faut
20 que tu t'en occupes ».

21 Q. **[747]** Quelle est la nature des problèmes que ça
22 vous a occasionnés ça?

23 R. Jalousie.

24 Q. **[748]** Oui.

25 R. Les entreprises, mes concurrents, lui, il pense

1 que j'en ai trop, lui, il pense que j'aurais dû
2 avoir si. Ah! J'en veux pas, ce n'est pas moi qui
3 fais le choix. C'est dans ce genre-là.

4 Q. [749] O.K. Quand vous étiez messenger, vous venez
5 d'ajouter « ce n'est pas moi qui fais le choix ».

6 R. Non.

7 Q. [750] Ce n'est pas vous qui choisissiez le gagnant.

8 R. Non. Non.

9 Q. [751] C'est une enveloppe...

10 R. Scellée.

11 Q. [752] ... scellée.

12 R. Scellée.

13 Q. [753] Et qu'est-ce qu'il y a sur l'enveloppe?

14 R. Le nom de l'entreprise gagnante.

15 Q. [754] Vous, vous transportez une enveloppe, c'est
16 tout.

17 R. C'est tout. Mais, moi, l'enveloppe pour éviter,
18 c'est moi, j'avais de l'achalandage.

19 Q. [755] O.K.

20 R. Je l'avais l'achalandage dans mon bureau. Ça, il
21 fallait que ça cesse aussi.

22 Q. [756] Alors, vous avez fait ça pour monsieur
23 Deguise pour le groupe des entrepreneurs?

24 R. Hum, hum.

25 Q. [757] Pour tous les entrepreneurs?

1 R. Non. Lui, il choisissait.

2 Q. [758] En fonction de quelle...

3 R. Bien, il choisissait pour ceux qui croyaient que
4 j'allais pas avoir de difficultés, mais c'est pas
5 vrai, je les ai eues quand même.

6 Q. [759] Alors, peut-être nous identifier avec quels
7 entrepreneurs vous avez fait affaires plus souvent
8 à titre de messenger?

9 R. Bien, c'était facile pour mon frère Mike, lorsque
10 lui était choisi, Mergad, on est frère. Il y avait
11 du Jocelyn Dufresne. Il y avait J. Dufresne. Ça,
12 c'était pas une bonne chose de mêler de tout ça.
13 Puis je crois, c'étaient trois ou quatre, pas plus
14 que ça.

15 Q. [760] O.K. Pour ces trois, quatre-là, vous avez agi
16 comme messenger.

17 R. Oui, messenger. Messenger, oui.

18 Q. [761] À votre connaissance, savez-vous s'il y avait
19 aussi d'autres messagers que vous dans le système?

20 R. Pas que je sache.

21 Q. [762] Regardez, je vous demande spécifiquement...

22 R. Oui.

23 Q. [763] ... si vous avez été perdant, est-ce que vous
24 êtes déjà allé chercher votre enveloppe... pas
25 perdant, si vous avez été gagnant, êtes-vous déjà

1 allé chercher votre enveloppe chez d'autres
2 entrepreneurs?

3 R. Non, jamais.

4 Q. **[764]** Jamais. Alors, les fois que vous avez été
5 gagnant, vous, c'était chez Claude Deguise que vous
6 avez reçu l'enveloppe?

7 R. Oui. Oui.

8 Q. **[765]** O.K. Maintenant, on a vu que vous avez occupé
9 peut-être trois rôles dans la collusion. Vous avez
10 un collusionnaire gagnant, un collusionnaire
11 perdant puis le messenger.

12 R. Messenger.

13 Q. **[766]** Avez-vous occupé d'autres rôles que ça dans
14 le système?

15 R. Non, non. Non, non.

16 Q. **[767]** O.K.

17 R. Non. Non.

18 Q. **[768]** Vous n'avez jamais décidé de qui était le
19 gagnant.

20 R. Non. Non.

21 Q. **[769]** Est-ce que... vous allez nous identifier...
22 Il est et vingt-huit, Madame la Présidente, le
23 listing peut être long un peu. Je pense qu'on
24 pourrait faire ça après dîner.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait. Alors, bon appétit.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Merci.

5 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

6

7 REPRISE DE L'AUDIENCE

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Bon après-midi à tous.

10 LA GREFFIÈRE :

11 Monsieur Meragl, vous êtes toujours sous le même
12 serment.

13 R. Oui.

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Q. [770] Monsieur Meragl, quand on s'est laissé pour le
16 repas du midi, vous vous prépariez à nous dire
17 quelles étaient les entreprises, les entrepreneurs
18 qui ont participé, à votre connaissance, au système
19 de collusion et qui était la personne dans chacune
20 des entreprises qui était votre interlocuteur.

21 R. Oh! Je ne sais pas si je regarde les notes ou...

22 Q. [771] Vous avez rédigé des notes là-dessus pour
23 vous aider?

24 R. Bien, probablement là, c'est ça. Oui.

25 Q. [772] Vous pouvez regarder vos notes.

1 R. Oui. J. Desjardins Asphalte. Il y avait plusieurs
2 noms. Il y avait Guy Desjardins qui n'est plus
3 maintenant pour eux. Il y a aussi Mario Desrochers,
4 il n'est plus avec eux non plus.

5 Q. **[773]** On ne se préoccupe pas aujourd'hui, ce qu'on
6 regarde c'est au moment où il y a eu de la
7 collusion, avec quelle personne vous avez fait
8 affaires.

9 R. Ah! J'ai Guy Desjardins de chez Desjardins
10 Asphalte.

11 Q. **[774]** O.K.

12 R. DJL, Roger Trudel; Jocelyn Dufresne, Jocelyn
13 Dufresne; J. Dufresne, Luc Lemay; Simard Beaudry,
14 trop de changements, les cadres changeaient
15 régulièrement.

16 Q. **[775]** O.K.

17 R. Demix, c'est la même chose, ils faisaient beaucoup
18 de changements; Guriani, c'est Guriani Guriano;
19 Mergl, c'est mon frère Mike Mergl; Louisbourg,
20 c'est Joe Molluso; Timberstone, c'est Léo Moscato;
21 Valmont Nadon, c'était Gilles Théberge; ABC Rive-
22 Nord, Claude Chagnon; Poly, c'est Marc Lefrançois;
23 Carlutsa, c'est Carlutsa; Salvex, c'est Joe Salvo,
24 qu'est-ce que je me souviens.

25 Q. **[776]** O.K. Dites-nous donc, l'entreprise Salvex, la

1 dernière que vous avez nommée, est-ce que ça a été
2 un joueur important ça dans le système de
3 collusion?

4 R. Pas tellement.

5 Q. **[777]** O.K. Est-ce que c'est une entreprise de Laval
6 ça, Salvex?

7 R. Je crois que oui, mais ils travaillent beaucoup
8 plus souvent à Montréal.

9 Q. **[778]** O.K.

10 R. Mais, ils travaillent aussi à Laval, mais plus
11 régulièrement à Montréal.

12 Q. **[779]** Vous avez nommé, parmi ces entreprises-là qui
13 ont... Ça, ce sont toutes des entreprises qui ont
14 participé au système de collusion à un moment donné
15 ou à un autre.

16 R. À un moment donné, oui, oui.

17 Q. **[780]** Vous nous avez parlé de l'entreprise ABC
18 Rive-Nord.

19 R. Oui.

20 Q. **[781]** Et son représentant, c'était monsieur
21 Chagnon.

22 R. Claude Chagnon.

23 Q. **[782]** Est-ce que ABC Rive-Nord a toujours été dans
24 le système de collusion d'aussi longtemps que vous
25 vous en souvenez?

1 R. Je ne crois pas aussi souvent.

2 Q. [783] Alors, êtes-vous capable... Comment sont-ils
3 entrés dans ce système-là? Le savez-vous?

4 R. Pas vraiment.

5 Q. [784] Vous souvenez-vous de l'entrée d'ABC Rive-
6 Nord dans le système de collusion?

7 R. Je me souviens, mais je ne peux pas dire la date
8 précise que... Oui, je me souviens.

9 Q. [785] Pas la date, dans quelle circonstance ça
10 s'est fait? Comment ça s'est produit? Avez-vous eu
11 quelque chose à faire là-dedans?

12 R. J'ai eu quelque chose à faire là-dedans, j'ai été
13 le voir, il a refusé de faire l'entente et j'ai
14 démissionné. Il y a quelqu'un d'autre qui a pris la
15 relève, qui a continué, puis il a eu l'accord.

16 Q. [786] O.K. Alors là, vous raccourcissez ça un petit
17 peu, on va reprendre ça. Vous dites « je suis allé
18 le voir ».

19 R. Oui.

20 Q. [787] Pourquoi vous êtes allé voir monsieur Chagnon
21 de ABC Rive-Nord?

22 R. De un, je le connaissais, il était aussi au conseil
23 de l'AQEI, je le connaissais personnellement. Et on
24 pensait, que j'étais la personne que je pouvais
25 communiquer avec.

1 Q. **[788]** Mais, pourquoi communiquer avec cette
2 entreprise-là? Qu'est-ce qui a fait que vous êtes
3 allé voir ABC Rive-Nord?

4 R. Parce que je le connaissais.

5 Q. **[789]** Je comprends, mais ma question, c'est : leur
6 avez-vous demandé d'entrer dans le système ou est-
7 ce qu'il avait déjà quelque chose à voir avec les
8 contrats à Laval avant que vous alliez le voir?

9 R. Je ne comprends pas le sens de la question.

10 Q. **[790]** O.K. Est-ce que les premiers contrats qu'ABC
11 Rive-Nord...

12 R. Oui.

13 Q. **[791]** ... a obtenus à Laval, est-ce qu'ils ont
14 participé à la collusion et versé un deux pour cent
15 (2 %) pour ça?

16 R. Je crois que oui, avec Roger Desbois.

17 Q. **[792]** Avec Roger Desbois.

18 R. Oui.

19 Q. **[793]** Dès le début? Mais, pourquoi vous êtes allé
20 leur demander? J'essaie de savoir qu'est-ce que
21 vous êtes allé demander à ABC Rive-Nord?

22 R. Bien, en fait, de participer avec nous.

23 Q. **[794]** Pourquoi? Ils ne participaient pas avec vous
24 au début?

25 R. Ou ça n'avait jamais été offert.

1 Q. **[795]** O.K. Et est-ce qu'ils avaient déjà des
2 contrats à Laval avant ça? T'sais, on essaie de
3 remettre ça dans l'ordre.

4 R. Oui, oui. De l'ordre. Pas de ma connaissance. Pas
5 sûr.

6 Q. **[796]** Pas certain.

7 R. Pas certain.

8 Q. **[797]** Si je vous suggère que vous êtes allé les
9 voir parce qu'ils avaient déjà obtenu des contrats
10 et qu'ils ne participaient pas au système, est-ce
11 que ça a du sens ça?

12 R. Ça a du sens.

13 Q. **[798]** O.K. C'est ça que j'essaie...

14 R. Ça a du sens.

15 Q. **[799]** Alors, vous êtes allé les voir parce qu'ils
16 obtenaient déjà des contrats...

17 R. Oui. Oui.

18 Q. **[800]** ... mais sans être dans le système de
19 collusion...

20 R. Au début.

21 Q. **[801]** ... sans vous être entendu.

22 R. Au début. Possiblement, oui.

23 Q. **[802]** Alors, expliquez-nous ça. Vous allez voir
24 monsieur...

25 R. Claude Chagnon.

1 Q. **[803]** ... Chagnon.

2 R. Oui.

3 Q. **[804]** Et qu'est-ce que vous lui dites à monsieur
4 Chagnon?

5 R. Qu'on a des contrats qui sortent de Ville de Laval,
6 s'il voulait participer avec nous. Dans la
7 collusion.

8 Q. **[805]** Dans la collusion. Vous lui avez dit que vous
9 vouliez qu'il participe dans la collusion?

10 R. Oui.

11 Q. **[806]** Et est-ce que vous avez expliqué ce que vous
12 vouliez dire par collusion, qu'est-ce que ça
13 emportait comme conséquences, comme obligations?

14 R. Non.

15 Q. **[807]** O.K.

16 R. J'ai des gens qui allaient s'en occuper.

17 Q. **[808]** Il y a des gens qui sont occupés?

18 R. Non. Ils allaient pour s'en occuper.

19 Q. **[809]** O.K. Alors, quand vous avez expliqué ça à
20 monsieur Chagnon, comment est-ce qu'il a réagi à
21 votre demande?

22 R. Moi, il a refusé.

23 Q. **[810]** O.K. Et est-ce que ABC Rive-Nord a continué à
24 soumissionner sur des contrats par la suite?

25 R. Oui.

1 Q. **[811]** Et savez-vous si ABC Rive-Nord, après votre
2 rencontre, a participé au système de collusion?

3 R. Je crois après, oui.

4 Q. **[812]** O.K. Et vous, vous avez fait une seule
5 intervention?

6 R. Oui.

7 Q. **[813]** O.K. Pourquoi c'est vous qui avez fait cette
8 intervention-là?

9 R. Par pur hasard. Pur hasard, pour... Parce que j'en
10 avais un qui m'appartenait dans un de mes
11 documents. Il fallait que j'aie le voir.

12 Q. **[814]** Il fallait que vous alliez le voir, mais s'il
13 n'était pas dans le système de collusion, alliez-
14 vous le voir pour lui dire qu'il ne gagnerait...
15 qu'il n'avait pas gagné le contrat?

16 R. Non, il ga...

17 Q. **[815]** S'il partici...

18 R. S'il ne participait pas, il gagnait le contrat.
19 Alors, certains contrats ne fonctionnaient pas.
20 Certains contrats ne se réalisaient pas. Selon
21 notre démarche à nous.

22 Q. **[816]** O.K. Expliquez-nous ça. Alors, c'est parce...
23 On essayait de voir à quel moment ABC est rentré,
24 puis comment, puis à quel moment il est rentré dans
25 le système de collusion. Alors, vous dites

1 « J'avais à aller le voir pour lui donner une
2 enveloppe? »

3 R. Oui. Non, faire une entente.

4 Q. **[817]** Faire une entente.

5 R. Pas d'enveloppe.

6 Q. **[818]** Bon. Et vous dites qu'à votre connaissance,
7 par la suite, monsieur Chagnon, ou ABC, en tout
8 cas, a participé?

9 R. Je crois qu'il... Roger Desbois, il le connaissait
10 personnellement dans d'autres projets, je crois que
11 c'était à la Baie James.

12 Q. **[819]** O.K.

13 R. Qu'ils se sont connus.

14 Q. **[820]** Mais la question que je vous pose : est-ce
15 que vous êtes déjà, par la suite, après cette
16 première rencontre-là que vous avez eue avec ABC
17 Rive-Nord, êtes-vous déjà allé, soit lui porter une
18 enveloppe de gagnant...

19 R. Non.

20 Q. **[821]** ... ou encore l'aviser qu'il avait perdu dans
21 le cadre de la collusion?

22 R. Qu'il a perdu dans le cadre de la collusion?
23 Juste...

24 Q. **[822]** Regardez...

25 R. Parce que j'essaie de suivre...

1 Q. **[823]** Bien moi, ce que j'essaie de savoir...

2 R. Oui.

3 Q. **[824]** ... c'est si, après que vous avez rencontré
4 ABC Rive-Nord...

5 R. Oui?

6 Q. **[825]** ... vous avez eu une indication d'ABC Rive-
7 Nord qu'il participait à la collusion. Soit que
8 vous alliez lui porter une enveloppe que monsieur
9 Deguise vous a donnée comme gagnant?

10 R. Oui? O.K.?

11 Q. **[826]** Ou encore, un contrat que Nepcon a gagné,
12 puis vous devez aviser des soumissionnaires, dont
13 ABC, « Tu vas faire une soumission de complaisance,
14 c'est moi qui l'ai gagné. »

15 R. Oui.

16 Q. **[827]** Est-ce que c'est arrivé après votre
17 rencontre?

18 R. Après, oui.

19 Q. **[828]** O.K. Et là vous avez compris qu'ABC
20 participait au système de collusion?

21 R. Oui. Oui.

22 Q. **[829]** O.K. Avez-vous su comment... qu'est-ce qui
23 les a convaincus à rentrer dans le système de
24 collusion?

25 R. Aucune idée.

1 Q. **[830]** O.K.

2 R. Aucune idée. Mais il a participé.

3 Q. **[831]** Il a participé. Alors on voit ces
4 entreprises-là, avec qui vous avez... qui ont
5 participé avec vous dans le système de collusion.
6 Alors comment... Je vous pose la question, comment
7 une entreprise qui arrive de l'extérieur... On a vu
8 peut-être Salvex, vous dites, qui est un peu de
9 l'extérieur?

10 R. Salvex, oui. Oui.

11 Q. **[832]** Ou encore, dans ce cas-ci, ABC Rive-Nord. Une
12 entreprise qui arrive de l'extérieur ou qui
13 s'installe à Laval - je ne sais pas si c'est arrivé
14 pendant les quinze (15) ans où vous y avez été, là
15 - mais comment une entreprise qui veut se joindre à
16 votre système de collusion, comment ils font pour
17 rentrer dedans?

18 R. Je crois qu'il doit communiquer avec les gens, les
19 dirigeants. Ce qui me concerne, pour Joe Salvo, je
20 crois qu'ils se connaissent bien, personnellement.
21 Bien, de récent, c'est qu'il a même été à Mexique
22 pour des voyages.

23 Q. **[833]** O.K. Mais là on...

24 R. Puis là, lui, c'est... Dans son cas, c'est comme ça
25 qu'il a pu rentrer.

1 Q. **[834]** O.K.

2 R. Il y a la personne qui percevait, puis la personne
3 qui donnait les documents.

4 Q. **[835]** Alors, personne...

5 (14:11:49)

6 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7 Q. **[836]** C'est qui, ça, les dirigeants?

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 Q. **[837]** Oui?

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[838]** C'est qui les dirigeants?

12 R. C'était Roger Desbois. Qui était... Autrement dit,
13 lui, en dernier, connaissait Joe Salvo, puis il a
14 été à Mexique avec eux. Il l'a même annoncé ici, à
15 la Commission. Lui...

16 Q. **[839]** Mais ce que vous dites, c'est qu'il
17 fallait... Monsieur Desbois avait le pouvoir de
18 faire rentrer une nouvelle entreprise dans le
19 système?

20 R. Oui.

21 Q. **[840]** Monsieur Desbois.

22 R. Monsieur Desbois.

23 Q. **[841]** Pas monsieur Deguise, là.

24 R. Monsieur Deguise n'était plus présent. Il n'était
25 plus au poste.

1 Q. **[842]** O.K. Donc, c'est quand... C'est après que
2 monsieur Deguise a quitté que là monsieur Desbois a
3 ce pouvoir-là, là.

4 R. Il portait les deux chapeaux.

5 Q. **[843]** O.K.

6 Me PAUL CRÉPEAU :

7 Q. **[844]** Et est-ce que c'est aussi une bonne réponse
8 de dire qu'on disait à une entreprise qui voulait
9 rentrer, « Bien, va voir le politique. »

10 R. Écoutez. C'est une possibilité. Normalement ils
11 peuvent passer par le directeur, ou le DG, ou
12 quelqu'un. C'est...

13 Q. **[845]** J'aimerais ça avoir plus que des
14 possibilités.

15 R. O.K.

16 Q. **[846]** Est-ce que vous avez donné des conseils à une
17 entreprise...

18 R. Non. Non.

19 Q. **[847]** ... comment rentrer dans le système?

20 R. Non.

21 Q. **[848]** Non?

22 R. Non.

23 Q. **[849]** O.K.

24 R. Non. Ce n'est pas mes devoirs de le faire non plus.

25 Q. **[850]** O.K. Qui est-ce qui dirigeait ce régime-là à

1 la Ville de Laval?

2 R. Écoutez. Qu'est-ce qu'on voit, qu'est-ce qu'on a
3 entendu...

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[851]** Non non.

6 Me PAUL CRÉPEAU :

7 Q. **[852]** Non.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[853]** Ce que vous savez.

10 R. Ah, que moi je sais.

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 Q. **[854]** Répétez-nous pas ce que vous avez entendu ici
13 à la Commission.

14 R. Non non non. Non, je comprends. C'était là. Qu'est-
15 ce que vous voulez? C'était présent. Puis c'est...
16 C'est... Le régime...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. **[855]** Qui dirigeait, Monsieur Mergl?

19 R. Bien, c'est Claude Deguise qui dirigeait.

20 Q. **[856]** Et Claude Deguise tenait ses...

21 R. Ces propos.

22 Q. **[857]** ... ses directives de qui?

23 R. Claude Asselin, tout probablement. Oui, Claude
24 Asselin c'était son patron.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Continuez, Maître.

3 (14:13:40)

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Q. **[858]** Savez-vous comment... vous l'avez dit tout à
6 l'heure, je vous ai demandé comment était partagé
7 les parts respectives de chacune des entreprises?
8 Vous avez parlé de la capacité de faire le travail?

9 R. Les capacités pour qu'on puisse faire le travail,
10 effectivement.

11 Q. **[859]** Maintenant, est-ce qu'il y a des petites...
12 puis là, soyons... est-ce qu'il y a des entreprises
13 plus petites que d'autres qui avaient des plus
14 grandes parts de contrats?

15 R. Je ne crois pas.

16 Q. **[860]** Chez Nepcon, est-ce qu'on peut dire que vous
17 avez été particulièrement choyé par les contrats de
18 la Ville de Laval?

19 R. Selon nos capacités.

20 Q. **[861]** Selon vos capacités. Est-ce qu'à votre
21 connaissance, il y avait d'autres entrepreneurs
22 plus grands et plus gros que Nepcon qui ont eu
23 beaucoup moins de contrats que Nepcon à Ville de
24 Laval?

1 R. Si on regarde la firme d'Accurso, Simard et
2 Beaudry, Demix et tout, eux autres ont une plus
3 grande part de marché.

4 Q. **[862]** O.K. Ce matin on a parlé longuement de la
5 ligne que... vous dites : « On ne devait pas...
6 l'entrepreneur qui avait gagné le contrat, qui
7 était avisé d'avance qu'il avait gagné ne devait
8 pas dépasser l'estimé. »

9 R. Tout à fait.

10 Q. **[863]** Vous, savez-vous comment est-ce qu'était
11 préparé l'estimé de la Ville, le coût estimé?

12 R. Tous les estimés sont préparés par les ingénieurs
13 conseils, qui sont engagés par la Ville, faire les
14 études et faire le... les estimés.

15 Q. **[864]** Je sais qu'ils sont préparés par les
16 ingénieurs conseils mais savez-vous comment ils les
17 préparent? Vous...

18 R. Les estimés?

19 Q. **[865]** ... êtes-vous déjà intéressé à cette
20 question? Oui.

21 R. Bien, qu'est-ce qu'on s'est dit, c'était
22 l'historique qui faisait le fait comment qu'on peut
23 avoir le montant.

24 Q. **[866]** L'historique des coûts...

1 R. Des coûts.

2 Q. **[867]** ... passés?

3 R. Passés.

4 Q. **[868]** Est-ce que cette question-là, de savoir si
5 l'estimé a toujours été respecté, je vous l'ai déjà
6 demandé en privé, là, ici, on va le dire aux
7 commissaires. Est-ce qu'à votre connaissance, on a
8 toujours respecté... l'entrepreneur qui gagnait le
9 contrat a toujours respecté le coût estimé par la
10 Ville ou est-ce que, vous-même, chez Nepcon, vous
11 avez obtenu des contrats plus... à coût plus élevé
12 que l'estimé de la Ville?

13 R. Tout à fait. C'est des périodes où l'on a des
14 crises d'énergie, au point de vue bitume, pour les
15 fabricants pour l'asphalte.

16 Q. **[869]** Oui.

17 R. Qui, on n'avait pas la règle de jeu de compensation
18 pour le bitume. Comme le ministère des Transports
19 et la Ville de Montréal. Puis peut-être d'autres
20 Villes. Eux, on pouvait avoir l'ajustement mais ce
21 n'était même pas pour nous, c'était pour le
22 fabricant. Alors, de ce fait, ils ont accordé les
23 projets à cause de l'augmentation du bitume, qu'il
24 fallait rajouter sur notre coût.

1 Q. **[870]** Rajouter sur le coût...

2 R. Après que l'estimé a été sorti d'historiquement.

3 Q. **[871]** O.K. Mais est-ce que c'était dans votre
4 soumission ou c'était accordé à titre d'extra plus
5 tard, après la conclusion?

6 R. Non. Non, il n'y a aucun extra de la Ville pour le
7 bitume s'il n'y avait pas... si ce n'était pas
8 écrit noir sur blanc que le bitume va être
9 compensé, c'était perdu.

10 Q. **[872]** Et cette période-là, cette crise de
11 l'énergie, vous associez ça à l'augmentation du
12 bitume, ça s'est produit combien de fois ou à
13 quelle période?

14 R. Période? Je ne peux pas vous dire la période
15 précise mais c'est arrivé probablement deux mille
16 cinq (2005), deux mille sept (2007), où cette crise
17 a eu lieu. Mais je peux me tromper aussi, la date.
18 Et ça c'est le manufacturier qui a ce coût-là, pas
19 nous.

20 Q. **[873]** O.K. C'est le manufacturier qui supporte la
21 perte?

22 R. La perte.

23 Q. **[874]** O.K. Ce n'est pas vous?

24 R. Et ça s'est ajusté après.

1 Q. **[875]** Ça s'est ajusté.

2 R. Oui.

3 Q. **[876]** De sorte que ce n'est pas vous qui avez subi
4 la perte, donc ça ne vous obligeait pas à
5 soumissionner plus haut que l'estimé, à ce moment-
6 là, parce que vous aviez, vous, un prix garanti
7 chez le manufacturier?

8 R. Mais qu'est-ce qui est arrivé c'est qu'au moment
9 qu'on faisait les appels d'offres, c'est que le
10 manufacturier disait qu'on ne peut plus respecter
11 lors de l'appel d'offres. Lorsque l'appel d'offres,
12 ils nous donnaient le nouveau taux d'achat de
13 l'asphalte avec l'augmentation.

14 Q. **[877]** Alors, vous n'aviez pas votre asphalte?

15 R. Mais il fallait que je l'achète mais, eux autres,
16 ils me changeaient le prix. Le prix, il était
17 majoré.

18 Q. **[878]** Donc, vous alliez subir une perte?

19 R. Non, c'est parce qu'on a été augmentés au-dessus de
20 l'estimé de la Ville.

21 Q. **[879]** O.K. Et, ça, vous n'êtes pas capable de
22 mettre une période assez précise là-dessus?

23 R. Bien, écoutez, qu'est-ce que j'ai vu ce matin, les
24 périodes... c'est cette période-là où était...

1 Q. **[880]** Madame la Présidente n'a pas vu ce que vous
2 avez vu ce matin.

3 R. Oui.

4 Q. **[881]** Essayez de nous donner des chiffres, si vous
5 êtes capable, vous étiez directeur des opérations,
6 là.

7 R. Sûr, je n'ai pas... je ne peux pas savoir
8 lesquels... quels numéros de projets puis quels
9 appels d'offres puis quelles dates.

10 Q. **[882]** Je comprends, mais est-ce que ça a duré deux
11 semaines, ça, la crise du bitume?

12 R. Non, non, non. C'est un an.

13 Q. **[883]** Un an.

14 R. Un an puis peut-être plus.

15 Q. **[884]** Alors, un an, ça c'est une saison complète...

16

17 R. Complète.

18 Q. **[885]** ... d'asphalte, là.

19 R. Exact.

20 Q. **[886]** Puis vous n'êtes pas capable d'identifier
21 cette année-là, où vous avez eu des prix de
22 bitume... des prix pour le bitume qui étaient
23 exagérés ou qui étaient très hauts?

1 R. Non, ils n'étaient pas exagérés, c'était des prix
2 de bitume, ce n'est pas moi qui le menait, c'est le
3 fabricant.

4 Q. **[887]** Et vous n'êtes pas capable de nous le
5 préciser?

6 R. Je ne peux pas, je n'ai pas assez de détails.

7 Q. **[888]** Toujours, juste pour terminer sur cette
8 question-là, du système de collusion. Vous nous
9 avez dit que... vous avez identifié plusieurs
10 entreprises qui y ont participé. À votre
11 connaissance, est-ce qu'il est arrivé, des fois...
12 vous avez dit : « Il est arrivé des accidents, des
13 fois, là, des malentendus. » À votre connaissance,
14 est-ce que, des fois, il y a des gens dans votre
15 système de collusion, qui ont même triché pour
16 obtenir des contrats?

17 R. Dans le système de collusion?

18 Q. **[889]** Oui.

19 R. Entre les gens...

20 Q. **[890]** Entre les collusionnaires.

21 R. Entre les gens. Autrement dit, ce n'est pas lui,
22 c'est supposé être l'autre. Ça pourrait arriver. Je
23 ne peux pas dire quels.

24 Q. **[891]** Mais à votre... Je vous demande à votre

1 connaissance. Le savez-vous, que...

2 R. Ça pourrait. Ça pourrait arriver.

3 Q. **[892]** Ça pourrait, mais est-ce que c'est arrivé?

4 C'est ça qu'on essaie de savoir. Y a-t-il quelqu'un
5 qui a été exclu, quelqu'un qui a été réprimandé?

6 R. Non non non. Non non.

7 Q. **[893]** Non?

8 R. Non. C'est carrément une erreur. Une erreur de
9 parcours que celui qui n'était pas supposé de
10 l'avoir, il l'a eu.

11 (14:20:15)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[894]** Bon. Alors ces erreurs, est-ce que vous les
14 qualifiez d'erreurs de bonne foi, ou c'était une
15 erreur parce que la personne voulait avoir le
16 contrat?

17 R. Ça pourrait être une erreur qu'il pouvait avoir eu
18 besoin de l'avoir.

19 Q. **[895]** Donc, ce n'était pas une erreur de bonne foi.

20 R. Non. Non.

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 Q. **[896]** Un peu ce que vous avez appelé le rat race,
23 là?

24 R. Le rat race.

25 Q. **[897]** Oui?

1 R. C'est exactement ça. Mais ça s'équilibre, par
2 contre. Qu'est-ce que je voulais dire, c'est que le
3 prochain, c'est que dans le rôle, lui il n'a pas
4 d'autres pour autant.

5 Q. **[898]** On va le punir, on ne lui en donnera pas.

6 R. On ne le punit pas. On le... On lui en met en
7 dessous de la liste.

8 Q. **[899]** O.K.

9 R. On ne le punit pas.

10 Q. **[900]** Il va passer son tour.

11 R. Il va passer son tour.

12 Q. **[901]** Qui est-ce qui gérait ça, cette liste-là,
13 puis qui qui va passer son tour? Il devait y avoir
14 quelqu'un, là-dedans, un chef, là?

15 R. Un chef d'orchestre, c'est Claude Deguise.

16 Q. **[902]** C'est Claude Deguise.

17 R. Oui. Ils ne peuvent pas être plusieurs, hein?

18 Q. **[903]** O.K. Et pour que Claude Deguise soit capable
19 de gérer ça, il faut qu'il obtienne de
20 l'information, il faut qu'il sache qu'est-ce qui se
21 passe?

22 R. Oui.

23 Q. **[904]** Alors comme, peut-être, l'exemple que vous
24 venez de donner, quelqu'un qui, par mauvaise foi,
25 est allé chercher un contrat en soumissionnant plus

1 bas que les autres, vous, avez-vous déjà avisé
2 monsieur Deguise que, « Bien, un tel, là, il a
3 triché, il faudrait qu'il passe son tour. » Vous,
4 l'avez-vous déjà fait?

5 R. Il... Il... Comment vous dites ça?

6 Q. **[905]** Avez-vous déjà avisé Claude Deguise que...

7 R. Il n'a pas besoin. Il n'a pas besoin d'être avisé.
8 Il le voit, à l'ouverture, ce n'est pas la bonne
9 personne qui l'a eu.

10 Q. **[906]** Maintenant, je comprends qu'il le voit, mais
11 est-ce que ça arrivait, des fois, que vous vous
12 parliez, vous puis monsieur Deguise?

13 R. Ah oui.

14 Q. **[907]** O.K. Vous vous parliez du système de
15 collusion pour s'assurer... Vous avez parlé
16 d'harmonisation, là. En avez-vous parlé
17 d'harmonisation avec monsieur Deguise?

18 R. L'harmonisation dans le système?

19 Q. **[908]** Oui. En avez-vous parlé avec lui, une fois de
20 temps en temps?

21 R. Bien, j'allais le voir pour nos dossiers.

22 Q. **[909]** Oui?

23 R. Oui. Bien...

24 Q. **[910]** Maintenant...

25 R. Pas plus que ça.

1 Q. [911] Obtenir votre dossier...

2 R. Le dossier, c'est...

3 Q. [912] ... vous êtes gagnant, ça c'est une chose.

4 Mais en parler avec lui, voir comment qu'on
5 pourrait l'améliorer, qui s'occupe de quoi, qui
6 fait quoi...

7 R. Très difficile de l'améliorer. Il y a rien qu'une
8 façon. Celui qui l'a, ou celui qui ne l'a pas.

9 Q. [913] O.K. Mais la question, c'est en avez-vous
10 déjà parlé avec Claude Deguise?

11 R. Je peux en avoir parlé, mais il n'y a pas d'autre
12 façon. Je ne peux pas donner des conseils pour ce
13 genre de travail.

14 Q. [914] Mais vous pouvez avoir des discussions avec
15 lui.

16 R. Je peux avoir des discussions.

17 Q. [915] O.K. Et savez-vous si vous en avez discuté
18 avec Claude Deguise, du système d'harmonisation?

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. [916] On peut-tu s'entendre, quand on pose les
21 questions, c'est du système de collusion?

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Q. [917] Bien, depuis ce matin vous nous parlez du
24 système d'harmonisation.

25 R. D'harmonisation.

1 Q. [918] Où vous prenez ça, ce mot-là?

2 R. Je ne sais pas. Ça a été sorti tout bonnement.

3 Q. [919] C'est sorti comme ça, tout bonnement.

4 R. Tout bonnement.

5 Q. [920] O.K. Puis si on se parle de collusion...

6 R. Collusion.

7 Q. [921] ... c'est... On parle du même système, là?

8 Alors, avec monsieur Deguise, avez-vous eu des
9 discussions où vous avez parlé de la collusion avec
10 lui?

11 R. Oui.

12 Q. [922] O.K. Quant au partage des contrats?

13 R. Non.

14 Q. [923] O.K. Vous, avez-vous déjà demandé à monsieur
15 Deguise qu'il vous en donne plus?

16 R. Ah, tout le monde le fait.

17 Q. [924] Tout le monde le fait. Vous n'êtes pas tout
18 le monde. On va commencer par Nepcon.

19 R. Oui. Oui.

20 Q. [925] Chez...

21 R. Est-ce qu'il l'accordait? Non.

22 Q. [926] O.K. Le représentant de Nepcon, dans le
23 système de collusion, c'est vous, ou c'est votre
24 frère Anthony?

25 R. Moi.

1 Q. [927] C'est vous. Alors, vous avez demandé plus de
2 contrats à monsieur Deguise?

3 R. Oui.

4 Q. [928] Qu'est-ce qu'il vous répond?

5 R. « Ce n'est pas ton tour. »

6 Q. [929] O.K. Mais est-il question de partage, de
7 répartition, de quantité, de valeur?

8 R. C'est lui, peut-être son patron, mais c'est...
9 C'est seulement lui.

10 Q. [930] Pourquoi vous dites peut-être son patron?
11 Est-ce qu'il vous... Avez-vous déjà parlé avec son
12 patron, Claude Deguise?

13 R. Non. Non.

14 Q. [931] Qui était son patron?

15 R. Ah, c'est Claude Asselin.

16 Q. [932] Claude Asselin. Bon. Vous, vous n'avez pas
17 parlé de ça...

18 R. Non.

19 Q. [933] ... de la collusion avec monsieur Asselin?

20 R. Non.

21 Q. [934] Est-ce que monsieur Deguise vous a déjà
22 envoyé, ou vous a déjà référé à monsieur Asselin?

23 R. Non.

24 Q. [935] Et à quelqu'un d'autre?

25 R. Non plus.

1 Q. [936] O.K. Votre seul interlocuteur...

2 R. C'est Claude. Claude.

3 Q. [937] ... dans la collusion, c'est Claude Deguise.

4 R. Claude Deguise.

5 Q. [938] Quand il vous a demandé d'agir comme
6 messenger, vous en avez parlé plus tôt, messenger
7 pour lui, est-ce qu'il vous a expliqué pourquoi il
8 vous demandait d'agir comme messenger, monsieur
9 Deguise?

10 R. Lui, c'est pour l'achalandage de son bureau. Si
11 vous avez quinze (15) entrepreneurs, il ne veut pas
12 avoir les quinze entrepreneurs dans son bureau.

13 Q. [939] O.K. Et savez-vous s'il avait un système même
14 chez les ingénieurs à Laval?

15 R. Aucune idée.

16 Q. [940] Vous ne savez pas?

17 R. Du tout. Du tout.

18 Q. [941] Quand..., on a parlé beaucoup de monsieur
19 Deguise, vous le connaissiez déjà auparavant avant
20 même qu'il devienne directeur du génie à la Ville.
21 À quel moment vous avez su que monsieur Deguise
22 partait de la Ville, partir c'est soit congédié ou
23 partir de lui-même, peu importe, mais à quel moment
24 vous avez su qu'il partait de la Ville de Laval?

25 R. Je sais que Gaétan Turbide et lui ça ne s'accordait

1 pas du tout puis je ne savais pas du tout quand ça
2 pourrait être.

3 Q. [942] O.K. Avez-vous fait vous une démarche
4 particulière...

5 R. Oui.

6 Q. [943] ... quant au départ de monsieur Deguise?

7 R. Dans quel sens?

8 Q. [944] Avez-vous rencontré quelqu'un pour en parler?

9 R. Oui.

10 Q. [945] Pour essayer de convaincre quelqu'un?

11 R. Oui.

12 Q. [946] Qui?

13 R. Gaétan Turbide.

14 Q. [947] Alors, vous êtes allé rencontrer monsieur
15 Turbide à quel moment?

16 R. Lors d'un dîner.

17 Q. [948] O.K.

18 R. Puis voir autrement dit s'il ne peut pas
19 s'entendre. Puis c'était catégorique, c'est un
20 rideau, ça s'est fait, c'est non. Puis conflit de
21 personnalité, ils ne s'entendaient pas du tout.

22 Q. [949] Alors, expliquez-nous donc à madame la
23 présidente, monsieur le commissaire, comment vous
24 avez présenté ça à monsieur Turbide?

25 R. Comment.

1 Q. **[950]** Bien comment vous lui avez présenté, tiens on
2 va dîner, on s'assoit puis qu'est-ce que vous lui
3 demandez à monsieur Turbide ou qu'est-ce que vous
4 lui dites?

5 R. Bien vous avez un homme en ce qui concerne qui a de
6 la compétence pour son travail, il est très bon
7 pour son travail. Mais il a un problème de
8 comportement qu'il n'est pas facile.

9 Q. **[951]** O.K.

10 R. Puis son problème de comportement ça ne plaisait
11 pas à Gaétan Turbide.

12 Q. **[952]** Ça c'est la réponse de monsieur Turbide. Mais
13 ce que vous demandez à monsieur?

14 R. Pour moi c'est rien que ça.

15 Q. **[953]** O.K.

16 R. Gaétan Turbide, il dit : « Regarde, je ne m'entends
17 pas, je ne veux plus rien savoir ». Ça finissait.

18 Q. **[954]** O.K.

19 R. Une question. Une réponse.

20 Q. **[955]** O.K. La réponse de monsieur Turbide c'est
21 qu'il y a un problème de comportement puis je ne
22 veux rien savoir?

23 R. Je suis son patron puis on l'envoie promener,
24 qu'est-ce que vous voulez, il ne peut pas endurer.

25 Q. **[956]** Mais pourquoi tentiez-vous cette démarche-là

1 auprès de monsieur Turbide? Quel était votre
2 intérêt de garder monsieur Deguise, de lui demander
3 de s'entendre avec monsieur Turbide?

4 R. On est habitué avec la personne, c'est question de
5 continuité tout simplement.

6 Q. **[957]** Continuité de la collusion?

7 R. Continuité de la collusion ou il y avait
8 possibilité, possiblement.

9 Q. **[958]** Possiblement. Pensez-y bien possiblement, là,
10 votre intérêt de garder monsieur Deguise en place,
11 est-ce que ce n'est pas exact que c'était justement
12 de continuer le système de collusion tel qu'il
13 était puis il ne fallait pas le déranger. Puis avec
14 Claude Deguise ça allait bien. C'est-tu précis
15 comme assertion?

16 R. Ça allait bien, mais ce n'était pas parfait, ce
17 n'est pas tout le monde qui l'aimait. Alors, il y a
18 des gens qui ne l'aimaient pas du tout.

19 Q. **[959]** Oui?

20 R. En fait, c'est, c'est parce qu'on était confortable
21 avec la personne.

22 Q. **[960]** Confortable malgré ses sautes d'humeur?

23 R. Malgré ses sautes d'humeur. Pas c'est agréable, je
24 ne vous dis pas que ça a été facile.

25 Q. **[961]** Vous-même les connaissiez-vous, les aviez-

1 vous déjà vécu les sautes d'humeur de monsieur
2 Deguise?

3 R. Ah, souvent.

4 Q. **[962]** O.K. Et malgré ça vous préféreriez le garder en
5 place?

6 R. Écoutez, avoir des directeurs de ce genre de
7 travail il y en a pas tellement, je ne dis pas
8 qu'il n'y en a pas d'ingénieurs compétents, mais ce
9 genre de travail, d'avoir à gérer les ingénieurs-
10 conseils, à gérer les entreprises, ce n'était pas
11 facile.

12 (14:28:37)

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[963]** Vous voulez dire à mener le bal de la
15 collusion?

16 R. Écoutez, possiblement la collusion, mais sans
17 collusion non plus aussi, parce que lorsqu'il
18 faisait les travaux non de collusion, il était
19 efficace. Il est efficace pour la raison c'est que
20 nous qu'est-ce qui est important c'est nos
21 certificats de progrès, nos avancements et c'est
22 lorsqu'il n'y a pas de collusion c'est important
23 pour nous. Les paiements on doit les réaliser, il y
24 a nos fournisseurs, il y a d'autres, ça a été long.
25 Lui il était expéditif à l'extérieur de la

1 collusion. S'il n'y avait pas de collusion, on
2 pouvait survivre également aussi. Puis on ne peut
3 pas, c'est pour la seule raison.

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Q. **[964]** Mais il était bien utile aussi pour faire,
6 puis ça c'était l'autre partie du travail de Claude
7 Deguise, il y a son travail de directeur du génie,
8 mais il y a aussi toute la partie où il gérait la
9 collusion et est-ce qu'il la gérait correctement au
10 goût de Nepcon?

11 R. Bien, on voulait en avoir plus.

12 Q. **[965]** Oui.

13 R. Il y a des fois il nous mettait au rancart. Est-ce
14 qu'il y a eu des demandes que lui il ne pouvait pas
15 faire d'autres choses? Il ne pouvait pas faire
16 d'autres choses.

17 Q. **[966]** O.K. Après son départ, avez-vous gardé
18 contact avec monsieur Deguise?

19 R. J'ai contacté avec lui lorsqu'il était engagé chez
20 DJL.

21 Q. **[967]** Ça, c'est après son départ de la ville?

22 R. De la ville, oui.

23 Q. **[968]** Oui.

24 R. Il était sans emploi pendant plusieurs mois et puis
25 il y a eu aussi un travail lorsqu'il était au pont

1 de...

2 Q. [969] Pont Mercier, pont Champlain là.

3 R. Oui, il a été là je sais pas combien de temps mais
4 encore là, il a perdu l'emploi.

5 Q. [970] Vous, avez-vous gardé contact avec lui?

6 R. Non, après ça c'est fini.

7 Q. [971] Après ça, ça c'est terminé.

8 R. Oui, terminé.

9 Q. [972] Alors ce n'était pas un ami
10 personnellement...

11 R. Non.

12 Q. [973] ... monsieur Deguise?

13 R. Non, non.

14 Q. [974] C'est parce qu'il était le directeur du
15 génie.

16 R. Exact. Exact.

17 Q. [975] O.K. Pendant la période où vous lui avez
18 donné un coup de main à titre de messenger.

19 R. Oui.

20 Q. [976] Vous avez dit qu'il y a certaines entreprises
21 qui n'appréciaient pas votre intervention.

22 R. Tout à fait.

23 Q. [977] Parce que c'était des compétiteurs. Est-ce
24 qu'il y en a, par contre, qui appréciait votre
25 travail de messenger?

1 R. Moi, je dis que oui. Il y en a rencontrer Claude
2 Deguise ça leur faisait pas trop, c'était pas
3 enchanteur. Et puis j'ai dit « Si j'ai un
4 document... » « Je préfère que tu me
5 l'apportes. ».

6 Q. **[978]** O.K. C'était qui ces gens-là qui préféraient
7 faire affaire avec vous plutôt qu'avec Claude
8 Deguise?

9 R. Oh! Parce que je ne l'ai pas fait régulièrement.
10 C'était...

11 Q. **[979]** Bien vous avez parlé pendant quasiment un an
12 ce matin.

13 R. Oui, mais ça change, les noms changent et tout, il
14 y a mon frère Mergad, ça c'est évident. Lui, je lui
15 transmettais. Il y a sûrement d'autres. Mais
16 écoutez, il y a bien des gens qui disent « Je
17 préfère » mais en réalité ça les tannait, c'était
18 tannant pour eux de le faire.

19 Q. **[980]** O.K.

20 R. Un compétiteur, entre donner des informations
21 semblables, moi j'ai réalisé, c'est que j'étais
22 dans (inaudible) ça ne me faisait pas mon affaire.

23 Q. **[981]** O.K.

24 R. Puis je l'ai ressenti après. Puis c'est comme ça
25 que j'ai dit à Claude Deguise « Je ne veux plus

1 faire ce messenger-là. ».

2 Q. **[982]** Mais êtes-vous capable d'identifier des
3 entreprises spécifiques ou des individus qui vous
4 ont dit « J'aimerais mieux recevoir mes...

5 R. C'est juste les petites entreprises.

6 Q. **[983]** Lesquelles?

7 R. Il peut y avoir Giuliano, il peut y avoir Jocelyn.

8 Q. **[984]** C'est parce que quand vous dites « Il peut y
9 avoir... »...

10 R. Mais parce que je ne peux pas...

11 Q. **[985]** Tout est possible.

12 R. Tout est possible. Dans les petits qui venaient, il
13 y avait Jocelyn, il y avait Mergad, Giuliano, c'est
14 à peu près tout que je puisse me souvenir.

15 Q. **[986]** Chez Sintra, il y a-tu quelqu'un de chez
16 Sintra?

17 R. Ah! Chez Sintra, oui, oui.

18 Q. **[987]** C'est qui chez Sintra?

19 R. Bien il y avait dans ce moment-là, il y avait Mario
20 Desrochers.

21 Q. **[988]** Puis qu'est-ce qu'il vous dit monsieur
22 Desrochers?

23 R. Bien lui c'était un fournisseur, il nous vendait de
24 l'asphalte puis il préférait que je lui apporte, je
25 vais dire, ces informations.

1 Q. **[989]** Les informations, c'est les enveloppes
2 gagnantes ?

3 R. Les gagnants, oui.

4 Q. **[990]** O.K. Alors Sintra ce n'est pas un petit là.

5 R. Non.

6 Q. **[991]** O.K. Toujours justement dans ces enveloppes-
7 là de la désignation des gagnants, vous venez de
8 donner quelques exemples. À votre connaissance,
9 est-ce qu'il y a des grandes entreprises qui ne
10 voulaient pas que vous leur remettiez des...

11 R. Oui.

12 Q. **[992]** ... des enveloppes? Lesquelles?

13 R. Simard-Beaudry, Louisbourg, probablement Demix, que
14 je me souviens.

15 Q. **[993]** O.K. Eux-autres ne voulaient pas que ce soit
16 vous...

17 R. Ah! Non, non.

18 Q. **[994]** ... qui remettiez ça.

19 R. Non, non. Puis c'est bien. Et aussi, le choix de
20 Claude Deguise. Lui, il avait un choix qui il
21 voulait voir.

22 Q. **[995]** O.K. Alors ça, vous dites, cette période-là
23 de messagerie ou quand vous avez agi comme
24 messenger...

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Q. **[996]** Je m'excuse.

2 Me PAUL CRÉPEAU :

3 Oui.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[997]** Pourriez-vous me dire pourquoi monsieur

6 Deguise choisissait qui il voulait voir?

7 R. Parce qu'il y a des fois, lui, il voulait

8 rencontrer certaines entreprises, que ça soit

9 Demix, que ça soit Louisbourg, Simard-Beaudry, il
10 voulait le contact avec eux.

11 14:34:14

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Q. **[998]** À votre connaissance, c'était-tu monsieur

14 Deguise qui voulait le contact avec eux ou c'était

15 ces entreprises-là qui voulaient, eux-autres, faire

16 contact directement avec Deguise...

17 R. Probablement...

18 Q. **[999]** ... sans passer par vous.

19 R. Probablement eux, ou un ou l'autre.

20 Q. **[1000]** Mais vous, vous n'avez pas remis

21 d'enveloppes à ces entreprises-là?

22 R. Non, non. Du tout.

23 Q. **[1001]** Monsieur, alors malgré votre intervention au

24 départ de monsieur Deguise, et pour les fins de

25 votre connaissance je le mets au premier (1er)

1 février deux mille sept (2007). Monsieur Deguise
2 quitte...

3 R. Premier (1er)... deux mille sept (2007).

4 Q. **[1002]** O.K. Monsieur Deguise quitte. Qu'est-ce qui
5 arrive après ça? Qui s'occupe du régime, ou du
6 système de collusion?

7 R. Jacques Lahaie a été de transition pendant un an et
8 demi.

9 Q. **[1003]** Jacques Lahaie?

10 R. Ah! Ah non! Ah, après le deux mille sept (2007).

11 Q. **[1004]** Oui?

12 R. Oh! Excusez. Ah, c'est Roger Desbois.

13 Q. **[1005]** Roger Desbois.

14 R. Hum.

15 Q. **[1006]** Monsieur Desbois, déjà, est-ce qu'il
16 collectait...

17 R. Oui. Oui.

18 Q. **[1007]** Vous dites, là, au début il y avait, Gendron
19 collectait, ensuite Desbois.

20 R. Oui.

21 Q. **[1008]** Est-ce que Desbois était déjà un collecteur
22 au moment où Claude Deguise agit comme...

23 R. Tout à fait.

24 Q. **[1009]** ... comme celui qui choisit?

25 R. Tout à fait.

1 Q. **[1010]** Alors, au moment où Deguise part, Desbois
2 prend sa place?

3 R. Deguise...

4 Q. **[1011]** Expliquez-nous ce qu'il a fait, monsieur
5 Desbois.

6 R. Monsieur Desbois continue, fait le collecteur, même
7 dans la période de Claude Deguise.

8 Q. **[1012]** Oui?

9 R. Et lorsqu'il a quitté, il a pris les deux postes.
10 Collecteur et distributeur.

11 Q. **[1013]** Et distributeur. Distributeur...

12 R. D'information.

13 Q. **[1014]** C'est ça. Encore une fois, et là vous nous
14 avez expliqué en vertu de quels critères, selon
15 vous, monsieur Deguise choisissait les gagnants,
16 parce que distribuer, il y a plus que ça. Monsieur
17 Deguise choisissait les gagnants. Ce que vous nous
18 avez dit ce matin.

19 R. Oui oui.

20 Q. **[1015]** Est-ce que monsieur Desbois vous a expliqué
21 sur quels critères lui... D'abord, est-ce qu'il
22 choisissait les gagnants, monsieur Desbois?

23 R. Oui.

24 Q. **[1016]** Est-ce qu'il vous a expliqué sur quels
25 critères il choisissait les gagnants?

1 R. Selon leur expertise.

2 Q. **[1017]** La question que je vous demande, c'est est-
3 ce qu'il vous l'a dit, selon quels critères? Vous
4 me dites selon... C'est une réponse que vous me
5 donnez, mais est-ce qu'il vous a dit quels critères
6 il utilisait, lui, monsieur Desbois?

7 R. Non.

8 Q. **[1018]** O.K.

9 R. Il n'y a pas de critères pour lui.

10 Q. **[1019]** Il n'y a pas de critères pour...

11 R. Non.

12 Q. **[1020]** Qu'il vous a dits.

13 R. Non.

14 Q. **[1021]** O.K.

15 (14:36:40)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[1022]** Je ne comprends pas. Est-ce qu'il vous a dit
18 qu'il n'avait pas de critères, ou...

19 R. Il n'avait pas de critères.

20 Q. **[1023]** Ou il ne vous en a pas donné de critères?

21 R. Il n'a pas donné de critères.

22 Q. **[1024]** Donc, vous n'avez pas parlé de critères avec
23 lui.

24 R. Non. Du tout.

25 Q. **[1025]** Bon. Ça fait que, vous ne pouvez pas dire

1 s'il y en avait ou il n'y en avait pas, là.

2 R. Il n'y en a pas de critères.

3 Q. **[1026]** Il n'a pas parlé de critères avec lui.

4 R. Non. Il n'a pas parlé de critères. Effectivement.

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 Q. **[1027]** Alors, c'est monsieur Desbois qui distri...
7 qui fait la distribution?

8 R. Oui.

9 Q. **[1028]** Choisit les gagnants, fait la distribution
10 des listes?

11 R. Oui.

12 Q. **[1029]** Donc, en tant qu'entrepreneur, chez Nepcon,
13 vous avez dû recevoir des appels de monsieur
14 Desbois?

15 R. Oui.

16 Q. **[1030]** Ou des visites, en disant, « Vous avez gagné
17 tel contrat. »

18 R. Oui.

19 Q. **[1031]** Qu'est-ce qu'il vous disait, monsieur
20 Desbois, au moment où il vous appelait pour vous
21 dire, « Vous avez gagné tel contrat », quelle
22 information qu'il vous donne?

23 R. Ah, que je dois, autrement dit, déboursier le deux
24 pour cent (2 %).

25 Q. **[1032]** Oui mais on va commencer par le début.

1 L'information qu'il vous donne, est-ce qu'il vous
2 dit quel contrat vous avez ga...

3 R. Oui.

4 Q. **[1033]** Bien...

5 R. Oui.

6 Q. **[1034]** Essayez, là... Regardez. Il vous dit quel
7 contrat que vous devez gagner?

8 R. Oui.

9 Q. **[1035]** Est-ce qu'il vous donne d'autres
10 informations que le numéro du contrat?

11 R. Bien, la liste des soumissionnaires.

12 Q. **[1036]** La liste des soumissionnaires?

13 R. Oui.

14 Q. **[1037]** Le prix, est-ce qu'il vous le dit, le prix
15 estimé de la Ville?

16 R. Il est toujours, toujours sur le...

17 Q. **[1038]** Sur le document.

18 R. Sur le document.

19 Q. **[1039]** Est-ce qu'il donne...

20 R. Même avant...

21 Q. **[1040]** Oui?

22 R. Parce que ce n'est pas lui qui le prépare.

23 Q. **[1041]** O.K. Est-ce qu'il vous donne d'autre
24 information que ça?

25 R. À part de la liste puis le...

1 Q. **[1042]** Oui?

2 R. Pas d'autre.

3 Q. **[1043]** O.K. Alors vous, si vous avez gagné, vous
4 avez la charge d'aviser, vous faites comme vous
5 nous avez expliqué avec Claude Deguise, vous avisez
6 les perdants.

7 R. Tout à fait.

8 Q. **[1044]** O.K. Maintenant, monsieur Desbois, ce n'est
9 pas un employé de la Ville, c'est un consultant
10 externe.

11 R. Oui. Oui.

12 Q. **[1045]** Qui est chez Tecsalt ou Aecon, là, peu
13 importe le nom à ce moment-là.

14 R. Bien, Tecsalt... Bien, il était anciennement
15 Gendron Le... Mais là on recule trop loin. Il y a
16 Gendron Lefebvre, Tecsalt, puis Aecon.

17 Q. **[1046]** Après deux mille sept (2007), monsieur
18 Deguise est parti. Donc, en deux mille sept (2007),
19 ça ne s'appelle plus Gendron Lefebvre?

20 R. Non non non. Tecsalt.

21 Q. **[1047]** Tecsalt?

22 R. Puis ça a été vendu, Tecsalt, à Aecon.

23 Q. **[1048]** O.K. Qu'est-ce qui arrive au service du
24 génie? Qui a pris la place de monsieur Claude
25 Deguise?

1 R. Ah, Gérard Poirier.

2 Q. **[1049]** O.K. Qui est un employé municipal depuis
3 longtemps?

4 R. Ah, il était... Quarante (40) ans.

5 Q. **[1050]** O.K. Avez-vous déjà fait affaire, de quelque
6 façon que ce soit, avec monsieur Poirier dans le
7 système de collusion?

8 R. Rien du tout.

9 Q. **[1051]** Qui était son assistant, à monsieur Poirier?
10 L'assistant-directeur du génie?

11 R. L'assistant de monsieur Poirier... Je n'ai aucune
12 connaissance.

13 Q. **[1052]** Jean Roberge, ça vous dit-tu quelque chose?

14 R. Non. Jean Roberge n'a jamais été assistant.

15 Q. **[1053]** Il n'a pas été assistant.

16 R. Non non non non non. Lui il était à la direction.
17 Ou, il était-tu au... Attendez une seconde.

18 Q. **[1054]** Si je vous disais, regardez, qu'en deux
19 mille sept (2007), Jean Roberge est rentré à la
20 Ville à titre d'assistant-directeur au génie?

21 R. Vous avez raison, et puis son bureau était à
22 l'hôtel de ville. Oui. O.K. Il n'était pas placé à
23 la bonne... C'est pour ça que j'étais un peu
24 confus.

25 Q. **[1055]** O.K. Mais vous vous souvenez d'avoir...

1 R. Oui, oui, oui.

2 Q. **[1056]** Avez-vous traité avec monsieur Roberge de
3 contrats de collusion?

4 R. Non.

5 Q. **[1057]** O.K. Alors, puis là je vais vous la poser
6 d'une façon plus générale, après le départ de
7 Claude Deguise, avez-vous déjà traité avec d'autres
8 employés municipaux de la Ville de Laval concernant
9 la collusion?

10 R. Non. Je ne crois pas. Lui, il n'en faisait pas Jean
11 Roberge.

12 Q. **[1058]** O.K. Et je vais juste prendre, c'est parce
13 que vous avez dit que Jean Roberge, son bureau
14 était à l'hôtel de ville. Est-ce qu'il a toujours
15 été à l'hôtel de ville?

16 R. Hum...

17 Q. **[1059]** Les bureaux du génie là, ils ne sont pas
18 dans le même édifice que l'hôtel de ville?

19 R. Non. Ils sont séparés d'à peu près deux (200),
20 trois cents (300) pieds.

21 Q. **[1060]** O.K. Quand vous avez fait affaire avec
22 monsieur Roberge, savez-vous, c'est parce qu'il a
23 été aussi à la direction générale de la ville.

24 R. C'est pour ça que je suis un peu mêlé.

25 Q. **[1061]** O.K. Un peu mêlé.

1 R. Oui.

2 Q. **[1062]** Mais quand vous dites « Son bureau était à
3 l'hôtel de ville. » est-ce que c'est à la période
4 où il est à la direction générale de la ville ou
5 l'avez-vous déjà vu à son bureau au...

6 R. Je ne l'ai jamais vu au bureau...

7 Q. **[1063]** Du service de génie.

8 R. Du service de génie, non.

9 Q. **[1064]** O.K. Donc vous n'êtes jamais allé rencontrer
10 monsieur Roberge à cet endroit-là?

11 R. Non, pas au génie.

12 Q. **[1065]** Pas au génie.

13 R. Pas au génie.

14 14:41:04

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[1066]** Êtes-vous allé ailleurs?

17 R. Bien j'ai été à la direction avec lui.

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Q. **[1067]** Monsieur Mergl, si je vous demande pour
20 quelle valeur totale la compagnie Nepcon a obtenu
21 des contrats entre mil neuf cent quatre-vingt-seize
22 (1996) et deux mille douze (2012) à la Ville de
23 Laval, êtes-vous capable de nous donner ce chiffre-
24 là?

25 R. On l'a regardé ce matin.

1 Q. **[1068]** O.K.

2 R. C'est autour de quatre-vingt-dix-neuf mille,
3 quatre-vingt-dix-neuf millions (99 M\$).

4 Q. **[1069]** Millions. Alors si on regarde, je vais vous
5 demander, Madame Blanchette, de nous projeter la
6 pièce, c'est l'onglet numéro 1 du cahier, un
7 document de sept pages, merci, que je vais produire
8 immédiatement, Madame la Présidente, sous la pièce
9 67-728, 67P-728, et ça s'intitule « Soumissions de
10 travaux Ville de Laval ingénierie, 1996 à 2012 pour
11 Nepcon inc. », tableau qui a été compilé à partir
12 des données reçues de Ville de Laval récemment et
13 on a fait ajouter même une colonne, on va voir, je
14 peux vous dire qu'à la page 7 on a fait ajouter
15 hier un total cumulatif et on a toujours trois
16 colonnes. Vous verrez à la fin, évidemment, vous
17 avez la description du projet, financement, numéro
18 de soumission. On va travailler avec les numéros de
19 soumission pour le moment et estimations
20 préliminaires étant l'estimé prévu à la Ville de
21 Laval. Le coût du contrat c'est le coût accordé à
22 la soumission. Et le coût du décompte définitif
23 c'est le coût payé à la fin des travaux
24 complètement avec tous les incidents qui peuvent se
25 produire. Alors vous voyez, et vous l'avez regardé

1 ce matin, Monsieur Mergl, à la page 7, on a un
2 total de quatre-vingt-quatorze (94 M\$) ou quatre-
3 vingt-quinze (95 M\$) pour ces quinze (15) années-
4 là. Est-ce que ça vous semble conforme à la
5 réalité?

6

7 67P-728 : Soumissions de travaux d'ingénierie
8 obtenues par la firme Nepcon inc. à la
9 Ville de Laval entre 1996 et 2012

10

11 R. Oui.

12 Q. **[1070]** O.K. Alors Nepcon, à travers ces années-là,
13 et on voit qu'on commence au treize (13) août
14 quatre-vingt-seize (1996) et on va se terminer
15 jusqu'en deux mille douze (2012), première chose
16 qu'on va faire, on va essayer de voir, êtes-vous
17 capable de déterminer, en regardant ce tableau-là,
18 à quel moment la collusion s'est terminée?

19 R. Non.

20 Q. **[1071]** Et ce matin je peux vous indiquer, allez
21 voir à la page 6, vous avez regardé spécifiquement
22 à partir de, après le contrat 9457, la soumission
23 là...

24 R. Hum, hum.

25 Q. **[1072]** ... qui est datée du vingt (20) janvier deux

1 mille neuf (2009). Est-ce que vous constatez des
2 différences notables qui vous indiquent quoi que ce
3 soit avec la collusion?

4 R. La 9507?

5 Q. **[1073]** Oui. À partir de là.

6 R. À partir de 9507? On voit que les estimés ils ont
7 chuté plus bas que leurs estimés, les contrats.

8 Q. **[1074]** Attendez, les estimés...

9 R. Les estimés, mais non, pas les estimés, les estimés
10 étaient plus hauts que les octrois des soumissions.

11 Q. **[1075]** Ou est-ce que ce n'est pas plutôt le coût du
12 contrat qui est beaucoup plus bas que l'estimé?

13 R. Le coût du contrat est plus bas que... Oui.

14 Q. **[1076]** O.K.

15 R. Oui.

16 Q. **[1077]** À partir de ce moment-là, là je comprends
17 que vous les avait regardés ce matin.

18 R. Hum, hum.

19 (14:44:47)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[1078]** Je m'excuse, Maître Crépeau. C'est parce que
22 ce matin vous nous avez dit que souvent et que ça
23 faisait partie d'un des stratagèmes, vous
24 soumettiez régulièrement en bas de l'estimation?

25 R. Je ne vous comprends pas, Madame.

1 Q. **[1079]** Bien moi c'est ce que j'ai compris, là?

2 R. Je veux comprendre le sens, excusez.

3 Q. **[1080]** Quand, bien les estimations de la Ville?

4 R. Oui.

5 Q. **[1081]** Vous aviez l'estimation de la Ville?

6 R. Oui.

7 Q. **[1082]** Et que dans le système de collusion quand
8 pour être gagnant quand vous saviez que vous étiez
9 pour être gagnant, vous soumettiez légèrement...

10 R. En bas, oui.

11 Q. **[1083]** ... en bas?

12 R. Oui.

13 Q. **[1084]** Alors, pourquoi ici on voit que c'est en
14 bas, est-ce que c'est parce que c'est
15 significativement en bas que vous reconnaissez que
16 c'est de la collusion ou pas?

17 R. C'est plus bas que la normale.

18 Q. **[1085]** Bon. O.K.

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Q. **[1086]** Est-ce que d'après vous et on va regarder
21 juste le contrat en haut et en bas, on va regarder
22 9457, 9507, Madame la Présidente, peut-être pour
23 l'illustrer. Peut-être commencer par celui qui est
24 au-dessus, le 9457 du vingt (20) janvier. Le coût
25 estimé à la Ville est à trois millions six cent

1 soixante-dix-huit mille (3 678 000 \$)?

2 R. Hum, hum.

3 Q. **[1087]** Vous l'avez soumissionné à trois millions
4 cinq cent soixante-quatre mille (3 564 000 \$),
5 c'est cent mille dollars (100 000 \$) sur le coût
6 total du contrat et vous êtes le plus bas
7 soumissionnaire parce que vous avez gagné?

8 R. Oui.

9 Q. **[1088]** D'après vous, est-ce que c'est un contrat
10 qui est truqué celui-là?

11 R. Bien vous voyez le coût de décompte définitif était
12 de trois millions cent quarante-huit (3 148 000 \$).

13 Q. **[1089]** Ça c'est des coûts payés à la toute fin?

14 R. Oui, payés à la toute fin.

15 Q. **[1090]** Regardez le coût?

16 R. Moi je dis oui.

17 Q. **[1091]** Oui?

18 R. C'est collusionné.

19 Q. **[1092]** C'est collusionné. Et quelle est cette
20 indication-là ou quels sont les éléments qui vous
21 permettent d'en arriver à cette conclusion-là pour
22 qu'on le comprenne bien?

23 R. On est près de l'estimé de la Ville.

24 Q. **[1093]** O.K. Près. Regardez, on saute maintenant il
25 va s'écouler quatre mois du vingt (20) janvier au

1 douze (12) mai deux mille neuf (2009), le contrat
2 9507, celui-ci la Ville l'estime à cinquante-quatre
3 mille dollars (54 000 \$)?

4 R. Hum, hum.

5 Q. **[1094]** Et vous le soumissionnez à quarante-deux
6 mille dollars (42 000 \$)?

7 R. Exact.

8 Q. **[1095]** D'après vous, est-ce que c'est un contrat
9 qui est dans la collusion?

10 R. Non.

11 Q. **[1096]** O.K.

12 R. Non.

13 Q. **[1097]** Et l'indication c'est parce qu'il y a une
14 bonne différence entre l'estimé de la Ville et
15 votre coût soumissionné?

16 R. Tout à fait.

17 Q. **[1098]** Et regardez les suivants, allez en bas de
18 9507, on va regarder les dates qui vont avancer, le
19 neuf (9) juin, on a un coût estimé à soixante et
20 onze mille (71 000 \$), vous le soumissionnez à
21 cinquante-huit mille (58 000 \$)?

22 R. Tout à fait, non collusion.

23 Q. **[1099]** Non collusionné. Regardez l'autre après, il
24 est estimé à deux cent cinquante-quatre mille
25 (254 000 \$) et vous le soumissionnez à cent quatre-

1 vingt-six mille dollars (186 000 \$)?

2 R. Non collusionné.

3 Q. **[1100]** O.K. Si on continue à descendre, regardez
4 trois lignes plus bas, on en a un à trois millions
5 neuf cent mille (3 900 000 \$), vous le
6 soumissionnez à deux millions huit cent mille
7 (2 800 000 \$), vous êtes cent mille (100 000 \$), un
8 million de dollars (1 M\$) plus bas?

9 R. Plus bas.

10 Q. **[1101]** O.K. Il est-tu en collusion?

11 R. Non.

12 Q. **[1102]** S'il avait été en collusion, là, vous
13 l'auriez soumissionné à quel montant?

14 R. Bien, juste en bas de l'estimé.

15 Q. **[1103]** Juste en bas de l'estimé. Alors, si on
16 continue à descendre comme ça, on a de quatre
17 millions (4 M\$), deux millions (2 M\$), là, on voit
18 qu'à partir de cette date-là à peu près du mois de
19 janvier deux mille neuf (2009) vous êtes toujours
20 plus bas?

21 R. Plus bas.

22 Q. **[1104]** Ça c'est des contrats que vous avez gagnés,
23 toujours plus bas que l'estimé de la Ville?

24 R. Tout à fait.

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Q. **[1105]** J'imagine qu'il devait y avoir des
2 exceptions à ça?

3 R. Des exceptions à ça.

4 Q. **[1106]** Oui, bien si on prend le contrat à la page
5 5, 9024, le premier en haut, l'estimation
6 préliminaire est deux millions quatre cent
7 cinquante-quatre mille (2 454 000 \$) et le coût du
8 contrat est de un million sept cent quarante et un
9 mille (1 741 000 \$)?

10 R. Il n'est collusionné. Il n'y a pas de collusion.

11 Q. **[1107]** O.K.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Q. **[1108]** Ils ne l'étaient pas tous?

14 R. Non. C'est ça que je vous dis, ils ne l'étaient pas
15 tous.

16 Q. **[1109]** O.K.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 O.K.

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Q. **[1110]** Si on cherche à identifier...

21 R. Et l'autre aussi après, les prochains, c'est la
22 même chose.

23 Q. **[1111]** Je vais vous demander, Madame Blanchette,
24 peut-être de nous ramener à la première page. On va
25 regarder les deuxième, troisième et quatrième

1 lignes, c'est-à-dire 7537, 45, 49, on a trois
2 contrats qui sont émis, regardez bien, les
3 ouvertures de soumission sont le vingt (20) et le
4 vingt-sept (27) août?

5 R. Hum, hum.

6 Q. **[1112]** On n'a pas la date d'octroi et regardez les
7 montants qui sont estimés par rapport au coût de
8 contrats accordés. Je vous fais remarquer qu'à ce
9 moment-là vous êtes beaucoup en haut du montant
10 estimé. Il était estimé à trois millions trois cent
11 quatre-vingt-neuf (3 389 000 \$), vous l'avez obtenu
12 à trois millions neuf (3,9 M\$). Le deuxième estimé
13 à sept cent vingt-six (726), obtenu à sept cent
14 soixante-huit (768). Six cent trente-trois (633),
15 obtenu à six cent vingt-neuf (629), vous êtes juste
16 en dessous à ce moment-là. D'après vous, est-ce que
17 ce sont des contrats collusionnés?

18 R. Selon les chiffres, oui. Il y a des fois des
19 estimés préliminaires il manque la portion des
20 entrées privées qui n'ont pas été rajoutées, il y a
21 des rajouts. Parce que c'est impossible qu'une
22 soumission de trois millions trois cent quatre-
23 vingt-neuf (3 389 000 \$) soit majorée à trois
24 millions neuf cent neuf (3 909 000 \$) ça aurait été
25 annullé automatiquement. Il y a eu des estimés qui

1 ont été oubliés de rajouter lors de l'appel
2 d'offres.

3 Q. **[1113]** Il y en a qui ont été annulés en mil neuf
4 cent quatre-vingt-seize (1996) ou en deux mille
5 huit (2008) les estimés annulés?

6 R. Il y a deux mille huit (2008) qui a été annulé,
7 mais celui-ci je crois que lorsqu'ils ont donné les
8 estimations préliminaires c'est jamais que la Ville
9 va octroyer, pas autant de différence.

10 Q. **[1114]** O.K.

11 R. O.K.

12 Q. **[1115]** Allez voir les trois derniers, cette même
13 page-là en bas?

14 R. Oui, oui.

15 Q. **[1116]** 8061, 64 et 65?

16 R. 81, c'est quelle page?

17 Q. **[1117]** La même page?

18 R. La même page, oui.

19 Q. **[1118]** Les trois derniers de la page en bas?

20 R. Oui, oui.

21 Q. **[1119]** Regardez estimé à cinq cent dix mille
22 (510 000 \$) vous l'obtenez à cinq cent cinquante et
23 un (551 000 \$), estimé à quatre cent quatre-vingt-
24 dix-huit (498 000 \$), vous l'obtenez à cinq cent
25 quatre-vingt-dix-huit (598 000 \$), estimé à quatre

1 cent quatre-vingt-seize (496 000 \$), vous l'obtenez
2 à cinq cent cinquante (550 000 \$)?

3 R. Je ne vous suis pas, excusez.

4 Q. **[1120]** Sur la même page 1?

5 R. 1, oui.

6 Q. **[1121]** Les trois derniers de la page?

7 R. Ah, les trois derniers de la page. O.K. C'est beau.

8 Q. **[1122]** Regardez, il y a trois contrats que vous
9 obtenez en haut de l'estimé de la Ville?

10 R. Oui.

11 Q. **[1123]** Et vous êtes le plus bas soumissionnaire
12 puisque vous avez gagné?

13 R. Tout à fait, puis on l'a exécuté.

14 Q. **[1124]** O.K. Et vous avez été payé, regardez les
15 montants payés sont tout près de votre coût de
16 contrat?

17 R. Exact.

18 Q. **[1125]** O.K. Et de beaucoup en haut de l'estimé,
19 est-ce que selon vous ce sont des contrats obtenus
20 en collusion?

21 R. Oui.

22 Q. **[1126]** O.K.

23 (14:51:19)

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[1127]** Écoutez, si je suis ce que vous dites, là,

1 que les contrats c'était chacun son tour et pour
2 respecter ce que vous appelez l'harmonisation des
3 contrats, ce qu'on considère que c'est de la
4 collusion, les trois derniers, pour en revenir aux
5 trois derniers contrats, on voit que les ouvertures
6 de soumission sont les trois le neuf (9) mai?

7 R. Oui.

8 Q. **[1128]** Et que vous obtenez les trois contrats?

9 R. C'est parce que dans cette liste ici que vous
10 avez...

11 Q. **[1129]** Oui?

12 R. ... Madame la Présidente, c'est seulement Nepcon.
13 Si vous rajoutez les autres entreprises, vous allez
14 avoir d'autres résultats de d'autres entreprises.
15 Ce n'est jamais ces trois seules. Vous avez Nepcon.

16 Q. **[1130]** Oui, je comprends, mais vous en avez
17 obtenu...

18 R. Oui.

19 Q. **[1131]** ... cette journée-là trois?

20 R. Mais il y en a sur peut-être quinze soumissions qui
21 ont rentré sur cette date-là. Quinze ou dix-huit.

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Q. **[1132]** Est-ce que c'était ça les lots de contrats
24 accordés...

25 R. Oui.

1 Q. **[1133]** ... par monsieur Deguise?

2 R. Oui.

3 Q. **[1134]** Il prenait plusieurs projets...

4 R. Oui.

5 Q. **[1135]** ... et une journée on sortait un lot?

6 R. Un lot.

7 Q. **[1136]** À l'intérieur de ce lot-là il pouvait y
8 avoir quinze contrats différents?

9 R. Tout à fait.

10 Q. **[1137]** Et là, monsieur Deguise distribuait les
11 contrats à l'intérieur de ce lot-là?

12 R. Exact.

13 Q. **[1138]** Mais il y a des fois où...

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[1139]** Mais je voudrais pour encore mieux
16 comprendre. Les travaux de réfection de chaussées,
17 resurfaçage, réparation de conduites d'égout et
18 autres travaux connexes, les trois c'est la même
19 chose?

20 R. Oui.

21 Q. **[1140]** Est-ce que c'est parce que c'était dans des
22 tronçons ou des endroits près les uns des autres?

23 R. Près les uns des autres, oui.

24 Q. **[1141]** Il faut quand même qu'il y ait une logique?

25 R. C'est l'adjacent, c'est un coin de rue, l'autre il

1 le reprend, puis on les jumelle ensemble. Mais dans
2 l'ouverture, il y a d'autres contrats qui ont été
3 ouverts en même temps. Ce que vous n'avez pas
4 les...

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 Q. **[1142]** On n'a pas les autres gagnants?

7 R. Les autres gagnants, parce qu'il y a d'autres
8 gagnants à cette même date.

9 Q. **[1143]** Il y a d'autres gagnants. Vous dites,
10 pourquoi, vous en souvenez-vous spécifiquement...

11 R. Ah, non.

12 Q. **[1144]** ... qu'en deux mille (2000) il y avait
13 d'autres gagnants ou vous dites ça n'a pas de bon
14 sens, il faut qu'il y ait d'autres gagnants dans
15 notre système?

16 R. Sinon ça ne fonctionne pas.

17 Q. **[1145]** O.K. Parce que vous seriez gagnant trois
18 fois, c'est ça qui ne fonctionnerait pas?

19 R. Non, mais c'est ça.

20 Q. **[1146]** O.K. Avez-vous une idée en passant pour
21 quelle valeur la Ville de Laval attribuait ou
22 accordait des contrats en ingénierie à chaque
23 année?

24 R. C'est très difficile pour la raison c'est que Ville
25 de Laval avait beaucoup de subventions des trois

1 paliers gouvernementals, vous avez le fédéral, vous
2 avez le provincial et vous avez le municipal. Si
3 eux embarquent dans le programme vous avez une
4 bonne année pour autant, ça fait beaucoup plus de
5 possibilités de marchés, de travail.

6 Q. **[1147]** De contrats à donner?

7 R. De contrats à donner. S'il n'y en a pas, le système
8 ne fonctionne pas.

9 Q. **[1148]** O.K.

10 R. Je pense.

11 Q. **[1149]** Vous pensez, mais la question c'était, avez-
12 vous une idée pour quelle valeur la Ville de Laval
13 pouvait attribuer des contrats par année en
14 millions de dollars, avez-vous une idée?

15 R. Ça peut être cinquante, soixante millions
16 (50-60 M\$).

17 Q. **[1150]** O.K. Regardiez-vous ça vous à chaque année
18 le plan triennal d'immobilisations pour voir où
19 est-ce que, quels travaux la Ville allait faire?

20 R. On va au budget de Ville de Laval, chaque décembre,
21 puis ils nous donnent les projets qui doivent être
22 sortis dans l'infrastructure.

23 Q. **[1151]** Qui s'en viennent?

24 R. Qui s'en viennent.

1 Q. **[1152]** Donc, vous pouvez vous préparer là-dessus un
2 peu?

3 R. On peut se préparer, effectivement. Mais il faut
4 avant que les appels d'offres soient préparés par
5 les ingénieurs conseils.

6 Q. **[1153]** O.K. Alors, évidemment, il y a tout le
7 travail du génie à faire, ça c'est...

8 R. Beaucoup, beaucoup, oui.

9 Q. **[1154]** Je vais juste prendre une autre page parce
10 qu'on ne les repassera pas tous, vous en avez... il
11 y en a de très nombreux contrats. Allez voir à la
12 page 3 de 7, il y a un, deux, trois... sauf peut-
13 être le premier en haut, là, qui est daté... la
14 date d'ouverture de soumissions du trente (30)
15 juillet, regardez les cinq suivants, vous avez
16 treize (13) août, treize (13) août, vingt (20)
17 août, vingt-sept (27) août, le dix (10) septembre.
18 Il y a cinq contrats différents qui sont accordés à
19 Nepcon et pour la valeur, je l'ai additionné, là,
20 on est à peu près à cinq point huit millions
21 (5,8 M\$) de valeur de contrats accordés. C'est une
22 bonne journée ça?

23 R. Oui.

24 Q. **[1155]** C'est une bonne semaine pour Nepcon?

1 R. Bien, pas une journée, c'est dans le mois. Oui,
2 effectivement.

3 Q. **[1156]** C'est dans le mois.

4 R. C'est dans le mois puis le... fin septembre aussi
5 ou mi-septembre.

6 Q. **[1157]** O.K. Bon. Cinq point huit millions (5,8 M\$),
7 là, c'est quand même important comme entrée de
8 fonds pour Nepcon ça?

9 R. C'est sûr que ça ne se fait tous dans la même
10 année.

11 Q. **[1158]** Oui.

12 R. Pour la raison, c'est que ces travaux-là sont
13 projetés dans l'année suivante.

14 Q. **[1159]** Je comprends, mais ceux que vous faites
15 cette année-là c'est ceux de l'année précédente. Tu
16 sais, c'est un roulement...

17 R. Oui, mais ce n'est pas toujours que l'année
18 suivante qu'on en ait autant.

19 Q. **[1160]** O.K. On y reviendra tantôt à votre total
20 année par année. Mais si on regarde ces cinq
21 contrats-là, regardez les chiffres, l'estimation
22 préliminaire à un million cent soixante-douze mille
23 (1 172 000 \$), vous l'obtenez à un million cent
24 quatre-vingt-seize (1 196 000 \$)?

1 R. Oui.

2 Q. **[1161]** Le deuxième, estimé, un million cinq cent
3 quarante et un (1 541 000 \$), vous l'obtenez à un
4 million quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille
5 (1 497 000 \$)?

6 R. Oui.

7 Q. **[1162]** Estimé à trois cent douze (312), sorti à
8 trois vingt-deux (322). Estimé à quatre-vingt-
9 treize mille neuf cents (93 900 \$), vous l'obtenez
10 à quatre-vingt-douze mille cent soixante-trois
11 (192 163 \$). Et, le dernier, qui est estimé à deux
12 millions sept cent soixante-huit mille
13 (2 768 000 \$), vous l'obtenez à deux millions huit
14 cent quatre-vingt-trois mille (2 883 000 \$)?

15 R. Oui.

16 Q. **[1163]** Est-ce que ce sont des contrats obtenus en
17 collusion?

18 R. Oui.

19 Q. **[1164]** Alors, si on fait cet exercice-là tout au
20 long du tableau, en se fiant à la colonne du coût
21 estimé par rapport à la colonne du coût du contrat,
22 même si ce n'est pas une règle absolue, je le
23 conçois bien, là, c'est une bonne indication, quand
24 on est très, très près de l'estimé de la Ville ou

1 en dessous ou, des fois, au-dessus...

2 R. Au-dessus.

3 Q. **[1165]** Parce qu'on en voit plusieurs au-dessus, là?

4

5 R. Oui.

6 Q. **[1166]** O.K. Il y a des fortes chances que ce soit
7 des contrats collusionnés?

8 R. Oui.

9 Q. **[1167]** O.K. Je vous ai remis ce matin... ce n'est
10 pas un tableau celui-là, on a fait le calcul année
11 après année en valeur de contrats. En fait, on a
12 décortiqué le quatre-vingt-quinze millions (95 M\$),
13 Monsieur Meragl, vous vous souvenez, on a regardé
14 les...

15 R. Oui.

16 Q. **[1168]** ... contrats année par année. Si je vous
17 donne, tout simplement, ces chiffres-là, en quatre-
18 vingt-seize (96)... et ça vous donnera une idée.
19 Quatre-vingt-seize (96), vous en avez pour cinq
20 millions huit cent mille (5 800 000 \$); en quatre-
21 vingt-dix-sept (97), un million neuf cent vingt-
22 sept mille (1 927 000 \$); en quatre-vingt-dix-huit
23 (98)...

24 R. Excusez, pouvez-vous répéter encore?

1 Q. **[1169]** O.K. Voulez-vous que je vous redonne les
2 chiffres ou... ce n'était rien que pour vous donner
3 un ordre de grandeur?

4 R. Un ordre de grandeur, O.K., O.K.

5 Q. **[1170]** Alors, en quatre-vingt-seize (96), cinq
6 millions huit cent quatre-vingt-six mille
7 (5 886 000 \$).

8 R. O.K.

9 Q. **[1171]** Quatre-vingt-dix-sept (97), un million neuf
10 cent vingt-sept mille (1 927 000 \$).

11 R. Un million (1 M)?

12 Q. **[1172]** Oui, neuf cent vingt-sept mille (927 000).

13 R. O.K.

14 Q. **[1173]** Quatre-vingt-dix-huit (98), un million cent
15 trente-deux mille (1 132 000 \$).

16 R. Oui.

17 Q. **[1174]** Quatre-vingt-dix-neuf (99), un million trois
18 cent quatre-vingt-dix-sept mille (1 397 000 \$).

19 R. Oui.

20 Q. **[1175]** En l'an deux mille (2000), cinq millions
21 neuf cent quarante-trois mille (5 943 000 \$).

22 R. O.K.

23 Q. **[1176]** Deux mille un (2001), six millions deux cent

1 quatre-vingt-dix-neuf mille (6 299 000 \$).

2 R. O.K.

3 Q. **[1177]** Deux mille deux (2002), dix millions huit
4 cent dix mille (10 810 000 \$)... huit cent dix-neuf
5 mille (819 000 \$).

6 R. Deux mille deux (2002)?

7 Q. **[1178]** Deux mille deux, oui, dix millions huit cent
8 dix-neuf mille (10 819 000 \$). En deux mille trois
9 (2003), il y en a pour trois millions quatre-vingt-
10 trois mille (3 083 000 \$).

11 R. Deux mille trois (2003), vous dites?

12 Q. **[1179]** Oui, trois millions quatre-vingt-trois mille
13 (3 083 000 \$). Deux mille quatre (2004), on en a
14 pour huit millions quatre cent trente-cinq mille
15 (8 435 000 \$).

16 R. Oui.

17 Q. **[1180]** Deux mille cinq (2005), onze millions cinq
18 cent dix-huit mille (11 518 000 \$). Deux mille six
19 (2006), trois millions sept cent quatre-vingt-trois
20 mille (3 783 000 \$).

21 R. O.K.

22 Q. **[1181]** Deux mille sept (2007), huit millions deux
23 cent quatre-vingt-neuf mille (8 289 000 \$).

1 R. Oui.

2 Q. **[1182]** Deux mille huit (2008), quatre millions huit
3 cent quatre-vingt-cinq mille (4 885 000 \$).

4 R. Oui.

5 Q. **[1183]** Deux mille neuf (2009), je vous rappelle que
6 c'est l'année que vous avez identifié une coupure
7 où on cessait d'avoir des contrats en collusion,
8 l'entreprise Nepcon en a pour dix millions quatre
9 cent quatre-vingt-neuf mille (10 489 000 \$).

10 R. O.K.

11 Q. **[1184]** En deux mille dix (2010), dix millions trois
12 cent cinquante-cinq mille (10 355 000 \$).

13 R. Deux mille dix (2010), dix millions (10 M\$) aussi?

14 Q. **[1185]** Dix millions trois cent cinquante-cinq mille
15 (10 355 000 \$), il n'y en a pas en deux mille onze
16 (2011). Et en deux mille douze (2012), il y a un
17 seul contrat qui est en cours en ce moment et qui
18 est suspendu, pour un million six cent quatre-
19 vingt-quatorze mille (1 694 000 \$). Ce qui fait le
20 décompte du quatre-vingt-quinze millions (95 M\$) au
21 total. Est-ce que... vous avez identifié ce matin
22 là, vous dites, c'est à partir de quatre-vingt...
23 deux mille neuf (2009), à peu près au mois de mai
24 là, à partir du contrat 9457 là où on voit qu'il
25 n'y a plus de collusion.

1 R. Parce qu'il faut bien comprendre. Si vous regardez
2 qu'est-ce qui est des collusions, mais il faudrait
3 regarder aussi où on n'en avait pas durant la
4 page... les premières pages aussi.

5 Q. **[1186]** Oui, on avait regardé.

6 R. Oui, on avait regardé. Si vous regardez, qu'est-ce
7 que vous avez énuméré, quatre-vingt-quinze millions
8 (95 M\$), il faut déduire ceux qui n'étaient pas
9 collusionnés. Ceux qui n'ont pas été collusionnés,
10 ou si vous regardez dans l'item 80... 7656, vous
11 avez neuf cent trente-neuf mille (939 000 \$), ça a
12 rentré à sept cent quatre-vingt-seize (796 000 \$),
13 c'est en bas aussi. Le prochain, cinq cent sept
14 trois cent quatre-vingt-onze (507 391 \$), cinq cent
15 vingt trois quatre-vingt-dix-sept (520 397 \$).

16 Q. **[1187]** Il y en a beaucoup, c'est ça. Vous voulez
17 nous dire qu'il y en a plusieurs...

18 R. Oui, il y en a plusieurs.

19 Q. **[1188]** ... qui ne sont pas en collusion.

20 R. C'est parce que j'ai des pages quasiment la moitié
21 qui ne sont pas collusionnés. Est-ce que je suis
22 pris à les additionner eux aussi?

23 Q. **[1189]** On additionne les... tous les contrats
24 obtenus par Nepcon.

25 R. Ah! Tous les contrats. O.K. O.K. O.K. O.K. O.K.

1 Q. [1190] O.K. Je comprends que vous nous dites que
2 c'est difficile à déterminer...

3 R. Oui.

4 Q. [1191] ... qu'est-ce qui est en collusion et
5 qu'est-ce qui ne l'est pas.

6 R. Exact.

7 Q. [1192] Il y a des fois, c'est facile...

8 R. Il y a des fois que c'est pas facile. Bien, des
9 fois, non, c'est aussi facile.

10 Q. [1193] Oui!

11 R. C'est beaucoup beaucoup plus bas.

12 Q. [1194] O.K. À identifier des contrats qui ne sont
13 pas en collusion...

14 R. Oui.

15 Q. [1195] ... comme ceux que vous nous montrez quand
16 il y a des différences...

17 R. Oui, oui. J'ai la moitié de la page.

18 Q. [1196] ... trente, quarante pour cent (30 %-40 %).

19 R. Oui.

20 Q. [1197] Et d'autre part, il y en a que c'est facile
21 à identifier qui sont en collusion.

22 R. Oui, c'est ça. Oui.

23 Q. [1198] À partir des indications, coûts estimés,
24 coûts de contrat et aussi peut-être les contrats en
25 lot.

1 R. Oui, en lot. Oui, oui.

2 Q. **[1199]** O.K. On va prendre... Je vais vous demander,
3 Madame Blanchette, de nous projeter l'item 2, un
4 document préparé par les analystes de la Commission
5 qui s'appelle « Montant des soumissions déposées
6 par les entrepreneurs lors d'appels d'offres » et
7 là on va traiter uniquement du quatre (4) décembre
8 deux mille sept (2007). Sous... j'ai
9 malheureusement pas de numéro, Madame la Greffière.

10 LA GREFFIÈRE :

11 67P-729.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 729.

14 (15:04:02)

15

16 67P-729 : Tableau des montants des soumissions
17 déposées par les entrepreneurs lors
18 d'appels d'offres pour la Ville de
19 Laval - Ouvertures de soumissions du 4
20 décembre 2007

21

22 Q. **[1200]** Première des choses, on va aller... on va
23 voir dans ce tableau-là, qui ne parle que du lot de
24 contrats du quatre (4) décembre, on va regarder
25 9256, puis on va le retrouver là dans la page

1 précédente, dans le tableau précédent, 9256. Il est
2 à la page 5 de 7. Vous voyez, on a à l'avant-
3 dernière ligne en bas, le contrat 9256. Je pense
4 que mes... ne bougez pas. Mon numéro... On ne
5 référera pas au tableau parce que le numéro là...
6 pour le moment. On va le laisser de côté, mais on
7 va rester dans ces contrats-là qui sont déjà ici
8 dans le tableau... le tableau du quatre (4)
9 décembre deux mille sept (2007). On voit onze (11)
10 contrats qui sont sortis en lot le quatre (4)
11 décembre deux mille sept (2007), c'est exact ça?

12 R. Onze (11) contrats. Oui.

13 Q. **[1201]** O.K. Des numéros successifs là, 48, 49, 50
14 jusqu'à 58.

15 R. Tout à fait.

16 Q. **[1202]** Est-ce qu'il est exact que Nepcon a
17 soumissionné cette journée-là sur l'ensemble de ces
18 contrats-là...

19 R. Tout à fait.

20 Q. **[1203]** ... dans tous et chacun de ces contrats-là?

21 R. Exact.

22 Q. **[1204]** Et je regarde la ligne suivante :

23 l'entreprise Jocelyn Dufresne Inc., elle aussi a
24 soumissionné pour chacun de ces contrats-là.

25 R. Ça a l'air, oui.

1 Q. **[1205]** O.K. On va voir, par la suite, les autres
2 contracteurs ont soumis un moins grand nombre de
3 soumissions. Certains, comme le dernier en bas,
4 l'avant-dernier, Carl Ladouceur, n'a soumissionné
5 que sur un seul contrat.

6 R. Oui.

7 Q. **[1206]** O.K.? Ce tableau-là va en descendant. Cette
8 journée-là, on y retrouve onze (11) contrats, et
9 est-ce qu'il est exact de voir qu'il y a onze (11)
10 gagnants différents?

11 R. Oui.

12 Q. **[1207]** Êtes-vous capable de nous dire, juste en
13 regardant ce contrat-là, si ce lot de contrats-là
14 sont des contrats en collusion?

15 R. À prime abord, oui.

16 Q. **[1208]** Qu'est-ce qui vous permet de dire ça? Je
17 vous indique...

18 R. Parce que moi, c'est parce qu'on se les ai
19 partagés.

20 Q. **[1209]** On se les ai partagés?

21 R. Oui.

22 Q. **[1210]** Ou ils ont été partagés, mais en tout cas,
23 les contrats sont partagés. Je vous indique que sur
24 les dernières lignes en bas, on a le maître
25 d'oeuvre, alors les entreprises, dans ce cas-ci on

1 a CIMA+ quelques fois, MLC, c'est les deux maîtres
2 d'oeuvre qui reviennent pour l'ensemble de ces
3 contrats-là. La ligne en dessous, on a l'estimation
4 de la Ville. Regardez dans 9256, l'estimé de la
5 Ville était à un million huit cent vingt-neuf mille
6 (1 829 000), vous l'avez obtenu à un million neuf
7 cent soixante-quinze mille (1 975 000).

8 R. Oui.

9 Q. **[1211]** C'est exact?

10 R. Oui.

11 Q. **[1212]** Si on fait cet exercice-là, regardez le
12 contrat suivant, 9257, où c'est l'entreprise,
13 excusez-moi, Giuliani qui l'a gagné, qui a gagné à
14 un million deux cent mille (1 200 000) alors que
15 l'estimé de la Ville était un million cent soixante
16 et onze (1 171 000).

17 R. O.K.

18 Q. **[1213]** Si on le fait pour chacun des contrats, vous
19 allez constater qu'on est presque toujours, je
20 pense à une seule exception, c'est le dernier. Le
21 9258, là. Tous les autres, c'est des contrats qui
22 ont été accordés en haut du coût estimé.

23 R. Oui. Oui.

24 Q. **[1214]** O.K.? On a d'ailleurs l'écart ajusté, à
25 l'avant-dernière ligne, qui varie de un pour cent

1 (1 %) à huit pour cent (8 %) dans deux cas.

2 R. O.K.

3 Q. **[1215]** Savez-vous comment il se fait, pour
4 l'ensemble de ces contrats-là, que ces contrats-là
5 sont accordés en haut de l'estimé?

6 R. Pourquoi qu'ils sont accordés?

7 Q. **[1216]** Oui? Toujours en haut de l'estimé.

8 R. Je ne peux pas vous répondre.

9 Q. **[1217]** O.K.

10 R. Je ne peux pas vous dire.

11 Q. **[1218]** Quand vous l'avez soumissionné, regardez,
12 Nepcon, là, l'estimé de la Ville était un million
13 huit cent vingt-neuf mille (1 829 000), et vous
14 avez soumissionné à un million neuf cent soixante-
15 quinze mille (1 975 000). Comment vous faites pour
16 aviser vos autres entrepreneurs que vous allez
17 soumissionner au-dessus de l'estimé?

18 R. On les avise.

19 Q. **[1219]** Vous les avisez, à ce moment-là, de quoi? Du
20 montant que vous allez mettre?

21 R. Non. On leur donne le chiffre, autrement dit, qui
22 est au-dessus du nôtre.

23 Q. **[1220]** Donc, vous allez être juste en dessous. Je
24 prends, par exemple, celui-là dans le 9256, il est
25 estimé à un million huit cent vingt-neuf mille

1 (1 829 000). Tous les entrepreneurs savent qu'il
2 est estimé à un million huit cent vingt-neuf mille
3 (1 829 000).

4 Si vous faites ce que vous nous avez dit ce
5 matin, vous soumissionnez en bas à un million huit
6 cent mille (1 800 000), vous prenez une chance.
7 Parce qu'il y a peut-être quelqu'un d'autre qui va
8 se mettre juste au-dessus de l'estimé puis qui va
9 vous couper l'herbe en dessous des pieds.

10 R. Lorsqu'il y a des écarts de cette façon-là, les
11 coûts ont été révisés au bureau, versus le coût
12 estimé par l'ingénieur-conseil, on croit, autrement
13 dit, que l'estimé n'a pas été véridique. Lorsqu'il
14 n'est pas véridique, on les avise. Lorsque au-
15 dessus.

16 Q. **[1221]** Mais ça reste l'estimé publié par la Ville?

17 R. Oui. Oui.

18 Q. **[1222]** Comment vous faites pour communiquer ça aux
19 autres?

20 R. Bien, on les communique.

21 Q. **[1223]** Aux autres entrepreneurs?

22 R. On les communique. On va les communiquer.

23 Q. **[1224]** Vous allez leur dire...

24 R. Dire.

25 Q. **[1225]** ... le montant que vous allez mettre?

1 R. Oui. Bien, je ne le dis pas, mais il faut qu'ils
2 soient au-dessus le montant... tel montant.

3 Q. **[1226]** O.K.

4 R. Je leur donne... Je leur donne des départs.

5 Q. **[1227]** Donc, ce que vous êtes en train de nous
6 dire, c'est que malgré l'estimé de la Ville qui
7 apparaît dans les documents officiels, il y a des
8 discussions?

9 R. Oui.

10 Q. **[1228]** Puis vous apprenez qu'on va accepter que
11 vous alliez plus haut? C'est parce qu'il faut le
12 savoir, comment les autres entrepreneurs, comment
13 qu'ils font pour s'ajuster à votre prix.

14 R. C'est parce que, si on regarde où il y a eu des
15 dépassements, c'est avec la compagnie MLC. Si vous
16 voyez, MLC, ils ont fait des estimés, puis si je
17 regarde où la construction... C'est DJL? Je ne vois
18 pas la ligne comme il faut. Si vous prenez le
19 9255...

20 Q. **[1229]** Oui?

21 R. Ça a été remporté à deux millions cent dix-sept
22 (2 117 000), puis il est au-dessus d'un million
23 neuf cent soixante (1 960 000), l'estimé, puis il y
24 a une variation, un ajustement de huit pour cent
25 (8 %), alors on voit MLC, ses estimés ont été bas.

1 Là on avise Claude Deguise qu'il va y avoir des
2 dépassements.

3 Q. **[1230]** Mais tout le monde dépasse.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[1231]** C'est ce que...

6 R. Bien, pas tout le... Bien...

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Q. **[1232]** Bien, regardez. Regardez-les tous, là.

9 R. Oui.

10 Q. **[1233]** Les coûts estimés pour chacun de ces onze
11 (11) contrats-là, cette journée-là, les coûts
12 soumissionnés du plus bas soumissionnaire sont
13 toujours en haut du coût estimé. La question est
14 simple, c'est comment vous faites pour savoir
15 jusqu'où vous pouvez aller comme gagnant, puis quoi
16 dire aux perdants pour qu'ils ne passent pas en
17 dessous de vous?

18 R. Il est avisé. Les perdants sont avisés du
19 changement sur l'estimé. Est-ce que ça a été
20 approuvé avant? C'est à suivre.

21 Q. **[1234]** Qu'est-ce que vous voulez dire, c'est à
22 suivre?

23 R. Oui. Mais, à faire suivre... Je ne suis pas ici,
24 deux mille... le quatre (4) décembre deux mille
25 sept (2007). Pourquoi qu'on les a défoncés, il y a

1 une raison pour le coût qui était sous-estimé.

2 Q. **[1235]** O.K.

3 R. Par l'ingénieur-conseil.

4 Q. **[1236]** Pour ces onze (11) contrats-là.

5 R. Bien, pour les onze (11). J'en ai... Il y en a qui
6 sont moindres mais il y en a qui sont un petit peu
7 plus. Est-ce que c'est la période de la crise
8 d'augmentation avec l'historique?

9 Q. **[1237]** Excusez-moi, il y en a un seul qui passe en
10 dessous de l'estimé, c'est le dernier, le 9258. Il
11 a été estimé à un million trois cent quatre-vingt-
12 quatorze mille (1 394 000) puis il est sorti à un
13 million trois cent quatre-vingt-treize mille
14 (1 393 000). C'est Jocelyn Dufresne inc. qui l'a
15 eu.

16 R. Jocelyn Dufresne. Oui.

17 Q. **[1238]** Lui semble suivre la recette, il
18 soumissionne juste, juste en dessous. C'est le
19 seul, regardez...

20 R. Oui.

21 Q. **[1239]** ... la variation est virgule un... un
22 dixième d'un pour cent en dessous et tous les
23 autres sont en haut du coût estimé. Qu'est-ce qu'il
24 y a qui ne marche pas dans votre formule que vous

1 nous avez expliquée ce matin?

2 R. Il y a une variante dans certaines périodes. Soit
3 qu'autrement dit, il y a eu des estimés qui étaient
4 augmentés à cause du bitume. Puis je crois,
5 probablement, c'est cette année, le deux mille sept
6 (2007).

7 Q. **[1240]** O.K.

8 R. C'est tout notre (inaudible), mais à vérifier.

9 Q. **[1241]** Bien, « à vérifier »...

10 R. Bien, oui, je n'ai pas les chiffres avec moi.

11 Q. **[1242]** Et, on va terminer là-dessus, on a regardé
12 tantôt le tableau de tous les contrats obtenus, on
13 a vu que vous avez... Nepcon a obtenu de nombreux
14 contrats en haut du coût de l'estimé.

15 R. O.K.

16 Q. **[1243]** Est-ce que ce n'est pas plutôt la règle
17 qu'on pouvait soumissionner en haut de l'estimé
18 puis communiquer notre prix aux autres
19 entrepreneurs et qui, eux autres, avaient juste à
20 aller en haut du vôtre? Ce n'est pas plutôt ça la
21 règle, vous fixiez votre prix, dans la mesure où
22 vous étiez le plus bas soumissionnaire, vous étiez
23 assuré de gagner?

24 R. Qu'est-ce qui arrive là-dedans, si on augmente trop

1 on risque de l'échapper. Ils peuvent le canceler.

2 Q. **[1244]** Ils peuvent le canceler.

3 R. Ils peuvent le canceler.

4 Q. **[1245]** C'est arrivé souvent?

5 R. Oui, c'est arrivé « v'là » deux ans. En deux mille
6 neuf (2009).

7 Q. **[1246]** Deux mille huit (2008), si je vous dis...

8 R. Deux mille huit (2008).

9 Q. **[1247]** ... qu'il y a cent (100) contrats qui ont
10 été...

11 R. C'est ça, c'est cette période-là. Il y en a eu
12 d'autres qui ont été annullés également.

13 Q. **[1248]** O.K. Êtes-vous capable d'estimer le montant
14 que Nepcon a pu verser à titre de deux pour cent
15 (2 %) ou d'un pour cent (1 %), mais à titre de
16 ristourne sur les contrats obtenus de Ville de
17 Laval, soit à monsieur Gendron, donc quatre-vingt-
18 seize (96) jusqu'à deux mille douze (2012)?

19 R. À peu près deux cent mille (200 000).

20 Q. **[1249]** O.K. Vous nous dites ce chiffre-là.

21 Maintenant, l'avez-vous déjà comptabilisé?

22 R. Non.

23 Q. **[1250]** Vous n'avez gardé aucune comptabilité de ça?

1 R. Du tout.

2 Q. **[1251]** Et ce chiffre-là... puis là on remonte loin,
3 vous nous dites souvent, depuis ce matin : « Je ne
4 me souviens pas de ça. » Vous arrivez à deux cent
5 mille (200 000), qu'est-ce qui vous permet de nous
6 donner ce chiffre-là?

7 R. C'est une estimation du début... autrement dit,
8 ceux qui ont eu le deux pour cent (2 %), ceux qui
9 ont eu un pour cent (1 %), ceux qui ont eu zéro
10 pour cent (0 %). C'est une projection, comme telle.

11 Q. **[1252]** Parce que vous comprendrez que si on prend
12 deux pour cent (2 %) de quatre-vingt-seize millions
13 (96 M), on est tout près de deux millions (2 M)?

14 R. Oui, mais...

15 Q. **[1253]** Ça c'est en prenant pour acquis qu'ils sont
16 tous en collusion.

17 R. Bien, ils ne sont pas tous en collusion.

18 Q. **[1254]** Vous nous avez dit : « Ils ne le sont pas
19 tous. »

20 R. Oui.

21 Q. **[1255]** Mais entre deux millions (2 M) et deux cent
22 mille (200 000), là, il y a une bonne marge de
23 manoeuvre. Quant à vous, là, c'est une estimation
24 que vous faites ça, deux cent mille (200 000)? Est-

1 ce que ça peut être plus que deux cent mille
2 (200 000)?

3 R. Il faudrait réfléchir à ça mais, moi, je voyais
4 deux cent mille (200 000).

5 Q. **[1256]** O.K.

6 R. Je voyais deux cent mille (200 000). Parce que j'ai
7 plusieurs, dans une période de Roger Desbois, que
8 je n'ai pas acquittés.

9 Q. **[1257]** Que vous n'avez pas acquittés...

10 R. Pour le deux pour cent (2 %).

11 Q. **[1258]** Pour le... mais, dites-nous donc... pourquoi
12 vous ne les avez pas acquittés, c'est-tu parce que
13 vous ne vouliez pas l'acquitter ou bien c'était...

14 R. Non, les coûts, à ce moment-là, on ne faisait pas
15 de profit dessus.

16 Q. **[1259]** Ça on va y revenir tout à l'heure. Les...
17 (15:14:46)

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[1260]** Je voudrais revenir sur une chose. Oui, vous
20 nous avez dit ça, vous nous avez dit que, du temps
21 de monsieur Gendron, il était plus compatissant...

22 R. Oui.

23 Q. **[1261]** ... à vos... à vos doléances, si on veut.
24 Mais que monsieur Desbois, lui, n'avait aucune

1 empathie ou...

2 R. Empathie.

3 Q. **[1262]** Bon. Puis que vous avez décidé d'arrêter de
4 le payer. Alors, est-ce que je dois comprendre
5 qu'en arrêtant de la payez, vous avez quand même
6 continué d'avoir des contrats de la Ville?

7 R. Bien, on a eu... évidemment, même si que je peux
8 briser la roue pour eux si jamais que je ne
9 collabore pas. Le système, je peux le brouiller. Ça
10 veut dire que le système peut être brisé. Parce
11 que, Demix, ils ne payent pas aucun montant non
12 plus.

13 Q. **[1263]** Pourquoi?

14 R. C'est carrément refusé, alors...

15 Q. **[1264]** Puis, ils avaient des contrats quand même.

16 R. Ils avaient des contrats quand même. Puis ça, c'est
17 connu, ça s'est su. Vous faites témoigner monsieur
18 Desbois, alors, lui... pourquoi lui... Moi, il faut
19 que je le fasse. Non, je n'acceptais pas cet... ce
20 rôle-là. Puis j'en ai d'autres qui ont eu de la
21 misère aussi.

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Q. **[1265]** Alors, il y a un moment donné vous avez
24 refusé de payer.

1 R. Oui, oui.

2 Q. **[1266]** Avez-vous repris les paiements ou ça s'est
3 terminé?

4 R. Ça s'est terminé.

5 Q. **[1267]** Ça s'est terminé de quelle façon?

6 R. Je ne paye plus.

7 Q. **[1268]** Vous avez...

8 R. Oui.

9 Q. **[1269]** Donc, c'est à la fin complètement du régime
10 de collusion?

11 R. C'est à la fin ou vers la fin. Parce que c'est la
12 fin, on n'en versait plus du tout vers la fin. Puis
13 quand ça n'a pas fonctionné, bien là, tout a tombé.

14 Q. **[1270]** Si on essaie...

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Q. **[1271]** Est-ce que vous vous rappelez à ce moment-là
17 quand vous avez arrêté de payer, Claude Deguise est
18 encore à la Ville?

19 R. Oui. Puis, lui, il donnait toutes les informations
20 en ce qui concerne... à Marc Gendron. Puis lui,
21 j'avais une négociation avec lui, un, deux, un,
22 peut-être zéro. Tandis que Roger Desbois, les
23 informations qu'il recevait de Claude Deguise avec
24 les X, est-ce qu'il y avait trop de X ou pas assez
25 de X? J'ai aucune idée.

1 Q. **[1272]** Mais, moi, ma question, c'était quand vous
2 avez décidé d'arrêter de payer monsieur Desbois...

3 R. Oui.

4 Q. **[1273]** ... est-ce que c'était... est-ce que Claude
5 Deguise était toujours à l'Hôtel de Ville?

6 R. Je crois que oui. Oui.

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Q. **[1274]** Donc, avant deux mille sept (2007).

9 R. Avant deux mille sept (2007).

10 Q. **[1275]** Vous avez arrêté de payer et vous avez
11 continué à recevoir des contrats comme si de rien
12 n'était.

13 R. Comme Demix.

14 Q. **[1276]** O.K. C'est parce que tantôt vous avez dit
15 aussi... c'est parce que vous avez fait référence à
16 monsieur Gendron. Monsieur Gendron, c'est avant ça,
17 hein! C'est... si je vous dis, monsieur Gendron, il
18 est parti en deux mille deux (2002) là, ça fait dix
19 (10) ans de ça...

20 R. Hum, hum.

21 Q. **[1277]** ... est-ce que ça correspond pas mal à votre
22 mémoire?

23 R. Deux mille deux (2002)?

24 Q. **[1278]** Oui.

25 R. Possible. Possible.

1 Q. **[1279]** Possible.

2 R. Mais, je peux pas avoir de date là comme telle.

3 Q. **[1280]** O.K. Alors, c'est sous Claude Deguise, donc
4 c'est avant deux mille sept (2007) que vous avez
5 arrêté complètement de payer. Et vous n'avez jamais
6 repris après ça?

7 R. Non.

8 Q. **[1281]** Et monsieur Desbois, monsieur Desbois, il ne
9 vous a pas chicané?

10 R. Oui, oui, oui.

11 Q. **[1282]** O.K.

12 R. Moi, je pensais sincèrement, lorsqu'on a annulé
13 les projets...

14 Q. **[1283]** Oui.

15 R. ... puis c'est lui qui l'avait fait à titre de
16 représailles.

17 Q. **[1284]** Quand...

18 R. C'était mon opinion.

19 Q. **[1285]** Quand vous avez... quand il y a des projets
20 qui ont été annulés, vous faites référence à
21 quoi?

22 R. Que je pensais que c'était Roger Desbois.

23 Q. **[1286]** Oui. Non, non, mais vous faites référence à
24 des projets annulés. Vous parlez des appels
25 d'offres qui ont été annulés.

1 R. Cancellés, annulés.

2 Q. **[1287]** Faites-vous référence à l'année deux mille
3 huit (2008)?

4 R. Oui.

5 Q. **[1288]** O.K.

6 R. Vous m'avez corrigé, vous m'avez dit que c'était
7 Jean Roberge.

8 Q. **[1289]** Moi, je vous ai suggéré que c'est en...

9 R. Suggéré.

10 Q. **[1290]** ... deux mille huit (2008)...

11 R. Ah!

12 Q. **[1291]** ... il y a eu cent (100) contrats
13 d'annulés...

14 R. O.K.

15 Q. **[1292]** ... par monsieur Roberge.

16 R. O.K. Moi, j'ai pensé que c'était... c'était Roger
17 Desbois.

18 Q. **[1293]** O.K. Mais, pour vous, vous pensiez que
19 c'était...

20 R. Oui.

21 Q. **[1294]** ... une conséquence là de cette...

22 R. De non-paiement, il m'a annulé quatre projets,
23 c'était mon opinion.

24 Q. **[1295]** O.K. Quand vous avez cessé de payer, vous
25 êtes-vous inquiété de l'avenir d'obtenir des

1 nouveaux contrats?

2 R. Sûrement.

3 Q. **[1296]** O.K. Est-ce que vous avez fait des... vous
4 personnellement, avez-vous fait des démarches
5 auprès de quelqu'un d'autre pour tenter de vous
6 assurer que votre entreprise va continuer à
7 fonctionner?

8 R. Bien, on avait tout... tout était libre
9 concurrence. Alors, si c'est libre concurrence,
10 j'ai une possibilité de survivre quand même. Je
11 n'avais pas besoin de ça.

12 Q. **[1297]** O.K. On voit qu'en deux mille sept (2007)
13 vous avez tout de même touché - on faisait le
14 calcul année par année - huit millions deux cent
15 mille dollars (8 200 000 \$) de contrats. C'est
16 quand même un chiffre important ça dans le chiffre
17 d'affaires de l'entreprise Nepcon.

18 R. Hum, hum.

19 Q. **[1298]** C'est à peu près le tiers de votre chiffre
20 d'affaires ça.

21 R. À peu près, oui.

22 Q. **[1299]** O.K. Et ça là, vous avez pris la chance de
23 ne plus... vous êtes-vous demandé si vous alliez
24 perdre tout vos contrats?

25 R. Mais, j'en ai perdu seulement quatre. Pour tous les

1 contrats futurs?

2 Q. **[1300]** Oui.

3 R. C'est possible.

4 Q. **[1301]** Vous en avez perdu quatre. Ça, ce sont les
5 quatre qui ont été annulés en deux mille huit
6 (2008).

7 R. Annulés en deux mille huit (2008).

8 Q. **[1302]** O.K.

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Q. **[1303]** Est-ce que vous nous dites qu'après avoir
11 arrêté de payer la cote, vous avez quand même
12 obtenu des contrats...

13 R. Oui.

14 Q. **[1304]** ... dans un contexte de collusion pareil?
15 Vous étiez seulement en marché libre.

16 R. Après deux mille huit (2008), oui, mais ça a été
17 cancellé. Ils ont été...

18 Q. **[1305]** Ils ont été annullés.

19 R. ... ils ont été annullés.

20 Q. **[1306]** Donc, vous n'avez jamais obtenu, après avoir
21 arrêté de payer la cote...

22 R. Non.

23 Q. **[1307]** ... un contrat avec collusion, jamais.

24 R. Jamais.

25 Q. **[1308]** Donc, le mécanisme que ceux qui payent ont

1 des contrats avec collusion.

2 R. C'est ça.

3 Q. **[1309]** Ceux qui ne payent pas n'en ont pas.

4 R. Il n'en a pas.

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 Q. **[1310]** On va reprendre à l'onglet 1...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[1311]** Mais, vous en obtenez quand même, mais c'est
9 sans collusion parce que vous êtes vraiment le plus
10 bas soumissionnaire.

11 R. Oui. Oui. C'est pour ça que, sans collusion, je
12 pouvais vivre quand même sans collusion. Comme
13 maître dit, est-ce que je vais survivre? Oui, je
14 vais survivre. J'ai passé des années quatre-vingts
15 (80), quatre-vingt-dix (90) dans des récessions,
16 dans des périodes difficiles. C'était pas l'idéal,
17 mais on a survécu quand même.

18 Q. **[1312]** Maître, il est trois heures et vingt
19 (15 h 20).

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Oui.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Est-ce que ce serait...

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Ce serait un bon moment pour prendre la pause.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K.

3 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

4

5 REPRISE DE L'AUDIENCE

6 LA GREFFIÈRE :

7 Monsieur Mergl, vous êtes toujours sous le même
8 serment.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Q. **[1313]** Monsieur Mergl, j'aimerais juste reprendre
11 où on s'est laissé tout à l'heure. Vous avez
12 terminé en disant qu'au moment où Claude Deguise
13 est là vers... à un moment donné, vous avez cessé
14 de payer à monsieur Desbois le deux pour cent (2 %)
15 complètement, puis vous ne l'avez pas repris.

16 R. Non.

17 Q. **[1314]** Donc, d'après vous, Nepcon n'a pas obtenu
18 d'autres contrats... d'autres contrats en collusion
19 après le départ de monsieur Deguise, c'est deux
20 mille sept (2007), c'est février deux mille sept
21 (2007).

22 R. Oui. Non.

23 Q. **[1315]** O.K. Madame Blanchette, le tableau, c'est la
24 pièce numéro... l'onglet 1, c'est le tableau,
25 excusez-moi, 728, je vais vous demander de nous

1 amener à la page 5. Peut-être le regarder, Monsieur
2 Mergl.

3 R. Hum, hum.

4 Q. **[1316]** En prenant pour acquis que monsieur Deguise
5 est parti le premier (1er) février deux mille sept
6 (2007), si je regarde après le premier (1er)
7 février deux mille sept (2007) là, je regarde le
8 contrat 9154 qui est du cinq (5) juin deux mille
9 sept (2007), puis là il va y en avoir plusieurs en
10 ligne. Regardez, montant estimé : deux millions
11 deux cent soixante-dix-neuf mille (2 279 000 \$),
12 vous l'obtenez à deux millions deux cent soixante
13 et onze mille (2 271 000 \$). Est-ce que c'est un
14 contrat en collusion?

15 R. Quel... Ah! Quel numéro?

16 Q. **[1317]** Le numéro, le quatrième, le 9154.

17 R. Oui, vous avez raison.

18 Q. **[1318]** O.K.

19 R. Oui, l'ouverture de deux mille sept (2007).

20 Q. **[1319]** O.K. Deux lignes plus bas, vous avez le
21 9178, vous l'avez... il est estimé à la Ville à
22 quatre-vingt mille (80 000 \$), vous l'obtenez à
23 quatre-vingt-neuf mille (89 000 \$).

24 R. D'accord.

25 Q. **[1320]** « D'accord » quoi?

1 R. Collusion.

2 Q. **[1321]** O.K. Deux lignes plus bas, le 9199,
3 cinquante et un mille cinq cents (51 500 \$), vous
4 l'obtenez à soixante et un mille (61 000 \$).

5 R. Oui.

6 Q. **[1322]** Et peut-être les deux suivants parce qu'on
7 ne les fera pas tous, mais regardez comment que ça
8 peut être significatif là.

9 R. Oui, oui.

10 Q. **[1323]** 9207, estimé à deux millions neuf cent mille
11 (2 900 000 \$), vous l'obtenez à deux millions huit
12 cent soixante-deux mille (2 862 000 \$).

13 R. Oui.

14 Q. **[1324]** Et l'autre après, estimé à un million neuf
15 cent quatre-vingt (1 980 000 \$), vous l'obtenez à
16 un million neuf cent vingt-neuf mille.

17 R. Oui.

18 Q. **[1325]** Si on continue à tourner les pages, en deux
19 mille sept (2007), vous en avez encore...

20 (15:39:12)

21 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

22 Q. **[1326]** Vous dites « oui » en disant que ce sont des
23 contrats avec collusion, c'est ça?

24 R. Oui, avec collusion, oui. La seule chose que je
25 voulais dire que j'ai plus payé Roger Desbois. Je

1 comprends votre question, j'ai mal exprimé ma
2 réponse.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Q. **[1327]** O.K. À un moment donné, vous avez cessé de
5 payer monsieur Desbois.

6 R. C'est... Oui.

7 Q. **[1328]** Mais, ce n'est pas... ça ne va pas avec le
8 départ de Claude Deguise.

9 R. Non, non, non, non, non, non.

10 Q. **[1329]** Ça peut être plus tard que ça.

11 R. C'est plus tard que ça.

12 Q. **[1330]** Parce qu'on est... regardez, on est rendu là
13 jusqu'en décembre deux mille sept (2007). Ça, en
14 passant là, le quatre (4) décembre deux mille sept
15 (2007), c'est celui qu'on a dans le tableau qu'on a
16 regardé tout à l'heure, les onze (11)... c'est le
17 tableau numéro 2, Madame Blanchette, c'est la
18 journée où il y a eu onze (11) lots qui ont été
19 accordés. Voilà! Il est à l'écran. Vous l'avez
20 obtenu, le numéro 9256...

21 R. Oui.

22 Q. **[1331]** ... à un million neuf (1,9 M\$) et je vous
23 rappelle, ça, c'est le montant pas de taxes, c'est
24 indiqué dans les notes de bas de page.

25 R. O.K.

1 Q. **[1332]** Alors que dans le tableau de la Ville qui
2 est à l'item... qui est... Voilà! Celui-ci
3 comprend les taxes. Alors, est-ce qu'il est exact
4 de dire que vous avez continué à obtenir des
5 contrats en collusion, comme vous nous l'avez dit
6 ce matin, jusqu'en deux mille neuf (2009)?

7 R. Oui.

8 Q. **[1333]** À peu près au mois de mai.

9 R. Oui, à peu près. Oui.

10 Q. **[1334]** O.K. Bon.

11 R. Vous voyez là...

12 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

13 Q. **[1335]** Donc, quand vous avez arrêté de payer la
14 cote, vous avez quand même obtenu des contrats...

15 R. J'ai quand même obtenu des contrats.

16 Q. **[1336]** ... avec collusion.

17 R. Tout à fait.

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Q. **[1337]** Est-ce que, à votre connaissance, vous avez
20 dit que Demix ne payait pas la cote?

21 R. Non

22 Q. **[1338]** Est-ce qu'il y en a d'autres qui ne payaient
23 pas la cote?

24 R. Je crois, c'est le seul.

25 Q. **[1339]** O.K. Et...

1 R. Bien, il y en a d'autres qui ont eu de la
2 difficulté de payer la cote.

3 Q. **[1340]** O.K.

4 R. Mais, je ne peux pas dire qui, mais Demix,
5 officiel.

6 Q. **[1341]** Et ce matin par contre, c'était très ferme,
7 c'était monsieur Desbois exigeait, c'était clair,
8 tout le monde payait le deux pour cent (2 %). Il
9 n'y avait pas de négociation. À la limite, vous
10 avez craint pour des représailles.

11 R. Oui, c'était mon opinion.

12 Q. **[1342]** O.K. Est-ce que, à votre connaissance, est-
13 ce que des interventions ont été faites au nom de
14 Nepcon auprès des décideurs pour que vous
15 continuiez à obtenir encore des contrats? Vous
16 avez-vous fait des démarches?

17 R. Non, pas du tout.

18 Q. **[1343]** Votre frère Anthony?

19 R. Non plus.

20 Q. **[1344]** O.K. C'était... combien c'était payant un
21 contrat en collusion? C'est quoi la marge de profit
22 qu'on fait sur un contrat en collusion?

23 R. Entre quinze et dix-huit pour cent (15 %-18 %).

24 Q. **[1345]** O.K. Entre quinze et dix-huit pour cent
25 (15 %-18 %). Maintenant, vous calculez ça sur

1 l'ensemble... l'ensemble de l'oeuvre là pendant les
2 quinze (15) dernières années? Il y a-tu eu des
3 années où ça a été plus payant que du dix-huit pour
4 cent (18 %)?

5 R. L'historique avec les... qu'on a présentement avec
6 les ingénieurs-conseils, lorsque vous allez des
7 périodes entre les élections puis lorsqu'on a des
8 prix qui sont en bas de l'estimé, eux, ils prennent
9 cet historique, puis ils nous relancent ça en appel
10 d'offres.

11 Q. **[1346]** Alors...

12 R. On ne peut pas... on a fait des dépassements, c'est
13 rare qu'on... mais eux, ils voulaient l'octroyer
14 parce qu'ils étaient éligibles dans le programme
15 d'infrastructures fédéral, provincial, municipal,
16 probablement il était obligé de le donner, sinon il
17 perdait cet avantage-là pour la Ville. C'est la
18 seule raison que je peux dire.

19 Q. **[1347]** Mais on a vu plusieurs, plusieurs contrats
20 où vous avez soumissionné, plus bas
21 soumissionnaire, vous avez gagné en haut de
22 l'estimé. Et des fois pas mal en haut de l'estimé.

23 R. C'est ça que je vous dis.

24 Q. **[1348]** O.K.

25 R. C'est que eux, pourquoi qu'ils l'ont donné, c'est

1 qu'ils ont eu un programme d'infrastructures, mais
2 est-ce qu'ils étaient mal pris? Je n'ai aucune
3 idée. Mais ils ont octroyé, effectivement.

4 Q. **[1349]** O.K. Et vous dites c'était du quinze (15) à
5 dix-huit pour cent (18 %) de profit là-dessus.

6 R. Oui. De profit.

7 Q. **[1350]** Sur un contrat qui n'est pas en collusion à
8 Ville de Laval, ça peut être quoi la marge de
9 profit?

10 R. Nous on essayait d'être à dix pour cent (10 %). Ça
11 c'est l'administration et le profit qu'il peut
12 rester.

13 Q. **[1351]** O.K. Les frais fixes, ça peut représenter
14 quoi, faire rouler Nepcon, là?

15 R. Tout dépendant le volume. Si votre volume est
16 élevé, le pourcentage diminue. Mais il y a un seuil
17 de rentabilité. Si, pour une raison, je veux me
18 rendre à trente millions (30 M), il va falloir que
19 je grossisse l'administration, engager plus de
20 personnes, là le coût augmente terriblement.

21 Q. **[1352]** O.K. Alors vous aviez décidé, chez Nepcon,
22 est-ce qu'il est exact, vous avez décidé, à un
23 moment donné, de ne pas aller au-delà...

24 R. Non. Jamais.

25 Q. **[1353]** ... de vingt (20), vingt-cinq millions

1 (25 M) de chiffre d'affaires?

2 R. Ah non non non. C'était... Déjà, à vingt-deux (22),
3 c'était déjà critique.

4 Q. **[1354]** O.K.

5 R. C'était critique. Beaucoup d'administration,
6 beaucoup de papier, beaucoup de normes à suivre.

7 Q. **[1355]** O.K. Alors, vos quinze (15) à dix-huit pour
8 cent (18 %), vous... Je sais que vous m'en avez
9 parlé, vous avez entendu d'autres témoignages,
10 certains ont parlé jusqu'à trente pour cent (30 %)
11 de profit sur des contrats à Ville de Laval.

12 R. Oui.

13 Q. **[1356]** Avez-vous quelque chose à nous dire là-
14 dessus?

15 R. Bien, c'est évident que celui que... Sintra, qui
16 est Gilles Théberge, c'est un comptable de
17 profession. Eux, ils ont une usine d'asphalte, ils
18 ont toutes les opérations. Mais si moi je décide de
19 mettre zéro de profit dans mon usine d'asphalte
20 puis je le remets dans ma construction, autant pour
21 la machinerie, il va l'avoir, son trente pour cent
22 (30 %), facilement. Est-ce que lui, en faisant ça,
23 il avait des bonifications au point de vue contrat?
24 Question... À savoir.

25 Pourquoi je le dis? C'est que les gens de

1 Demix, sur le conseil, j'avais des gens qui le
2 faisaient comme moi, il dit ce n'était pas rentable
3 pour une multinationale. Alors lui il mettait les
4 vrais coûts qui doivent être produits de l'asphalte
5 qui provient de leur propre usine. Si on ne met pas
6 le vrai coût dans ses opérations, c'est sûr, ça va
7 bien. Si on ne met pas de coût pour les
8 machineries, lui, son profit va augmenter.

9 Moi, mon idée, est-ce que lui il avait un
10 boni sur ces contrats-là.

11 Q. **[1357]** O.K. On va revenir maintenant sur... C'est
12 l'item numéro 2, Madame, c'est la pièce 729.

13 (15:45:29)

14 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

15 Q. **[1358]** Est-ce que vous savez comment la Ville
16 faisait ses estimés? À partir des coûts des projets
17 antérieurs, j'imagine?

18 R. Oui. Des coûts des projets antérieurs, mais je ne
19 peux pas vous dire de combien d'années, mais ça
20 inclut les périodes creuses. Vous avez la période
21 creuse, vous avez la période haute. Dans la période
22 creuse, bien là, c'est en bas, et ils prennent ces
23 chiffres-là, ils font l'historique de moyenne. Et,
24 alors c'est pour ça qu'on n'a pas plus de latitude.

25 Q. **[1359]** Mais ça inclut également les coûts...

1 R. Des coûts... Oui.

2 Q. **[1360]** ... des contrats où il y a de la
3 collusion...

4 R. De la collusion.

5 Q. **[1361]** ... la marge de dix-huit pour cent (18 %).

6 R. Exact.

7 Q. **[1362]** Ça veut donc dire que même l'estimé est un
8 peu gonflé par l'effet collusion.

9 R. Il est gonflé, mais avant qu'on fasse du
10 rattrapage, on retombe encore dans un autre creux.

11 Q. **[1363]** À cause des cycles, de la moyenne, mais...

12 R. De la moyenne.

13 Q. **[1364]** Mais l'effet collusion, quand même, s'est
14 fait sentir...

15 R. Ça peut... Ça peut avoir...

16 Q. **[1365]** ... dans l'estimé?

17 R. Oui.

18 Q. **[1366]** Et vous, d'année en année, vous prenez cet
19 estimé-là puis vous continuez à vivre avec une
20 marge de dix-huit pour cent (18 %). Donc, l'effet
21 collusion dans les estimés a duré longtemps.

22 R. Il dure longtemps, mais par contre, dans les
23 périodes creuses, on a certains endroits c'est deux
24 point quatre millions (2.4 M), dans la même page 5
25 tantôt, puis on a rentré à un point sept (1.7). Pas

1 sûr qu'on en fait beaucoup. Alors on a du dix pour
2 cent (10 %), puis on a du quinze (15), puis du dix-
3 huit (18). Alors, c'est évident que ça vient de
4 s'équilibrer. Mais je ne peux pas aller
5 tellement... Je ne peux pas aller à trente pour
6 cent (30 %) comme lui il vient de dire.

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 J'aimerais, Madame la Présidente, amener une
9 correction, parce que tout à l'heure j'ai dit à
10 monsieur Mergl, et je l'ai affirmé à deux reprises,
11 et c'est moi qui me suis trompé dans mes notes. Je
12 parle toujours du départ de monsieur Deguise au
13 premier (1er) février deux mille sept (2007), et
14 c'est au premier (1er) février deux mille huit
15 (2008), pour être précis. Je l'ai dans les données
16 de Ville de Laval ici.

17 R. Qu'il a quitté?

18 Q. **[1367]** Qu'il a quitté.

19 R. O.K.

20 Q. **[1368]** Qu'il est parti officiellement, là...

21 R. Deux mille huit (2008).

22 Q. **[1369]** ... le premier (1er) février deux mille huit
23 (2008). Est-ce que vous voulez, il y a des choses
24 que vous voulez ajouter à cet égard-là? Ça retarde
25 le départ de monsieur Deguise d'un an.

1 R. Non.

2 Q. [1370] O.K.

3 R. J'ai tout...

4 Q. [1371] Dans le tableau des soumissions sorties,
5 ouverture des soumissions le quatre (4) décembre
6 deux mille sept (2007), regardez la première ligne
7 horizontale, on voit que Nepcon a soumissionné
8 cette journée-là sur onze (11) contrats, va en
9 gagner un, celui, le 9256, et on a additionné, à la
10 toute fin, que vous avez... Excusez-moi... Cette
11 journée-là, si... On va faire l'exercice, là.
12 Regardez le nombre de soumissions que vous faites,
13 là. Les montants. Alors, un million (1 M), puis là
14 je ne listerai pas tout, là, mais un million cent
15 trente-sept mille (1 137 000) allant jusqu'à un
16 million quatre cent quatre-vingt-un mille
17 (1 481 000), vous êtes toujours en haut du million,
18 alors... un million cent mille (1 100 000), un
19 million sept cents (1 700 000), un million quatre
20 cents (1 400 000), un million cinq (1,5 M), deux
21 millions (2 M), vous en avez pour tout près de dix-
22 huit millions (18 M) cette journée-là, où vous
23 proposez à la Ville, avec une soumission, une
24 garantie de cautionnement?

25 R. Tout à fait.

1 Q. **[1372]** Vous aviez... Nepcon avait une garantie de
2 cautionnement à quelle hauteur en décembre deux
3 mille sept (2007)?

4 R. Écoutez, c'est difficile de dire combien.
5 Maintenant, ça pourrait toucher quinze millions
6 (15 M), seize millions (16 M). Mais lorsqu'il y a
7 beaucoup de travaux, ils nous donnaient, autrement
8 dit, les cautionnements, ils ne nous refusaient
9 pas. Dans le passé il y a déjà eu des refus mais
10 cette fois-ci, ils ont tout accordé les appels
11 d'offres pour avoir notre soumission pour autant.

12 Q. **[1373]** Quinze millions (15 M), c'est à peu près le
13 montant habituel que vous aviez?

14 R. Quinze millions (15 M), mais on peut dépasser le
15 quinze millions (15 M).

16 Q. **[1374]** Vous pouvez le dépasser mais il faut que
17 vous le demandiez à votre compagnie?

18 R. Ah! C'est toujours demandé, à chaque fois.

19 Q. **[1375]** O.K., pour chacun des contrats?

20 R. Oui.

21 Q. **[1376]** Il y a une lettre, une garantie de
22 soumission qui est offerte avec chacun des
23 contrats...

1 R. Oui. Chacun des...

2 Q. **[1377]** ... chacune des appels d'offres?

3 R. Tout à fait.

4 Q. **[1378]** Quel était votre assureur, la compagnie de
5 caution...

6 R. Nous c'est La Garantie.

7 Q. **[1379]** La Garantie.

8 R. C'est très sérieuse. Oui.

9 Q. **[1380]** Et, dans ces cas-là, si vous avez
10 soumissionné à ces montants-là c'est parce que vous
11 avez vu une lettre de garantie pour chacun des
12 montants que vous annexiez?

13 R. Chacun des contrats, effectivement.

14 Q. **[1381]** Si je vous dis que dans la semaine suivante,
15 le onze (11) décembre, en fait, deux semaines plus
16 tard, et là il n'y a pas de tableau, vous avez
17 encore soumissionné pour sept millions (7 M) sur
18 d'autres contrats, est-ce que c'est possible?

19 R. C'est possible.

20 Q. **[1382]** On avait à peu près dix-huit millions
21 (18 M), là je ne les ai pas additionnés ceux-là,
22 sept millions (7 M) deux semaines plus tard, on est
23 rendus pas mal haut, on est à tout près de vingt-

1 cinq millions (25 M)?

2 R. Tout à fait.

3 Q. **[1383]** Si j'ajoute à ça qu'au mois de septembre,
4 deux mois auparavant, vous avez remis une garantie
5 d'exécution?

6 R. Oui.

7 Q. **[1384]** De cinq millions de dollars (5 M\$) sur un
8 contrat?

9 R. Oui.

10 Q. **[1385]** Ça, la garantie d'exécution, elle entame un
11 peu votre... elle entame beaucoup votre capacité
12 d'offrir des garanties?

13 R. Définitivement. Qu'est-ce qui arrive une fois que
14 vous avez un appel de couverture le quatre (4)
15 décembre?

16 Q. **[1386]** Oui.

17 R. Ça ne prend pas plus que trois jours que tous les
18 contrats savent s'ils sont octroyés dans ceux qui
19 sont les plus bas soumissionnaires. De sorte que la
20 garantie, pour le 9256, c'est seule responsabilité,
21 c'est seul projet qu'elle a présentement. Si, dans
22 le deux semaines après, il y en a d'autres qui...
23 tous ces chiffres-là, qui vous apparaissent, c'est
24 effacé dans leurs chiffres à eux.

1 Q. **[1387]** O.K. Oui.

2 R. Parce que ce n'est pas octroyé puis ils savent
3 qu'on n'est pas le plus bas soumissionnaire.

4 Q. **[1388]** Alors, est-ce que c'est vous qui communiquez
5 avec votre assureur le fait que vous n'avez pas
6 obtenu les dix (10) autres soumissions qui sont
7 mentionnées là?

8 R. À chaque fois qu'il y a un appel d'offres, nous, la
9 secrétaire envoie un courriel ou dans cette
10 période-là c'était des fax.

11 Q. **[1389]** Oui.

12 R. Pour savoir, autrement dit, puis les rangs, on
13 était positionnés dans chacun des appels d'offres
14 puis on les envoie. Une fois qu'eux ont ces
15 documents, là ils peuvent projeter si on peut en
16 rajouter d'autres dans le futur.

17 Q. **[1390]** Est-ce qu'il possible, je vous pose la
18 question, que vous ayez dit à votre assureur, pour
19 obtenir toutes ces garanties de soumissions là pour
20 le quatre (4) décembre, c'est une grosse journée,
21 le quatre (4) décembre, il y en a onze (11), est-ce
22 qu'il est possible que vous ayez dit à votre
23 assureur sur lesquels contrats vous étiez sérieux?

24 R. Non, jamais qu'on dit lequel qu'on est sérieux. On

1 peut dire, autrement dit : « Dans les appels
2 d'offres, j'en ai que je ne suis pas sérieux, j'en
3 ai que je suis sérieux. » Mais pas... je ne peux
4 pas faire ça.

5 Q. **[1391]** Mais c'est ça, quand vous dites : « Il y en
6 a sur lesquels je ne suis pas sérieux, il y en a
7 sur lesquels je suis sérieux », comment vous
8 expliquez ça à votre assureur?

9 R. Bien, en fait, je leur donne les informations,
10 c'est tout. Eux, ils nous suivent ça. Si je
11 soupçonne au lieu d'un j'en ai deux autres, ils
12 vont vivre avec.

13 Q. **[1392]** Ce que je veux savoir c'est si vous avez dit
14 à votre assureur qu'il y a des contrats sur
15 lesquels ce groupe-là, du mois de décembre deux
16 mille sept (2007), du quatre (4) décembre, avez-
17 vous dit à votre assurer qu'il y a des contrats sur
18 lesquels vous n'étiez pas sérieux?

19 R. Bien, ce n'est pas l'assureur mais c'est le
20 courtier qui représente l'assureur.

21 Q. **[1393]** Oui.

22 R. Maintenant, lui, de quelle façon il transmet? Moi,
23 je soumissionne, je peux en avoir un peu plus, je
24 peux l'avoir. Si je peux avoir un appel d'offres

1 qui va un peu plus haut, bien, j'ai une
2 opportunité...

3 (15:53:08)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[1394]** Ce n'est pas la question qui vous est posée,
6 Monsieur Mergl.

7 R. Non?

8 Q. **[1395]** La question qui vous est posée c'est si vous
9 avisez, si vous le dites à votre assureur ou à son
10 représentant ou au courtier que, dans telle offre,
11 par exemple, vous n'êtes pas sérieux?

12 R. Non, c'est des appels d'offres que je subis ça, je
13 ne dis pas directement si je suis sérieux dans un
14 plus qu'un autre.

15 Q. **[1396]** Vous avez semblé hésiter?

16 R. Oui, j'ai hésité mais c'est que je mets tous les
17 projets, c'est évident que j'en ai que lui ils ne
18 savent pas que je vais être plus haut. Lui ne sait
19 pas du tout.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Q. **[1397]** Vous ne le dites pas à votre courtier?

22 R. Non. Non.

23 Q. **[1398]** Vous n'avez pas peur de vous faire refuser
24 des garanties de cautionnement?

1 R. Ça pourrait, oui.

2 Q. **[1399]** O.K. Puis là ça vous empêcherait de
3 soumissionner?

4 R. Je n'ai jamais eu de misère de...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[1400]** Mais ce serait fâcheux pour vous si, en
7 soumissionnant sur plusieurs contrats en même
8 temps, qui exigent un gros montant de
9 cautionnement, vous vous voyiez refusé un
10 cautionnement de la part de votre assureur, comme
11 par hasard, un projet dans lequel vous tenez, vous
12 tenez vraiment à soumissionner dans celui-là?

13 R. Dans les projets qu'on a ici, Madame la Présidente,
14 on a, eux autres sont responsables une fois que la
15 lettre est déposée, de nous donner le cautionnement
16 d'exécution.

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Q. **[1401]** On comprend ça?

19 R. Oui.

20 Q. **[1402]** Alors, pour...

21 R. Je ne sais pas si je répons bien à la question.

22 Q. **[1403]** C'est ça vous passez à côté?

23 R. Oui.

24 Q. **[1404]** Je vais y revenir. Votre assureur quand il

1 vous donne une lettre de garantie de soumission?

2 R. Il s'engage.

3 Q. **[1405]** Il s'engage à vous remettre une garantie
4 d'exécution...

5 R. D'exécution.

6 Q. **[1406]** ... par la suite?

7 R. Tout à fait.

8 Q. **[1407]** Donc, pour l'assureur c'est important de
9 savoir quel est son risque?

10 R. Oui.

11 Q. **[1408]** O.K. Et cette journée-là l'assureur a assumé
12 pour à peu près de dix-huit millions (18 M\$) de
13 risques?

14 R. Eux autres ils étaient en pouvoir de nous le
15 donner.

16 Q. **[1409]** O.K. Mais êtes-vous d'accord avec moi qu'il
17 assumait à peu près dix-huit millions (18 M\$) de
18 risques parce que vous soumissionniez pour à peu
19 près dix-huit millions (18 M\$) dans onze contrats
20 différents?

21 R. Oui.

22 Q. **[1410]** O.K. Et je vous l'ai dit, deux semaines plus
23 tard, le onze (11) décembre, il y a un autre sept
24 millions (7 M\$)?

25 R. Sept millions (7 M\$).

1 Q. **[1411]** Qui vous amène à vingt-cinq millions
2 (25 M\$)?

3 R. Si on n'avait pas le résultat qui a été émis...

4 Q. **[1412]** Oui?

5 R. ... qu'on est connu, qui si on avait seulement
6 qu'un.

7 Q. **[1413]** Oui?

8 R. Supposons qu'on avait tout rafflé au complet c'est
9 jamais qu'il va me donner les autorisations.

10 Q. **[1414]** O.K. Mais en passant vous aviez déjà un cinq
11 millions (5 M\$) de bloqués en garantie d'exécution
12 du mois de septembre?

13 R. Oui.

14 Q. **[1415]** C'est possible ça?

15 R. C'est possible.

16 Q. **[1416]** O.K. Votre cinq millions (5 M\$) lui il
17 entame déjà le quinze millions (15 M\$) de garantie?

18 R. Oui.

19 Q. **[1417]** O.K.

20 R. Il en reste au mieux pour à peu près dix millions
21 (10 M\$), l'assureur est prêt à prendre une chance
22 avec vous pour un autre dix millions (10 M\$)?

23 R. C'est sûr qu'ils ont calculé ce risque-là.

24 Q. **[1418]** O.K. Et ils vous assurent pour dix-huit
25 millions (18 M\$) à cet effet-là ?

1 R. Ah, oui, définitivement, définitivement.

2 Q. **[1419]** Vous payez une prime vous pour ces
3 garanties...

4 R. Oui.

5 Q. **[1420]** ... de soumission-là?

6 R. Oui.

7 Q. **[1421]** C'est une prime en fonction du montant qui
8 est assuré?

9 R. Oui. Tant du mille (1000).

10 Q. **[1422]** O.K. Et vous nous dites que vous n'avez
11 jamais assuré, vous n'avez jamais dit à votre
12 courtier ni à votre assureur de quelque façon que
13 ce soit...

14 R. Non, non.

15 Q. **[1423]** ... que c'était des contrats truqués...

16 R. Non, non.

17 Q. **[1424]** ... que vous n'obtiendrez pas tous ces
18 contrats-là?

19 R. Pas à eux, du tout.

20 Q. **[1425]** Vous n'avez pas employé l'expression?

21 R. Jamais, non.

22 Q. **[1426]** Je vous pose la question, là : « Je lui ai
23 dit sur quels contrats j'étais sérieux »?

24 R. Pas truqués.

25 Q. **[1427]** Pas truqués?

1 R. Non.

2 Q. **[1428]** Mais sérieux?

3 R. C'est souvent utilisé sérieux pour la raison qu'eux
4 autres ils le suivent davantage. Et lorsque c'est
5 sérieux ils veulent l'avoir, si on a fait le bon
6 coût, revenus/coûts. Parce que lui après eux autres
7 ils te donnent, après ils nous suivent, bien en
8 fait par mois quels sont les revenus, coûts et
9 revenus.

10 Q. **[1429]** Comment un entrepreneur fait pour ne pas
11 être sérieux quand il soumissionne sur un contrat
12 d'un million et demi (1,5 M\$) ou deux millions
13 (2 M\$). Comment il fait pour ne pas être sérieux?

14 R. Bien comment vous faites pour ne pas être sérieux.
15 C'est l'offre et la demande, qu'est-ce qui nous
16 fait que si jamais il y a beaucoup de projets, on
17 peut augmenter, comment dire, notre prix de vente.
18 C'est sérieux quand même.

19 Q. **[1430]** Honnêtement je ne suis pas certain que je
20 comprends votre réponse, là?

21 R. C'est parce que...

22 Q. **[1431]** C'est parce qu'à votre courtier vous
23 semblez, vous nous avez dit : « Je ne lui ai pas
24 dit que c'était des contrats truqués »?

25 R. Non.

1 Q. **[1432]** « Je lui ai peut-être dit ou je lui ai dit
2 que j'étais plus sérieux sur certains contrats que
3 d'autres »?

4 R. Mais ça peut, si que je dis c'est plus sérieux, ce
5 n'est pas dire que je suis truqué.

6 (15:57:53)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[1433]** O.K. Mais vous lui dites sur lesquels vous
9 insistez pour avoir le contrat, parce qu'en le
10 disant vous êtes sérieux dans tel contrat?

11 R. Mais ils ne savent pas sur lequel que je suis
12 sérieux. Je ne leur dis pas. Je ne le dis pas,
13 Madame la Présidente. Si jamais que j'aurais pu
14 avoir le 9248, ils ne le savent pas.

15 Q. **[1434]** Mais pourquoi vous dites à votre...

16 R. Courtier.

17 Q. **[1435]** ... assureur, oui à votre courtier que vous
18 êtes sérieux?

19 R. Bien sérieux, à chaque année, essayer d'obtenir un
20 marché qui peut, qu'on peut rouler l'entreprise.

21 Q. **[1436]** Mais ça a quelle valeur de dire à votre
22 courtier que vous êtes sérieux si c'est sérieux
23 pour l'ensemble des contrats?

24 R. C'est qu'on est sérieux pour avoir un marché, un
25 volume annuellement. Et eux ils nous font des

1 budgets au début de l'année, combien vous allez
2 obtenir durant la saison. Mais ça c'est une
3 présomption, il faut soumissionner pour l'obtenir.

4 Q. **[1437]** Mais je comprendrais ce que vous dites quand
5 vous dites à votre courtier que vous êtes sérieux
6 dans un par rapport à l'autre ou que vous pointez
7 un en particulier : « Je suis sérieux dans celui-
8 ci, dans celui-là »?

9 R. Si je suis sérieux dans une des soumissions, eux
10 ils ne savent pas du tout. Du tout, du tout. Ils ne
11 savent pas. Ils nous donnent des cautionnements.

12 Q. **[1438]** Pourquoi vous dites que vous êtes sérieux
13 alors à votre courtier?

14 R. Je fais peut-être mal l'exprimer, c'est peut-être
15 la langue, je ne suis pas, je ne m'exprime peut-
16 être pas bien ma réponse.

17 Q. **[1439]** Dans quelle autre langue auriez-vous été
18 plus à l'aise pour exprimer cette pensée?

19 R. Je peux le faire aussi en anglais, là. En fait j'ai
20 trois langues en réalité. Mais...

21 Q. **[1440]** Bien si vous allez en hongrois, là...

22 R. Non. Non, je ne le parle pas, c'est plutôt
23 l'allemand. Je n'ai jamais dit à eux lequel que je
24 suis sérieux dans le groupe.

25 Q. **[1441]** Mais vous avez dit que vous étiez sérieux?

1 R. C'est peut-être mal exprimé, Madame la Présidente.

2 Q. **[1442]** « Serious »?

3 R. « Serious ».

4 Q. **[1443]** Alors, on ne confond pas trop, là?

5 R. Oui.

6 Me PAUL CRÉPEAU :

7 Q. **[1444]** « I'm serious about that one », meaning

8 « I'm not serious about the other one »?

9 R. « No, no, it's impossible, with every job that we
10 have there is the big pile... »

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[1445]** Ce n'était pas une invitation pour que vous
13 continuiez en anglais, là?

14 R. Ah, o.k..

15 Q. **[1446]** Juste sur le mot?

16 R. O.K., o.k. J'ai dit, en tout cas.

17 (16:00:07)

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Q. **[1447]** Donc, je vous ai fait...

20 R. O.K. C'est parce que je pensais que vous vouliez
21 que je continue...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[1448]** Non non.

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Q. **[1449]** Non. Mais, en fait, avez-vous laissé

1 entendre à votre courtier qu'il y a certains
2 contrats pour lesquels vous étiez plus sérieux, ou
3 d'autres pour lesquels vous étiez moins sérieux?

4 R. Écoutez. Nous, lorsqu'on dit où on est plus
5 sérieux, c'est lorsque nos fournisseurs. Nos
6 fournisseurs, pour nous, c'est toujours en fonction
7 de notre provision de matière première. Notre
8 matière première vient toujours de chez Mathers. Il
9 peut être sérieux, c'est celui-là quand c'est
10 sérieux. Si je vais vers Sintra, vers Simard et
11 Beaudry, vers Demix, je ne peux pas être sérieux :
12 ils vont me battre. Je ne peux pas mettre un prix
13 de cette façon-là. Est-ce que j'explique...

14 Q. **[1450]** J'ai compris votre explication.

15 R. Oui.

16 Q. **[1451]** Je veux juste savoir, ces soumissions-là,
17 vous dites qu'elles sont libérées la journée même?

18 R. Non. Pas la journée même.

19 Q. **[1452]** O.K. Est-ce qu'on garde la... Est-ce qu'on
20 garde la garantie de cautionnement du deuxième
21 soumissionnaire, au cas où, si le premier
22 n'exécutait pas le contrat?

23 R. Qu'est-ce qui arrive, c'est que l'ingénieur-
24 conseil, sur ses projets, ils ont trois, quatre
25 jours pour identifier qui est le conforme.

1 Q. **[1453]** Oui?

2 R. Si le premier, dans n'importe quel, mettons Nepcon,
3 il est premier, s'il n'est pas conforme, ça
4 pourrait arriver, bien, il est offert au deuxième
5 dans la même semaine.

6 Q. **[1454]** Mais ça, quand le contrat est attribué, on a
7 déjà décidé de la conformité?

8 R. Oui oui. C'est ça.

9 Q. **[1455]** On a étudié la conformité, puis après ça on
10 attribue le contrat?

11 R. La conformité se fait dans l'espace de trois,
12 quatre jours.

13 Q. **[1456]** O.K. Très bien.

14 R. Pour tous. Pour tous.

15 Q. **[1457]** Monsieur... Je vais juste... D'autres sujets
16 que j'aimerais traiter avec vous. Bien, en fait,
17 pour terminer sur cette question-là de
18 cautionnement, au sein du conseil d'administration
19 de l'Association des entrepreneurs en
20 infrastructures, sur lequel vous avez siégé pendant
21 une dizaine d'années, vous avez dit?

22 R. À peu près dix (10). Dix (10), douze (12) ans.

23 Q. **[1458]** Avez-vous été appelé à traiter avec les
24 compagnies de...

25 R. Oui.

1 Q. **[1459]** Comme la Garantie, des compagnies de
2 soumissionnement...

3 R. Oui. Oui. Oui.

4 Q. **[1460]** ... pour traiter des problèmes?

5 R. Les problèmes qu'on a eus avec... parmi les membres
6 de l'Association, c'est la durabilité des cautions.
7 La durabilité des cautions, lorsqu'on disait que
8 c'était cent quatre-vingts (180) jours, deux cent
9 dix (210) jours, c'était plutôt dans les contrats
10 de maîtrise oeuvre privée.

11 Q. **[1461]** Les MOP?

12 R. Les MOP. Mais, pas les MOP ici. Les MOP plutôt sur
13 la rive sud. Alors il y a beaucoup d'entreprises,
14 ils vont en appel d'offres, et ils font les
15 démarches pour pouvoir obtenir, autrement dit, leur
16 certification de C.E. Et, de ce fait-là, c'est que
17 plusieurs entreprises qui étaient membres dans
18 notre association, se plaignaient, (inaudible), de
19 voir à nous trouver une façon de voir qu'est-ce
20 qu'on peut faire.

21 Q. **[1462]** Libérer le cautionnement qui est gelé par la
22 Ville?

23 R. Non. De diminuer les durées de caution.

24 Q. **[1463]** O.K.?

25 R. Et on a eu les rencontres avec trois ou quatre

1 firmes de caution, et, pour voir leur intérêt de ne
2 pas émettre des cautions de si longue durée.

3 C'était le but. Que ça soit n'importe quel client,
4 que ça soit une ville, que ça soit une maîtrise
5 oeuvre privée.

6 Q. **[1464]** Oui?

7 R. Puis on avait beaucoup de revendications là-dessus.
8 Et moi j'ai été impliqué là-dedans par pur hasard,
9 parfois que je parle de la durabilité des cautions.

10 Q. **[1465]** Mais là on parlait de la durée de la
11 caution...

12 R. Du caution. De la caution.

13 Q. **[1466]** ... mais c'est la caution d'exécution?

14 R. Non.

15 Q. **[1467]** Ou ça couvre la caution de soumission aussi?

16 R. Caution de soumission.

17 Q. **[1468]** Une caution de soumission. Donc, les... On
18 demandait, dans le fond, à la compagnie
19 d'assurances de réduire le terme...

20 R. Oui.

21 Q. **[1469]** ... mais il fallait que la Ville accepte,
22 aussi, de réduire le terme.

23 R. Exactement ça. Eux, la Ville, ils ont fait des
24 approches, et puis la Ville a fermé les portes
25 devant eux.

1 Q. **[1470]** O.K.

2 R. Ils ont dit non. Ils ne veulent pas. C'était
3 plutôt...

4 Q. **[1471]** À Laval?

5 R. À Laval?

6 Q. **[1472]** À Laval, c'était quoi la durée?

7 R. Non, je n'ai pas une... C'était quatre-vingt-dix
8 (90) jours, des fois cent vingt (120) jours.

9 Q. **[1473]** O.K.

10 R. Si on soumissionne dans une période, mettons, de
11 cent vingt (120) jours, la soumission rentre le
12 quatre (4) décembre, imaginez-vous quand est-ce que
13 ça va être octroyé. Je n'ai pas de trouble, je ne
14 fais pas de pavage l'été. L'hiver, plutôt.

15 Q. **[1474]** Mais...

16 R. Alors...

17 Q. **[1475]** Mais votre cautionnement, il est gelé
18 pendant cette période-là?

19 R. Oui. Je n'ai aucun problème.

20 Q. **[1476]** O.K.

21 R. Je ne peux pas exécuter les travaux de pavage dans
22 cette période. Janvier, février, mars, avril. Après
23 le dégel on peut commencer. Alors, c'est pour ça,
24 puis des fois ils mettaient des cent vingt (120)
25 jours, pour que la soumission soit légale.

1 Q. **[1477]** O.K. On va... Je voudrais vous parler des
2 extra. Les vrais extra, puis surtout les faux
3 extra. Est-ce qu'il y avait des faux extra dans
4 certains contrats à Laval? Et, pour qu'on se
5 comprenne bien, quand je vais vous parler de faux
6 extra, je vais vous parler des bordereaux préparés
7 par les consultants qui incluent volontairement des
8 quantités inexactes. Alors, exemple, sur un contrat
9 on prévoit, on sait qu'on aura besoin de trente
10 (30) voyages de gravier, le consultant prévoit cent
11 (100) voyages de gravier. Vous en livrez trente
12 (30), puis on vous permet d'en facturer cent (100)
13 à la Ville à la fin des travaux certifiés par le
14 consultant. Est-ce que, à votre connaissance, vous
15 avez déjà fait ça à Laval?

16 R. Oui.

17 Q. **[1478]** Qui était le ou les consultants avec qui
18 vous avez fait ça?

19 R. Seulement CIMA+.

20 Q. **[1479]** Seulement CIMA+, ça c'est le nom de la
21 firme. Est-ce que c'est toujours le même
22 consultant?

23 R. Oui.

24 Q. **[1480]** Il s'agit de qui?

25 R. Laval Gagnon.

1 Q. **[1481]** Monsieur Laval Gagnon. Expliquez-nous
2 comment qu'il procédait pour ce type... Alors, je
3 vous ai donné une illustration. Est-ce que c'est
4 exact, c'est comme ça, ça se produisait comme ça?

5 R. Laval Gagnon et Claude Deguise c'était le feu puis
6 l'eau, beaucoup de difficulté de s'entendre.
7 Lorsqu'il y avait des vrais extra, Laval Gagnon
8 préparait ses dossiers, mal préparé les dossiers,
9 il devrait prendre des photos, le monter le
10 dossier, comme avec des cartables, avec des faits,
11 avec des...

12 Q. **[1482]** Le justifier?

13 R. Justifier. Avec les laboratoires, bien important,
14 les chargés de projets et tout. Il ne le faisait
15 jamais. De sorte que lorsqu'on avait des montants
16 qu'on n'est pas en mesure, lui, Claude Deguise, au
17 conseil, je n'ai jamais été capable de présenter
18 ces extra, ça ne fonctionnait pas. Laval, il se
19 protégeait à avoir un système, c'est lui, que si
20 jamais qu'il était mal pris dans une situation
21 semblable, les vrais extra passaient dans les
22 quantités.

23 Q. **[1483]** C'était une forme...

24 R. Compensation.

1 Q. **[1484]** ... de compensation.

2 R. Compensation, oui. Parce qu'il ne pouvait pas, je
3 vous le jure, il ne pouvait pas. Et Claude Deguise
4 et lui c'était le feu puis l'eau.

5 Q. **[1485]** O.K. Donc, il ne pouvait pas passer des
6 vrais extra, donc la façon de le faire, si je
7 comprends bien, c'est en vous autorisant à facturer
8 sur ce coussin-là, qu'il a bâti...

9 R. Oui.

10 Q. **[1486]** ... des fausses quantités?

11 R. Oui.

12 Q. **[1487]** Ou d'autres types de produits qui n'ont pas
13 été installés?

14 R. Tout à fait.

15 Q. **[1488]** Bon. Il est exact que, là-dessus, votre
16 marge de profit est très intéressante, sur ces faux
17 extra là, parce que vous n'avez rien fait puis vous
18 chargez?

19 R. Mais il faut comprendre, si j'ai des vrais extra,
20 il utilise des items pour me le payer. Des extra
21 que j'ai exécutés. J'ai un coût relié à ça. C'est
22 tout qu'est-ce qui est excédentaire de l'extra
23 qu'il n'était pas en mesure de le fournir.

24 Q. **[1489]** O.K. Quand vous avez fait ça avec monsieur

1 Gagnon, est-ce qu'il y a eu une forme de
2 rétribution de... parce que monsieur Gagnon vous
3 rend service quand il fait ça?

4 R. Tout à fait.

5 Q. **[1490]** Est-ce qu'il y a eu des formes de
6 rétribution?

7 R. Oui.

8 Q. **[1491]** Sous quelle forme?

9 R. Comptant.

10 Q. **[1492]** Comptant. De l'argent comptant?

11 R. Hum.

12 Q. **[1493]** Que vous donnez?

13 R. Oui.

14 Q. **[1494]** À Laval Gagnon personnellement?

15 R. Tout à fait. Personnellement.

16 Q. **[1495]** O.K. Allez-vous lui porter ça chez CIMA, sur
17 le chantier ou comment ça marche?

18 R. Ça peut être un déjeuner.

19 Q. **[1496]** Un déjeuner, O.K. Et ça représentait combien
20 ça, comment est-ce que...

21 R. C'est le résiduel, qu'est-ce qui restait dans les
22 montants qui étaient... que j'ai les extra.

23 Q. **[1497]** Oui.

1 R. Qui étaient payés mais la balance qui était au-
2 dessus, c'est autour de cinq mille (5 000).

3 Q. **[1498]** Cinq mille (5 000) par événement?

4 R. Par événement.

5 Q. **[1499]** Moi, je vous suggère le chiffre de vingt-
6 cinq pour cent (25 %), vingt-cinq pour cent (25 %)
7 de ce que vous collectiez en extra, des faux extra,
8 là, qui n'existaient pas, vous deviez les remettre
9 à Laval Gagnon?

10 R. Ça n'a pas été dans notre...

11 Q. **[1500]** C'est n'est pas dans votre entente.

12 R. Dans notre régime à nous, ce n'était pas ça du
13 tout.

14 Q. **[1501]** C'était cinq mille dollars (5 000 \$) à
15 chaque fois?

16 R. Cinq mille dollars (5 000 \$) chaque fois.

17 Q. **[1502]** Vous avez pu faire ça à combien de reprises,
18 l'idée d'aller verser à monsieur Gagnon?

19 R. Quatre ou cinq fois.

20 Q. **[1503]** Quatre ou cinq fois sur ces quinze (15)
21 années là?

22 R. Oui.

23 Q. **[1504]** Monsieur Gagnon, vous souvenez-vous à quelle

1 époque il a... il n'est plus chez CIMA, là?

2 R. Non. Non.

3 Q. **[1505]** Ça fait un bout de temps qu'il est parti?

4 R. Ça fait longtemps.

5 Q. **[1506]** Êtes-vous capable de nous dire à quel moment
6 il a quitté CIMA? Ou l'année?

7 R. Oh! une dizaine d'années. Est-ce que c'est
8 possible?

9 Q. **[1507]** Alors, outre des quantités inexistantes
10 facturées, est-ce qu'il y a eu d'autres façons,
11 d'autres méthodes d'aller rechercher ce que vous
12 appelez vos vrais extra avec monsieur Laval Gagnon?

13 R. D'autres méthodes à part? Non, il n'y avait pas
14 d'autres méthodes.

15 Q. **[1508]** C'était des quantités inexistantes?

16 R. Oui. Parce que, lui, il ne pouvait pas préparer les
17 extra de la bonne façon que Claude Deguise peuve
18 (sic) le présenter au conseil.

19 Q. **[1509]** Alors, vous dites que ça s'est produit, ça,
20 avec Laval Gagnon. Maintenant, il y a plusieurs
21 firmes de consultants à Laval, plusieurs
22 consultants qui s'occupent des contrats. Est-ce que
23 ça se reproduisait avec d'autres consultants, la
24 même situation?

1 R. Eux autres c'est mieux ordonné.

2 Q. **[1510]** Alors, comment est-ce...

3 R. Les extra...

4 Q. **[1511]** Oui?

5 R. Les extra. Puis il y a des montants, autrement dit,
6 qu'on était plus bas que la soumission qu'on a
7 faite, ils diminuaient le montant en conséquence.

8 Q. **[1512]** Alors, avec les autres consultants, vous
9 n'étiez pas obligé...

10 R. Non.

11 Q. **[1513]** ... d'inventer des faux extra?

12 R. Non. Exact.

13 Q. **[1514]** C'est ce que vous nous dites?

14 R. Exact.

15 Q. **[1515]** Vous nous avez expliqué que ça n'allait pas
16 entre Laval Gagnon et Claude Deguise.

17 R. Ah! c'est épouvantable.

18 Q. **[1516]** Avez-vous fait une intervention entre les
19 deux?

20 R. Oui.

21 Q. **[1517]** De quelle nature?

22 R. Bien, je voulais avoir un dîner, j'avais dit à
23 Claude : « S'il vous plaît, essayez de vous

1 entendre. Nous, on est entre l'arbre puis
2 l'écorce. » Maintenant, ça a eu... ça a
3 pratiquement eu lieu puis quinze (15), vingt (20)
4 minutes avant le dîner, monsieur Gagnon est venu
5 fou, il a perdu la pédale.

6 Q. **[1518]** Monsieur Gagnon?

7 R. Monsieur Gagnon, il a perdu la pédale. Et le
8 fait... ça, ça a terni encore davantage la fusion
9 d'appartenance. De vouloir se conformer à ces
10 exigences de Claude Deguise.

11 Q. **[1519]** O.K. Pourquoi, encore une fois, c'est vous,
12 Monsieur Meragl, qui intervenez...

13 R. Moi, ce n'est pas moi personnellement.

14 Q. **[1520]** Personnellement.

15 R. Non, pas personne d'autre.

16 Q. **[1521]** Pas personne d'autre?

17 R. Non. Eux autres, ils font leur affaire. Les
18 entreprises c'est des « loners », tout le monde
19 regarde ses façons, sa manière, est-ce que la
20 manière de un, la manière de l'autre. Ça n'a
21 aucune.

22 Q. **[1522]** Mais vous n'êtes pas un peu le porte-parole,
23 ça fait trois fois qu'on voit que vous faites des
24 interventions entre Gagnon et Deguise, entre

1 Deguise et Turbide puis auprès de ABC Rive-nord. On
2 voit que vous intervenez?

3 R. Peut-être une malformation de ma part de vouloir
4 aider.

5 Q. **[1523]** O.K. De vouloir aider quoi, qui?

6 R. Bien en fait aider le système j'imagine.

7 Q. **[1524]** O.K. Vous faisiez ça pour protéger le
8 système de collusion?

9 R. Pas nécessairement. S'il n'y a pas de collusion et
10 on rencontre des problèmes des coûts qui ne peut
11 pas le justifier, il était mal pris. C'est pour ça
12 que je demandais à Claude de s'approcher à Laval
13 Gagnon, de l'aider. Je ne suis pas professeur pour
14 personne.

15 Q. **[1525]** Et ça n'a pas marché?

16 R. Ça n'a pas marché.

17 Q. **[1526]** O.K.

18 R. Puis ça n'a pas marché aussi avec Gaétan non plus.
19 Ça n'a pas marché. Pas parce que je le fais que ça
20 va fonctionner. Ça n'a pas fonctionné.

21 Q. **[1527]** Monsieur Meragl, il existe à Laval, vous avez
22 employé l'expression il y a une couple de minutes,
23 des MOP, des maîtrises oeuvres privées?

24 R. Oui.

25 Q. **[1528]** On en a déjà entendu parler ici un petit peu

1 à la Commission. Vous, je dis vous, l'entreprise,
2 est-ce que l'entreprise Nepcon a obtenu des
3 contrats dans les MOP?

4 R. Oui.

5 Q. **[1529]** Sur les contrats obtenus, alors, on sait que
6 c'est des appels d'offres qui sont faits, qui sont
7 gérés par le consultant?

8 R. Oui.

9 Q. **[1530]** Et vous êtes choisi pour exécuter les
10 travaux au nom de la Ville, mais pour un
11 entrepreneur, un développeur privé?

12 R. Oui.

13 Q. **[1531]** O.K. Sur le montant que vous, sur le montant
14 des travaux que vous obtenez, est-ce que vous avez
15 un deux pour cent (2 %) à payer?

16 R. Occasionnellement pour la raison c'est parce que ce
17 n'est pas toujours que ça fonctionne. Je dis
18 occasionnellement c'est que le propriétaire ou la
19 personne qui a maîtrise oeuvre privé, il va
20 toujours mettre un joueur inconnu parmi le groupe.
21 C'est le propriétaire.

22 Q. **[1532]** Le promoteur?

23 R. Le promoteur il a le droit, supposons que c'est
24 cinq joueurs, il peut en mettre un sixième et un
25 septième.

1 Q. **[1533]** O.K.

2 R. Pour surveiller tout ça.

3 Q. **[1534]** O.K. On se comprend bien. Le promoteur doit
4 soumettre à la Ville le nom d'au moins cinq
5 entrepreneurs?

6 R. Minimal.

7 Q. **[1535]** Minimale. Et le consultant va gérer un
8 système d'appel?

9 R. Le consultant ne gère pas de système.

10 Q. **[1536]** Qui est-ce qui gère le système d'appel
11 d'offres pour choisir l'entrepreneur?

12 R. Ah, c'est le plus bas marché.

13 Q. **[1537]** Alors?

14 R. Alors, le plus bas marché il gagne la soumission.

15 Q. **[1538]** O.K.

16 R. Maintenant pour être plus sûr.

17 Q. **[1539]** Oui?

18 R. La personne qui a une maîtrise oeuvre privée, lui
19 veut savoir qu'il n'y a pas de collusion. Alors, il
20 se rajoute lui-même qu'il vienne de n'importe où
21 c'est son projet personnel. Il rajoute parmi les
22 cinq.

23 Q. **[1540]** O.K. Est-ce que l'entreprise Nepcon a obtenu
24 des contrats en maîtrise d'oeuvre privée?

25 R. Oui.

1 Q. **[1541]** Est-ce que vous avez payé une cote de deux
2 pour cent (2 %) sur un ou sur des contrats?

3 R. Occasionnellement.

4 Q. **[1542]** O.K. Pourquoi Nepcon paie un deux pour cent
5 (2 %) puis là je vous demande à qui vous l'avez
6 payé est-ce que c'est toujours les deux mêmes,
7 Gendron à une époque, Desbois?

8 R. Les deux mêmes. C'est plus Gendron que, parce que
9 j'en avais eu moins dans le temps de monsieur
10 Desbois.

11 Q. **[1543]** Donc, Gendron c'est plus vieux?

12 R. Plus vieux.

13 Q. **[1544]** Quatre-vingt-seize (96)?

14 R. Oui, oui.

15 Q. **[1545]** Pourquoi vous payez deux pour cent (2 %) sur
16 des contrats en maîtrise d'oeuvre privée?

17 R. C'est une coutume que ça a été émis et puis pour
18 autant.

19 (16:16:13)

20 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

21 Q. **[1546]** En fait votre deux pour cent (2 %) ce n'est
22 pas pour rémunérer le fait qu'on vous a mis parmi
23 les quatre, la Ville vous a recommandé auprès du
24 promoteur privé?

25 R. Tout à fait.

1 Q. **[1547]** Et vous avez obtenu le contrat, c'est un
2 contrat avec collusion encore une fois?

3 R. Tout à fait.

4 Q. **[1548]** Donc, quand il n'y avait pas un autre
5 entrepreneur qui venait directement du promoteur?

6 R. Exact. Et s'il y avait un autre entrepreneur bien
7 tout s'effaçait, tout se, les gens savent aussi.

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 Q. **[1549]** Un autre entrepreneur qui passait plus bas
10 que vous, vous voulez dire?

11 R. Selon le choix du promoteur.

12 Q. **[1550]** O.K. Est-ce que vous-même, l'entreprise
13 Nepcon a-t-elle demandé à obtenir plus de contrats
14 en maîtrise d'oeuvre privée?

15 R. On essaie toujours d'en avoir plus.

16 Q. **[1551]** O.K. Même en maîtrise d'oeuvre privée c'est
17 intéressant même en payant le deux pour cent (2 %)
18 vous vouliez avoir plus d'affaire?

19 R. Mais pas, certaines fois, oui, d'autres, non, les
20 gens qu'est-ce qu'ils font les promoteurs ils ont
21 des maisons à vendre, les maisons à vendre, il faut
22 qu'ils aient le vrai coût pour les terrains avec
23 les services, avec le pavage, avec la bordure et
24 ainsi de suite. Si lui ne surveille pas ses
25 intérêts comment que vous voulez qu'ils peuvent

1 vendre ses maisons à tel prix compétitif. Alors,
2 ils surveillent tout, ils se surveillent.

3 Q. **[1552]** Ils se surveillent?

4 R. Oui.

5 Q. **[1553]** Et les, qui choisissait l'entreprise
6 gagnante, l'entrepreneur qui allait faire le MOP?

7 R. Qui choisissait?

8 Q. **[1554]** Oui?

9 R. Le plus bas soumissionnaire.

10 Q. **[1555]** Le plus bas soumissionnaire?

11 R. Conforme.

12 Q. **[1556]** Conforme. Mais alors est-ce que monsieur
13 Deguise avait quoi que ce soit à voir là-dedans?

14 R. Il peut suggérer.

15 Q. **[1557]** Est-ce qu'il vous appelait?

16 R. Il peut suggérer, maintenant il peut suggérer
17 Nepcon, mettons Claude, mais si le promoteur ne
18 veut pas m'avoir, je ne suis pas là.

19 Q. **[1558]** O.K. Alors, c'est le plus bas soumission-
20 naire, ça c'est un processus administratif à la
21 Ville ou c'est le promoteur qui choisit
22 l'entrepreneur?

23 R. C'est la Ville. C'est la Ville qui choisit.

24 Q. **[1559]** C'est la Ville qui choisit?

25 R. Oui.

1 Q. **[1560]** O.K.

2 R. Puis il y a une garantie...

3 Q. **[1561]** Oui?

4 R. ... que le promoteur doit déposer en fidéicommiss à
5 la Ville.

6 Q. **[1562]** O.K.

7 R. Il y a plusieurs fois que les appels d'offres
8 étaient sortis par les promoteurs et lorsque
9 l'entrepreneur exécutait les travaux, le promoteur
10 a acheté une autre terre, il a acheté... il a fait
11 d'autres choses, puis il n'a plus d'argent pour
12 l'entrepreneur. Ça, ça a été la meilleure chose
13 qu'ils ont jamais réalisé pour protéger
14 l'entrepreneur.

15 Q. **[1563]** Je veux juste revenir sur...

16 R. Oui.

17 Q. **[1564]** ... la piste qu'on étudiait. Vous dites
18 c'est la Ville qui le choisit après le processus
19 d'appel d'offres, qui va choisir l'entrepreneur,
20 qui va faire la maîtrise d'oeuvre privée?

21 R. La Ville, elle ne choisit pas, c'est que lorsqu'ils
22 font... L'ouverture ne se fait même pas à l'Hôtel
23 de Ville, elle se fait chez l'ingénieur-conseil.

24 Q. **[1565]** C'est ce que je vous disais.

25 R. Ah! Excusez.

1 Q. **[1566]** Chez le consultant.

2 R. Chez le consultant. Une fois que c'est vérifié par
3 eux, que le premier, il est conforme, il l'octroie
4 à lui.

5 Q. **[1567]** Hum, hum.

6 R. Et puis cette compagnie qui a été choisie, ils
7 doivent avoir une lettre bancaire du promoteur.

8 Q. **[1568]** O.K. Donc...

9 R. S'il n'a pas de lettre bancaire... nous, on n'en
10 faisait jamais s'il n'a pas de lettre bancaire.

11 Q. **[1569]** C'est l'entrepreneur... c'est l'entrepre-
12 neur, excusez-moi, c'est le consultant qui annonce
13 à l'entrepreneur gagnant qu'il a gagné. Et
14 l'entrepreneur... le consultant, lui, il fait ça au
15 nom de la Ville de Laval. Est-ce que la Ville a
16 quoi que ce soit à dire dans le choix du...

17 R. Oui.

18 Q. **[1570]** ... gagnant, l'entrepreneur gagnant qui va
19 faire les travaux.

20 R. Oui, gagnant, aussi les capacités de faire les
21 travaux proprement faits pour la Ville. S'ils ont
22 choisi... mettons, le promoteur, il choisit une
23 firme de « meumeu » dans les Cantons de l'Est, puis
24 il en fait avec une pépîne, puis il ne suit pas les
25 règles, la Ville va refuser. Pourquoi? Il ne

1 voudrait pas avoir, une fois que tous les travaux
2 sont terminés, dans dix (10) ans, être obligé de
3 tout arracher.

4 Q. **[1571]** O.K.

5 R. Alors, il a une protection de choix, que de choix.

6 Q. **[1572]** La Ville a intérêt que ce soit bien fait.

7 R. Ah! Oui, oui, oui, oui. Il y a des choix
8 d'entrepreneurs que le promoteur ne peut pas
9 prendre n'importe qui dans le système.

10 Q. **[1573]** Ce que j'essaie de savoir, c'est si monsieur
11 Deguise qui choisit dans...

12 R. Il peut suggérer. Il peut suggérer, excusez.

13 Q. **[1574]** O.K. Mais, dans les contrats, on a vu tantôt
14 dans les contrats publics, pas les MOP là, monsieur
15 Deguise...

16 R. Ah!

17 Q. **[1575]** ... choisissait l'entreprise gagnante.

18 R. Oui.

19 Q. **[1576]** Et vous dites, dans les MOP, il ne choisit
20 pas l'entreprise gagnante?

21 R. Écoutez, j'en ai pas eu tellement, mais je crois
22 que non. Si ça pouvait arriver? C'est possible,
23 mais je n'ai pas la certitude.

24 Q. **[1577]** O.K. Vous n'en avez pas parlé avec monsieur
25 Deguise.

1 R. Non. Non. Mais, j'ai parlé à monsieur Deguise de me
2 faire être parmi les invités.

3 Q. **[1578]** O.K.

4 R. Si je ne suis pas invité, je ne peux pas avoir de
5 contrat.

6 (16:33:11)

7 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

8 Q. **[1579]** Bon. Dans une situation où dans une MOP là,
9 il y avait une situation où on lance un appel
10 d'offres...

11 R. Oui.

12 Q. **[1580]** ... et celui qui est le plus bas, c'est un
13 entrepreneur avec qui ne veut pas faire affaires le
14 partenaire privé, le promoteur privé, est-ce qu'il
15 avait le choix? Est-ce qu'il était obligé de
16 prendre le plus bas, le promoteur privé?

17 R. Ah! Il est obligé.

18 Q. **[1581]** Il est obligé.

19 R. Ah! Il est obligé.

20 Q. **[1582]** Il est obligé par une réglementation de la
21 Ville?

22 R. Oui. Il est obligé.

23 Q. **[1583]** Donc, des situations quand, par exemple, il
24 y a seulement quatre entreprises qui étaient
25 suggérées par monsieur Deguise...

1 R. Oui.

2 Q. **[1584]** ... on lance... Vous vous reconnaissez, vous
3 savez que vous êtes tous des collusionnaires.

4 R. Oui.

5 Q. **[1585]** Le promoteur privé n'en rajoute pas un
6 cinquième?

7 R. Il peut rajouter un cinquième.

8 Q. **[1586]** Il peut, mais supposons qu'il n'en rajoute
9 pas...

10 R. Oui.

11 Q. **[1587]** ... là vous pouvez commencer à vous parler
12 là pour enclencher la collusion là, c'est ça?

13 R. C'est possible que ça pourrait...

14 Q. **[1588]** Est-ce que c'est comme ça que ça s'est fait?
15 Quand vous dites que vous avez fait... vous avez
16 déjà payé un deux pour cent (2 %), donc c'était
17 pour...

18 R. Deux pour cent (2 %), c'est sûr que si on est
19 quatre ou cinq, c'est plus facile qu'être à quinze
20 (15).

21 Q. **[1589]** Je le sais, mais...

22 R. Oui.

23 Q. **[1590]** ... est-ce que c'est quand vous reconnaissez
24 que vous êtes tous des collusionnaires que là vous
25 commencez à vous appeler pour organiser la

1 collusion entre vous?

2 R. Si on est... si c'est connu, oui.

3 Q. **[1591]** C'est ça que vous avez fait, vous, quand...

4 Dans les contrats de deux pour cent (2 %) que vous

5 avez payé, est-ce que vous avez organisé la

6 collusion entre les entreprises pour avoir le plus

7 cher possible du promoteur privé?

8 R. Oui, mais aujourd'hui les entrepreneurs de maîtrise

9 d'oeuvre privée, ils rajoutent toujours des gens

10 additionnels.

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 Q. **[1592]** Aujourd'hui.

13 R. Aujourd'hui, oui.

14 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

15 Q. **[1593]** Mais, dans le temps?

16 R. Dans le temps, ils n'étaient pas... c'était...

17 c'était plus... ça revenait plus souvent.

18 Q. **[1594]** O.K.

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Q. **[1595]** Et juste pour terminer...

21 R. Oui.

22 Q. **[1596]** ... vous dites « aujourd'hui », mais il

23 n'est pas exact qu'aujourd'hui la Ville de Laval ne

24 choisit plus l'entrepreneur?

25 R. Oui. Bien, ils donnent des suggestions.

1 Q. **[1597]** Bon. O.K. On va changer de sujet. J'aimerais
2 que vous nous parliez de votre relation, le cas
3 échéant, avec le maire Gilles Vaillancourt à Laval.
4 Connaissez-vous monsieur Vaillancourt?

5 R. Oui.

6 Q. **[1598]** Vous le connaissez depuis quand?

7 R. Ah! Depuis quand? Depuis qu'il est maire, depuis
8 avant qu'il soit maire, il était échevin. Je le
9 croisais occasionnellement dans les soupers
10 bénéfiques, dans les tournois de golf, dans les
11 activités sociales.

12 Q. **[1599]** La nature de votre relation avec monsieur
13 Vaillancourt?

14 R. C'est juste sociale.

15 Q. **[1600]** Sociale. Vous ne prétendez pas être un ami
16 de monsieur Vaillancourt?

17 R. Non, pas personnellement.

18 Q. **[1601]** O.K.

19 R. Je n'ai pas dîné avec lui, je n'ai pas soupé avec
20 lui.

21 Q. **[1602]** O.K. Et vous n'avez pas... outre... D'autre
22 part, vous parlez de nombreuses activités sociales
23 lesquelles vous avez participé?

24 R. On participe tous.

25 Q. **[1603]** O.K.

1 R. Toutes les entreprises participent.

2 Q. **[1604]** Que ce soit les chorales...

3 R. Ah!

4 Q. **[1605]** ... les chorales de Laval, le tournoi de
5 golf du maire.

6 R. Le golf.

7 Q. **[1606]** Dîner, souper au homard, des choses de même?

8 R. Toute, toute activité qui se passe à Laval, un feu
9 d'artifice...

10 Q. **[1607]** Oui.

11 R. ... jusqu'à des activités de Grégory Charles.

12 Q. **[1608]** O.K. Tiens, sur Grégory Charles, votre
13 entreprise Nepcon a-t-elle donné des sous...

14 R. Oui.

15 Q. **[1609]** ... pour cette activité-là?

16 R. Oui. Oui.

17 Q. **[1610]** À la hauteur de?

18 R. Vingt-cinq mille (25 000 \$).

19 Q. **[1611]** O.K. Une année?

20 R. Deux fois.

21 Q. **[1612]** Deux fois. Ce sont des montants importants.

22 R. Très bons, très, très.

23 Q. **[1613]** Qui vous demandait de contribuer comme ça?

24 R. Ah! Bonne question. Je ne peux pas vous... ça ne me
25 revient pas du tout, qui.

1 Q. **[1614]** Bon.

2 R. Ça peut être... ça peut être un ingénieur-conseil.

3 Ça peut être...

4 Q. **[1615]** En fait, je ne cherche pas le nom...

5 R. Le nom.

6 Q. **[1616]** ... mais vous dites que ça peut être un
7 ingénieur-conseil.

8 R. Vraiment, je ne peux pas m'enligner de qui, mais je
9 sais qu'on a contribué.

10 Q. **[1617]** C'est beaucoup d'argent vingt-cinq mille
11 dollars (25 000 \$).

12 R. Oui.

13 Q. **[1618]** Le faisiez-vous de bon coeur? Couriez-vous
14 après les gens pour donner vingt-cinq mille dollars
15 (25 000 \$) comme ça?

16 R. Non.

17 Q. **[1619]** Alors, pourquoi vous contribuez à la
18 hauteur, des montants aussi importants que ça?

19 R. On veut faire partie du groupe comme tel.

20 Q. **[1620]** Sentez-vous... Est-ce qu'on vous disait que
21 c'était nécessaire... Je vous pose la question.
22 Est-ce qu'on a déjà dit, chez Nepcon, « Il faut
23 contribuer, exemple, à vingt-cinq (25)... » Je
24 prends l'exemple, là, de monsieur Gregory Charles,
25 là. « Il faut contribuer absolument, il faut donner

1 des sous. »

2 R. Oui. Il y en a d'autres qui ont payé plus cher
3 aussi, mais je ne peux pas les dire, puis il y en a
4 d'autres beaucoup moins cher. Tout dépendant
5 l'entreprise.

6 Q. **[1621]** L'entreprise, la capacité de payer.

7 R. Oui. Oui. Oui.

8 Q. **[1622]** Mais d'autre part, est-ce que ça vous était
9 dit qu'il fallait contribuer? C'était bien vu?

10 R. C'était bien vu qu'on peut contribuer. C'était bien
11 vu. C'est le terme de ça.

12 Q. **[1623]** O.K. Et qui... Non pas nécessairement le
13 nom, mais le titre de la personne. Est-ce que c'est
14 un personnage politique, est-ce que c'est un
15 consultant, un ingénieur?

16 R. C'est ça que je vous disais tantôt, possiblement un
17 consultant, mais je ne peux pas définir la
18 personne.

19 Q. **[1624]** O.K. Possiblement, ça c'est...

20 R. Bien, c'est v'là quinze (15) ans, vingt (20) ans?

21 Q. **[1625]** O.K. Et vous ne vous souvenez pas, là, qui
22 était... Est-ce que c'est toujours la même
23 personne, ou...

24 R. Non.

25 Q. **[1626]** O.K.

1 R. Non.

2 Q. **[1627]** Mais on vous laisse entendre que c'est
3 nécessaire, pour être dans le groupe, là...

4 R. Dans le groupe, oui.

5 Q. **[1628]** ... qu'il faut contribuer.

6 R. Oui.

7 Q. **[1629]** Puis contribuer, bien, on a parlé, bon...

8 R. Bien, toutes les associations.

9 Q. **[1630]** Toutes les activités sociales ou
10 caritatives?

11 R. Toutes les ac... Hein? Comment vous dites?

12 Q. **[1631]** Caritatives, donner de l'argent à des bonnes
13 oeuvres?

14 R. Ah, oui oui, des bonnes oeuvres.

15 Q. **[1632]** Tournois de golf du maire...

16 R. C'est tout... C'est tout...

17 Q. **[1633]** Ça c'était pour les arts, ça, je pense?

18 R. Les arts. Les arts. Les tournois de golf. Il y a
19 aussi les Clubs des Lions, il y a plusieurs autres
20 clubs similaires.

21 Q. **[1634]** Et Nepcon participait à tout ça?

22 R. Oui, tous.

23 Q. **[1635]** Nepcon, l'entreprise, ou vous
24 personnellement?

25 R. Non. Nepcon entreprise.

1 Q. **[1636]** Nepcon.

2 R. Nepcon.

3 Q. **[1637]** O.K. Participer, c'est par... en donnant de
4 l'argent. Est-ce que vous alliez aussi à toutes ces
5 activités-là, tous les tournois de golf?

6 R. J'allais aux soupers, occasionnellement au golf
7 aussi. C'est trop long, c'est six, sept heures,
8 alors...

9 Q. **[1638]** O.K.

10 R. Ce n'était pas toujours agréable.

11 Q. **[1639]** Alors vous, vous n'aviez pas un rapport
12 personnel avec monsieur Vaillancourt. Maintenant,
13 est-ce que, à votre connaissance, est-ce que votre
14 frère Anthony...

15 R. Oui.

16 Q. **[1640]** ... avait un rapport personnel avec monsieur
17 Vaillancourt?

18 R. Oui.

19 Q. **[1641]** De quelle nature, là? Expliquez-nous en quoi
20 il est différent du vôtre.

21 R. Lui, il le connaissait, autrement dit, d'un jeune
22 âge. Comme sept, huit ans. Jeune, jeune. Alors, ils
23 se sont connus, et ils sont... Ils ont gardé cette
24 communication régulière. Et... Puis après, bien,
25 c'est de cette façon-là qu'il se joignait à lui.

1 Q. **[1642]** Et puis vous nous avez dit aussi que c'était
2 votre frère qui faisait un peu, qui faisait le
3 développement des affaires?

4 R. Ah, il faisait le développement des affaires, oui.

5 Q. **[1643]** Alors, votre frère pouvait rencontrer le
6 maire. Est-ce qu'il le voyait dans des activités
7 privées? Vous dire, le rencontrer à son bureau,
8 vous dire, « Tiens, je suis allé dîner avec le
9 maire aujourd'hui », des choses de même?

10 R. Il allait dîner avec le maire occasionnellement,
11 oui.

12 Q. **[1644]** Mais des choses que vous, vous ne faisiez
13 pas.

14 R. Ah, non, du tout.

15 Q. **[1645]** O.K.

16 R. Du tout. Bien, en fait, on n'est pas du même âge,
17 hein?

18 Q. **[1646]** O.K. Quant à des activités politiques et du
19 financement des partis politiques, est-ce que vous
20 avez personnellement, vous-même et avec votre
21 conjointe, contribué aux différents partis
22 politiques?

23 R. Tout à fait.

24 Q. **[1647]** Madame Blanchette, l'item numéro 3, qui sera
25 le prochain tableau, je pense que c'est 730?

1 LA GREFFIÈRE :

2 C'est exact.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 67P-730.

5

6 67P-730 : Données du Directeur général des
7 élections du Québec (DGE) concernant
8 les dons faits par René Meragl et sa
9 conjointe aux partis politiques
10 provinciaux

11

12 Q. **[1648]** On voit des contributions au nom de... Puis
13 vous voyez René, Ronnie, là, les deux noms, là.

14 R. Hum, hum.

15 Q. **[1649]** Vous avez eu la chance de regarder ce
16 tableau-là, y inclus le nom qui apparaît sous la
17 barre noire? C'est caviardé. C'est le nom de votre
18 épouse, ça?

19 R. Tout à fait.

20 Q. **[1650]** On ne le mentionnera pas ici, ce n'est pas
21 nécessaire.

22 R. Oui. Oui.

23 Q. **[1651]** Est-ce que ces contributions-là, qu'on voit,
24 de quatre-vingt-seize (96) à deux mille neuf
25 (2009), vous apparaissent conformes à la réalité?

1 R. Oui.

2 Q. **[1652]** O.K. Et est-ce qu'il y avait des raisons
3 particulières, on voit le choix des partis
4 politiques, comme en quatre-vingt-seize (96),
5 évidemment, une donation au PQ, quatre-vingt-dix-
6 huit (98) c'est au Parti libéral, ensuite on voit
7 que les contributions changent. Quel était votre
8 guide au niveau des contributions politiques?

9 R. Je n'ai pas de guide plus qu'il faut. C'est que
10 celui qui était en pouvoir avait un plus gros
11 montant, espérant qu'on puisse avoir de quoi dans
12 le marché qui pourrait...

13 Q. **[1653]** Du retour en affaires.

14 R. Un retour en affaires.

15 Q. **[1654]** Mais ce n'est pas par conviction politique?

16 R. Non, non, non, non.

17 Q. **[1655]** O.K.

18 R. Non.

19 Q. **[1656]** Est-ce qu'il y a d'autres contributions
20 politiques qui n'apparaissent pas dans ce tableau-
21 là? À votre...

22 R. Dans celui-là? Oui, oui.

23 Q. **[1657]** Oui?

24 R. Au municipal.

25 Q. **[1658]** Non. Municipal, on va le faire après.

1 R. Faire après? Non.

2 Q. **[1659]** Aux partis provinciaux?

3 R. Non.

4 Q. **[1660]** O.K. On voit... On en a une, ça va être
5 l'item suivant, Madame Blanchette.

6 C'est rien qu'on a une contribution au nom de
7 Ronnie Meragl, là, qui apparaît. On a vérifié, elle
8 est pour l'année mil neuf cent quatre-vingt-dix-
9 neuf (1999), elle apparaît dans le tableau
10 précédent, au PQ. Il y a une contribution de mille
11 dollars (1 000 \$), c'est qu'on la voit, à ce
12 moment-ci, sous le nom de Ronnie, c'est exact ça?

13 R. Oui. Oui, tout à fait.

14 Q. **[1661]** Merci. Et, le tableau suivant, qui sera 731,
15 données du Directeur général des élections du
16 Québec concernant des dons de René Meragl aux partis
17 politiques municipaux.

18 R. Oui.

19

20 67P-731 : Données du Directeur général des
21 élections du Québec (DGE) concernant
22 les dons faits par René Meragl aux
23 partis politiques municipaux.

24

1 Q. **[1662]** Et là on voit... regardez, là, quatre-vingt-
2 dix-huit (98), quatre-vingt-dix-neuf (99), sept
3 cent cinquante (750), c'était le maximum?

4 R. c'était le maximum dans ces années, oui.

5 Q. **[1663]** Et depuis deux mille (2000) jusqu'en deux
6 mille dix (2010), on voit mille dollars (1 000 \$),
7 qui est le maximum?

8 R. Tout à fait.

9 Q. **[1664]** Vous avez toujours contribué au Parti PRO?

10 R. Tout à fait.

11 Q. **[1665]** Et même des années précédentes à ça, là?

12 R. Oui, oui.

13 Q. **[1666]** Par conviction?

14 R. Par conviction, oui.

15 Q. **[1667]** O.K. Vous êtes proche du Parti PRO?

16 R. Écoutez, j'ai mon beau-frère qui est échevin, alors
17 je l'appuie, pour une de ces convictions-là.

18 Q. **[1668]** Est-ce que vous avez déjà fait vous-même de
19 la sollicitation pour le Parti PRO?

20 R. Oui.

21 Q. **[1669]** Est-ce que vous déteniez, à ce moment-là, un
22 certificat de sollicitateur?

23 R. Pas du tout.

1 Q. **[1670]** Et ces sollicitations-là ont été faites à
2 quelle période, essayez de nous mettre des... en
3 avez-vous fait en deux mille dix (2010), deux mille
4 neuf (2009)?

5 R. Non, non. Non, non, non.

6 Q. **[1671]** Essayez de nous dire...

7 R. Probablement dans les années deux mille (2000).

8 Q. **[1672]** Deux mille (2000).

9 R. Deux mille (2000).

10 Q. **[1673]** Et quand vous sollicitiez, quelles personnes
11 sollicitiez-vous?

12 R. Ah! dans la famille, comme j'ai... mon frère,
13 Mergad, je le faisais, lui le faisait avec son
14 épouse et il y a sa fille. Nous, moi puis mon frère
15 également. Il y a aussi des amis proches de mon
16 frère, que lui contribuait également. Et ça
17 finissait là. Lorsque j'avais des billets, j'en
18 avais peut-être pour dix (10), j'en avais cinq,
19 c'est nos billets. Et lorsque j'ai terminé, je
20 remettais l'argent pour les cinq puis je retournais
21 les autres cinq qui n'étaient pas vendus.

22 Q. **[1674]** Pas plus que ça?

23 R. Pas plus que ça.

1 Q. **[1675]** Si je vous dis... si j'affirme que vous avez
2 été un solliciteur très important pour le PRO, je
3 me trompe?

4 R. Ah! jamais, du tout. Non.

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 Je voudrais juste qu'on revienne à ce qui était
7 l'onglet 4, excusez-moi, je n'ai pas noté, là. La
8 contribution au nom de Ronnie Mergl au Parti
9 québécois pour la circonscription de Prévost,
10 c'était la pièce 681, 61P-681, Madame Blanchette.
11 C'est un document qui a déjà été produit il y a un
12 certain temps. Dans le cadre du témoignage de
13 monsieur Cloutier, justement. Allez juste en haut
14 de la page, Madame Blanchette.

15 Q. **[1676]** On voit que ça s'est... cette contribution-
16 là a été faite au Parti québécois dans le cadre de
17 la circonscription de Prévost. Vous souvenez-vous
18 de cet événement-là, avez-vous participé à un
19 événement spécifique lors de... une soirée où vous
20 auriez fait cette contribution-là? Est-ce que ça
21 vous rappelle...

22 R. Je crois que oui.

23 Q. **[1677]** ... une participation à une soirée?

24 R. Oui.

1 Q. **[1678]** Qui était en l'honneur de qui ou...

2 R. Je n'ai aucune idée de la personne. Il me semble
3 que vous me l'avez dit mais je n'ai pas noté.

4 Q. **[1679]** Si je vous suggère que c'est dans le
5 cadre... c'était pour une activité de financement
6 pour la député Lucie Papineau, à l'époque, et
7 l'invité d'honneur était monsieur Guy Chevrette?

8 R. Je crois que oui.

9 Q. **[1680]** Ça vous rappelle quelque chose?

10 R. Ça me rappelle quelque chose, oui.

11 Q. **[1681]** Vous êtes-vous présenté à cette soirée-là,
12 êtes-vous allé?

13 R. Oui. Oui.

14 Q. **[1682]** Et, bon, on voit, vous avez une contribution
15 de mille dollars (1 000 \$)?

16 R. Oui.

17 Q. **[1683]** Est-ce qu'il est possible qu'il y ait
18 d'autres sommes d'argent que...

19 R. Non.

20 Q. **[1684]** ... vous ayez remises ce soir-là, en argent
21 comptant?

22 R. Non. Du tout.

23 Q. **[1685]** Je vous pose la question.

1 R. Non.

2 Q. **[1686]** Pour quelle raison avez-vous participé à
3 cette activité-là, ce cocktail-là?

4 R. Je crois que c'est à la demande de Gilles Cloutier.
5 C'est lui qui faisait la sollicitation.

6 (16:33:40)

7 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

8 Q. **[1687]** Est-ce que vous vous rappelez s'il y avait
9 beaucoup de personnes, c'est une salle de cent
10 (100) personnes?

11 R. Non, pas beaucoup.

12 Q. **[1688]** C'est un petit groupe restreint, là?

13 R. C'était restreint.

14 Q. **[1689]** C'était assez restreint, là.

15 R. Écoutez, ça fait longtemps, c'était quelle date? En
16 quatre-vingt-dix-neuf (99). Peut-être vingt-cinq
17 (25), trente (30) personnes.

18 Q. **[1690]** C'est une activité de financement et c'est
19 monsieur Chevrette qui est le président d'honneur?

20 R. Bien, monsieur Chevrette, il était juste de
21 passage. Il s'est présenté, il a fait son petit
22 discours puis il est reparti. Mais je n'ai pas eu
23 plus longuement avec lui.

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. **[1691]** Avez-vous eu un contact avec lui?

3 R. Non. Non, non.

4 Q. **[1692]** Et la contribution a été faite sous quelle
5 forme?

6 R. Hein?

7 Q. **[1693]** Sous quelle...

8 R. Par chèque.

9 Q. **[1694]** Par chèque.

10 R. Par chèque.

11 Q. **[1695]** Que vous avez remis sur place, lors de la
12 soirée?

13 R. Sur place, probablement.

14 Q. **[1696]** Vous...

15 R. Ils l'ont eu, je ne sais pas.

16 Q. **[1697]** Il est enregistré à votre nom, ils l'ont eu?

17 R. C'est ça, ils l'ont eu.

18 Q. **[1698]** Mais vous ne vous souvenez pas à qui vous
19 avez remis votre chèque, à ce moment-là?

20 R. Est-ce que les personnes à la réception qui
21 perçoivent, autrement dit, une personne en fait à
22 la réception, qui nous reçoivent puis on leur
23 donnait ça à cette personne-là. C'est possible que
24 ça arrive.

1 Q. **[1699]** Quelle était l'idée d'aller donner mille
2 dollars (1000 \$) à une réception pour une députée,
3 connaissez-vous madame Papineau?

4 R. Pas du tout.

5 Q. **[1700]** Pas du tout?

6 R. Pas du tout.

7 Q. **[1701]** C'était quoi l'idée d'aller là puis de
8 donner un mille dollars (1000 \$)?

9 R. C'était Gilles Cloutier qui me l'a demandé.

10 Q. **[1702]** Oui, je comprends qu'il vous le demande,
11 là...

12 R. Mais là.

13 Q. **[1703]** ... mais?

14 R. J'avais d'autres gens aussi, d'autres entrepreneurs
15 qui étaient là, je les voyais dans la même, même
16 situation.

17 Q. **[1704]** Et pour vous?

18 R. Ça ne me donnait pas absolument rien.

19 Q. **[1705]** Ça ne vous donnait rien?

20 R. Non, non, non.

21 Q. **[1706]** Ça fait que vous êtes allé là, vous avez mis
22 mille dollars (1000 \$)?

23 R. Oui.

24 Q. **[1707]** Peut-être, peut-être pour faire du
25 développement des affaires?

1 R. C'est possible, mais je n'ai jamais eu de retour en
2 conséquence. On sème beaucoup, mais ce n'est pas
3 toujours que ça va fleurir.

4 Q. **[1708]** Si je vous dis que, c'est peut-être, est-ce
5 que ça peut être deux événements différents,
6 l'événement dans Prévost avec madame Papineau en
7 quatre-vingt-dix-neuf (99) où vous avez donné le
8 mille dollars (1000 \$) et un autre mille dollars
9 (1000 \$) lors du souper où vous avez invité par
10 monsieur Cloutier, monsieur Chevrette est venu,
11 est-ce qu'il y a deux événements où vous avez
12 participé?

13 R. Non. Un.

14 Q. **[1709]** Un seul?

15 R. Un seul.

16 Q. **[1710]** Vous êtes certain de ça. C'est le même,
17 madame Papineau avec monsieur Chevrette c'est le
18 même événement?

19 R. C'est le même événement, c'est celui-là.

20 Q. **[1711]** O.K. Quant au Parti libéral avez-vous fait
21 du, avez-vous accordé, êtes-vous allé à des
22 activités de financement du Parti libéral? Je vous
23 parle spécifiquement d'une activité tenue le trente
24 et un (31) janvier deux mille huit (2008) au
25 restaurant l'Unique en l'honneur de madame Nathalie

1 Normandeau qui était vice-première ministre à
2 l'époque?

3 R. J'ai contribué et je n'ai pas été présent.

4 Q. **[1712]** Vous avez contribué à quelle hauteur?

5 R. Le montant?

6 Q. **[1713]** Oui?

7 R. Je ne me souviens plus du tout.

8 Q. **[1714]** Mille (1000 \$), cinq mille (5000 \$)?

9 R. Ah, non, impossible.

10 Q. **[1715]** Non?

11 R. Impossible. Ce n'était pas légal.

12 Q. **[1716]** La collusion ce n'est pas légal?

13 R. Bien en tout cas, celle-là c'est jamais.

14 Q. **[1717]** Excusez-moi?

15 R. Oui, j'ai ouvert la porte. Je ne sais pas du tout.

16 Q. **[1718]** O.K.

17 R. Pas du tout.

18 Q. **[1719]** Alors, le montant maximum que vous avez
19 donné...

20 R. Oui.

21 Q. **[1720]** ... c'est mille dollars (1000 \$)?

22 R. Oui.

23 Q. **[1721]** O.K. Et vous n'avez pas remis d'autres
24 sommes d'argent?

25 R. Non.

1 Q. [1722] Outre ces activités-là...

2 R. Puis je n'ai pas été présent non plus.

3 Q. [1723] Vous n'avez pas été présent?

4 R. Non.

5 Q. [1724] Outre ces activités-là, est-ce que vous avez
6 participé à d'autres activités de financement pour
7 des partis politiques provinciaux?

8 R. Pas que je sache.

9 Q. [1725] Excusez-moi, peut-être, vous m'avez parlé
10 hier de l'ouverture du pont de la 25, est-ce que ça
11 vous dit quelque chose?

12 R. Oui, oui, oui. Ah, oui.

13 Q. [1726] Hier, vous m'avez dit ça?

14 R. Oui, ça c'est municipal, effectivement.

15 Q. [1727] Ça c'est municipal?

16 R. C'est municipal? Non, c'est, la 25 c'est l'ancien
17 échevin de Laval puis j'essaie de me souvenir son
18 nom, puis c'est lui qui a fait cette sortie, puis
19 j'ai été présent à ce moment-là.

20 Q. [1728] Avez-vous participé au financement...

21 R. Oui.

22 Q. [1729] ... d'un candidat ou d'une personne en
23 place, d'un politicien?

24 R. C'est celui qui, j'ai un blanc de mémoire, celui
25 qui était là pendant des années de temps, avant

1 Gilles Vaillancourt, il était toujours là même
2 si...

3 Q. [1730] Est-ce que c'est un maire?

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. [1731] Je comprends que c'est avant quatre-vingt-
6 seize (96)?

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Q. [1732] L'ouverture de la 25, c'est...

9 R. L'ouverture de la 25 c'est après...

10 Q. [1733] C'est...

11 R. ... après quatre-vingt-seize (96).

12 Q. [1734] Il y a quelques années à peine?

13 R. L'ouverture, j'ai le nom, mais...

14 Q. [1735] Le pont, on parle...

15 R. Le pont, oui.

16 Q. [1736] ... c'est l'ouverture du pont?

17 R. En fait c'est un ancien échevin de la Ville de
18 Laval qui a été, devenu dans le parti politique
19 dans la période de Jean Charest.

20 Q. [1737] Au provincial?

21 R. Au provincial.

22 Q. [1738] O.K. Mais on parle de l'ouverture du pont de
23 la 25, c'est il y a à peine quelques années?

24 R. Oui, oui.

25 Q. [1739] Ça vient d'ouvrir?

1 R. Ça vient d'ouvrir.

2 Q. **[1740]** Trois, quatre ans à peine?

3 R. J'ai un blanc de mémoire.

4 Q. **[1741]** Si vous me permettez, Madame la Présidente,
5 j'ai un collègue qui m'a demandé de faire préciser
6 des choses à Monsieur, Monsieur Meragl. Lors de la
7 discussion que vous avez eue avec monsieur Turbide?

8 R. Oui.

9 Q. **[1742]** Au moment où celui-ci s'apprête ou veut
10 congédier Claude Deguise, est-ce que vous avez...
11 avez-vous dit à monsieur Turbide, avez-vous discuté
12 avec lui du problème de la collusion ou qu'il
13 existait un système de collusion à Laval?

14 R. Non, je n'ai pas parlé de ça avec Gaétan.

15 Q. **[1743]** Vous n'en avez jamais parlé à monsieur
16 Turbide?

17 R. Non.

18 Q. **[1744]** Tout ce que vous lui avez dit, c'est en
19 rapport à garder Claude Deguise...

20 R. Claude Deguise, point.

21 Q. **[1745]** O.K.

22 R. Et puis le dîner, ça a été fait... ça a été
23 complété assez rapidement.

24 Q. **[1746]** O.K. Me permettez-vous une seconde, Madame
25 la Présidente? Je veux juste vérifier. Est-ce que

1 je peux vous suggérer, Madame la Présidente, il est
2 déjà cinq heures moins vingt (16 h 40). J'aurais en
3 principe probablement terminé, peut-être des
4 petites choses à vérifier, qu'on pourrait terminer
5 demain matin et nos collègues auront le temps à ce
6 moment-là de préparer les contre-interrogatoires.

7 (16:40:25)

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Justement, alors est-ce qu'il y aura des contre-
10 interrogatoires de monsieur Meragl?

11 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

12 De notre côté, pour le moment, il n'y en aura pas.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Alors, vous représentez la Ville de Laval?

15 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

16 Oui, tout à fait.

17 Me DENIS HOULE :

18 Je prévois, Madame, quelques questions, mais je
19 dois consulter ma cliente ce soir.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Parfait.

22 Me DANIEL ROCHEFORT :

23 Nous n'aurons pas de question.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Parfait.

1 Me MARIE-CLAUDE SARRAZIN :

2 Marie-Claude Sarrazin pour le Parti québécois.

3 Bonjour. Je suis arrivée en fin de journée.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Bonjour, Maître Sarrazin.

6 Me MARIE-CLAUDE SARRAZIN :

7 Bonjour. Donc, je dois consulter ma cliente ce
8 soir, je pourrai vous le confirmer demain matin.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Parfait. Merci.

11 Me MARIE-CLAUDE SARRAZIN :

12 Merci.

13 Me CHRISTIANE FILTEAU :

14 Excusez-moi, Madame la Présidente.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Oui, oui, oui. Excusez-moi. Juste un instant.

17 LA GREFFIÈRE :

18 Juste allumer votre micro, Maître.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Oui, allumez votre micro, Maître Filteau.

21 Me CHRISTIANE FILTEAU :

22 Alors, je vais juste vérifier avec vous quand
23 vous... Vous avez pris évidemment connaissance de
24 la requête qui vous a été présentée par le DPCP et
25 je voulais attirer votre attention...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui.

3 Me CHRISTIANE FILTEAU :

4 ... sur les conclusions recherchées.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je ne l'ai pas avec moi cependant.

7 Me CHRISTIANE FILTEAU :

8 Vous ne l'avez pas!

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Je ne l'ai pas avec moi, mais...

11 Me CHRISTIANE FILTEAU :

12 C'est une question de...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Oui, bien, est-ce que ce sont les faits qui

15 pourraient survenir en cours... Est-ce que c'est ce

16 que vous voulez...

17 Me CHRISTIANE FILTEAU :

18 Bien, c'est-à-dire que compte tenu de son

19 témoignage et des faits révélés...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Oui.

22 Me CHRISTIANE FILTEAU :

23 ... et des conclusions recherchées, il y a quand

24 même une mesure d'urgence...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui.

3 Me CHRISTIANE FILTEAU :

4 ... qui doit être prise...

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui.

7 Me CHRISTIANE FILTEAU :

8 ... rapidement. Alors, je me...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Ce fait sera... cette question sera débattue fort
11 probablement demain, à la fin du témoignage de
12 l'autre témoin qui doit venir.

13 Me CHRISTIANE FILTEAU :

14 Qui est?

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Qui est l'autre monsieur Mergl.

17 Me CHRISTIANE FILTEAU :

18 Ah! D'accord. O.K.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Alors, donc ce serait demain après-midi. Je ne peux
21 pas vous dire exactement à quelle heure parce que
22 je ne sais pas à quelle heure il terminera.

23 Me CHRISTIANE FILTEAU :

24 Très bien. Je vous remercie, Madame.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Mais, je vous invite à rencontrer le procureur de
3 la Commission, le DPCP et probablement que vous
4 aurez à rencontrer aussi les médias.

5 Me CHRISTIANE FILTEAU :

6 D'accord.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci.

9

10 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

11

12 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

13

14

1 SERMENT

2 Nous, soussignés, ODETTE GAGNON et JEAN LAROSE,
3 sténographes officiels, certifions que les feuilles
4 qui précèdent sont et contiennent la transcription
5 d'un enregistrement numérique, hors de notre
6 contrôle et est au meilleur de la qualité dudit
7 enregistrement, le tout conformément à la loi.

8

9 Et nous signé,

10

11

12

13 _____
14 Odette Gagnon (Tableau #202129-3)
15 Sténographe officielle

16

17

18

19

20

21 _____
22 Jean Larose (Tableau #254493-8)
23 Sténographe officiel

22

23